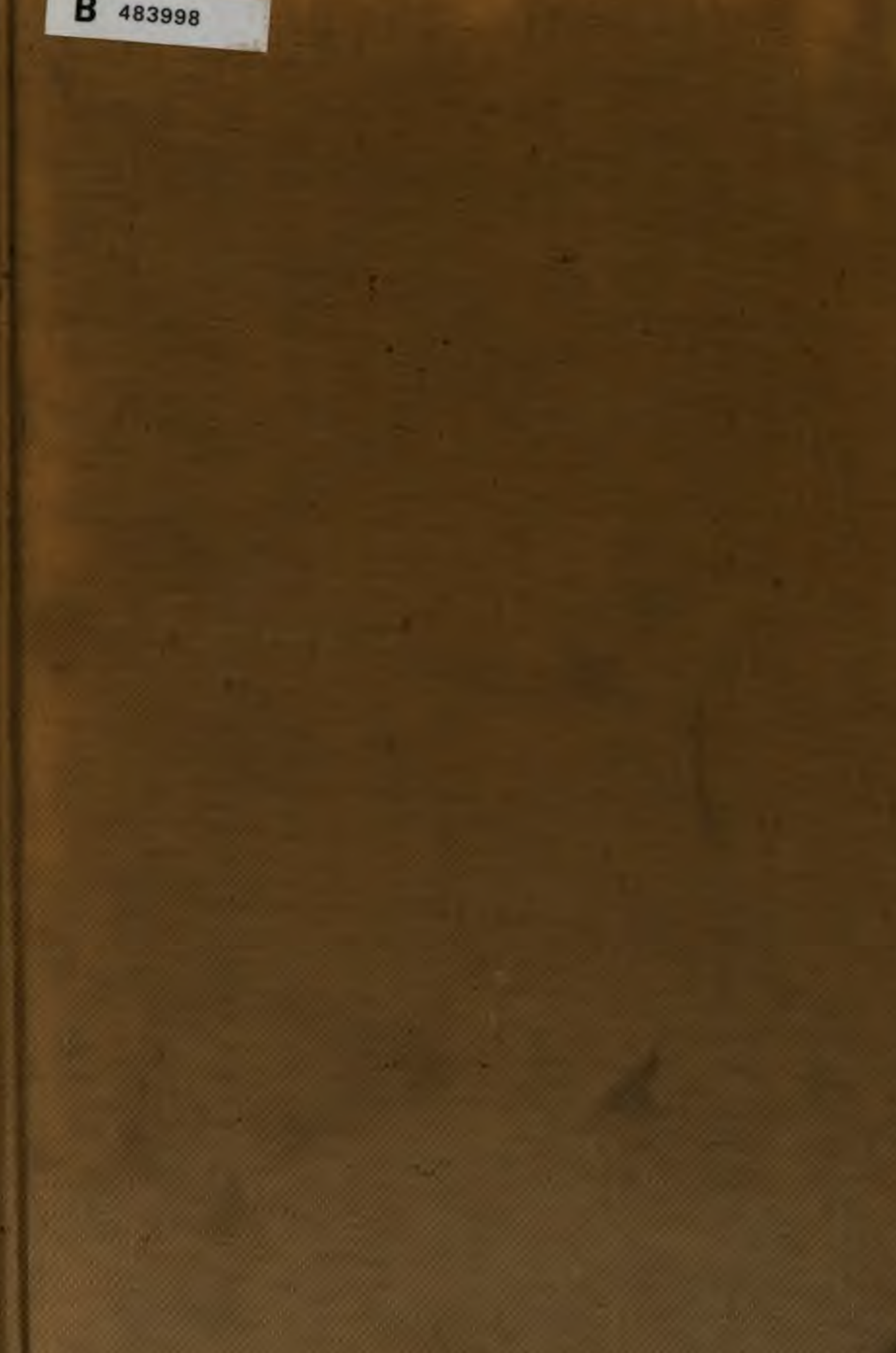
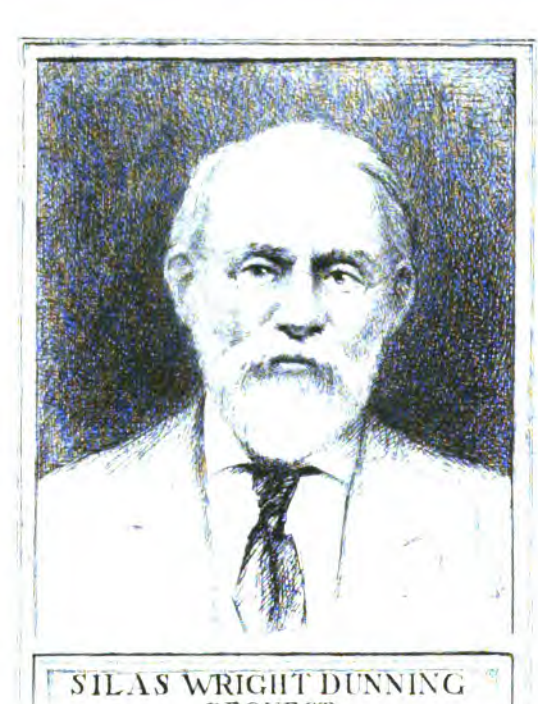






SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
de l'Arrondissement de St-Malo.

La rédaction des Mémoires publiés appartenant aux auteurs, la Société leur laisse la responsabilité de leurs idées et de leurs appréciations.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

ANNÉE 1906



J. HAIZE

IMPRIMEUR-ÉDITEUR

Rue Jacques-Cartier SAINT-SERVAN, Ille-et-Vilaine

1906

LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société Historique et Archéologique

DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

Présidents d'Honneur

M. LE SOUS-PRÉFÈT de Saint-Malo.
M. LE MAIRE de Saint-Malo.
M. LE CURÉ de Saint-Malo.
Mgr. DUCHESNE, Ceur ✻, I ✿, de l'Institut.

Membre d'Honneur

M. LE PRÉSIDENT de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Bureau pour 1906 et 1907

Président...............	M. E. DUPONT.
Vice-Président...........	M. E. HERPIN.
Secrétaire...............	M. J. HAIZE.
Trésorier...............	M. RIÉGER. ✿
Archiviste...............	M A. BENARD. ✿

Comité de publication

Les Membres du Bureau et M. A. LEMOINE, M. SARAZIN,
M. CLERET DE LANGAVANT.

Président fondateur

M. Jean-Marie HAMON, ✿, décédé le 11 Octobre 1903.

Membres Titulaires

1900

M. BAZIN, rédacteur en chef du journal *Le Salut*, St-Malo.
M. BÉNARD ✿, architecte de la ville, rue du Boyer, St-Malo.
M. BOIVIN, Louis, publiciste, rue Ste-Anne, St-Malo.
M. BONNESŒUR, artiste-peintre et photographe, St-Servan.
M. CLERET DE LANGAVANT, ✱ Capit. au 4 e d'Inf., Moka, St-Malo.
M. DUPONT, E juge au tribunal civil, 7, rue St-Philippe, St-Malo.
M. HAIZE, Jules, Membre du Comité départemental pour l'histoire économique de la Révolution française, Rue Jacques-Cartier, St-Servan.
M. HERPIN, E. avocat, Lauréat de l'Académie française, rue d'Asfeld, St-Malo.
M HERVOT, docteur en médecine, 7, rue St-Vincent, St-Malo.
M. JOUON DES LONGRAIS, archiviste-paléographe, 4, rue du Griffon, Rennes.
M. LACHAUD, lieutenant au 81me d'Infanterie, à Rodez.
M. l'abbé LEGAIGNOUX, aumônier de l'Hôpital général, St-Malo.
M. l'abbé MATHURIN, vicaire à l'église St-Etienne, Rennes.
M. OLLIVIER, ancien notaire, avocat, Loudéac.
M. PARROT, armateur, rue des Hautes-Salles, St-Malo.
M. POULIQUEN, villa Long-Avel, St-Malo.
M. RADENAC, notaire, rue de Dinan, St-Malo.
M. SAINT-MLEUX, Georges, agrégé de l'Université, rue d'Orléans, St-Malo.
M. SARRAZIN, ✿ avocat, Pleurtuit.
M. SAUBOST, Louis, bibliophile, 6, rue Ste-Barbe, St-Malo.
M. René de BIZIEN, villa Belle-Vue, Dinard.
M. Louis de BIZIEN, villa Daisy, Dinard
M. LEMÉE, notaire, rue de Toulouse, St-Malo.
M. TURMEL, avocat, rue d'Orléans, St-Malo.

1901

M. LE DANTEC, procureur de la République, St-Malo
M. RIÉGER ✿, Ker-Lucy, rue de la Pie, St-Servan.

M. Huet. armateur, rue de Gouyon, St-Servan.
M. Douillot, propriétaire, boulevard Douville, St-Servan.
M. Delarue, P. ✿ Membre du Comité départemental pour l'histoire économique de la Révolution française. Moulin du Vivier, Antrain.
M. Gobbé, directeur d'Ecole, Fougères.
M. Lemoine, ✿, biblioth^re de la ville, 4, rue St-Vincent, St-Malo.
M. Moreau, propriétaire, rue Jacques-Cartier, St-Servan.
M. Tiercelin. homme de lettres, Ker-Azur, Paramé.
M. Barbaste, pharmacien, licencié-ès-sciences, Antrain.
M. Magon de la Giclais, C^eur ✱, général de brigade, Lyon.
M. Aubert, bibliothécaire hon^re à la Bil^e nat^le, Vildé-la-Marine.
M. Roulleaux, ancien avoué, rue des Hautes-Salles, St-Malo.
M. Herpin, Julien, notaire, rue Jacques-Cartier, St-Malo.

1902

M. Peynaud. docteur en médecine, rue Feydeau, St-Malo.
M Fave, capitaine des Douanes en retraite, 8, rue Gouin de Bauchêne, St-Malo.
M. Brault, Robert, avocat, rue Le Pomellec, 28, St-Servan.
M. Raffron de Val, Jules, Rothéneuf.
M. Barbot, Ernest, greffier de la Justice de paix, Dol.
M. Robic, Victor, négociant, rue de l'Hôpital. St-Servan.
M. Lecomte, Charles, Licencié en droit, Correspondant du Comité départemental pour l'histoire économique de la Révolution française, Dol.
M. Goglin, huissier, Sartilly (Manche).
M. Noury, docteur en médecine, rue St Vincent, St-Malo.
M. Robert Surcouf, Député d'Ille-et-Vilaine, château du Haut-Mesnil, Plerguer.
M Planson, maire, Dol.
M. Degoux, contrôleur des tabacs, Chevalier du Mérite Agricole, Dol.
M. Béhier, Edouard, place Chateaubriand, St-Malo.
M. Aoustin, avocat, la Ville-André, près Combourg.
M. Saint-Mleux, Charles, avoué, St-Malo.
M. Parent, pharmacien, Combourg.
M Guiboux, Joseph, Ingénieur, Directeur de la Société des Tramways Bretons, St-Malo.
M. l'abbé Pau, Cancale.

1903

M. Lachambre, Ch. ancien député, château de la Briantais, en St-Servan.

M. Martin, avocat, rue Ste-Catherine, St-Malo.
M. Ramet, André, 17, rue Alphonse de Neuville, Paris.
M. Gilbert, H. notaire, rue Amiral-Magon, St-Servan.
M Cuny, avoué, place de la Mairie, St-Malo.
M. Laisney, Louis, place Carnot, St-Servan.
M. Aubault, négociant, rue de Toulouse, St-Malo.
M. Goussé, pharmacien, Grande-Rue, St-Malo.
M. Baud, avoué, rue de Toulouse, St-Malo.
M. Lelièvre, 19, rue du Parterre, Le Mans.
M. Savary, Juge de Paix, Dol.
M. Percevault, notaire, Dol.
M. Clément, huissier, Dol.
M. Leroux, notaire à Plouer.
M. Hamon, bijoutier, rue St-Vincent, St-Malo.

1904

M. Thubert, docteur en médecine, rue St-Vincent, St-Malo.
M. Vigour, notaire, rue de Toulouse, St-Malo.
M. Lemarié, avocat, rue d'Asfeld, St-Malo.
M. Devillers, Hippolyte, homme de lettres, Cancale.
M. Ferrand, doct^r en médecine, rue Jacques-Cartier, St-Malo.
M. Leroux, bijoutier, rue de Dinan, St-Malo.
M. Blaize de Maisonneuve, rue d'Orléans, St-Malo.
M. Moy, notaire, Cancale.
M. Lequeu, notaire, Dol.
M. Bauchet, Docteur en médecine, 42, rue Rochechouart, Paris.
M. de Raulin de Réal-Camp, à la Ville-Jouan, St-Servan.
M. Lemasson, notaire. rue de Toulouse, St-Malo.
M. Jenouvrier, avocat, boulevard Sévigné, Rennes.
M Diard, négociant, rue de Toulouse, St-Malo.
M. Tréguy, E. curé-doyen, Matignon.
M. Tuloup, rue St-Vincent, St-Malo.
M. Gouarne, Auguste, boulevard Douville, St-Servan.
M. Odot, père, rue du Boyer, St-Malo.
M. Michelet, rue de Dinan, St-Malo.

1905

M. de Pierrefeu, Jacques, villa les Pâquerettes, Dinard.
M. de la Portbarré, Georges-Herbert, St-Méloir.
M, le Général de Ferron, C^eur ✻, château de la Verrie, Dinan.

M. Louise, Aristide, Docteur en droit, rue Ville-Pépin, St-Servan
M. Bégné, Jules, médecin-vétérinaire, Saint-Servan.
M. Oberthur, Charles, faubourg de Paris, Rennes.
M. Laurent, Henri, directeur des grands magasins du Louvre, 15, rue Bocador, Paris.
M. Moebs, Victor, 21, rue Ville-Pépin, St-Servan.
M. Esnoul, propriétre à la Ville-Bague, St-Coulomb.
M. Salles, Albt, avocat à la Cour d'appel, 37, rue de Berlin, Paris
M. de Cheffontaines, château du Bois-Martin, St-Père.
M. Dière, père, propriétaire aux Portes-Rouges, St-Servan.
M. Thomas-Maisonneuve, Artiste-Peintre, 3, rue Bertrand-Geslin, Nantes.
M. Jacob, Ferdinand, ancien proviseur de l'Université, Dol.
M. Gasnier-Duparc Alphonse, avocat, St-Malo.
M. Le Maillot, artiste-photographe, rue Ste-Anne, St-Malo
M. Rouxin, William, maire, Paramé.
M. Mahé, agent d'assurances, St-Malo.
M. Véron, maire, Roz-Landrieux.
M. Insley, ancien négociant, St-Malo.
M. Insley, Ch propriétaire à la Godelle, Paramé
M. Mahé. greffier, adjoint au maire, Cancale.
M. Sage, Jacques, Commissaire-Priseur, St-Malo.
M. Avril, Conseiller municipal, St-Malo.
M. Magon de St-Hélier, avocat, St-Malo.
M. Lesbaupin, adjoint au maire, Paramé.
M. Ollivier, avocat, maire de St-Lunaire.
M. Houitte de la Chesnais, Armand, ancien magistrat, St-Malo.
M. Savary, Ferdinand, Lieutenant au 47e, St-Malo.
M. Méhouas, Louis, villa Rocabey, St-Servan.
M. Guéniot, Arthur, statuaire, Dinan.
M. Peynaud, Emile, rue de Toulouse, St-Malo.
M. Bazin, René, rue des Lauriers, St-Malo.

1906

M. Briend, A., Artiste aqua-fortiste, Matignon.
M. le Marquis de Bellevue, 1, rue Lesage, Rennes.
M. Duboys-Fresney, l'Artimon, St-Servan.
M. Jumelais, docteur en médecine, Paramé.
M Heurtault, docteur en médecine, rue Ville-Pépin, St-Servan.
M. Chaignon, Pierre, le Clos-Briant, St-Enogat-Dinard.

M. Robichon, architecte, St-Malo.
M. Lhuillier, boulevard Douville, St-Servan.
M. Ménard, notaire, Pleine-Fougères.
M. Rouxel, propriétaire, 6, Grande Rue, St-Servan.
M. Roques, antiquaire, rue Dauphine, St-Servan.
M. l'abbé Vigoland, aumônier du Collège, St-Servan.

Membres Correspondants

M. Rouxel, abbé, 192, rue de la Préfecture, Fribourg, (Suisse).
M. Baguerey, commandant au 155me d'infanterie, Commercy.
M. Guerin, Henri, attaché à la Bibliothèque nationale, 99, rue du Cherche-Midi, Paris.
M. Dagnet, Amand, professeur de lettres, 9, rue de Callac, Morlaix.
M. Hervichon, chef de poste des Contr. Indirtes, 7, rue Richelieu, Brest.
M. Sottas, J. docteur en médecine, 47 bis, avenue Bosquet, Paris.
M. Duine, abbé, vicaire à l'église St-Martin, Vitré.
M Storez, architecte, rue des Tanneries, Verneuil (Eure).
M. Sagot, André, rue de la Scierie, Le Mans.
M. Colin, sous-inspecteur de l'Enregistrement, Rouen.
M. Fillatre, directeur de l'Enregistrement, Arras.
M. Dolley, Amand, professeur à l'Institution St-Vincent, Rennes.
M. Capdet, avoué, Mayenne
M. Davy, avoué, rue de Lille, Avranches.
M. Fettu, A. professeur à l'Université, Rennes.
M. Buret, avocat à la cour d'appel, 41, rue de St-Pétersbourg, Paris.
M. Renault, Malo-E., 104, rue d'Assas. Paris.
M. Rozet, Auguste, juge suppl' chargé de l'Instruction, Mortain.
M. Barbet, Président de la Société des Amis des Arts de Seine-et-Oise, 56, rue de Londres, Paris.
M. Dault, pharmacien, Dinan.
M. Granier, notaire, Combourg.
M. Janvrais, Théophile, homme de lettres, Plénée-Jugon.
M. Porentru, représentant d'objets d'art, rue de Dinan, St-Malo,

M. Hercouet, ✻, Docteur-Médecin principal des Colonies en retraite, 3, quai Valmy, Paris.
M. Boyreau, ancien greffier du Tribunal Civil de St-Malo.
M. Grivart, René, avocat, 11, rue Andrieux, Paris.
M. Mary, commis principal à la Caisse des Dépôts et Consignations, 49, rue d'Alésia, Paris.
M. du Bois St-Séverin, avenue de la gare, Rennes.

SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo échange son bulletin.

France

Ain. — Société d'Emulation et d'Agriculture de l'Ain, Bourges.
Aisne. — Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.
— Société Académique de St-Quentin.
— Société Historique, Archéologique et Scientifique de Soissons.
Algérie. — Société Archéologique de Constantine.
— Société Archéologique de Bône.
Allier. — Société d'Emulation du Bourbonnais, Moulins.
Aube. — Société académique, d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.
Aude. — Commission Archéologique de Narbonne.
Aveyron. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, à Rodez.
Bouches-du-Rhone. -- Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix-en-Provence.

Bouches-du-Rhone. — Société Archéologique de Provence, Marseille.

Calvados. — Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

Charente. — Société Historique et Archéologique de la Charente, Angoulême.

Charente-Inférieure. — Société d'Archéologie de Saintes.

Cher. — Société des Antiquaires du Centre, Bourges.

Corrèze. — Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze, à Brive.

Côte-d'Or. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Côtes-du-Nord. — Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, St-Brieuc.

Creuse. — Société des Sciences Naturelles et d'Antiquités, Guéret.

Drome. — Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, Valence.

Eure-et-Loir. — Société Dunoise, Châteaudun.

Finistère. — Société d'Archéologie du Finistère, Quimper.

Gironde. — Société Archéologique, Bordeaux.

Hautes-Alpes. — Société d'Etudes scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes, Gap.

Haute-Garonne. — Société Archéologique du Midi de la France, Hôtel d'Assézat à Toulouse.

Haute-Marne. — Société Historique et Archéologique, Langres.

— Société des Lettres, Sciences, Arts, Agriculture et Industrie de St-Dizier.

Haute-Saone. — Société Grayloise d'Emulation, Gray.

Haute-Savoie. — Académie Chablaisienne, Thonon-les-Bains.

Hérault. — Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers.

Ille-et-Vilaine. — Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, Rennes.

Indre-et-Loire. — Société Archéologique de Touraine, Tours.

Jura. — Société d'Emulation du Jura, Lons-le-Saunier.

LOIRET. — Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, Orléans.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Société archéologique de Nantes et du département, Nantes.

MAINE-ET-LOIRE. — Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

MANCHE. — Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain, à Avranches.

— Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes.

— Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche, St-Lô.

— Société nationale académique de Cherbourg.

— Société d'Etudes historiques et archéologiques de Granville.

MAYENNE. — Commission historique et archéologique de la Mayenne, Laval.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — Société d'Archéologie Lorraine, Nancy.

MEUSE. — Société des Naturalistes et Archéologues du nord de la Meuse, à Montmédy.

MORBIHAN. — Société polymathique du Morbihan, Vannes.

NIÈVRE. — Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts Nevers.

NORD. — Société archéologique de l'arrond[t] d'Avesnes.

— Société d'Emulation de Roubaix.

— Société d'Emulation de Cambrai.

— Commission historique du départem[t] du Nord, à Lille.

OISE. — Société Historique de Compiègne.

ORNE. — Société Historique et Archéologique de l'Orne, Alençon.

PAS-DE-CALAIS. — Société Académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

SAONE-ET-LOIRE. — Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.

— Société Eduéenne des Lettres, Sciences et Arts, à Autun.

SAONE-ET-LOIRE. — Société des Arts, Sciences et Belles-Lettres de Saône-et-Loire, à Mâcon.

SAVOIE. — Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, St-Jean-de-Maurienne.

SEINE. — Société Littéraire et Artistique « La Pomme », 54, avenue de Breteuil, Paris.

SEINE-ET-MARNE. — Société Littéraire et Historique de la Brie, Meaux.

SEINE-ET-OISE. — Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, Versailles.

SEINE-INFÉRIEURE. — Société Havraise d'études diverses, Le Havre.

SOMME. — Société d'Emulation d'Abbeville.

— Société des Antiquaires de Picardie, Amiens.

— Académie d'Amiens, Sciences, Lettres, Arts.

TARN. — Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.

TARN-ET-GARONNE. — Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, Montauban.

VAR. — Académie du Var, Toulon.

VENDÉE. — Société d'Emulation de la Vendée, La Roche-sur-Yon.

VIENNE. — Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers.

YONNE. — Société Archéologique de Sens.

Etranger

BELGIQUE. — Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand, Boulevard de la Citadelle, 14.

— Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire, à Verviers.

— Cercle Archéologique, Littéraire et Artistique de Malines.

— Société Archéologique de Termonde.

— Cercle Historique et Archéologique de Courtrai.

Belgique. — Société Archéologique de Charleroi.
— Cercle Archéologique du canton de Soignies.
— Revue Mabillon, Chevelogne (par Leignon).

Canada. — Société du parler français au Canada, Université Laval, à Québec.

États-Unis. — The Smithsonian institution, à Washington.

Ile de Jersey. — Société Jersiaise, 21, Hill Street, Saint-Hélier.

Italie. — Bulletin de la Bibliothèque communle de Bologne.

Suède. — Université d'Upsala.

Suisse. — Société Neuchâteloise de Géographie, Neuchâtel.

Tunisie. — Société Archéologique de Sousse.



MÉMOIRES

LES PÉLERINAGES

D'ENFANTS ALLEMANDS

AU MONT SAINT-MICHEL

(XVme SIÈCLE)

LE RÉCIT DE BAUDRY, ARCHEVÊQUE DE DOL

Est-ce à saint Boniface qui, vers le milieu du huitième siècle, parcourait l'Allemagne en fondant des évêchés à Passau, à Mayence, à Salzbourg, à Erfuth, à Würtzbourg, etc., qu'il faut attribuer la propagation du culte de l'archange Saint Michel, dans les pays d'Outre-Rhin ? Il est impossible de l'affirmer. Sans doute « le zêlé missionnaire qui était venu d'Angleterre et avait traversé les Gaules, n'ignorait pas les merveilles accomplies sur le mont Tumbe[1] » ; mais il serait téméraire de prétendre que l'abbaye du Mont St-Michel en Normandie exerça une influence quelconque sur l'esprit religieux de l'Allemagne. Certes, plusieurs de ses collines et de ses montagnes furent couronnées de chapelles, d'églises et de sanctuaires dédiés à St-Michel ; mais il faut se rappeler que presque tous les lieux élevés, (en Armorique, St-Michel de Mené-Bré, en Italie, le Gargan, en Angleterre, le Mont St-Michel de la baie de Penzance, en Allemagne, le Zabergau), étaient consacrés à l'archange. Ce serait donc faire une déduction

---

1. *Mgr. Germain, Brin et Corroyer : Le Mont St-Michel*, p. 119. *Tumbe*, nom donné au Mont St-Michel, à cause de sa forme, dans les anciennes chroniques.

trop précipitée que d'affirmer que tous les monts St-Michel ont été façonnés sur le Mont St-Michel de Normandie. Si l'Allemagne connut, de bonne heure, ce sanctuaire, on peut raisonnablement supposer que ce fut grâce aux moines de Gembloux, dont un des abbés, Heriward, avait été sous Maynard, moine du Mont St-Michel de Normandie.[1]

Ce fut au xv[e] siècle que les pélerins affluèrent de l'Allemagne. Jacques de Clercq dit dans ses mémoires : « Environ le caresme et après Pâques, l'an 1458. grande multitude d'Allemans et de Brabansons et d'aultres pays, tant hommes que femmes enfants en très grand nombre, par plusieurs fois, passèrent par le pays d'Artois et les pays d'environ et allaient en pélèrinage au Mont St-Micquel et disoient que c'estoit par miracle que Monsieur saint Micquel avait fait en leur pays ; en aultres choses, ils racontaient qu'ung homme mourut soudainement en battant son enfant, parce que l'enfant voulait aller au Mont. Il disoient que Monsieur St-Micquel le avoit fait mourir ; aucuns disoient aussi que, communément, cette volonté leur venoit et ne scavoient pourquoi, sinon que nullement ne pourraient avoir repos, par nuit, qu'ils n'eussent volonté de aller visiter le saint lieu du Mont St-Micquel et en y passa des milliers par plusieurs fois.[2] »

Mais ce serait une erreur de croire que les pélerinages auxquels fait allusion Jacques de Clercq furent les premiers qui soient venus d'Allemagne ou des pays du Nord : « En 1333, rapporte Dom Huynes, une chose advint grandement admirable et est telle : une innombrable multitude de petits enfants qui se nommaient pastoureaux veinrent en cette église de divers pays lointains, les uns

---

1. Les mêmes auteurs (p. 159) disent qu'un comte d'Allemagne, nommé Louis, fit un pélerinage au Mont St Michel. A son retour il tomba malade dans un monastère aux environs de Sens et demanda l'habit religieux. Il mourut après sa profession. Nous ignorons la source où ce fait a été puisé : aucun renseignement n'a pu nous être donné à ce sujet dans l'archidiocèse de Sens.

2. *Jacques de Clercq : Mémoires* (1448-1467) publiés par Reiffemberg. Bruxelles 1823.

» par bandes, les autres en particulier. Plusieurs desquels
» asseuraient qu'ils avoyent entendu des voix célestes qui
» disoient à chacun d'eux : *Va au Mont St-Michel*, et qu'in-
» continent ils avoient obeys, poussés d'un ardent désir et
» s'estoient dès aussy tost mis en chemin, laissant leurs
» troupeaux emmy les champs et marchant vers ce Mont
» sans dire adieu à personne.[1] »

Il est donc certain, d'après ces textes, que les premières venues de pastoureaux au Mont St-Michel eurent lieu à la fin de la prélature de Jean de la Porte (1314-1334).

Ni les longueurs de la route, ni les dangers de toutes sortes qui menaçaient les jeunes pélerins, pour la plupart misérables, n'ébranlaient leur confiance. Ils n'étaient pas effrayés par le sort de ces cinquante mille enfants (d'après Harter) qui, conduits par Nicolas Allemand, âgé de quatorze ans et par Etienne François, plus jeune encore, partirent en 1212 pour Jérusalem, persuadés dans leur généreuse folie que la mer allait s'ouvrir devant eux.

Plus heureux que leurs petits compagnons, les jeunes Allemands ne furent pas vendus comme esclaves ; mais, sans doute, beaucoup d'entre eux périrent de maladie, de fatigue et peut-être de faim. Leur nombre était tel que la nourriture manquait souvent : « Tam magna copia ut vix per vias victualia invenire possent », dit un vieux texte.[2]

De leurs voyages, ils rapportèrent des souvenirs, des souvenirs matériels tels que plombs, cornets. images et coquilles. Ils revinrent aussi avec des contes et des légendes, des récits de faits miraculeux et surprenants, entendus aux heures de repas dans les hôtelleries du Mont ou aux veillées des chaumières normandes. Aussi le Roman du Mont St-Michel, de Guillaume de St-Pair, ce trouvère-historien qui n'eut d'autre souci que de raconter

---

1. *D. Huysnes : Hist. Générale de l'Abbaye du Mont St-Michel*, édition Eugène de Beaurepaire. I, p. 102.

2. Sur les pélérinages enfantins, on consultera utilement Léopold Delisle : *Le pélerinage d'enfants au Mont St-Michel*, dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. T. XVII, p. 388.

les miracles de l'archange, afin d'en populariser le culte, eut-il un écho en Allemagne ?[1] Le poète allemand Uhland (nous ne prétendons pas qu'il se soit inspiré directement de la tradition populaire), a très habilement tiré parti du miracle de Péril, dit aussi la Croix des Grèves :

« Un jour de fête solennelle, de nombreux pélerins » s'empressaient de se rendre à la messe : la marée les » surprit et ce fut à qui prendrait la fuite à travers les » sables ; mais une pauvre femme à la veille d'être mère, » se sentit défaillir et ne put avancer vers le Mont St-» Michel, étant prise subitement par les douleurs de l'en-» fantement. Elle tombe sur le sable et y reste à l'insu de » tous, parce que chacun pensait à soi. Ses compagnons, » échappés au péril de la marée montante, étaient déjà sur » le rivage, quand ils aperçurent dans la baie la malheu-» reuse femme que les vagues entouraient. Et comme il » était impossible de la secourir, on pria. Or, se voyant à » l'article de la mort et loin de tout secours, la malheu-» reuse se mit à supplier Jean et Marie et l'Archange. Les » pélerins n'ouïrent pas sa voix, mais son cri fut entendu. » La mère de Dieu étendit son voile sur l'infortunée ; ainsi » les flots l'épargnèrent et ce voile virginal protégeait la » pauvre femme contre le courroux des ondes. La mer » allait se retirer, mais ceux qui étaient restés au rivage » n'espéraient plus retrouver en vie leur malheureuse » compagne. Et voilà que la mer ayant déserté les sables, » on vit la femme sortir saine et sauve, serrant contre sa » poitrine un enfant né sous le voile de Marie. Ce que » voyant les prêtres et les pèlerins pleins de foi et de joie » s'entretinrent du miracle et remercièrent Dieu et la mère » du Seigneur.[2] »

---

1. M. le Dr Paul Redlich a publié (Marburg, 1894) une excellente édition de cet ouvrage : *Der Roman du Mont St-Michel, von Guillaume de Saint-Paier*, *Wiedergabe der beiden Handschriften des brittischen Museums.*

2. Rapprocher la poésie d'Uhland avec les textes de Guillaume de Saint-Pair, dans Eugène de Beaurepaire, *Le Roman du Mont St-Michel par Guillaume de St-Pair*, poète anglo-normand du XIIe

Les chroniqueurs allemands[1] ont signalé avec soin tous ces mouvements pérégrins ; l'abbé Trithemius (Annales de Hirschau : 1456), s'exprime ainsi : « A cette époque com-
» mençait une grande agglomération d'enfants, en l'hon-
» neur de saint Archange Michel au Mont Garganus, en
» Normandie (*sic*). Le zèle pieux de ces enfants était véri-
» tablement extraordinaire, surtout étant donné leur âge.
» On ignore ce qui les faisait entreprendre un si long
» voyage, sans que personne les invitât, sans être attiré
» par des promesses quelconques ; ils y allaient sans
» prendre l'avis de leurs parents, sans ressources, sans ar-
» gent, ne voulant même subvenir aux besoins de leur
» voyage qu'au moyen d'aumônes récoltées en cours de
» route. C'est ainsi que des enfants, appartenant à presque
» tous les pays de l'Allemagne, se groupaient ensemble et
» marchaient dans un ordre déterminé. C'étaient pour la
» plupart des enfants de douze ans et plus. Ils chantaient
» des cantiques à saint Michel sur les places des villes et
» des villages. Ils étaient précédés d'un drapeau qui por-
» tait l'image de saint Michel. Ils attiraient même des
» enfants moins âgés qu'eux, qu'ils soignaient et proté-
» geaient durant la route. Partout où ils passaient on
» avait pitié d'eux, on leur donnait abondamment à man-
» ger. Je les ai vu bien souvent passer en troupes précé-
» dées de drapeaux. »

Würdtwein,[2] dans une petite chronique du Haut-Rhin, comprenant les années 1461-1501, s'exprime ainsi : « En
» 1457 les *Pueri Sancti Michælis*, marchaient en troupes ani-
» mées d'un grand zèle : mais ce zèle diminuait peu à peu

---

siècle, Caen ; Hardel 1856 et dans l'édition du Dr Paul Redlich. (Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der Romanischen Philologie XCII.

1. Un de mes savants amis d'Allemagne, M. du Vinage, voyageur émérite et grand admirateur du Mont St-Michel, a eu l'obligeance et le soin de traduire pour moi, en français, les passages de toutes les chroniques allemandes, ayant trait à l'abbaye du Mont St-Michel. Je lui exprime ici mes plus affectueux remerciements.

2. *Wurdtwein* : *Nova subs*, VIII, 397. Bohmer fontes, IV, 388.

» par suite des excès de fatigue et des souffrances de la
» faim. Quelques personnes affirment que ces enfants
» étaient poussés par un mauvais esprit. »

Pierre Herp,[1] dominicain de Francfort-sur-Mein, n'oublie pas non plus les pélerinages enfantins. Après avoir mentionné l'oiseau-autruche «avis struttio» promené en 1450, dans les rues de Francfort, il rapporte : « La même
» année, après la fête Divisio Apostolorum (c'est-à-dire le
» 15 juillet), onze cents enfants, de passage à Francfort,
» ont commencé leur voyage au Mont St-Michel. »

Enfin, « la Chronique de la ville de Cologne », dont nous ne connaissons pas l'auteur et qui est appelée du nom de son imprimeur, Koelhoff, rapporte également, à la date de 1455, des pélérinages d'enfants allemands au Mont St-Michel « in Normandien » :

« Cette année-là, dit le chroniqueur,[2] il y eut un grand
» pélerinage au Mont St-Michel, en Normandie, pélerinage
» dont la durée était d'environ deux ans et qui était formé
» de petits enfants de huit, neuf, dix et douze ans, venant
» de tous les pays, villes, villages d'Allemagne, de Bel-
» gique et d'autres contrées. Ils se réunissaient en grandes
» troupes, abandonnant père et mère, marchaient deux à
» deux, en procession ; le cortège était précédé de drapeaux
» avec les portraits de saint Michel. Les enfants d'une
» même localité se tenaient ensemble et, sur les drapeaux,
» on voyait aussi les armoieries de leurs seigneurs. Et
» c'était misérable de voir ces enfants sortis de chez eux,
» malgré la volonté de leurs parents et sans viatique.
» Néanmoins, ils jouissaient d'une bonne santé, car, sur
» toute la route, on leur donnait à boire et à manger en
» quantité suffisante. Quand ils arrivaient au Mont St-
» Michel, ils offraient leurs drapeaux à l'archange. Le
» cortège grossissait en route ; il s'y joignait des vieillards,
» des valets et des domestiques des deux sexes. »

---

1. *Petri Herp. Annal. francof. bei Senkenberg.* Selecte II, 21.
2. *Neuesten Ausgabe*, 1877, p. 299.

« La Chronique de Eikhart », de Wissembourg[1] est encore plus explicite :

« En 1457, après J.-C., le soir de la St-Thomas, (28 décembre), vinrent à Wissembourg cent-vingt enfants de » Kreuznach (sur le Nahe) : ils manifestaient l'intention de » se diriger vers St-Michel, au delà de Paris (*sic*). La ville » leur donna à boire et à manger à la Maison du Conseil : » Ce n'était que des enfants du peuple, toutefois parmi eux » se trouvaient quelques-uns d'extraction noble. Après » eux, il en vint encore deux ou trois cents, d'autres » villes. Chaque troupe avait son drapeau qui portait » d'un côté les armes de la ville où le pélerinage s'était » formé, et de l'autre côté, l'image de saint Michel. Les » laïcs, non écoliers, allaient deux par deux et chantaient » des chansons laïques, tandis que les autres, écoliers » ou étudiants, ceux-là, chantaient le *Salve Regina* ou » d'autres chants de leurs écoles. ITEM : On doit faire » remarquer que depuis le jour saint Thomas jusqu'au » jour de la Circoncision de N.-S. (sept jours après), passèrent par Wissembourg 1.117 enfants. C'étaient des » garçons de onze à dix-huit ans. Les plus âgés dirigeaient » les plus jeunes. ITEM : En 1458, le mardi-gras, sortirent » de Wissembourg pour aller au Mont St-Michel environ » quarante garçons. A cette époque tout était couvert d'une » neige épaisse et il faisait horriblement froid, si froid » qu'on ne savait comment se protéger contre les rigueurs » de l'hiver. Malgré cela, les enfants étaient remplis d'une » telle piété, que personne ne put les détourner de leur » voyage. De tout le pays de Bâle, de Schlestadt, de » Colmar, de Strasbourg, de Wissembourg, de Spire, de » Worms, de Mayence, de Kreuznach, etc., arrivaient de » grandes troupes d'enfants qui se dirigeaient toutes vers » le Mont St-Michel. Peu leur importait que leurs parents » fussent consentants ou non à leur voyage. »

---

1. *Sources et études critiques sur l'histoire bavaroise et allemande.* Edition Hoffmann : Munich, 1802, II, 147 et *Mone,* Archives bavaroises, II, 243.

« La Chronique de la ville de Hall[1] » (Wurtemberg), commencée en 1541, par Herolt, mentionne : « L'an du » Seigneur 1458, le jeudi après Pentecôte, sont sortis de » Hall plus de cent jeunes garçons pour aller à St-Michel. » Ces enfants sont partis contre la volonté de leur père et » mère. »

Nous lisons encore dans « la Chronique d'Ellwangen, (Wurtemberg) : « En 1458, plus de quatre cents enfants de » huit ans et au-dessus, sont allés au Mont St-Michel, » situé au milieu de la mer, sur un rocher très élevé, mais » que la mer cesse d'entourer durant plusieurs jours, si » bien que les enfants purent y entrer à pied sec et y » adresser leurs prières au Seigneur Dieu et à saint » Michel.[2] »

Le Protocole du Conseil de Regemberg[3] dit : « Le di- » manche Quasimodo geniti, jour saint Pierre, l'an 14(59) » vinrent 8... ou (80 ou 800) jeunes garçons de Passau et » Teckendorf avec un drapeau de la grandeur d'un papier » (régal)? sur lequel était peint un crucifix, sainte Marie » et saint Jean, d'un côté, et, de l'autre, saint Michel. La » hampe du drapeau portait une croix. A eux, dans notre » ville se joignirent une soixantaine de garçons et plus, et » ce, contre la volonté de leurs parents. Ils supplièrent » Monseigneur du Conseil de leur donner leurs passeports. » Celui-ci consulta le conseil ecclésiastique et il fut décidé » que ces jeunes gens seraient renvoyés devant la cour » épiscopale. Là, le vicaire de l'évêque leur fit un sermon » dans lequel il leur démontra que la foi chrétienne n'exi- » geait nullement de faire un pélerinage à saint Michel et » que leur voyage était, par conséquent, sans raison. Il

---

1. *Die Chronica von der Stadt Hall*, durch M. Johann Herolt, 1541 begonnen. Voir aussi Edirt. de *Shoenhul*, p 63 ; *Stalin* : Histoire du Wurtemberg, III, 748.

2. Cf *Chron. Eliwac* in Mon. Hist. Germ. S.S. x, 48 et *Gemeiner* : *Chron. de Regensbourg*, III, 302. Consulter également *Chronik des Franziskaner Lesemeister Detmar.*

3. Fol. 162 et 219.

» ordonna donc, sous peine d'excommunication, de s'oppo-
» ser aux pélerinages enfantins et défendit, sous la même
» peine, aux enfants de se réunir aux grands pélerins.
» Cette décision fut prise en présence du chambellan-tré-
» sorier et du conseiller-échevin. Le vicaire pria les jeunes
» gens de rester ; il leur dit que s'ils partaient, la ville leur
» serait fermée pour jamais, que si on les rattrapait, on
» les fustigerait. Après cela nos seigneurs du conseil mu-
» nicipal firent une collecte dans des bourses et on recueillit
» 22 chiling-deniers. Il fut décidé que l'on offrirait cette
» somme à saint Michel. En attendant s'étaient rassem-
» blées des troupes de 400, 600 et 1.000 garçons de saint
» Michel : plusieurs laissèrent leurs drapeaux dans la
» cathédrale, à l'église St-Wolfganz et dans d'autres
» paroisses. Les enfants dirent que le voyage était très
» pénible et que l'église était située en pleine mer. En
» général, succombaient de 4 à 6 pour 100 des garçons.
» On leur donnait des petits morceaux de pain pour
» l'amour de Dieu : ils étaient très nombreux et beaucoup
» souffrirent la mort par la faim. Puis commencèrent à se
» joindre à ces pélerinages des fillettes et des filles.
» Comme les garçons, elles souffraient beaucoup. Bientôt
» on les empêcha de partir. Plus tard le mouvement se
» calma. »

Nous retrouvons également une relation très exacte, très circonstanciée, écrite en bas allemand par le franciscain Detmar dans « la Chronique de Lübeck » : « ITEM,
» cette année, (1457), en été, se rassemblèrent près des
» sapins à St-Avold, une grande quantité d'enfants de 10
» à 18 ans. Ils se firent faire un drapeau sur lequel on pei-
» gnit, d'un côté, la sainte Vierge, de l'autre, saint Michel
» tenant une balance dans sa main.[1] Les enfants, munis de

---

1. Selon une croyance populaire bretonne c'est l'archange saint Michel qui pèse les actions des hommes devant le tribunal de Dieu :

Sur ses ailes de feu, comme un oiseau du ciel
Et sa balance en main descendra saint Michel ;
Debout sur ses ailes de flammes
Dans sa balance d'or, il pèsera les âmes.

Brizeux : *Les Bretons*, Chant XVIII).

» cet emblême, résolurent de se mettre en marche vers la » France, du côté du monastère appelé « le Mont St-» Michel, au-delà de Paris, à la grâce de saint Michel. » » Tous firent des croix blanches sur leurs vêtements, par » devant et par derrière ; l'un d'eux portait le drapeau, » tandis que les autres le suivaient, en chantant le can-» tique : « *Nous partons, au nom de Dieu* », etc. En route, ils » quêtèrent pour avoir du pain et ils demandaient le gîte » pour l'amour de Dieu et la gloire de saint Michel. Dès » que le bruit se fut répandu dans d'autres villes du Haut-» Rhin, Bâle, Strasbourg et Mayence, entre autres, les » enfants suivirent cet exemple au nombre de deux cents, » de trois cents, plus ou moins, et sollicitèrent les aumônes » indispensables. Quand ils arrivaient dans une ville, la » troupe était précédée du porte-drapeau. les autres mar-» chaient par paire, en traversant la place publique ; les » habitants les observaient avec curiosité ; c'est alors que » les petits pélerins demandaient le manger et le dormir. » Les citadins en prenaient alors deux ou trois, autant » qu'ils pouvaient en héberger ; le lendemain matin, les » enfants se réunissaient à nouveau, sous leur drapeau et » reprenaient leur route. Arrivés au Mont St-Michel, on » leur disait une messe, on leur donnait, au sanctuaire, la » bénédiction avec une épée nue. Ils retournaient ensuite » dans leurs pays de la manière dont ils étaient venus. Il » arrivait quelquefois que les enfants des contrées traver-» sées par ces jeunes pélerins ne voulaient plus rester dans » leur pays ; on était, alors, obligé de leur faire des vête-» ments, des chaussures et de leur procurer tout ce dont » ils avaient besoin. Tout le monde se demandait ce que » cela voulait dire : si c'était l'œuvre de Dieu, ou une ten-» tation du diable. »

Le rapport de l'ambassadeur du roi Lasla de Bohême envoyé au roi de France à Paris en 1457, signale ceci : « Des seigneurs traversèrent un pays, la Champagne où » l'on construit des maisons en craie. Nous rencontrâmes » des enfants qui se dirigeaient vers St-Michel, derrière » Paris, malgré père et mère : ils n'en avaient rien dit à » personne. Ils venaient des pays allemands, du Wurtem-

» berg, de la Souabe et du Rhin. Ils formaient de grandes » troupes de cent et deux cents personnes. Ils avaient des » drapeaux et on leur donnait pour l'amour de Dieu. Ils » chantaient aux portes des maisons, mais ils ne chan- » taient qu'un cantique : « Le Christ est né. »

Mais nous savons encore qu'ils invoquaient saint Michel dans un cantique spécial. Ce cantique se trouve dans une collection de Lettres manuscrites du xvᵉ siècle, de la bibliothèque de Lübeck. Il a été découvert par Wilhem Mantels.[1]

CANTICUM JUVENUM

VISITANTIUM SANCTUM MICHAELEM

« Saint Seigneur saint Michel, toi qui fus las ou indiffé- » rent jusqu'à ce que la voix de Dieu trois fois t'appela, — » veille, veille, saint Michel, conseille tes enfants, — par ta » volonté. Kyrie eleison.

» Bien aimé Seigneur saint Michel, quelle était donc ton » idée, — lorsque tu bâtis dans la mer sauvage, — et sur » le Mont dans la mer ? Kyrie Eleison.

» Saint Michel, il est bon pour nous, il veut nous » octroyer la grâce — que la prière à Dieu se fasse en- » tendre. Nous étions joyeux. — Aide-nous, noble Marie, » nos cœurs s'élèvent vers toi. Kyrie Eleison.

» Seigneur saint Michel assiste-nous et lorsque nous » devrons mourir — relève-nous tous de nos péchés et ne » nous laisse pas périr misérablement. — Alleluia, c'est » ce que nous chanterons pour le bon seigneur Michel. » Bien aimé saint Michel, que fais-tu dans le pays Welche. » — Au milieu des méprisables wallons ? Ils nous prennent

1. Cf. Zeitschrift für Lübeckische Geschichte, 1867, II, 539. Voir aussi : Uhland (Hoch und niederdeutche Volkslieder ; Stuggart, 1845). La collection de ces lettres manuscrites (Dictamini Petri de Vineis et Epistolae aliorum) a été achetée en 1449 pour 1 1/2 florin d'or, par Simon Baczh de Hambourg, syndic de Lubeck, mort en 1464. Le livre est estampillé avec l'aigle double, portant, sur la poitrine, le bouclier blanc et rouge.

» nos gages : — ils nous donnent leur monnaie de cuivre
» pour notre or rouge. — Maintenant nous chantons
» « Alleman Kouck Kouck, jamais bien disposés pour les
» allemands. Kyrie Eleison. »

Wilhem Mantels fait suivre ce cantique de commentaires intéressants. Il rapporte que Wattenbach l'engagea vivement à publier ce texte, de nature, disait Wattenbach, à faire la lumière sur l'origine du sobriquet « Michel allemand » : « Le pélerinage de saint Michel, dit Wilhem » Mantels, se rattache, sans aucun doute, au point de vue » physiologique, à ce fait que les Allemands portaient » l'image de saint Michel sur leurs étendards, lors des ba- » tailles de Hongrie en 933 et 955 (Widuking : *Histoire du* » *pays de Saxe*, vol. I, p. 38 et vol. III, p. 34.) Les Allemands » recherchent au pays welche l'ange gardien de leur pays » d'empire. Ils ne peuvent pas comprendre ce qui a pu » décider le saint à s'établir sur une montagne, au milieu » des flots furieux de l'océan, parmi les méprisables » welches, car ceux-ci se moquent des pélerins et les mal- » traitent. Imitant le langage des Welches, le cantique les » appelle Allman Kouck, Kouck (cou cou). » Il dit aussi : « Les Français Allman kouk kouk, ne sont pas bien dispo- » sés pour les Allemands. » C'est le sens qu'on peut attacher à ces mots. On peut aussi considérer le kouck kouck comme une moquerie ou, encore, un cri de ralliement des pélerins en marche. Dans les grandes foules, les plaisanteries sont nombreuses. Les Français ont bien pu donner à ces pélerins miséreux, qui au lieu de Michael prononçaient le mot en allemand Michel, le sobriquet de « Alleman Miquel. » Wilhem Mantels termine en disant qu'il serait intéressant de suivre la piste signalée en France pour arriver à la découverte de son origine.[1]

Le *Canticum juvenum* qui précède et les commentaires dont le fait suivre Wilhem Mantels méritent quelques ob-

1. Indicateur du Musée Germanique, 1865, p. 102, 1866 pp. 92-94 et Dictionnaire de *Grimm*, vol. II, p. 1046.

servations. L'apostrophe à « saint Michel » qui reste las ou indifférent, jusqu'à ce que la voix de Dieu l'eut appelé trois fois, est entachée d'une erreur grossière ; l'auteur du cantique a confondu l'archange avec saint Aubert, évêque d'Avranches. Voici ce que rapporte le cartulaire : « Dans » un certain temps, comme un prêtre de la ville d'Avran- » ches, très religieux et aimable au Seigneur, nommé » Aubert, s'était livré au sommeil, il fut averti par une » révélation angélique, de construire au sommet du lieu » précité un édifice en l'honneur de l'archange, afin que » celui dont la vénérable commémoration était célébrée » au Mont Gargan, fut honoré avec non moins de religion » dans la mer. Mais, tandis que le prêtre roule en lui- » même cette parole de l'apôtre « *Probate spiritus si ex Deo* » *Sunt* », il est averti par une seconde vision et comme » l'esprit des prophètes n'est pas toujours soumis aux » prophètes, le prêtre différa encore la construction, mais » il fit une prière que, sur une affaire de cette espèce, il put » reconnaître la volonté du Christ et du bienheureux ar- » change... *Le vénérable Aubert, plein de certitude sur la vision* » *angélique qui lui avait apparu trois fois*, entreprit de faire » l'œuvre commandée.[1] »

On le voit par ce texte précis et original, ce n'est point l'archange saint Michel qui, comme le dit le cantique, se fit répéter trois fois l'ordre divin, mais bien saint Aubert, évêque d'Avranches, qui le reçut, en songe, de la bouche de saint Michel.

Le « Canticum juvenum » fait connaître que le Mont est situé au pays des welches. C'est une erreur géographique, car il n'est pas douteux qu'il s'agit bien, ici, du Mont St-Michel de Normandie,[2] « bâti sur la mer sauvage » : mais il ne faut pas oublier que, très souvent et fort communé-

---

1. *Chartularium monasterii Montis Sancti Michaeli*, ms. 210 (XII[e] s.) de la Bibliothèque d'Avranches.

2. Montem S. Michaelis in pelago maris. (Praeceptum Lotharii, an 965. Situm in periculo maris. (Acte de 1039). Mons in procelle maris. — *In Meeresnoth.* — Quelques auteurs allemands ont même

ment, les Allemands désignaient et désignent encore les Français sous le nom de « Welches. »

Pourquoi ces Welches affublaient-ils ces bons pélerins du sobriquet de *coucou* ? Deux hypothèses sont en présence. Cette appellation était-elle ironique ou injurieuse ? Provenait-elle, au contraire, d'un cri de ralliement poussé par les pélerins eux-mêmes ?

En Normandie, où l'on tourne tout en raillerie et souvent en grossièreté, on traduit de la façon que l'on sait le chant du coucou et le peuple rencontre, ici, la vraie étymologie d'un mot controversé (cuculus : en latin = lâche, paresseux). Dans l'Avranchin, c'est-à-dire dans le pays qui renferme le Mont St-Michel, on adresse au coucou un chant bizarre et incohérent[1] :

Coucou bindelle,
Ta mère t'appelle ;
Ton père est biau,
Ta mère est belle,
La corde au cou,
Les fers aux pieds
Vilain coucou.

Mais il eut été hors de propos et de situation de saluer de ce cri, propre à exciter les maris trompés, ces jeunes enfants dont l'âge variait entre 10 et 15 ans. Il est plus raisonnable de penser que ces bandes de jeunes gens avaient un cri de ralliement, celui de coucou, tout comme les Chouans celui de la chouette.

---

placé le Mont St-Michel auprès de Rouen : « Sur une pointe de rocher, à peu près impossible à gravir, qui s'élève dans la mer, vers Rouen, on construisit, en l'honneur de l'archange saint Michel, une église, où eut lieu au VIIIe siècle une apparition de l'archange. Depuis lors, les Français croyaient que l'archange montait la garde contre l'Angleterre. (*Menzel Symbolick*, II, 129).

1. Cf. *Le Héricher. Littérature populaire de la Normandie*; Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches. Tome VII, pp. 12-13. Nous n'avons garde d'insister sur la signification du mot coucou, dans la langue verte.

De nos jours, dans leurs jeux, le cache-cache, par exemple, les enfants emploient le mot coucou, auquel ils donnent des inflexions de voix très particulières. Ce mot de ralliement, associé à l'idée de ceux qui le proféraient, a parfaitement pu faire surnommer les Allemands, dans l'espèce les jeunes pélerins allemands, *coucous* : de même qu'au cours de la Guerre de Cent Ans, on appelait les Anglais des *Goddams*, à cause de leur juron, des Talbots, en souvenir de leur général et plus tard des écrevisses, à propos de la couleur de leur uniforme militaire.[1]

Un manuscrit de la Bibliothèque de Munich[2] renferme également un texte fort curieux. J'en dois la communication à l'obligeance du savant directeur de la Bibliothèque royale de la Cour et de l'Etat de Bavière, M. le Conseiller intime Docteur von Laubmann. Il a bien voulu en faire prendre copie sur le *Codex latinus monacensis* (n° 466 de la Hof und Staats Bibliothek : München.) La voici :

---

1. Il serait hors de propos de rechercher ici quelle est l'origine de l'appellation de *Michel allemand*. Les savants de l'autre côté du Rhin discutent beaucoup sur ces mots. Saint Michel est le symbole de la vaillance ; il représente le Bien terrassant le Mal ; il est l'image de la Force. M. Riéger, trésorier de notre Société, auquel je dois la traduction du *Canticum* et des commentaires qui s'y rattachent, me signale un fait curieux : sous l'empire, les bataillons d'infanterie étaient composés de six compagnies, dont deux dites d'élite ; à la droite, les grenadiers, épaulettes rouges ; à la gauche, les voltigeurs, épaulettes jaunes ; au milieu, les quatre compagnies, dites du centre, épaulettes vertes. Dans toutes les garnisons de langue allemande en Alsace (Strasbourg Colmar, Schlestadt, Wissembourg, Lauterbourg), les hommes des compagnies du centre étaient connus dans le peuple sous le nom de *Michélé*, diminutif de Michel. En effet, les compagnies d'élite écrêmaient les compagnies du centre, dès la fin de l'instruction, et celles-ci ne conservaient que les hommes petits et chétifs. Ce nom de *Michélé* provenait évidemment des corps allemands qui occupaient l'Alsace avant l'annexion à la France (1648, traité de Westphalie). Les Miquelets d'Espagne (diminutif de Miquel), ont probablement la même origine.

2. Un article de *Falk*, intitulé : *Die grosse kinderwallfahrt nach dem St. Michelsberge in der Normandie um 1457*, publié dans l'Historisch Politische Blatter, München 1885 : 96, pp. 194-204, nous a été très précieux pour la documentation.

DE PEREGRINACIONE PUERORUM (1)

Humiliter cum lacrimis
ad fontem pietatis
Confugimus ut intimus (?)
Det rorem bonitatis.

En grandis res nunc agitur
res miris insignita,
Que antea non legitur
a senibus audita.

Nondum fluit millesimus
Nec non quadricentenus
Ab ortu Christi septimus
Annus que quinquagenus.

Rure, villis et urbibus
Plebs ingens Almanorum.
Senum cum junioribus
Et turmis puerorum

Inducta nempe spiritu
Magne devocionis
Cum lacrimis et gemitu
pure contricionis.

Currebat in Normanniam
in plagam occidentis
per Christum multiphariam
rogatis alimentis.

Vis tua, Christe, claruit
Etas nam puerilis
pergere tantum voluit
ut etas juvenilis.

Soli currebant parvuli
Nec jam matres curabant,

1. Voir également : Etude de l'histoire du pays allemand, organe des musées germaniques, volume xv (1868) pp. 165-166, Nuremberg.

cum divite pauperculi
  cum iter festinabant.

Est mons situs in fluctibus
  occiduis marinis
altus ducentis gradibus
  ter quindenis ter quinis.

In templo premagnifice
  quod tibi decoratur
turbe princeps angelice
  patronus veneratur.

Non fluctibus (?) fluis[1]
  prius circumdabatur
paludibus sed arduus
  Mons circumferabatur.

In hujus loci palustribus
  pre annis nuningentis
Draco latebat turbidus
  Et corporis ingentis.

Ejusdem veneficium
  auram intoxicaret
Innumeros que plebium
  mala morte prostraret.

Indicitur jejunium
  a patribus beatis
Oratque mens fidelium
  opem divinitatis.

Comparuit militie
  mox signifer celestis
promisit dono venie
  fugam tam seva pestis.

Huic postquam supplicuerat
  devote deo vero
Episcopus exierat
  uno cum toto clero.

---

1. Refluis, circumfluis ?

Precinebant pueruli
  cetusque viduarum
inermes quoque populi
  carmen deo preclarum.

Viri fortes et strenui
  armis se decorabant
Omnes in mortem ardui
  draconis aspirabant.

Ut ventum erat propius
  ex molibus tam divis
Confusi cedunt longius
  Nec vires erant viris.

Et cum crevit audacia
  mox unus tunc accessit
Sed percruenta bestia
  dudum vita recessit.

Reditur tunc leticia
  laudatur voce pia
cum toto tali curia
  Virgo mater Maria.

Prefatus mons ascenditur
  et nutu supernorum
Basilice construitur
  Duci archangelorum.

Quelle est la source de ce cantique?

Dans le cours de l'année 1112, par conséquent sous la prélature de Roger II, (1106-1123), Baldric, Baldéric ou Baudry, vingt-neuvième archevêque de Dol[1] vint au Mont

1. Cf. *Gallia Christiana*, xiv, Ecclesia Dolensis, 1048, c. 2. On trouvera sur la vie et les œuvres de Baudry d'utiles renseignements dans l'Histoire littéraire de la France. xi, p. 96 à 113. Baudry, né à Meung-sur-Loire, étudia d'abord sous la direction de Hubert et fréquenta les écoles d'Angers. Moine bénédictin de l'abbaye de Bourgueuil, il en devint l'abbé en 1079. Il fut élu archevêque de Dol en 1107. Il mourut à St-Samson-sur-Risle en 1130. Son siège lui parais-

St-Michel. Durant sa visite, il remarqua parmi les reliques un poignard et un petit bouclier. Il fit appeler le prieur de l'abbaye et lui demanda l'origine de ce trophée. Baudry en écrivit l'histoire et deux manuscrits de la bibliothèque d'Avranches le contiennent ; le 212 (*Varia ad historiam montis Sancti Michaelis spectantia*), du folio 6 au folio 10 et le 213, du folio 150 au folio 153. Mais ces textes sont incomplets et une note marginale du ms. 212, indique même que le récit est abrégé.

La traduction suivante du Dragon de l'Irlande a été faite par nous sur le texte latin publié par un archéologue normand, M. Eugène de Beaurepaire,[2] d'après les mss. 18.947 et 18.948 de la Bibliothèque Nationale. Nous avons serré de près le texte même. La phrase de Baudry est, en général, très lourde ; les répétitions y sont fréquentes et des mots de basse latinité s'y rencontrent souvent. Le style, par endroit, est boursouflé et déclamatoire ; mais malgré ces imperfections ce récit est des plus intéressants.

Nous verrons dans la suite le parti que Guillaume de Saint-Pair, trouvère anglo-normand, a tiré de ce morceau de littérature, dont le retentissement fut sans doute considérable et auquel font très souvent allusion les chroniqueurs et les annalistes du Mont Saint-Michel.

---

sait un lieu d'exil ; il se complaisait surtout dans les abbayes anglo-normandes, où il était toujours parfaitement reçu. M. de la Borderie a raison de dire que ce fut avant tout un lettré, un bel esprit, un poète. Ses principales œuvres sont les « Historiæ Hierosolymitanæ » livre IV, des Vies de Saints, en prose ; les Gesta Pontificum Dolensium et un poème sur la Conquête de l'Angleterre, par Guillaume de Normandie, dont une partie a été publiée par André Duchesne. Cf. Bibliothèque Nationale, Ms. collect. Duchesne, volume XIX. p. 537. Baudry composa également de nombreuses pièces de vers épitres, éloges, épigrammes, épitaphes, pleins d'inspiration, de bravoure, de bonne grâce et dont la forme est originale.

Nous avons publié dans la *New Ireland Review*, de Dublin, (Février 1905) une traduction en langue anglaise du récit de Baudry.

2. *Eugène de Beaurepaire : Histoire générale de l'abbaye du Mont St-Michel*, par Dom Huynes.

Relation de Révérendissisme Père en Dieu Seigneur Baudry, archevêque de Dol, auparavant moine et abbé du Monastère de St-Pierre-de-Bourgueil, au diocèse d'Angers, sur le bouclier et l'épée que l'on voit au monastère de St-Michel, au péril de la Mer.

Au Mont St-Michel qui est appelé *Tumba*, on voit certains objets remarquables, des choses guerrières pour ainsi dire, et qui. cependant, ne sont pas faites pour la guerre, mais bien plutôt pour servir de jouets aux enfants et que la dévotion chrétienne humblement vénère. Là, en vérité, est suspendu un bouclier, très petit de surface, en airain, d'une forme presque ronde, mince, non épais, remarquable par le signe de la Sainte Croix qu'il porte en quatre endroits. On y voit également une petite épée en forme de glaive. Cependant ces deux armes, à cause de leur petitesse *(pro modicitate sua)* ne pourraient effectivement servir au combat, mais elles ressemblent bien à des armes. Comme moi, Baudry, par la grâce de Dieu, prêtre de Dol, de grade métropolitain, bien que peu digne d'une si grande dignité, je m'informais de l'origine de ses choses et voulais en entendre l'histoire exacte, quelqu'un se présenta qui ne craignit point (præsumpsit) de m'en indiquer l'origine, d'une manière incomplète et décousue.

Comme cela m'avait déplu, — ce quelqu'un parlait sans ordre, — je fis appeler le prieur du monastère lui-même, homme tout-à-fait érudit en belles lettres et très curieux des choses antiques. Je le questionnai sur le trophée

---

1. Voici, d'après Dom Huynes, les vers qui étaient gravés sur des lames de cuivre, encadrant le trophée rapporté d'Irlande :

Hic involutum Michaëlis cernite scutum,
Quod per serpentem turbantem per mala flentem
Plebem, qua massa fuit huc Irlandia passa,
Turpiter occiso demonstrat miracula viso.

(*apparatus*), que cette église si remarquable conservait sur l'un de ses autels. Alors cet homme éclairé et qui connaissait admirablement le passé de ce lieu, commença son récit d'une bouche savante et non inconsidérée. Il remontait le cours des âges jusqu'aux faits les plus reculés de son monastère, histoires puisées dans les archives de son abbaye et que jadis, tout enfant, il avait entendu raconter par ses aïeux : « Seigneur Archevêque, dit-il, vous le savez, le Mont a été formé avec les premières montagnes ; mais ce qui est dessus est l'œuvre des hommes ; sa puissance remonte à la volonté divine et à l'ordre de Dieu. C'est ici, en effet, que par une révélation divine et un avis angélique[1] (ce qui est, tout au long, consigné dans nos Annales), le bienheureux et vénérable Aubert,[2] administrant en qualité d'évêque le siège d'Avranches, une église fut édifiée pour le service de Dieu et avec l'aide de Dieu lui-même, elle fut dédiée et livrée au culte (mancipata) ; elle s'enrichit d'une petite partie du manteau laissé par un ange sur le Mont Gargan et elle fut honorée d'autres dons consistant en reliques sacrées. A cette maison de Dieu, dont nous venons de parler, commencèrent à accourir fréquemment des multitudes et aussi bien de l'ouest que des autres parties du monde et il en vient par bandes (*catervatim*). Et c'était à bon endroit que ces foules imploraient le secours de l'archange qui, Dieu aidant, était si efficace, que presque tous ceux qui y venaient s'en retournaient, pour ainsi dire, consolés et récompensés. C'était assurés du salut de leurs âmes qu'ils accouraient tout confiant : c'était saint Michel qu'ils suppliaient, comme étant l'archange spécialement chargé de la garde du paradis. Et vraiment, vous le savez mieux que nous, nous n'ignorons pas que le paradis doit

---

1. Admonitus est (S. Aubertus) angelica revelatione ut in jam dicti summitate loci construeret in honore Archangeli œdem ut cujus celebrabatur veneranda commemoratio in Gargani monte, non minori tripudio celebraretur in pelago. Ms. 210 Bibliothèque d'Avranches.

2. Aubert, évêque d'Avranches ; sa vie est rapportée dans le Bréviaire composé par le savant Daniel Huet.

être notre partage, le paradis qui est gardé par saint Michel ; mais, par notre propre faute, ô douleur ! nous nous éloignons de ce lieu qui nous est destiné. Alors donc, ce n'étaient pas des moines qui s'y trouvaient, mais quelques chanoines qui assuraient le service. A cette époque, au-delà de l'Angleterre, dans une contrée très éloignée qui avait à sa tête un roi nommé Elga, avait grossi un serpent dont la respiration était énorme et dont l'haleine était très nuisible. Il était hérissé d'une carapace d'écailles, coiffé d'une horrible crinière, abondant en un venin qui brûlait arbustes et herbes. Ce serpent faisait périr les animaux et les hommes et c'est auprès d'une fontaine très limpide qui donnait naissance à un fleuve très clair, qu'il se tenait surtout et régnait superbement. Aussi, personne n'osait-il fréquenter cette contrée, parce que le monstre inévitable avait terrifié tout le monde. Or s'éleva chez les habitants d'alentour une maladie grave, déterminée par la pénurie angoissante de l'eau. En effet, cette contrée qui n'était qu'à une faible distance du fleuve devenait inhabitable pour les populations, à cause de son aridité et parce que la chaleur du soleil la desséchait complètement. Mais l'approche du fleuve qui arrosait ce pays, comme on l'a dit, était interdite aux habitants à cause du reptile. L'épouvante s'empara de tout le monde ; la terre ne produisit plus rien et les bêtes manquaient de fourrages. Les habitants demandaient conseil à Dieu, parce qu'ils se voyaient privés de tout secours humain ; ils s'adressèrent à leur pontife et, par lui, se confièrent à l'Auteur de toutes choses.

Le Pontife leur ordonna aussitôt un jeûne de trois jours pendant lequel on prierait Dieu de se montrer compatissant et propice, en présence des misères du peuple. Tous imploraient ardemment (*everberabant*) la miséricorde de Dieu par des jeûnes, par des prières et des aumônes et toutes sortes de sacrifices. Et il leur fut indiqué de se rendre le troisième jour, auprès du serpent pour le mettre en fuite ou, si cela était possible par quelque moyen, de le mettre à mort. Vous auriez vu, à la pointe du jour (*summo diluculo*) des légions, pâles de frayeur, mais cependant armés d'armes de toutes sortes. Les clercs précédaient,

portant dans leurs mains les Croix et les reliques des Saints ; les laïcs éprouvaient les epées et les lances et tous, quoiqu'effrayés, allaient de l'avant. Ils allaient de l'avant, dis-je, mais comme s'ils devaient subir une mort imminente. Ils allaient de l'avant, les genoux tremblants et toutefois avec l'aide de Dieu et l'appui de leur saint évêque, ils étaient tranquilles en quelque sorte. Ils poursuivaient leur chemin par degrès et, cependant, ils se consumaient d'épouvante (*emarcebant*). On arrive au lieu où la terrible bête sauvage avait coutume de se retirer. Ils voient de loin, comme une montagne élevée, le corps énorme du monstre et ils se demandent avec anxiété s'ils doivent se précipiter sur le monstre ou prendre la fuite. A la fin, ils prennent une confiance audacieuse et ils poussent des clameurs. Ils commençaient à brandir leurs javelots à bras tendus. De toutes parts, ils se précipitent et, courageusement, courent au monstre. Le serpent, comme s'il eût dormi, demeurait immobile, comme si même déjà il était mort. Ils se précipitent alors sur la charogne (*morticinum*) infecte et abominable. Vous en auriez-vu tous les morceaux innombrables déchiquetés et cet objet d'horreur gisant en pièces. Et voilà qu'ils aperçoivent avec une incroyable surprise le petit bouclier et le petit glaive qui sont à côté l'un de l'autre.

» Devant ces objets, certains d'entre eux crièrent au miracle, parce qu'ils pensaient qu'une arme de ce genre ne pouvait en aucune façon servir au combat. Ils regardèrent avec stupéfaction ce monstre vomisseur de flammes. Ils ne doutaient pas qu'il ne fut mort, mais ils ignoraient par qui il avait été ainsi exécuté. Sur ce qui a été fait et sur ce qu'ils savent, ils s'apprêtent à rendre grâce et ils se disposent à s'enquérir de ce qu'ils ignorent. Ils se mettent à supplier Dieu et ils s'empressent de lui demander de révéler son secret à ceux qui le supplient. Le premier de tous, l'Evêque passe la nuit en supplications ; il frappe le sol avec le pied ; il élève sa prière vers le ciel et veut le toucher par de dignes sacrifices. Dieu ne put longtemps rester sourd aux supplications de cette race. Apparaît le divin Michel qui n'ignore pas les secrets de Dieu et qui est porteur de la

bonne nouvelle, (*bajulus*). Il vient, dis-je, visible aux yeux du Pontife et se manifeste par des signes : — « C'est moi, dit-il, qui suis Michel, moi qui suis toujours en présence de Dieu, qui résiste incessamment au parti du mal, qui provoque indubitablement votre ennemi. C'est moi qui ai occis cette bête, ce que vous n'auriez pu faire à cause de votre faiblesse. Ne doutez pas, dit-il, que ces armes furent les nôtres, non pas que nous eussions eu besoin de ces armes matérielles ou d'un aide quelconque... Ne vous abstenez pas de glorifier celui qui vous a invisiblement délivré d'un ennemi visible. Mais ce trophée, toi, prêtre très élevé, fais le porter par tes clercs (*apparitores*), à la montagne appelée de notre nom et ce lieu, situé au-delà des mers, se réjouira de le posséder. » Le pontife fit connaître avec soin à son peuple la réponse angélique et songea à faire porter au-delà de la mer ces petits présents (*munusculis*) Donc, ayant choisi quatre notables de son pays, il leur ordonna de traverser la mer et leur indiqua ce qu'ils avaient à faire. Ils traversèrent la mer, mais comme ils l'avaient compris, c'est vers le Gargan qu'ils se dirigèrent. (En effet, ils n'avaient pas entendu parler du Mont Tumba, du moins au commencement de leur voyage). Ils s'engagèrent sur la route, mais c'était en vain qu'ils marchaient ; ils avaient beau chercher à aller de l'avant, ils réussissaient seulement à se fatiguer en rebroussant chemin. Ils erraient malgré eux sur la route et ils ne pouvaient parvenir là où ils avaient résolu de se rendre. Ils se demandaient donc réciproquement : « Qu'est-ce que cela signifie ?... Que faisons-nous ?... Est-ce que nous ne travaillons pas en vain ?... Voilà déjà de nombreux jours que nous sommes partis et nous ne sommes pas plus avancés ! C'est bien à la Montagne de saint Michel que nous devons aller ; c'est donc au Gargan. Notre maître, notre Evêque nous a dit formellement de nous y rendre vers cette Montagne de saint Michel et il n'a rien ajouté... Or, non loin de nous, avons-nous appris, est une montagne appelée Mont St-Michel ; peut-être est-ce de ce Mont qu'il s'agit ?... Cependant ne nous laissons pas trop aller à cette pensée ; réfléchissons ; implorons du secours ; il ne nous fera pas plus défaut qu'il

a manqué à nos compatriotes. Confions-nous donc à nouveau au patronage de saint Michel ; c'est à lui que notre patrie doit son glorieux triomphe ! » Ces paroles dites, une forme éblouissante apparut dans la nuit profonde et le silence fut troublé par une voix sonore qui parla ainsi : « C'est au Mont St-Michel appelé *Tumba* que vous devez aller, parce que celui-ci, nouvellement construit, est notre asile *(deversorium)*. Au ciel est notre demeure habituelle ; mais, sur terre, nous avons des lieux de prédilection. Dans les endroits consacrés au Seigneur, nous apportons d'abondantes consolations aux gens désolés et jamais nous ne songeons à abandonner ceux qui mettent en nous toute leur confiance. Il faut donc venir vers ce lieu, par nous fréquenté et où il faut invoquer Dieu, car rien ne peut lui être plus agréable. » Ces paroles furent comprises des envoyés et, aussitôt, la forme qui parlait disparut. Les envoyés, fixés désormais, hâtèrent leur voyage vers le Mont, s'entretenant en cours de route de ce qui venait d'arriver et ils étaient réconfortés par l'oracle divin. Tout joyeux, ils arrivèrent à cet oratoire où ils remirent le petit bouclier et le petit glaive. Ils racontèrent l'histoire tout au long (*seriatim*) et l'affirmèrent sous serment. On reçut ce trophée digne de tout respect et les armes furent suspendues comme un témoignage matériel qui frapperait les autres générations et tous se réjouirent des promesses du saint Archange et rendirent grâces à la légion angélique... Les noms des envoyés ont été inscrits sur les chartes de ce monastère ; bien des fois, nous les avons lus et vus. En vérité, ces écrits parvinrent jusqu'à nous, mais les flammes crépitantes qui dernièrement ont fait fureur sur notre église[1] les ont

---

1. Le Mont St-Michel a été le théâtre de très nombreux incendies ; on en compte une douzaine de 992 à 1834. Celui auquel fait allusion ce texte fut très important : « L'an 1112, le bon abbé Roger eut avec ses moines une très sensible affliction ; c'est que le feu du ciel, comme ils estoient tous à matines, le vendredi sainct, le 25e jour d'april, tomba sur le monastère de ce Mont et réduisit en cendres tant l'église que les lieux réguliers, ne laissant que les voultes, pilliers et murailles qui demeurèrent touttes à découvert ; aucune maison dans la ville ne fut incommodée. » *Dom Le Roy : Curieuses recherches*. T. I. p. 142.

réduits en cendres. Cependant, par les traditions orales qui, de bouche en bouche, se transmettent au cours des générations, cette histoire est parvenue jusqu'à nous. Voilà pourquoi je puis vous la raconter, puisque vous me l'avez réclamée. Nos aïeux avaient pour ce trophée un respect encore plus grand que le nôtre ; ils étaient d'autant plus respectueux et d'autant plus confiants qu'ils vivaient plus près de l'époque où ces faits s'accomplirent. Dira-t-on que nous ignorons qui a fabriqué ce trophée?... Que nous ne savons pas davantage qui l'apporta? Les œuvres de Dieu sont grandes et nombreuses et elles sont conformes à ses desseins. Il a fait tout ce qu'il a voulu et j'ose dire qu'il a pu faire ce prodige.

Ces choses, moi Baudry, évêque quoiqu'indigne, je les ai entendues de la bouche du révérend prieur et je ne puis ne pas y croire, quand j'ai vu, en réalité, des choses non moins étonnantes. Si, en effet, je me reporte au temps de Moyse, est-ce que je n'y trouve pas la manne qui nourrit le corps et qui, toujours, est inépuisable?... Et, cependant, est-ce que j'en connais l'origine?... Si je me rends au Gargan, je puis y toucher un manteau laissé par un ange ; mais de quelle matière, de quel fil (*quo stamine*), de quelles mains a-t-il été tissé?... Je l'ignore absolument. Si, enfin, je me rappelle saint Rémi de Reims, n'aie-je pas tenu entre mes mains cette ampoule vénérable que j'ai baisée avec respect et qu'un ange lui apporta, pleine d'huile et en présence d'une foule de gens? C'est avec ce liquide que fut bientôt baptisé Clovis, roi de France. C'est une coutume que l'église de Reims a conservée pour sacrer les rois ; c'est cette liqueur sacrée que les évêques versent sur leurs têtes. Et, cependant, cette manne, ce manteau, cette ampoule, et tant d'autres choses semblables que je ne puis énumérer, je sais qu'elles sont réelles, mais j'ignore qui les a faites! Mais, je confesse que Dieu a pu et peut les faire ; qu'à ses yeux, je le considère ainsi, rien n'est vieux, rien n'est nouveau, rien n'est dans le passé, dans le présent, dans l'avenir. Donc, j'ajoute à ces exemples le bouclier en question et le petit glaive.

« Fidèle auditeur, j'ai entendu raconter cette histoire et

je l'ai rapportée dans cet écrit, de peur qu'un jour cette noble histoire ne s'altère (*vilescat*) et que le temps jaloux ne la fasse périr. A celui qui la lira et qui n'en rira point, paix, joie et bonheur éternels. Ainsi soit-il ! »

Ce récit inspira également un poète anglo-normand du douzième siècle, Guillaume de Saint-Pair, qui mit à profit la narration de Baudry pour la composition de son « Roman du Mont St-Michel » : « Il est, parmi les miracles qu'il reproduit, dit M. Eugène de Beaurepaire, un récit qui sort tout à fait de la ligne ordinaire, qui atteint les proportions d'un véritable poème et sur lequel nous devons dire quelques mots. Nous voulons parler de la légende de l'épée et du bouclier. Elle n'appartient ni à Bernier, ni à Frotmond, ni au compilateur anonyme du XI[e] siècle, mais bien à l'un des écrivains les plus distingués du XII[e], au fameux Baudry de Bourgueuil, archevêque de Dol, vers 1114. A cet égard, il ne saurait y avoir aucune difficulté. Le titre de ce miracle porte le nom de Baudry : *Relatio Domini Baldrici, Dolensium archiepiscopi*. Et, quand même, cette déclaration ne serait pas suffisante, l'incertitude la plus légère ne pourrait s'elever en présence de la déclaration solennelle qui clot cette curieuse narration : « Hace ego Baldricus, indignus Episcopus ab ore reverendi prioris andivi » (Bibliothèque d'Avranches, ms. 34, f° 16 r°.)

Le récit de Guillaume de Saint-Pair[1] suit pour ainsi dire mot à mot la relation de Baudry. Il commence au vers 3.209 et se termine au vers 3.531 ; il se compose donc de 322 vers.[2] Il figure dans la troisième et dernière partie du poème, qui nous est parvenue incomplète et mutilée.

---

1. *Le Roman du Mont St-Michel, par Guillaume de St-Pair*, poète anglo-normand du XII[e] siècle, publié pour la première fois par *Francisque Michel* avec une étude par M. Eugène de Beaurepaire. Caen, Hardel 1856.

2. Cette référence est donnée sur l'édition allemande du D[r] Paul Redlich. *Der Roman du Mont St-Michel, von Guillaume de St-Pair*. Wiedergabe der beiden Handschriften des Brittischen Museums. Marburg 1894.

« Après la mort de Guillaume son œuvre resta longtemps dans l'oubli, confondue dans le chartrier du Mont « avec les ystoires, ckroniques et anciennes escriptures de cest ostel, lesquelles choses, dit un moine du xv[e] siècle, on montre très bénignement ès pélerins qui, par dévocion, visitent cest saint lieu. » Sous Pierre Le Roy, on fit, très probablement, une copie de ce poème qui ne serait autre que le manuscrit actuel du Musée britannique.[1]

Guillaume de Saint-Pair ayant plutôt copié qu'inventé dans son poème, écrit en vers romiens, nous croyons suffisant de transcrire, pour donner une idée de la langue et du rythme, la description des fameuses armes, apportées au Mont par les Irlandais :

Or fera ci ma repousée (reposée, repos)
Quer de l'escu et de l'espée
Vuil plus dire(i) qu'uncor n'en ai
De sa façon que veü ai ;
Quer tel mil homme encor orrunt
Cez romans liere, qui au Mont
N'auront esté en lor vivant.
Si lor iert vis merveille grant,
Quand ils orrunt de lor faiture
La Merveille qui encore dure,
Et si'n vendrunt plus volentiers
Le leu veier qui molt es chiers.
Li escuz est de tel façon
Cum est escu a cha(m) piun ;
Une boclete a el mèlié
Et quatre croix environ lié
Mielés bien a argent ;
Clous a en braz bien plus de cent,
Qui sont d'argent el sommeron,
Deson de coivre ou de laton.
Entre la croix et la boclete.
Qui est agüe et petitete,
A un cerne biere adoubé

1. Ms. add. N° 10.289 du British Museum : Ce manuscrit a été dépouillé par M. Thomas Wright. Voir à ce sujet la note de M. Eugène de Beaurepaire, dans l'étude sur Guillaume de Saint-Pair qui précède l'édition de M. Francisque Michel, pp. 5-6.

D'altretels clous com ai conté.
En l'escuèt a quatre braz
Qui s'en iessent par qua(r)tre parz
De cel cerne que vos oiez
En la bocle furent joster.[1]

Cet épisode miraculeux a été également mis en vers et dramatisé par un poète inconnu. En 1861, M. Dubosc, Conservateur des Archives de la Manche, découvrait dans des papiers de rebut un manuscrit écrit sur deux colonnes et paraissant remonter au milieu du xv[e] siècle. Les deux cent trente-huit vers que renferme ce double feuillet appartiennent à quatre ou cinq scènes différentes. L'une d'elles a justement trait au Dragon de l'Irlande. Le récit du poète ne nous apprend rien de nouveau, mais il fixe la venue des Hiberniens au Mont St-Michel, sous la prélature de l'abbé Maynard. C'est *Mainart*, abbas Montis, qui reçoit les messagers. Il leur dit :

Volontiers vous escouteron
Quer vous nous semblez gens honnêtes,
Par quoi point de vous doubteron ;
Quer gens de bien pert que vous estes
A voir votre flomie
Ignorer n'en faut nullement.

Les pélerins — Populus — de répondre alors :

De rien ne vous mentiron mie
Pour nous serait fait follement,
Et vray qu'au party dont nous sommes,
Avait ung serpent molt cruel
Nagairez qui femes et hommes
Dévourait à perpetuel.
Du peuple la communité
S'efforça pour le pourchasser,

1. 3.504-3.531 de l'édition Redlich. — On voit par cette citation que l'œuvre de Guillaume est correcte ; elle rappelle, dans son ensemble, les meilleures traditions de l'Ecole Normande et, comme le dit avec raison M. Eugène de Beaurepaire, elle témoigne, au point de vue de la langue, de l'état avancé des études au Mont St-Michel.

Véant sa grant malignité
A le tuer ou le chacier;
Là ou son retraict il faisoit
Sourvint de commun grant faison
Quer touttefois qu'il luy plaisoit
Envenymoit tout de poison.
En un maroys trouvé couché
Fut du dict peuple habitué
Où il avait été touché.
Et frappé à mort et tué.

Mainart abbas

— Qui fit cela?

Populus

Nul ne savoit
Gens y furent de mainte guise
Y donc si sage n'y avait,
De nostre évêque et gens d'église
Qui sachent qui avoit frappée
Cette beste cruelle et folle.
Mais son escu et son espée
Lessa sanglans au plus près delle.
L'Evêque n'y seeut qu'aviser.
Quant au regard de celle ensaigne
Fors porter pour en délivrer
Au Mont de Gargaigne en Champaigne.
Nous deux icy les portion
En espérant de Dieu la Grâce,
Mes tant plus fort nous allion
Plus esloignon de la place.
Ung jouvencel après trouvasmes
En chemin qui fut endument
Que portion nous lui contasmes
Qui nous introduyt grandement,
Et de faict nous fist retourner,
Disant estre l'ange Michel
Qui venu est sans séjourner
Pour le serpent lassus du ciel.[1]

---

1. Citation faite d'après *Eugène de Beaurepaire* : Les Miracles du Mont St-Michel, fragment d'un Mystère du XIVe siècle. Avranches,

De quel Maynard, abbé, est-il parlé ? Est-ce de Maynard premier abbé (966-991) ou de Maynard, deuxième abbé, frère du précédent (991-1009) ? Il est impossible de répondre à cette question. D'après l'auteur du Mystère, la venue des Irlandais aurait lieu dans la seconde moitié du xe siècle ou dans les neuf premières années du xie.

Tous ces textes démontrent d'une façon indiscutable que des milliers d'enfants vinrent d'Allemagne au Mont St-Michel, surtout dans le courant du xve siècle. Cette époque revèle de nombreuses pérégrinations de ce genre, au Saint Sang, à Vilsnack, à la Belle Marie à Regensbourg, (au Timbalier à Niklashausen. Ces mouvements si curieux ont été étudiés avec soin par plusieurs auteurs allemands. Hecker[1] les a analysés ; Janssen découvre dans ces épisodes la vieille habitude des Allemands à courir le monde, le « currendi libido », tandis que Hecker y voit un motif maladif.

Littré[2] a effleuré également cette question : « Il faut faire mention, dit-il, d'une maladie singulière qui s'empara de quelques enfants en 1458. Elle appartient bien plus, par son caractère, à la grande époque des croisades qu'à la dernière moitié du xve siècle. En cette année, les enfants, sur plusieurs points de l'Allemagne furent saisis d'un tel désir d'aller en pélerinage et en troupe au Mont St-Michel de Normandie, que ceux auxquels on refusait la permission d'accomplir le voyage mouraient infailliblement de dépit et de douleur. On n'empêcha pas en conséquence ces *enfants de saint Michel*, comme on les appelait, de suivre l'irrésistible penchant qui les entrainait vers un rocher lointain et de se

---

Anfray 1882. Cf. également : Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches, T. iv, pp. 17 et suivantes. *Dom Le Roy*, dans ses Curieuses Recherches. I. 87. Ed. Beaurepaire dit : Les peuples d'Hybernie ou Irlande viennent offrir à saint Michel, en ce Mont, l'écusson et le poignart.

1. *Hecker : Die Grossere Volkskrankheiten des Mittelalters.*

2. *Emile Littré : Médecine et Medecins.* Paris. Didier 1872, pp. 21-22.

procurer les moyens de faire la route. D'Ellwangen, de Schwabisch Hall et autres lieux, il en partit plusieurs centaines. A Hall, on leur donna un pédagogue et un âne pour porter les malades. La bande alla jusqu'au rivage de la mer, où elle attendit le temps de reflux pour arriver de pied sec au lieu désiré. Ces malheureux pélerins ne trouvèrent pas en France des sentiments analogues à ceux qui les avaient conduits si loin.

« Il est difficile de ne pas reconnaître dans ces maladies nerveuses une influence des idées religieuses qui prédominaient à cette époque. Les esprits entretenus dans des croyances mystiques, entourés de visions, de prodiges, de saints et de sorciers, s'ébranlaient facilement et la moindre circonstance tournait vers la maladie des cerveaux déjà enclins aux émotions surnaturelles. Les hommes, à en juger par leur conduite depuis les croisades jusqu'aux pélerinages des enfants, se livraient dans la simplicité de leurs besoins, de leurs connaissances et de leurs ressources, à leur impulsion tout autrement que nous et ils essayaient leurs forces, encore mal réglées par la civilisation, d'une façon si différente de la nôtre que ces manifestations paraissent étranges à l'heure actuelle. »

Les récits des chroniques allemandes sont-ils confirmés par les manuscrits de l'abbaye du Mont St-Michel[1] ? Pour répondre à cette question nous sommes obligés de nous contenter des déclarations de deux religieux du XVIIe siècle, Dom Huynes et Dom Le Roy, les manuscrits qui ont certainement mentionné ces pélerinages enfantins et qui, peut-être même, nous eussent donné sur eux d'intéressants détails, étant aujourd'hui perdus. Citons, parmi eux, le Livre de Sébastien Ernault, prieur du Mont, mort en 1570 et deux manuscrits, indiqués par Dom Huynes, comme sources de son histoire.[2] Voici en quels termes ce religieux

---

1. Lors de la Révolution (1791), la Bibliothèque et le Chartrier du Mont furent pillés. Trois cents manuscrits environ échappèrent à la ruine. La plupart sont déposés à la Bibliothèque de la ville d'Avranches.

2. Cf. *Dom Huynes : Histoire Générale de l'Abbaye du Mont*

signale les pélerinages allemands : « Bien que de tous temps, depuis la construction de cette église jusqu'à présent, il y soit toujours venu de divers quartiers plusieurs pélerins, néanmoins jusques en l'an mil quatre cent cinquante-sept, il n'en estoit presque venu des quartiers d'Allemaignes. Cette année, donc, il commença à en venir des dits quartiers si grande quantité d'hommes, de femmes et d'enfants si jeunes que plusieurs n'avoient point encore attint l'âge de neuf ans. De quoy plusieurs prélats, seigneurs et autres personnes de qualité, s'esmerveillant, en demandaient la cause à plusieurs prestres et autres gens de qualité qui estoient parmi ces bandes, lesquels ne répondaient autre chose sinon que c'estoit la volonté de Dieu ; que le désir de visiter cette église estoit venu à plusieurs d'entre eux quelquefois si soudainement qu'ils quittaient toute chose pour s'y acheminer. Et pour tesmoigner que cela estoit aggréable à Dieu, c'est qu'il se faisoit ès dits quartiers plusieurs miracles pour preuve de cette dévotion.[3]

Le 4 mars 1647, Dom Le Roy notait ceci dans ses Curieuses Recherches[1] : « L'an 1457, il vint plusieurs bandes de qüantité de personnes, vieilles, jeunes et mesme d'enfants si jeunes que beaucoup n'avoient pas encore atteint l'âge de neuf ans et parmi ces troupes estoient plusieurs prebtres et aultres gens de calité, venant des basses et haultes Allemaignes : les prélats et seigneurs du dit pays demandant à ces peuples qui les émouvait de venir ainssy en si grand nombre et de si loing en voyage, en un lieu qu'ils ignoraient, seulement en ayant ouy parler ; et lors ils répondirent simplement que c'estoit la volonté de

---

St-Michel, Ed. Beaurepaire. T. II, p. 232 : « Livres desquels l'auteur s'est servi pour composer cette histoire. »

3. Le titre de ce chapitre est : « Une multitude de personnes de haute et basse Allemaignes vient en pélerinage en ce Mont. »

1. Il est évident que *Dom Le Roy* a puisé à la même source que *Dom Huynes* ; il suffit de rapprocher les deux textes pour s'en convaincre. Les Curieuses Recherches de Dom Le Roy forment un ms. in-folio sur papier, de 485 pages. Ce ms. est déposé à la Bibliothèque de la Ville de Caen.

Dieu et le désir de venir en ce Mont St-Michel rendre leurs vœux au Saint Archange et que tout aussi tost que la pensée de ce pélerinage leur estoit venue, ils avoient tout quitté ès mains pour se mettre en chemin et pour tesmoigner que ce voyage estoit bien agréable à Dieu, c'est qu'il se faisoit beaucoup de miracles en leurs quartiers. Je l'ay extrait des manuscrits de ce monastère, qui assurent qu'en cette dite année il en vint plusieurs troupes des basses et haultes Allemaignes, à divers fois.

Mais Dom Huysnes, historien épris de son moustier, ne s'est pas contenté de signaler la venue des petits pélerins allemands, il nous a rapporté le récit d'un fait miraculeux qui se passa en Basse Allemagne, au moment du départ d'un pélerinage enfantin ; cette narration, faite dans un style naïf qui n'est pas sans charme, mérite d'être transcrite intégralement :

« La susditte année mil quatre cent cinquante-sept, le jeudi second jour de mars, un enfant aagé de neuf ans nommé Nicolas, fils de Pierre Le Pellier, de la Ville de Btemmarie Daëz, au diocèse de Liège ès basses Allemaignes, demeurant en la ville de Daez, eut ûn très grand désir de venir en pélerinage dan ceste église. Il demanda donc permission à son père avec beaucoup d'instance d'y venir avec plusieurs personnes, les unes de son aage et les autres plus aâgées qui partaient de la susditte ville pour y venir. Le père lui fit cette réponse : « Mon fils, attend encore un an ou deux ; pour lors, tu seras plus grand et plus fort et je t'y ménerai. » Par ces paroles, il satisfit à ce petit enfant, mais ce fut pour peu de temps, car incontinent après, iceluy voyant passer par devant le logis de son père trois aultres pélerins environ de son âge qui venoient en ce mont, il fut épris d'un si véhément désir de venir avec eux qu'abandonnant le logis de son père, sans dire adieu à personne, il se mist en leur compagnie et étoit déjà arrivé à la porte de la ville de Daëz, lorsque son père, adverti de sa sortie, tout transporté de colère à cause qu'il aymoit tendrement cet enfant et ne le voulait voir esloigné de soi, courut vistement après, et l'ayant atteint le prit par les cheveux en lui disant : *Retourne au nom du Diable !* Mais,

ô bon Dieu ! quel avocat cet homme prenait-il ? Que pouvait-il espérer invoquant l'ennemy de l'archange saint Michel aux inspirations duquel son fils correspondait. A peine avait-il proféré les dernières syllabes de ce blasphême tant exécrable que soudain il tomba roide mort par terre et ne dit oncques depuis un seul mot. Ce triste spectacle fit assembler toutte la ville et les prestres levèrent le cadavre qu'ils portèrent premièrement devant l'autel de Sainte Marie de Daëz et par après en l'Eglise de Saint Michel de Barchüe où un chascun, tant les séculiers que les prestres, pria très instamment nostre Seigneur de vouloir ressussiter ce pauvre homme, mais Dieu ne les exauça ; c'est pourquoi ils enterrèrent son corps dans Sainte Marie de Daëz et luy firent toutes les funérailles. Cela faict, son fils qui pour ce lamentable accident n'avoit perdu la dévocion de venir visiter cette église, se myst aussy tost en chemin avec plus de trente personnes, entre lesquelles étoient Léonard de Vualnuis, Léonard Le Febvre, Pierre Le Masson et Mich d'Enhuictdeniers et tous arrivèrent en bonne santé en ce Mont, le vingt-cinquième du mesme moys de May, où ils dirent aux religieux de céans tout ce que dessus, lesquels ne voulant croire si légèrement une telle chose, frère Thomas Munier, vicaire général en cette abbaye, pour le cardinal d'Estouteville, commendataire, et frère Adam, archidiacre, en la présence des autres religieux et de Michel d'Estouteville, sieur de Moyon et de plusieurs autres, tant ecclésiastiques que séculiers, voulurent pour tesmoigner qu'ils disoient la vérité qu'ils jurassent sur les évangiles ; ce qu'ils firent, et Léonard de Vualnuis comme aussy Léonard Le Fébvre asseurèrent et affirmèrent de plus qu'ils avoyent aydé à porter le corps en terre. Après ce témoisgnage, ils demandèrent quel aage avoit cet homme et si, durant sa vie, il n'avoit eu aucun infirmité. Ils respondirent qu'il avoit environ quarante ans, qu'il estoit sain durant sa vie, de forte complexion et bien composé en ses membres. Le lendemain, une autre bande de pélerins, composée de vingt-cinq personnes de la même ville de Daëz arriva en ce Mont ; les plus apparents d'icelle estoient Jean Ballehan, Henri de Coulognes, Jacques de Foul et

Jean Mil. Iceux furent interrogés par le susdict vicaire général sur les mesmes poincts et asseurèrent de tout ce que dessus, adjoutant qu'ils l'avoient vu enterrer. »

Un historien belge très estimé, M. l'abbé Bourguet, professeur au grand Séminaire de Liège, que nous avions consulté sur le point de savoir si cet évènement avait laissé quelque souvenir dans le pays où il s'était produit, n'a pu, malgré ses recherches, en découvrir aucune trace. M. Bourguet croit qu'il s'agit de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle[1] alors située au pays de Liège en Basse Allemagne. L'église de Saint Michel de Barchüe pourrait être celle de Saint Michel de Borcette, endroit que les registres archi-diaconaux désignent sous la forme de Borsutum, Barsutum. On ne trouve pas, au diocèse de Liège, d'autre identification possible.

Il est regrettable que nous ne possédions plus les registres sur lesquels les bénédictins transcrivaient les déclarations des pélerins, favorisés des grâces de saint Michel. Peut-être y aurait-on trouvé d'intéressants détails sur les pélerinages allemands ; les miracles, en effet, n'étaient pas consignés « enregistrés », selon l'expression consacrée, aussitôt qu'ils étaient rapportés soit par la rumeur publique, soit par les pélerins eux-mêmes. Ils étaient instruits par des moines spéciaux « affirmés et signés par des personnes dignes de foi. » Les bénédictins étaient généralement au nombre de quatre pour procéder aux enquêtes ; le président de la commission s'appelait l'inquisiteur de la foi ; le plus souvent il était, ainsi que ses assesseurs, docteur en théologie.

Dom Huynes, s'inspirant très probablement de ces registres, a longuement décrit dans son Histoire Générale

1. Les religieux auraient écrit Daëz au lieu d'Aix. Les altérations orthographiques en matière de noms de lieux et de personnes sont extrêmement fréquentes dans les manuscrits du Mont St-Michel. Elles déroutent les chercheurs. Les moines transcrivaient les noms étrangers avec l'orthographe phonétique qui leur était restée dans l'oreille.

de l'Abbaye les faits miraculeux dont elle fut le théâtre, et après lui, Dom Le Roy les a également signalés dans ses Curieuses Recherches ; mais aucun texte, à l'exception de ceux que nous venons de citer, n'intéresse les pélerinages allemands.[2]

Cette affluence de pélerins étrangers déterminèrent les moines à solliciter du Souverain Pontife l'autorisation d'inhumer les pélerins en terre sainte sans avoir de certificat. Dom Le Roy rapporte en effet, (25 mars 1647), en indiquant comme source les Archives du Mont : « L'an 1459, le peuple affluant de toutes parts en pélerinage en ce Mont et en si grand nombre qu'il y en avait qui, pour la fatigue du long chemin, tombaient malades et en mouraient,[2] ce qui fit que les moines demandèrent permission au Pape Pie II, qui avoit succédé à Callixte III, de les faire enterrer en terre sainte par le curé de St-Pierre du Mont,[3] bien qu'ils n'eussent aucun certificat de leur curé, ce que ledit pape leur permit leur en faisant expédier bulle. »

Mais le Mont St-Michel n'intéresse pas seulement

---

2. Le Mont St-Michel semble aussi avoir été très populaire dans les Flandres et avoir joui, dans les pays qui forment aujourd'hui la Belgique, d'une popularité considérable. Faut-il faire remonter l'origine de cette renommée jusqu'au xe siècle ?... En 987, le Mont Saint-Michel eut, à sa tête, un ancien abbé du monastère de St-Wandrille. Sous sa prélature, un de ses religieux, Hériward, fut appelé, du Mont, à la direction de l'abbaye de Gemblours en Brabant. « Eodem abbate, Heriwardus, Herluini Gemblacensis frater qui diu Gemblaci convixerat, anno 987, in fratris defuncti locum successus est. Gal. Christ. xi. col. 513. »

1. *Dom Le Roy : Curieuses Recherches*. I. p. 395.

2. Nous avons étudié dans « La France médicale » (N° 15 Août 1905), la condition physique des pélerins se rendant au Mont Saint-Michel ainsi que leur hospitalisation dans les Maladreries du voisinage.

3. C'est l'église paroissiale du Mont St-Michel. St-Pierre du Mont fut primitivement un monastère : « Hildebertus abbas dedit S. Petri monasterium in latere montis. » (Vers 1020). Le cimetière entourait cette église.

l'Allemagne par ses pélerinages enfantins ; au dix-huitième siècle un de ses abbés fut un allemand.

On sait qu'en 1623, l'administration des abbés fit place à celle des prieurs ; mais, les abbés ne disparurent pas à la suite de ce changement : de 1623 à 1721, on en compte quatre.

En 1703, mourait Etienne Texier de Hautefeuille, chevalier de Malte, qui avait reçu du roi l'abbaye du Mont St-Michel. Il fut remplacé par Johann Friedrich Karq de Bébambourg de Kirchstetten.

Né à Bamberg en 1648, Jean Frédéric Karq avait été doyen de Munich, conseiller de l'Electeur de Bavière et chancelier de l'Electeur de Cologne.

Nous ignorons dans quelles circonstances le roi lui donna la commende du Mont St-Michel (26 mars 1703), commende qui fut ratifiée par le Souverain Pontife, le 15 octobre de la même année. Le 7 février 1704, Karq de Bébambourg prit possession de son abbaye par procureur et il est à peu près certain qu'il ne vint jamais visiter sa commende. Aucun évènement important ne signale sa prélature qui dura seize ans (1703-1719) et il semble bien qu'il ait laissé l'entière administration de son monastère aux religieux qui s'y trouvaient.

Au commencement de la commende de cet abbé, une cloche, dite de brume, fut montée dans le clocher. Elle fut longtemps connue sous le nom de cloche de Bébambourg. Nous extrayons, à ce propos, le passage suivant d'une étude que nous avons consacrée aux anciennes cloches de l'abbaye du Mont St-Michel : « Le 26 mars 1703, sous la prélature d'un baron allemand, Frédérick Karq, de Bamberg, une nouvelle cloche fut montée dans la tour. Elle portait, gravées sur elle, les armes de l'abbaye et celles des bénédictins de la congrégation de Saint Maur.[1] Elle fut

---

1. Cette cloche a 1m33 de diamètre sur environ 1m40 de hauteur. On y voit accolées les armes de l'abbaye et ceux de la Congrégation de Saint Maur. Elles sont d'azur au mot Pax, de gueules, accompagnées en chef d'une fleur de lys d'or et, en pointe, d'un faisceau de

appelée cloche de brume et c'est elle que l'on sonnait, aux jours de brouillard, pour guider, à travers les grèves, les pélerins ou les pêcheurs égarés. Lors de la Révolution, les cloches du Mont St-Michel furent données à la cathédrale de Coutances, sauf deux ou trois qui furent concédées à des églises du voisinage. Seule, la cloche de brume resta au Mont St-Michel. Elle fut, au XIXe siècle, l'objet d'une contestation entre le département qui en réclamait la propriété et la commune qui opposa victorieusement la possession.

Sous Karq de Bébambourg, par suite de ventes, de révocations, de donations, de procès perdus, de contestations maladroites, les revenus de l'abbaye avaient considérablement diminués. M. l'abbé Brin[1] en fixe le chiffre à 40.000 ou 50.000 livres, « mais il fallait, dit cet auteur, en défalquer 27.000 pour le titulaire de la commende, plus 12.000 ou 14.000 pour les charges annuelles. Nous croyons même que cette évaluation est exagérée. On possède, en effet, un curieux état de revenu temporel de l'abbaye, sous Etienne de Hautefeuille, qui démontre que les ressources du Mont n'étaient plus, au commencement du XVIIIe siècle, ce qu'elles étaient aux siècles précédents.[2]

Sous la commende de Frédérick Karq, les bâtiments du Mont qui, depuis de longues années, avaient besoin de grosses réparations, tombèrent en ruines. Les finances étaient déplorables. Le 8 avril 1706, c'est-à-dire environ quatre ans après que le baron allemand eut reçu sa commende, le prieur Julien Doyte écrivait à D. Mabillon[3] : « Il serait plus facile de tirer de l'eau de notre rocher que de

---

trois clous, de la croix d'argent. Le tout entouré d'une couronne d'épines d'or posée en orbe.

1. *Brin, Germain et Corroyer* : *Le Mont St-Michel*, p. 347.

2. Cf. *Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches*, Tome VII, p. 245 : Revenu temporel de la Royale Abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer, document découvert et transcrit par M. Charles de Beaurepaire.

3. *Bibliothèque Nationale*. Ms. Fr. N° 19.652, p. 96, rapporté dans l'ouvrage cité. (1), p. 531.

l'argent. La misère est si grande que cela passe l'imagination. Il y a trois ans que je dois quelque chose à un marchand libraire de Rennes, que je n'ai pu encore faire payer. »

On le voit, le baron de Bébambourg ne devait pas souvent délier les cordons de sa bourse. Le fait suivant prouve bien qu'il négligea totalement l'entretien de son abbaye. Son successeur, Maurice de Broglie (1721) voulut contraindre les religieux du Mont à la réfection des bâtiments servant de prison. Les moines prétendirent (et à juste titre, car finalement ils eurent gain de cause), que l'abbé avait reçu vingt mille livres des héritiers de Frédérick Karq, ceux-ci ayant reconnu que leur parent avait négligé de faire les réparations les plus utiles ; aussi Maurice de Broglie fut-il tenu de les entreprendre sur l'indemnité obtenue des héritiers de son prédécesseur.

ETIENNE DUPONT.

ADDENDUM

DE MULIERE QUŒ IN MEDIO MARI PEPERIT

..... Quædam ergo eius provinciæ matrona, illis diebus alvo existens pergravida, maritum suum orabat ut, orationis gratia, ipsius Sancti Michaëlis simul adirent limina. Hoc ille diu abnegando implere distulit, aptumque ad hoc tempus postquam prole exonerata esset debere expectare dixit. Ipsa vero eumdem sanctum majori succensa desi-

derio ut hoc facerent urgere coepit omnimodo. Cuius ille tandem devictus precibus cum suorum aliquibus ad eumdem Sancti Michaëlis locum est profectus, quo advenientes ac vota sua cum gratiarum actione solventes a loco exierunt cum gaudio ad propria remeantes. Illis ergo egressis ac in medio pene arenae iam constitutis repente eos opacissima nebulae densitas obtexit; eorumque auribus iam a vicino fragor alluendis pelagi insonuit; cumque hoc sonitu exterriti, acceleraverant iter coeptum, eadem matrona praegnans, uti diximus, ipsa festinatione devenit ad partum, quam nec a loco movere nec ibidem quirent se subsistere, Deo Sanctoque Michaëli eam committentes discesserunt inde cum ingenti moerore iam prae oculis habentes mare..... Pelagus itaque altius accrecens in immensum quasi quedam circa eam profundissimum efficit puteum : nec una gutta sui introsus per totum ipsius circuli defluente spatium; ubi enim illuc impegisse fluctus tumentes retrosum in invicem collidebantur ultra progredi non valentes, altum frementes et quodam modo quasi contra obicem indignantes. Talis, itaque ut sic dictum sit, tuta munime valli, ibidem iam secura peperit, enixumque puerum ejusdem pelagi undis abluit quod ad abluendum ut aqua hauriri poterat, ad nocendum vero super eamdem beati Michaëlis foeminam nullo modo aqua defluere poterat. Mare igitur paulatim decrescens tempore suo recessit ipsamque mulierem in sua arena sanam et incolumen reliquit..... Post abcessum vero pelagi ad requirendum corpus eius mulieris, causa sepeliendi idem maritus suique comites sunt reversi quam eodem in loco eam reliquerant sanam enixumque puerum inter manus habentem reperientes, postquam diu immorati sunt, Dei omnipotentis clementiam Sanctique Michaëlis meritum collaudantes, sciscitati sunt ab ea quomodo se intermarina discrimina habuisset, quae repondit se quaedam quasi candidissima aulea in circuitu suo extensa vidisse, fluctusque maris ipsa aulea non valentes transire, sibi undique instar altissimi muri effecisse. Post condignas ergo pro posse Sancti Michaëlis recompensas super hoc gratias repedarunt ad propria, collata sibi Dei suique Archangeli ubique cunctis

enarrantes magnalia. Natum itaque puerum a conjugato PERIL, a periculo scilicet maris vocari, fecerunt eumdemque mox ablactatum sacris litteris erudiendum ad Deo serviendum magistro tradiderunt.

Introductio monachorum et miracula insigniora per beatum Michaelem archangelum patrata in ecclesia quæ dicitur Tumba, in periculo maris sita, nomine ipsius Archangeli fabricata. (Bibliothèque d'Avranches.) Cf. Dom Le Roy, Curieuses Recherches. I, pp. 456-457-458-459. — Iconographie : Ms. N° 9.199 (xv[e] siècle) de la Bibliothèque Nationale, à Paris.

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE
DE
SAINT-SERVAN
(ILLE-ET-VILAINE)

Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes,
de 1906, à Paris,
(Section d'histoire et de philologie)

I

Les Amis de la Constitution

Importance de la Société populaire de Saint-Servan. — Situation de la commune de Saint-Servan en 1789. — Fondation de la Société des Amis de la Constitution. — Ses rapports avec le Club de Londres. — But, admissions, tenue des séances. — Les citoyennes assistent aux séances publiques. — Les militaires peuvent s'affilier. — Rapports avec la Société des Amis de la Constitution de Paris. — Rupture avec les Feuillants. — Rapports avec les Sociétés populaires des départements, avec la Convention, avec la Municipalité. — Formation du Comité de surveillance. — Prosélytisme dans les campagnes.

La ville de St-Servan, en Bretagne. possède dans ses Archives communales les registres complets d'une Société populaire qui pendant quatre ans, de 1791 à 1795, exista sur son territoire.

Si l'importance d'une Société révolutionnaire se mesure au nombre et à l'activité de ses membres, il faut admettre que le Club servannais devait occuper un bon rang parmi toutes les filiales de la Société des Jacobins en province.

Cette Société populaire, dans ses grands jours, compta

jusqu'à trois cents membres, et son zèle nous est garanti par une lettre du représentant Carrier, (insérée dans le Recueil des Actes du Comité de Salut public, publié par M. A. Aulard), et dont voici un passage :

« ... J'ai été à St-Servan, près de St-Malo ; là j'ai trouvé » le patriotisme le plus brûlant : c'est du jacobinisme tout » pur. On n'a eu la peine de désarmer que trois ou quatre » aristocrates renfermés dans leurs murs... »

Cette presque unanimité de sentiments dans une commune de 10.000 âmes s'explique par l'histoire même de cette commune et ce ne sera pas sortir de la 27e question inscrite au programme, que d'établir en quelques mots l'état de la paroisse de St-Servan et l'esprit de ses habitants, au moment où sonna l'heure des grandes revendications nationales.

La ville de St-Servan est située sur l'emplacement de la ville gallo-romaine d'Aleth ; après avoir été le chef-lieu d'une préfecture romaine, Aleth fut le siège d'un évêché. Par suite de considérations ecclésiastiques, l'évêché fut transféré sur une île voisine, au XIIe siècle et la ville de St-Malo se forma. Une grande partie des habitants de l'ancienne Aleth, restés fidèles à leur lieu d'origine, obtinrent en 1382 d'être érigés en paroisse sous le titre de Saint-Servan.

Dès lors, une rivalité qui n'est pas éteinte se produisit entre les deux villes. Soumise à la juridiction ecclésiastique de St-Malo, pressurée par des droits qui tournaient exclusivement au profit de sa puissante voisine, la paroisse de St-Servan demanda au commencement du XVIIIe siècle à être unie à St-Malo, pour jouir des privilèges attachés au titre de ville, comme on venait de le faire pour Brest et Recouvrance.

En 1753, la partie urbaine est déclarée faubourg, la partie rurale, très étendue, continue à être administrée comme bourg de paroisse. Les puissants malouins ont obtenu ce résultat défavorable aux intérêts des servannais ; il s'ensuit une exaspération des esprits qui, en 1789, peut se donner libre cours.

Les dix mille servannais comprenaient surtout des ouvriers, des cultivateurs et des marins. La construction navale et la fourniture des navires formaient la principale industrie de la paroisse : plusieurs corderies occupaient quelques centaines d'employés, les autres gréaient les navires-corsaires et les nombreux bateaux destinés à la grande pêche, dont ils formaient en majeure partie les équipages.

Au point de vue économique, le pays était pauvre. Les maigres salaires, les charges, permettaient difficilement aux ouvriers d'élever une famille toujours nombreuse ; l'administration paroissiale ne pouvait les assister, n'ayant pas la libre disposition de ses deniers.

Aussi, quand la constitution des Municipalités fut décrétée, une Assemblée permanente qui dès la première heure s'était formée organisa les élections primaires et proclama sa municipalité. M. Alexandre Duparquier, fils d'un Procureur au Chatelet et Bourgeois de Paris, fut appelé par la considération publique à être le premier Maire de cette commune, qui, après des démarches sans nombre, obtint sa consécration définitive le 20 décembre 1790, grâce aux bons offices de Lanjuinais.

En même temps que la Municipalité devenait légale, une Société populaire se constitua.

A vrai dire, cette Société ne fit que prendre un caractère régulier et public, car elle existait déjà et l'Assemblée permanente avait été constituée par elle.

Saint-Servan possédait depuis plusieurs années, une Société maçonnique et un Cercle où se réunissaient les habitants d'idées avancées : ce cercle portait le titre de « Société littéraire » et correspondait avec le Club breton, de Paris.

La réunion de ces deux groupes forma la « Société des Amis de la Constitution. »

Les séances furent de deux sortes : Séances publiques où la masse du peuple était admise ; séances privées réservées aux affiliés.

Si l'on songe à la position géographique de la baie de Saint-Malo, on conçoit que c'était une région très propice pour les émigrations et qu'il était nécessaire d'y avoir un poste sérieux d'observation pour les dénoncer au besoin. Ce fut souvent l'office de la Société populaire de St-Servan.

La proximité de Jersey, « l'île des Amis » comme la désignaient les royalistes dans leurs correspondances, pouvait faire craindre aussi, soit une démonstration de la flotte anglaise, peut-être même un débarquement de troupes comme en 1758, soit la venue d'un corps d'émigrés. L'avenir démontra la justesse de ces prévisions.

La côte si accidentée qui s'étend de Cancale à St-Briac facilitait l'arrivage et le départ de frêles embarcations assurant une communication constante entre les émigrés et les royalistes restés en France. La Société populaire de St-Servan fut spécialement et à différentes reprises chargée d'informer à ce sujet par les Conventionnels en tournées et les Représentants aux armées.

Comme plusieurs Sociétés populaires des départements, elle était en rapport avec la Société des Amis de la Constitution de Londres, et semble, d'après certains passages des procès-verbaux de ses séances, assez discrets cependant sur ce fait, avoir servi plusieurs fois d'intermédiaire entre celui-ci et le Club des Jacobins.

Ces rapports dataient d'octobre 1791. A cette époque, les « Amis de la Constitution » de Londres, écrivirent à la Société populaire de St-Servan pour lui exprimer de la manière la plus énergique toute la part qu'ils prenaient à la Révolution française. Les « Amis de la Constitution » de Paris, en furent immédiatement informés. Les Servannais demandèrent ensuite aux Londonniens de les affilier à leur Société, ce qui eut lieu le 13 mars 1792 ; la Société populaire de St-Servan envoya « une réponse de remerciement à ces braves anglais. » Copie de cette lettre fut adressée à la Société-mère et Carra fut prié de l'insérer dans les *Annales patriotiques*.

St-Malo possédait une « Chambre patriotique » ; la Société populaire de St-Servan l'informa de sa constitution, mais n'eut guère par la suite de rapports avec elle.

La rivalité de clochers s'était atténuée avec les idées révolutionnaires, mais les Servannais semblaient incarner tout le patriotisme de la région, et les délibérations des citoyens malouins paraissaient bien pâles, tout au moins au début, auprès des motions de la Société populaire de St-Servan. La « Chambre patriotique » selon l'expression d'un membre, « ne lui sembla jamais à la hauteur de la Révolution. »

En constituant leur Société populaire, les citoyens servannais prirent soin d'en indiquer le but :

« Répandre la vérité, soutenir et défendre la liberté, maintenir la Constitution, lui être fidèle et dévoué ainsi que soumis aux pouvoirs qu'elle aura établis.

« Se pénétrer des décrets de l'Assemblée nationale, professer hautement leurs principes, contribuer et veiller à leur exécution et dénoncer les réfractaires. »

Ils décidèrent que pour se présenter, « les titres seront surtout une conduite sage et une probité reconnue, un patriotisme éclairé et cet amour de l'égalité qui nous porte à honorer les hommes indépendamment des distinctions et des dignités. »

Il fallait encore avoir prêté le serment civique, être âgé de 21 ans, être citoyen actif ou inscrit sur les rôles de la garde nationale. La cotisation annuelle fut fixée à 9 livres ; les ouvriers eurent la faculté de n'en verser que le tiers.

Huit jours après son établissement la Société populaire comptait déjà 52 membres. Quoique le titre de membre ne mit nullement à l'abri d'une dénonciation, nombre d'habitants crurent prudent de s'y affilier pour ne pas être suspectés d'être réfractaires aux idées républicaines.

Les membres qui s'étaient abstenus pendant un mois d'assister aux séances, sauf le cas de maladie, étaient rayés d'office.

Les personnes étrangères à la commune furent reçues à titre d'associés, après les mêmes formalités que pour l'admission des membres résidents, mais elles durent justifier, en plus, de leur affiliation à la Société populaire de leur lieu d'origine.

Les séances publiques avaient lieu les Lundi et Jeudi, dans une chapelle mise à la disposition de la Société populaire par des religieux Récollets qui avaient précédemment donné l'hospitalité à l'Assemblée permanente.

Les séances particulières se tenaient dans un appartement privé, le Samedi, après l'arrivée du courrier.

Le bureau de la Société populaire était composé d'un président et de quatre secrétaires, élus pour deux mois, avec cette réserve que deux secrétaires commençaient leur second mois quand les deux autres entraient en fonctions.

L'ex-président ou le doyen remplaçait le président absent.

Des commissaires étaient nommés pour assurer la police de la salle ; ils portèrent d'abord comme insigne un ruban tricolore en sautoir, puis ce ruban fut remplacé par une cocarde aux mêmes couleurs.

Un membre refusait-il de signer une motion votée par la majorité ? Il était immédiatement exclu.

Quand un étranger se présentait à la séance, le président lui donnait le baiser fraternel.

Les affiliés restaient couverts en signe de liberté et ne se saluaient entre eux qu'en portant la main au chapeau.

Les séances particulières étaient secrètes ; on y prêtait serment de ne pas révéler ce qui s'y passait.

Voici quelle était la tenue habituelle des réunions ordinaires :

Le président ouvrait la séance par les mots : « Vive la nation, la loi et le roi ; » il la terminait par ceux-ci : « Vivre libre ou mourir. » Ces deux phrases étaient répétées par les assistants.

On lisait d'abord les bulletins de la semaine, les instructions, les décrets « et autres pièces de correspondance les plus propres à exciter le patriotisme. » Puis on passait aux feuilles patriotiques telles que : *La Sentinelle du peuple* — que Volney faisait paraître aux presses du château de Maurepas près Rennes, — le *Journal de Carra*, l'*Almanach du père Gérard* et les *Lettres du père Duchesne* ; mais on proscrivait formellement « les papiers qui fanatisent le peuple. »

Parfois, Carra avait envoyé une chanson patriotique que

l'on apprenait. Un jour, un « Ami de la Liberté » de Granville, vint chanter un rondeau de sa composition, et sa voix fut tellement appréciée qu'on lui demanda d'exécuter « l'hymne des Marseillais. »

Un autre jour, un citoyen vint lire un ouvrage, *la Lanterne magique*, dont il était l'auteur, et qui donnait « une grande idée de son civisme. » Le lendemain, un des secrétaires lut un conte chinois « relatif à l'autorité bizarre et abominable des despotes envers leurs sujets esclaves. » On apprenait aussi le catéchisme constitutionnel d'un ex-bénédictin de St-Malo, curé assermenté d'une paroisse voisine.

Les femmes pouvaient assister aux séances publiques ; deux d'entre-elles se tenaient ordinairement aux côtés du président. Lorsque le métropolitain de Bretagne, Le Coz, vint se faire affilier, ce fut une citoyenne qui lui souhaita la bienvenue.

L'entrée des séances privées était interdite aux femmes patriotes ; elles protestèrent et vinrent nombreuses manifester de leur amour de la liberté.

Les citoyens du Comité ne s'en montrèrent pas émus et redoutant peut-être l'incontinence de langage de ces dames, ils ajournèrent indéfiniment leur admission.

Une question fort importante fut posée dès les premières réunions : L'élément militaire serait-il admis ?

Il fut décidé que les soldats du régiment d'Anjou, la gendarmerie et la garde nationale seraient priés d'envoyer des délégués à chaque séance, mais qu'ils auraient seulement voix consultative.

La musique du 36e régiment jouait aux séances solennisées par une fête patriotique ou la venue d'un Représentant de l'Assemblée nationale.

La Société des « Amis de la Constitution » de Paris, s'assurait parfois l'assentiment des Sociétés de province, lorsqu'elle adressait une requête à l'Assemblée nationale. C'est ainsi que nous voyons la Société populaire de Saint-Servan appuyer énergiquement le vœu tendant à la suppression des « Généraux de paroisse, » comme inconstitutionnels, inutiles et dangereux.

Notre Société populaire sollicitait elle-même, fréquemment, la Société-mère d'intervenir auprès de l'Assemblée nationale pour présenter certaines motions nées dans son sein.

Elle réclama, pour supprimer les émigrations, un décret qui déclarât tous les émigrants inhabiles à posséder aucune place dans le gouvernement, et que pour assurer l'exécution de ce décret chaque municipalité fût obligée de tenir une liste exacte de toutes les personnes émigrées. Elle demanda la confiscation des biens des émigrés non rentrés en France dans un délai minimum, ainsi qu'un décret propre à empêcher l'exportation du numéraire.

Un moment de grosse émotion fut la fuite du roi. Un courrier des « Amis de la Constitution » vint donner l'ordre de surveiller les côtes, dans l'incertitude où l'on était du chemin pris par la famille royale ; et comme trois frégates anglaises se présentèrent en grande rade, on ne douta plus du service que l'on allait rendre à la Nation en arrêtant les fugitifs. La nouvelle de Varennes trouva la Société populaire unie à la Municipalité et aux troupes citoyennes dans l'attente la plus perplexe.

Les Feuillants et les Jacobins annoncèrent leur séparation le 4 Août. Il fallait opter pour l'une des deux factions ; il y eut une courte indécision à la Société populaire de St-Servan ; on décida finalement de rompre avec les « Amis de la Constitution » et de continuer les rapports avec le Club des Jacobins.

La Société civique correspondait souvent avec les Sociétés similaires des autres départements. Quand un officier ou un fonctionnaire partait en voyage, on écrivait au Club de la ville où il allait, pour savoir s'il s'y était rendu réellement.

La Société populaire s'adressa aussi maintes fois à la Convention, soit pour demander l'établissement sur son territoire d'un service public projeté dans une ville voisine, soit pour obtenir un buste de St-Fargeau, soit encore pour « que le roi substitue une couronne nationale à celle qu'il porte, qui est celle qui depuis quatorze siècles a couvert la tête des despotes. »

Dix-huit mois plus tard, ce n'est plus la couronne qui lui déplait, c'est le chef. Aussi le 9 décembre 1792 demande-t-elle à « l'Assemblée conventionale le prompt jugement du plus grand des oppresseurs : Louis de la Tour. »

Un point intéressant à considérer est celui des rapports de la Société populaire avec la Municipalité.

La Société populaire ne fut pas formée en opposition au Conseil municipal.

L'Assemblée permanente qui avait précédé la constitution de la Municipalité avait compris des citoyens exaltés, mais les élections primaires avaient élu des citoyens d'idées modérées. Cependant, comme plusieurs avancés avaient été nommés, ils ne tardèrent pas à dominer leurs collègues.

Quand le bureau de la Société populaire fut choisi, il réclama l'assentiment de la Municipalité. Celle-ci fit attendre huit jours sa réponse, et, tout en se disant « heureuse de la fondation d'une assemblée vouée entièrement à la surveillance du bien public, » elle en limitait les attributions.

Le Maire se fit affilier ainsi que plusieurs conseillers jusqu'alors réfractaires à cette institution. Ce fut le signal de nombreuses adhésions. Se sentant désormais une force dans la commune, la Société populaire émit un vœu qui parut d'abord téméraire, celui de suivre les délibérations du corps municipal.

La Municipalité se rendit compte du danger, et ne voulant pas rompre de front avec la Société populaire, elle accéda à cette demande, sous réserve expresse qu'aucun citoyen ne se permettrait un signe d'approbation ou d'improbation, et que le plus grand silence serait observé.

La réponse était conçue d'une façon plutôt maladroite ; la Société populaire ne tarda pas à faire sentir au Conseil municipal qu'il était à sa merci.

Elle somme bientôt la Municipalité de produire ses comptes en recettes et en dépenses, sous prétexte de faire cesser des bruits scandaleux, et lui demande la suppression de toutes les marques de la féodalité.

Elle engage la Municipalité à faire prêter aux maîtres

d'école le serment d'élever les enfants dans les principes de la Constitution et lui enjoint de punir ceux qui insultent les patriotes ; elle exige même le désarmement de ces mauvais citoyens et leur exclusion de la garde nationale.

Elle fait changer le nom des rues et fait fondre les cloches.

La Société populaire se dispense enfin de recourir à la Municipalité et ordonne elle-même aux bateleurs de jouer la comédie au profit des pauvres ; aux marchands de tabac d'effacer de leur enseigne les mots : De par le Roi !

Elle visite les auberges et examine les gens de « sinistre figure », elle arrête les faux citoyens prévenus de calomnies contre elle ou propagateurs d'écrits séditieux.

Le Comité de surveillance est institué ; les dénonciations se font nombreuses, mais, à sa louange, disons que toute lettre anonyme est impitoyablement brûlée.

Sa sévérité s'exerce surtout contre ses membres devenus suspects ; pour un soupçon, une parole hasardeuse, on les envoie se justifier au District.

Mais les « Amis de la Constitution » se lamentent de voir les habitants des campagnes ignorer encore « les perfidies de la Cour. » On fait parvenir aux Municipalités voisines, des copies des écrits patriotiques qui parviennent à la Société populaire. On s'efforce de propager la lumière. Le 31 décembre 1792, on supprime les visites du nouvel an comme « préjugé gothique » et l'on coiffe le bonnet rouge.

Puis, soudain, sans raisons apparentes, le beau zèle des premiers jours se ralentit, on assiste moins assidûment aux séances. Il faut, pour donner un nouvel élan de patriotisme aux citoyens, que les évènements de la chouannerie viennent isoler pendant plusieurs semaines le pays servannais.

Ensuite, la Terreur arrive, et la Société populaire n'est plus qu'une annexe policière du Conseil municipal tombé entre les mains de ses membres les plus exaltés.

II

La Société populaire régénérée

Visite du Représentant du peuple à Port-Malo. — Il choisit six membres pour former son conseil. — Dissolution de la Société populaire modérantiste. — Le Comité épurateur. — Modification de la tenue des séances. — Dénonciations. — Célébration du décadi. — Suppression des insignes extérieurs du culte. — Clubs campagnards. — La Société populaire taxée de fédéralisme. — Nouvelles preuves de civisme. — Elle nomme l'Agent national et pourvoit d'office aux sièges vacants dans l'administration municipale.

Au commencement de l'année 1794, le conventionnel Le Carpentier fut nommé au pro-consulat de Saint-Malo.

Dès son arrivée, la Société populaire de Saint-Servan délégua vers lui six membres chargés de le saluer et de le prier d'assister à la prochaine séance.

A la hâte, on fit placer des inscriptions civiques dans la salle autour de laquelle fut peint un cordon tricolore ; on s'empressa de briser la statue de Mirabeau déjà reléguée dans un coin et l'on décida d'acquérir le buste de Marat ; provisoirement, on se contenta d'une statue de la Liberté.

Le Carpentier fit attendre sa visite. Le président de la Société était alors un homme des plus modérés ; quinze jours après, le 17 janvier 1794, le bureau fut renouvelé ; il eut à sa tête l'un des citoyens les plus révolutionnaires.

Le Carpentier vint le lendemain en séance privée et, refusant d'occuper le fauteuil présidentiel, prononça un discours où brillait — nous dit le procès-verbal — « l'ardeur sans-culotique d'un représentant du peuple et d'un montagnard. »

Il réclama six membres, destinés avec six autres du club de Saint-Malo à former son Conseil. Il revint le lendemain assister à une séance publique. La musique l'accueillit par l'air tout de circonstance : « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille. » Le Carpentier électrisa l'assemblée ; il fut reconduit triomphalement.

Mais il importait d'exclure de la Société populaire les membres trop modérés, susceptibles de gêner l'action révolutionnaire.

Sur l'ordre de Le Carpentier, douze membres choisis parmi les plus avancés furent chargés de cette épuration ; la Société populaire fut déclarée dissoute le 26 janvier 1794.

Dès le lendemain, le Comité épurateur se trouva réuni sous la présidence du doyen d'âge ; il déclara le travail commencé et céda sa place au président du Comité révolutionnaire du district.

Pendant quatre jours on délibéra sur l'admission et l'exclusion des anciens membres ; enfin le 13 pluviose eut lieu la première séance de la Société populaire régénérée.

Mais alors, les exclus protestèrent, il fallut faire connaître à quelques-uns les motifs qui avaient empêché de les réadmettre. C'est ainsi que l'on apprit à l'un d'eux, révolutionnaire notoire, qu'il avait été exclu « parcequ'il s'entourait de muscadins et logeait dans une maison d'aristocrates, » motifs qu'il réfuta victorieusement.

Le Comité de surveillance fut également renouvelé.

Les séances publiques de la nouvelle Société populaire se firent tous les jours à 5 heures du soir ; l'ordre du jour fut le même et le cérémonial habituel ne fut pas changé.

Le bureau était réélu tous les quinze jours. Au commencement de la séance, les membres du bureau se coiffaient du bonnet rouge et le président donnait l'accolade aux secrétaires. On levait la séance par ces mots : « Vivre libre ou mourir, haine aux rois et aux tyrans.»

L'entrée était libre aux séances publiques ; les affiliés portaient une carte distinctive attachée à l'un des boutons de leur veste.

Tout membre de Société étrangère qui séjournait dans la commune ne manquait jamais de venir déposer son diplôme d'affilié sur le bureau et recevoir le baiser d'union du président.

Les dénonciations qui se firent d'abord publiquement, n'eurent bientôt plus lieu que secrètement et au Comité de surveillance.

A la Société populaire, principalement, incomba le soin des cérémonies du décadi.

Elle prit des mesures énergiques pour en assurer l'observance. Quiconque travaillait ce jour-là était déclaré suspect et pouvait s'attendre à être arrêté en cas de récidive.

Le neuvième jour de la décade, deux Membres de la Société populaire étaient délégués pour faire le lendemain un discours de morale au Temple de la Raison.

L'un des Commissaires aux armées, Ruamps, écrivait à Billaud-Varennes, de St-Malo, le 1er ventôse an II, que le fanatisme était à son comble dans les campagnes environnantes. La Société populaire écrivit à la même date à la Convention nationale, pour demander un décret chargeant plusieurs des Représentants du peuple de parcourir les campagnes afin d'y propager les principes du républicanisme.

Montrant l'exemple, la Société populaire nomma dès le lendemain plusieurs de ses membres pour fanatiser les environs ; quelques prêtres constitutionnels, sans emploi par suite de l'abolition du culte, se vouèrent également à cette œuvre.

Cette croisade dura un mois. Les envoyés vinrent affirmer à la Société populaire, le 7 germinal, que leur mission était accomplie et que les campagnes étaient vraiment républicaines. On félicita ces apôtres de la Liberté.

Cette propagande se renouvela souvent. Ce fut un des devoirs du Comité de surveillance, de parcourir la partie rurale de la commune, trois fois au moins par décade, pour enflammer d'abord les esprits, puis, après Thermidor, pour les calmer et leur rappeler les principes d'humanité remis en honneur.

La Société populaire fit abattre toutes « les croix et autres signes du fanatisme » que l'on rencontrait encore sur les routes. De plus, elle décida de ne plus correspondre avec les communes où subsisteraient encore des emblêmes religieux.

Les Clubs s'ouvrirent partout dans les campagnes. La moindre bourgade du district eut le sien. Ces petits clubs eurent recours à la Société populaire de St-Servan pour obtenir leur affiliation aux Jacobins de Paris.

Ces derniers se montrèrent effrayés de cette efflorescence subite et répondirent évasivement, en exprimant leur crainte que ce fut une manœuvre d'ennemis « qui chercheraient dans l'établissement de nouvelles Sociétés populaires, le moyen de porter des coups plus sûrs à la Liberté et à l'unité de la République. »

Le zèle dont les prêtres constitutionnels avaient fait preuve pour la propagande dans les campagnes, ne suffit pas à les protéger.

Quelques patriotes exaltés demandèrent leur exclusion de la Société populaire ; la majorité s'y opposa, considérant qu'ils avaient quitté leurs anciennes fonctions et montré des sentiments hautement républicains.

St-Servan eut ses ateliers de salpêtre. La Société populaire délégua l'un de ses membres à Paris pour étudier la fabrication des poudres ; on le chargea de s'informer en même temps « du journaliste le plus véridique et de prendre un abonnement provisoire au journal *Le Sans-Culotte.* »

Les ateliers de salpêtre furent établis, et comme on avait besoin de bois on s'empara des confessionaux, des niches et même des saints, pour en faire du combustible.

Des citoyens, de plus en plus exaltés, trouvèrent que la Société populaire sentait encore trop le fédéralisme.

Ils la dénoncèrent au représentant Le Carpentier ; celui-ci traita les servannais d'aristocrates.

La Société populaire ne voulut pas rester sur cette insulte. Vingt-quatre de ses membres se rendirent à Saint-Malo pour protester. Devant cette imposante manifestation, Le Carpentier devint plus calme. Les Servannais lui promirent de donner avant peu de nouvelles preuves de leur civisme.

Les adhésions devenant chaque jour plus nombreuses, les séances se tinrent dans le Temple de la Raison. On rechercha les derniers vestiges du « fanatisme. » Des hameaux voisins portaient encore les noms d'anciens évêques armoricains canonisés. On maintint le nom, mais on biffa le mot « saint » qui précédait ce nom.

Puis, en décachetant le courrier, on s'aperçut que le

timbre de la poste portait encore un mot « ancien régime. » Séance tenante, le Directeur de la poste fut sommé d'effacer ce mot « qui blessait l'œil et l'oreille du républicain » et de faire graver sans retard un nouveau timbre sur lequel St-Malo fut remplacé par Port-Malo.

Les citoyens Leroy s'effrayèrent soudain de leur nom patronymique ; ils le firent suivre des mots : « dit la Montagne », « dit la République » ; l'un d'eux, officier marin, s'appela désormais Baupré.

Les constructeurs de bateaux furent contraints de donner des noms républicains aux navires qu'ils lancèrent ; la commune de Saint-Servan prit le nom de Port-Solidor, et bientôt Le Carpentier put écrire au président de la Convention nationale : « Citoyen président, ... La nomenclature de nos cités ne sera plus une liste des habitants du paradis. Que nous importe, pourvu qu'elles soient toutes un séjour de républicains. N'est-ce pas le véritable séjour des bienheureux ? »

La Société populaire s'occupa ensuite d'affaires plus importantes. Elle nomma l'Agent national.

Plus ne fut besoin désormais de convoquer les assemblées primaires pour élire les représentants de la commune. Le Conseil général n'étant pas au complet, la Société populaire nomma plusieurs de ses membres aux sièges vacants.

Ce fut son dernier arrêté. Le Comité épurateur recommença à fonctionner et ne laissa la porte ouverte qu'aux vrais montagnards.

III

La Société populaire montagnarde

La Société populaire devient terroriste. — Les Acadiens constituent un groupe particulier. - On surveille les correspondances. - Le 9 Thermidor.

Le Comité épurateur de la Société populaire régénérée, composé de douze membres désignés par le Représentant

Le Carpentier, se réunit le 14 floréal an II et termina ses travaux dans les cinq jours. La Société populaire ne se trouva plus composée que de terroristes.

Les séances n'eurent plus lieu que les jours pairs.

Le 20 prairial précédent, on avait élevé une Montagne sur la place de la Liberté. La Société populaire montagnarde décida que tous les jours impairs, de 5 à 9 heures du soir, on travaillerait à la consolider « afin de la rendre durable aux siècles à venir. »

Lorsque plusieurs de nos colonies d'Amérique tombèrent aux mains des Anglais, de nombreux habitants revinrent dans la métropole. Des navires corsaires les ramenèrent en grand nombre dans notre pays. Dans une lettre écrite par Mahé, agent du district, à Billaud-Varennes, on voit qu'ils étaient dix-huit cents à Saint-Servan, presque tous originaires de l'Acadie et des Antilles. Mahé qui fut un terroriste convaincu les traitait de gens pervers, parlant plus haut que les sans-culottes de la meilleure trempe.

Ils demandèrent à être admis dans la Société montagnarde, faisant savoir qu'ils étaient affiliés à une Société populaire de la Martinique, mais qu'ils avaient perdu leurs diplômes pendant leur voyage d'émigration.

On décida qu'étant presque tous inconnus de la Société populaire, ils devraient se passer entre eux au scrutin épuratoire

Par surcroit de précautions, ils eurent leur club particulier sous le nom de « Société populaire et révolutionnaire des Amis de l'Egalité de la Pointe-à-Pitre » ; ils furent autorisés à tenir leurs séances dans la même salle que la Société populaire.

Pour orner cette salle, on décida d'acheter les bustes de Brutus, de Marat, de Lepelletier et du jeune Barra.

La Société populaire montagnarde prit une mesure de sûreté en faisant décacheter toutes les correspondances par le Comité de surveillance, avant de les distribuer à leurs destinataires.

Les membres de la Société populaire allaient chaque jour chanter des hymnes patriotiques autour de la Montagne. Ils ne juraient plus que par les chefs du Comité de

salut public, quand, le 31 juillet, à l'arrivée des nouvelles de Paris, on se prit à réfléchir.

Dans un bel et subit élan d'indignation, nos terroristes vouèrent aux gémonies Robespierre, Couthon et St-Just, « dont la scélératesse avait formé le projet de renverser la Convention et d'établir sur les ruines de la République le gouvernement d'un nouveau Cromwell. »

La Terreur touchait à sa fin.

A partir de ce moment les séances sont sans intérêt ; le régime de la délation et des mesures terroristes est passé.

La Société populaire ne tient plus ses réunions au Temple de la Raison ; une chapelle conventuelle est encore trop vaste pour le peu d'affiliés qui continuent à venir aux réunions.

IV

La Société populaire après la Terreur

La Société populaire redevient modérée. — Adresse à des Sociétés populaires d'Angleterre. — Le Représentant du peuple à Saint-Malo fait appel aux patriotes. — Adresse à la Convention. — Pacification de la Vendée et fin de la Société populaire.

Le 8 vendémiaire an III, on procéda à une nouvelle épuration de la Société ; les terroristes furent rayés du tableau ; il resta encore 233 membres.

Comme il fallait s'y attendre, les exclus protestèrent ; les Représentants du peuple Legrit et Bouret, qui se trouvaient à Port-Malo, vinrent à la séance du 14 vendémiaire et se plaignirent du Comité épurateur. Ils conseillèrent l'union de tous les citoyens et l'on consentit à réadmettre les membres exclus. Le 19 vendémiaire, un navire américain ayant mouillé en rade, on profita de cette occasion pour écrire aux Sociétés de Norfolk et de Porsmouth, afin de

fraterniser avec elles et les remercier de l'accueil chaleureux qu'elles avaient fait à un membre de la Société populaire servannaise.

Le 22 vendémiaire, le Représentant du peuple Boursault qui était venu remplacer Le Carpentier à Port-Malo, demanda à la Société populaire la liste des républicains capables de composer les autorités constituées ; il réclamait surtout des patriotes de 1789, républicains qui ne s'étaient pas laissés entraîner aux excès de 1793.

Le 10 brumaire, la Société populaire fit une adresse au nouveau gouvernement conventionnel, protestant de son dévouement inviolable à la Constitution, et l'assurant qu'elle serait toujours fidèle aux principes de justice du peuple.

Le 15 frimaire, le Représentant du peuple Boursault vint à la séance et fit un discours ; il se rendit compte des sentiments de la Société populaire et vit qu'il lui faudrait bientôt faire un nouveau triage et chasser les derniers sans-culottes.

Le mois suivant, Boursault réclama la liste des membres ; il en raya la plus grande partie et ne conserva que trente noms.

Ainsi pacifiée, la nouvelle Société populaire tint sa première séance le 16 pluviôse. La nomination comme président d'un modéré des premiers jours prouva que les jours d'exaltation jacobine étaient passés. Les présentations furent faites de vive voix, et le peuple qui assistait aux séances admettait par acclamations ou récusait les personnes qui désiraient être affiliées.

Du 17 au 25 pluviôse, 152 citoyens furent admis et la liste fut définitivement close. La Société populaire ne compta plus que des hommes modérés. La formule du serment révolutionnaire changea ; on jura désormais « de maintenir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, haine éternelle aux terroristes et aux partisans de la tyrannie. »

Le Comité de surveillance fut de nouveau renouvelé ; son office allait être maintenant de rechercher les derniers terroristes.

On rédigea une nouvelle adresse à la Convention pour lui demander de punir ses mandataires infidèles qui venaient de porter la désolation dans les départements.

Le 2 ventôse, on apprit la pacification de la Vendée; pour fêter cette heureuse nouvelle, le président invita les citoyens « à se réunir à leurs citoyennes pour danser la Carmagnole après la séance. »

Aussi bien, tous les courriers apportaient des nouvelles de paix civile ; on les recevait avec d'autant plus d'intérêt qu'elles faisaient espérer que le régime de la tyrannie était à jamais proscrit du sol de la Liberté.

On changea le nom des rues et des bâtiments communaux qui rappelaient trop les mois sanglants et l'on arrêta de démolir la Montagne.

Les séances se traînèrent en longueur pendant deux mois.

Puis, la direction de la vie communale revint à une Municipalité, fortement et pacifiquement réorganisée.

Le 30 germinal an III, le Maire fut nommé président de la Société populaire. Il convoqua cette assemblée pour le 6 floréal.

La séance fut ouverte par ces mots : « Vive la République une et indivisible. » Le nouveau président prêta le serment d'usage ; il lut ensuite une lettre de l'Agent national du District. ainsi qu'une proclamation du Représentant du peuple à Rennes, qui annonçait « la rentrée définitive des chouans dans le sein de la République. »

Dès lors, la Société populaire considéra sa mission terminée et résolut de se dissoudre.

La dernière séance fut levée par la phrase consacrée : « Vivre libre ou mourir ! »

Et les citoyens quittèrent la salle en chantant l'un des couplets de la Marseillaise.

JULES HAIZE.

JACQUES CARTIER

ET LES SAUVAGES

Le mot « sauvage » est un des termes de mépris, le plus bas sans doute, par lesquels les peuples prétendus civilisés ont coutume de flétrir ceux qui se comportent selon des mœurs différentes. Le « sauvage » est au dessous du « barbare ». C'est un peu, par comparaison avec les bêtes, l'homme qui vit dans les forêts, dans les déserts, qui n'est pas apprivoisé, qui passe pour être rude et farouche, voire cruel. Le « sauvage » est l'individu rebelle à notre civilisation, à notre culture, et, selon Buffon, pour cette raison qu'il n'a pas su domestiquer les animaux, il n'est lui-même qu'une « espèce d'animal, incapable de commander aux autres. »

Buffon est peut-être un peu sévère et, dans une société aussi dissociée que la nôtre, il pourrait sembler à quelques-uns — je ne suis pas de ceux-là, toutefois ! — que l'animal « incapable de commander aux autres » doit réaliser le parfait idéal de l'homme moderne, selon les principes libertaires, si, surtout, à cette incapacité de commander, il joignait en outre la ferme volonté de ne pas obéir.

Et c'est ainsi que l'état d'extrême civilisation confinerait doucement à l'état de primitive sauvagerie.

Mais à quoi bon se demander ce que peut être un « sauvage ? » Vous avez tous lu les romans de Fenimore Cooper, mille récits de voyages, et mieux, les Expositions Universelles nous ont mis, tant civilisés que nous soyons, en

contact immédiat avec ces types d'humanité qu'on nous présente en plein Paris, au milieu d'attractions cosmopolites.

Un « sauvage », aujourd'hui, de quelque latitude qu'un Barnum nous l'amène, n'est plus pour effrayer, ni même pour étonner personne. Vers la fin du xve siècle et au commencement du xvie, il en était autrement encore, et Christophe Colomb et Jacques Cartier pensaient bien surprendre un peu leurs compatriotes, quand ils rentraient à Palos et et à St-Malo avec une escorte « d'hommes sauvages. » Peut-être éprouvèrent-ils quelque inquiétude eux-mêmes, la première fois qu'ils se trouvèrent, sur une terre inconnue, en présence de ces représentants d'une race si différente de celle d'Europe.

Il m'a semblé intéressant de noter, à ce point de vue, les rencontres de l'illustre Malouin que nous avons fêté, l'an dernier, avec les Sauvages du Canada, selon les récits que nous possédons de ses trois voyages aux pays explorés par lui.

*
* *

Jacques Cartier, dans sa première Relation, nous les décrit ainsi : « de belle corpulence, mais gens effarables et sauvaiges. » Leurs cheveux sont liés sur leur tête de telle façon qu'on dirait une poignée de foin tordu. Un clou ou un autre objet traverse la chevelure. Un épingle à cheveux, peut-être, ce qui ne serait point si « sauvaige ! »

Ils se vêtent de peaux de bêtes... Et si c'était durant la saison d'hiver, cette mode n'aurait eu rien de trop excentrique ! Ces hommes avaient leurs pelisses aussi, ce qui n'était pas pour surprendre nos Malouins à peau de bique.

Cartier remarque que les femmes sont « plus serrées en leurs dictes peaux et scaintes par le corps. » Ces sauvagesses ne demandaient évidemment qu'à se civiliser, si la civilisation commence dès qu'on songe à se serrer la taille et à l'entourer d'une ceinture, qui est le proto-type du corset !

Quant à leur visage, il était peint de couleurs « tannées. » Vous penserez sans doute, mesdames, que c'est une aberration vraiment « sauvage » de se maquiller d'une pareille

couleur. Tout autres sont celles que Legrand, Houbigant ou Lenthéric ont coutume de préparer pour les *très rares* Françaises qui ont adopté la coutume Iroquoise de se peindre le visage.

Ces Sauvages avaient aussi leurs bijoux. Leur ornement le plus précieux consistait en un coquillage qu'ils appelaient *essurgny*. Ils le pêchent, dit Cartier, en jetant dans le fleuve un cadavre humain tailladé en plusieurs endroits. Les « cornibots » se logent dans ces incisions, qui en sont remplies au bout d'une demi-journée. Cartier accepta sans doute un peu facilement cette histoire de pêche miraculeuse. On pense que ces précieux coquillages devaient provenir du golfe du Mexique et que des tribus intermédiaires en faisaient le négoce. Ces *essurgny* ne valaient sans doute pas un bijou de Lalique, mais on fait ce qu'on peut chez les Sauvages ! La couronne royale, elle-même, ne se composait que d'une sorte de lisière rouge, ornée de poils de hérisson. Là-dessous, on était roi pourtant !

Pendant une escale dans le golfe du St-Laurent, plus précisément dans le bassin de Gaspé, Jacques Cartier rencontra une quarantaine de familles sauvages, qui vivaient là dans leurs barques, mais différentes de celles avec qui nos explorateurs avaient déjà lié connaissance. C'étaient bien des Sauvages, tout de même, puisque, nous dit Cartier, — et c'est une nouvelle caractéristique qu'il nous donne de ce qu'on appelle l'état sauvage — en défalquant leurs barques et leurs filets, ils n'avaient pas, à eux tous, « la valleur de cinq sols. » Cinq sous, à eux tous ! la fortune du Juif Errant, à lui seul ! On est « sauvage » quand on possède si peu, de même qu'on est vagabond, quand on n'a pas quarante sous en poche.

Ceux-là avaient la tête « touzée » tout à l'entour, sauf au sommet, d'où leurs cheveux retenus par des courroies de cuir retombaient en queue de cheval. Ils étaient *peu* vêtus. Quelques-uns portaient une écharpe de peau ; c'étaient les élégants ! Evidemment, ces Sauvages et les premiers n'étaient pas du même bateau ! C'est par de telles differences de coiffures que chaque paroisse se distingue encore en Bretagne.

Le capitaine Malouin, parvenu au Canada, y trouva un peuple vivant en communauté de biens. Ils s'habillent aussi de peaux de bêtes : l'hiver. portent des souliers et des chausses de peau ; l'été, ils vont pieds nus. Voilà qui n'est pas si sot pour des Sauvages !

Il nous parle encore d'autres indigènes, ceux-là, très durs au froid, et qui, malgré la neige et la glace, ne connaissaient pas l'art, même élémentaire, du tailleur. Il en mentionne d'autres, par oüi dire, qui portent des armures « de cordes et de bois lassés et tissus ensemble. » Ceux-là vivent en guerre continuelle, ce qui explique leurs armures. D'autres, ceux du Saguenay, seraient de couleur blanche et habillés de drap, bien pourvus en or, rubis et autres richesses.

Plus loin se trouve une contrée où les hommes ne mangent pas et ne digèrent point, naturellement, faute des organes nécessaires. Plus loin, c'est le « pays des Picquenyans, » dont les habitants n'ont qu'une jambe.

Les Sauvages qui ont raconté ces merveilles à Cartier abusaient un peu de sa bienveillance à les entendre. Cartier pensait sans doute qu'il ne devait y avoir rien d'impossible dans un pays si lointain et qu'on pouvait bien croire à l'existence de Sauvages encore plus « sauvages » que ceux qu'Il avait découverts lui-même.

Ces récits fantastiques, ne furent pas, d'ailleurs, les seules malices des indigènes. Un jour, ils essayèrent de faire peur à nos marins, en faisant apparaître trois hommes vêtus de peaux de chiens, avec de longues cornes sur la tête et la face peinte en noir. Ils déclarèrent que c'étaient des diables et qui venaient annoncer des catastrophes pour les envahisseurs, de la part du dieu Cudragny.

Cartier éclata de rire et déclara que leur dieu était un sot.

Les rapports, hâtons-nous de le dire, ne furent pas toujours de cette nature. Les Européens furent généralement bien accueillis par les Sauvages. Au commencement, les hommes seuls approchaient et faisaient éloigner les femmes. Jacques Cartier ajoute : les jeunes surtout... Mais la glace fut vite rompue.

Nos compatriotes faisaient les avances nécessaires et

comme les petits cadeaux entretiennent l'amitié, ils la font naître aussi, du moins avec les Sauvages. Nous voyons que Cartier leur offre, pour entrer en relation avec eux, des « coulteaulx et autres ferrements, » un chapeau rouge, des hachots, des patenôtres, des épées, des bassins d'airain, de petites « rangettes d'estaing », des bagues et des *Agnus Dei.* Il les régale de pain et de vin ; il leur tire des feux d'artifice, « passevolans et lanses à feu », qui les étonnèrent tellement qu'ils ne revinrent pas le premier jour où on leur fit de telles politesses.

Les Sauvages, gens bien élevés, ne voulurent pas se montrer inférieurs en galanterie. Ils répondirent par des danses, des chants, des plongeons et des feux de joie. Ils apportaient du poisson et du mil en abondance ; lors d'une épidémie de scorbut, ils en firent connaître le remède, qui était un arbuste de leur pays. Ils se dépouillaient volontiers de leurs vêtements de peaux pour les offrir à leurs nouveaux amis, et s'en retournaient ainsi un peu plus « sauvages » qu'avant. La poignée de main était inconnue chez eux ; ils attendaient la venue des Anglais pour en apprendre le *shake hand* ; mais ils frottaient vigoureusement les bras de nos marins, ce qui, dit Cartier, est « leur façon de faire chère. » Les femmes, portant leurs enfants, et les filles venaient de même frotter le visage et les bras des arrivants, pleurant de joie et les priant de leur rendre ces caresses. Bref, tous se comportaient généralement « aussi tendrement que jamais père feist à enfant. » Pour prendre congé, ils poussaient trois grands cris à pleine voix, si pleine que c'était « chose horrible à oüir. » On ne pouvait pas exiger davantage, dans un pays surtout où la famille ne semblait pas encore parfaitement organisée.

Car la polygamie était un peu l'habitude de ces Canadiens. Oserons-nous les dire plus « sauvages » que nous qui avons le divorce ? Le mariage, d'ailleurs, avait chez ces peuples des lois quelque peu singulières.

Les jeunes filles, en âge d'être mariées, étaient enfermées en commun dans une sorte de pensionnat. Cartier ajoute : on dirait « une eschole de garçons en France. » C'était, malheureusement aussi, des maisons de jeu ! De

toutes sortes de *jeux*, Cartier le laisse entendre ! Et c'est là que les galants allaient choisir leurs épouses ! C'était pour elles, ensuite, la liberté, après un tel esclavage ! Une liberté mitigée de travail, pourtant, car le Découvreur fait remarquer que les femmes de ce pays travaillent plus que les hommes, tant à la pêche qu'autrement.

Il faut noter que les femmes n'avaient pas le droit de se remarier. Il fallait rester veuve et en porter le deuil. Ce deuil même était un peu plus pénible que notre crêpe : il consistait à s'enduire le visage « de graisse et de charbon pilé à l'épaisseur d'une lame de couteau. » Sans doute, le demi-deuil se portait à une épaisseur moindre, comme d'une lame de canif peut-être.

Les habitations de ces sauvages étaient généralement rudimentaires. L'abri de la forêt, parfois ; souvent, une écorce d'arbre ou une barque retournée.

Cartier décrit longuement la ville plus civilisée d'Hochelaga et ses cinquante maisons de bois, longues de cinquante pas, larges d'une douzaine, couvertes d'écorces bien cousues, avec leurs chambres et leurs greniers.

Si vous me demandez de quoi se nourrissaient ces Sauvages, Cartier rapporte qu'ils mangeaient leur chasse et leur pêche. Il note qu'ils n'y supportaient toutefois rien « où il y avait goût de sel. » Le Cérébos eut fait faillite chez eux. Ils cultivaient un blé de pays assez semblable « au mil de Brésil. » Ils en faisaient du pain, en pilant le blé en poudre, en le massant en pâte et en tourteaux, en le cuisant sur une pierre chauffée qu'ils entouraient de cailloux brûlants. Tel était le four, point banal, de ces sauvages !

Après le dîner, la cigarette. Car ils fumaient une herbe séchée et réduite en poudre, posée dans un cornet, avec un tison dessus. Ils aspiraient fortement, au point que la fumée leur sortait de la bouche et des narines, comme « par ung tuyau de cheminée. » La fumée de cette pipe élémentaire était chaude et avait goût de poivre.

Ils ne connaissaient pas les liqueurs fortes et, sous ce rapport, c'est nous encore qui sommes les « sauvages. »

Que valaient-ils moralement ? Cartier dit qu'ils avaient

« des malices à eux » et qu'ils étaient « larrons à merveille. » La dissimulation de quelques-uns et la cruauté de certaines tribus étaient grandes. Somme toute, ils avaient les vices innés et aussi les qualités naturelles de ceux qui vivent à l'état de nature.

Peut-être serez-vous curieux de savoir comment nos gens du Clos-Poulet se faisaient comprendre de ces Canadiens et comment ils les comprenaient eux-mêmes ? Grave problème, que, seul, mon ami Georges St-Mleux pourrait élucider, sa science de linguiste aidant. Les plus ingénieux, je pense, devaient être les Sauvages, à en juger par la façon dont ils firent connaître à Cartier les distances et les obstacles qui le séparaient du pays de Saguenay. Et voici comme : la longueur proportionnelle des divers points du fleuve était indiquée par des bâtons coupés de dimensions différentes ; les rapides, impossibles à franchir en bateau, ils les marquaient par de petits bâtons posés transversalement.

Taignoagny et Domagaya, enlevés lors de la première expédition, durent être, pour la seconde, de précieux interprètes. Sans doute aussi, Jacques Cartier et ses compagnons s'habituèrent peu à peu au langage des Indiens. Ils remarquèrent vite que, pour exprimer le bon accueil, ils avaient coutume de dire : *Napou tou daman asurtar.* Et que bonjour, c'était *aguyaze.* Ils appelaient un hachot *cochy* et un couteau *bacan.* D'ailleurs, tous n'avaient pas la même langue. Je veux en croire le bon Découvreur sur parole et j'accepte de même le vocabulaire indien qu'il nous a donné.

Vous savez qu'au retour de ses expéditions, Cartier ramenait avec lui quelques Sauvages : Taignoagny et Domagaya, d'abord ; puis le roi Donnaconna et la fille du roi d'Hochelaï ; plusieurs autres ensuite... Tous furent baptisés à St-Malo. Tous ceux de la seconde expédition, moururent sans avoir revu leur pays ; l'air du Clos-Poulet ne leur convenait pas ; sans doute, les bains de mer n'étaient pas à la mode encore. Seule, la fille du roi d'Hochelaï parait avoir survécu. Peut-être s'est-elle mariée à St-Malo et quelque Malouin, qui ne s'en doute pas, a-t-il

du sang de « sauvage » dans les veines et du sang royal aussi !

Tels furent les rapports de Jacques Cartier avec les Sauvages, ainsi que nous les trouvons relatés dans le récit de ses trois expéditions. Mon ami Eugène Herpin nous a fait connaître leurs rapports religieux et nous a permis d'admirer davantage les sentiments patriotiques et chrétiens de ce grand navigateur, qui ne voulait découvrir un monde que pour l'offrir à son Dieu et à son roi.

Champlain, qui lui succéda sur cette terre du Canada, affirmait « que le salut d'une âme valait mieux que la conquête d'un empire et que les rois ne doivent songer à étendre leur domination dans les pays infidèles que pour y faire régner Jésus-Christ. »

Le Père Marquette, au retour d'un voyage le long du Mississipi, disait : « Quand tout le voyage ne m'aurait valu que le salut d'une âme, j'estimerais toutes mes peines récompensées. »

Quelle ne dut pas être la récompense de Cartier, qui fut dans ce pays plus qu'un explorateur, un conquérant ; mieux qu'un conquérant, un apôtre !

LOUIS TIERCELIN.



VIEILLES CHANSONS
DE SAINT-MALO

RECUEILLIES ET COMMENTÉES PAR

E. HERPIN

PRÉFACE

En France, *tout*, dit-on, finit par des chansons.

Ce *tout* est tantôt l'évènement saillant, tantôt le piquant fait-divers qui jaillit un beau matin de la banalité quotidienne.

Aussitôt, chacun critique cet évènement, l'analyse, le dissèque à la couleur de son esprit. D'un vol rapide, il fait le tour des rues, puis, reprenant sa course, il flane au long des quais, s'attarde sur le pas des portes et les bancs de pierre de la promenade. Alors, l'artiste de l'endroit le caricature. Le poète accorde sa lyre, et bientôt, en alertes et malins couplets, la chanson populaire fleurit sur toutes les lèvres.

C'est elle qui exprime l'état d'âme d'une époque, entretient religieusement la séculaire rivalité avec la cité voisine, exalte le clocher natal, pleure les catastrophes, se fait mordante satire pour égratigner les travers, et complainte dolente pour flétrir le crime...

Mais tout lasse et tout passe !

Un seul coup d'aile du temps change l'actualité en souvenir, et ce souvenir s'endormira, combien vite ! au fond de la mémoire.

Un jour, d'un coffret ancestral, d'une liasse de papiers jaunis, le hasard exhumera la chanson oubliée. Alors, pour savoir sa raison d'être, l'air sur lequel elle se chantait, il faudra consulter les bons vieux, dont la mémoire est d'autant fraîche que sont plus lointains les souvenirs qu'on y puise.

Evidemment, plus est riche l'histoire d'un pays, plus le folkloriste aura chance de faire une fructueuse moisson.

A ce point de vue, la ville de St-Malo occupe une place d'honneur. Aussi, notre cueillette laissera-t-elle, je crois, après elle, bien des épis à glaner.

Nous remercions, de tout cœur, ceux qui, pour nous être agréable, ont bien voulu nous aider dans notre moisson. Tout spécialement, nous remercions l'aimable artiste, M. Ernest Quéré, membre de la *Société des Auteurs et Compositeurs* de musique, qui a bien voulu nous accompagner dans notre enquête, pour faire la transcription des airs que nous avons pu récolter.

CHAPITRE PREMIER

ROMANCES

La chanson préférée de nos sentimentales aïeules était : *Mon rocher de St-Malo*. Cette romance, qui exprime l'amour que les Malouins ont toujours eu pour leur glorieux pays natal, fut composée, il y a plus d'un demi-siècle, par Mlle Loïsa Puget, de Nantes.

Fort longtemps, elle figura au programme de nos plus solennelles auditions musicales. Ce fut elle que joua la Musique de St-Malo pour saluer l'arrivée dans nos murs,

le 25 août 1843, du duc et de la duchesse de Nemours. Ce furent aussi, à ses accords, durant le superbe banquet donné en leur honneur, sur la *Commune*, que sautèrent, au moment des toasts, les bouchons de champagne.

Voici cet hymne national du Clos-Poulet, que A. Le Carpentier introduisit dans sa populaire méthode de piano, adoptée au Conservatoire.

Mon rocher de Saint-Malo

(Loïsa Puget)



I

Monsieur Duguay m'a dit : « Pierre,
« Veux-tu venir avec moi ?
« Tu seras homme de guerre,

« Montant la flotte du roi,
« Và ! laisse là ton hameau
« Pour mon grand vaisseau si beau.

Refrain

A tout, je préfère
Le toit de ma mère,
Mon rocher de St-Malo (*bis*)
Que l'on voit sur l'eau,
De loin, sur l'eau.

II

Après combat et naufrage,
De simple mousse du roi,
Tu deviendras, à l'abordage,
Grand Amiral comme moi ;
Et tu verras les climats
Où vogue mon beau trois-mâts.

Refrain

Non, non, je préfère, etc.

III

Au lieu de mourir sans gloire,
Comme un obscur paysan,
On meurt, un jour de victoire ;
Pour tombe, on a l'océan,
Et, du brave, le requin
Prend le corps pour son butin.

Refrain

Non, non, je préfère,
Qu'ici l'on m'enterre,
Au rocher de St-Malo,
Que l'on voit sur l'eau,
De loin, sur l'eau.

*
* *

La douce romance de Mlle Puget a été quelque peu supplantée par celle de Châteaubriand, intitulée *le Montagnard émigré.*

C'est dans les montagnes d'Auvergne que notre illustre compatriote l'entendit pour la première fois.

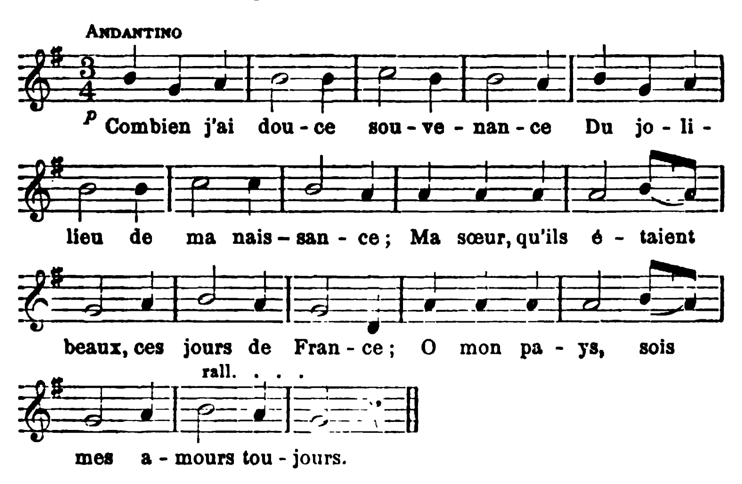
Inspiré par le charme de sa musique, il y adapta des paroles qu'il transporta ensuite dans son livre *Le dernier des Abencerages*. Nous autres, dans les regrets qu'exhale le chevalier Lautrec, nous nous plaisons à retrouver ceux qu'inspirait la patrie absente, à l'immortel Malouin.

Ce fut sa douce romance qui salua son cercueil descendant la nef de la Cathédrale, pour se rendre au Grand Bé. Ce fut elle aussi, au moment de la chute du voile, qui salua l'apparition de sa statue, le jour de l'inauguration de ce monument.

La romance du *Montagnard émigré* figure, à juste titre, dans la collection des vieilles chansons de France, publiées par la Revue *Les Annales politiques et littéraires*.

Plus justement encore, elle a sa place parmi celles de de notre pays.

Combien j'ai douce Souvenance...



I

Combien j'ai douce souvenance
Du joli lieu de ma naissance,
Ma sœur, qu'ils étaient beaux ces jours
De France,
Oh ! mon pays sois mes amours,
Toujours !

II

Te souvient-il que notre mère,
Au foyer de notre chaumière,
Nous prenait sur son cœur joyeux,
Ma chère !
Et nous baisions ses blancs cheveux,
Tous deux.

III

Ma sœur, te souvient-il encore
Du château que baignait la Dore,
Et de cette tant vieille tour
Du Maure,
Où l'airain sonnait le retour
Du jour !

IV

Te souvient-il du lac tranquille,
Qu'effleurait l'hirondelle agile,
Du vent qui courbait le roseau
Mobile,
Et du soleil couchant sur l'eau,
Si beau !

V

Te souvient-il de cette amie,
Tendre compagne de ma vie,
Dans les bois en cueillant la fleur
Jolie,
Hélène appuyait sur mon cœur,
Son cœur !

VI

Oh ! qui me rendra mon Hélène,
Et ma montagne, et le grand chêne,
Leurs souvenirs fait tous les jours
Ma peine,
Mon pays sera mes amours,
Toujours !

CHAPITRE II

BERCEUSES [1]

Ci-dessous deux berceuses d'inspiration locale, qui se chantaient encore durant mon enfance :

Dodo ! l'enfant do.



Dodo ! l'enfant do !
L'enfant dormira tantôt !
Dodo ! l'enfant do !
L'enfant dormira tantôt !
Le Grand Bé,
Le P'tit Bé,
L'île Harbour[2]

---

1. — Communication de Mlle F. Guyot, domestique depuis 50 ans chez Madame Herpin mère.
2. — On dit aussi — l'Fort Royal.

Et la Conchée,
Césembre !
Césembre !

L'air est celui du carillon de Vendôme sur lequel se chante habituellement la formulette suivante :

Orléans,
Beaugency,
Notre Dame de Cléry,
Vendôme !
Vendôme !

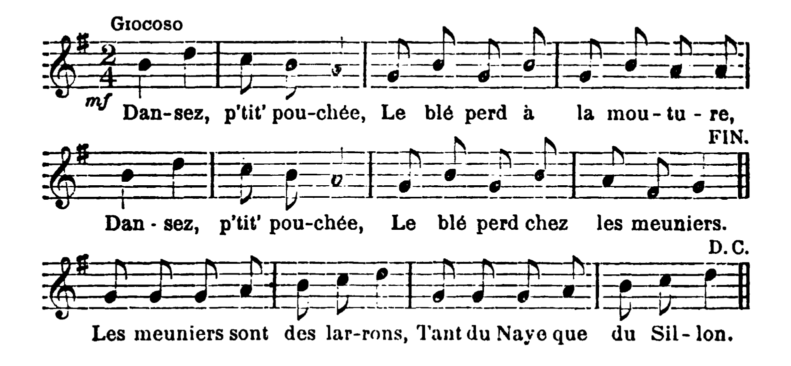
*
* *

La Chanson des Meuniers

Autrefois, tout au long de nos rivages, existaient de nombreux moulins. Leurs tenanciers avaient détestable réputation.

Fort peu dévots, ils allaient faire leurs Pâques derrière le chœur de la Cathédrale, seulement le dimanche de la Quasimodo, dernier jour de la période pascale. D'où le vieux brocard du Clos-Poulet : Aller faire ses Pâques, derle chœur, avec les meuniers.

Au point de vue de la probité, ils ne valaient guère mieux. C'est pourquoi, en faisant danser leurs enfants sur leurs genoux, nos aïeules chantaient :



Dansez ! p'tite pouchée
Le blé perd à la mouture
Dansez ! p'tite pouchée
Le blé perd chez les Meuniers.

Les Meuniers sont des larrons
Tant du Naye que du Sillon.

Dansez, etc...

CHAPITRE III

LA CHANSON DE M. DUMOLLET

De 1155 à 1770, la police du port fut faite à St-Malo par les chiens du guet qui avaient pour fonction de dévorer les mollets des rôdeurs de nuit.

Dès que sonnait le couvre-feu de dix heures, les portes de la ville étaient closes, et les dogues étaient alors lâchés sur les grèves pour protéger contre la rapine les navires mouillés dans le port.

Le chiennetier, avec sa trompette de cuivre, les rappelait une heure avant le jour, et ils étaient, affirme le docte abbé Manet,[1] très fidèles à venir aussitôt se ranger sous son fouet.

Ils dépendaient des baillifs des eaux, et étaient nourris grâce au droit de chiennage qui appartenait à la Seigneurie ecclésiastique.

Dans la nuit du 4 au 5 mars 1770, un officier de marine, appelé Jean-Baptiste Ansquer de Kerouartz, qui s'était attardé chez sa fiancée demeurant à St-Servan, voulut rentrer à Saint-Malo, après l'heure du couvre-feu. Il périt

---

1. *De l'état ancien et de l'état actuel de la baie du Mont Saint-Michel et de Cancale.* — 1829, chez l'auteur, rue de la Crosse, St-Malo.

sous la dent des terribles molosses. Ceux-ci, qui avaient déjà de nombreux mollets, sur la conscience, furent tous empoisonnés, le 7 mars de la même année.

Ce fut cette histoire des chiens du guet qui fit naître le légendaire M. Dumollet.

M. Dumollet est le héros d'un vaudeville intitulé *Les trois Etages*, qui fut représenté, pour la première fois, en 1808.

Les Parisiens reconduisant M. Dumollet à la diligence, lui chantent :



Bon voyage !
Cher Dumollet
A St-Malo débarquez sans naufrage.
Bon voyage !
Cher Dumollet
Et revenez si le pays vous plaît.

Une voix seule

Si vous venez revoir la capitale,
Méfiez-vous des voleurs, des amis,

Des billets doux, des coups de la cabale,
Des pistolets et des torticolis.

Chœur

Bon voyage !
Cher Dumollet, etc...

Une voix seule

Ah ! croyez-moi, faites meilleure cuisine,
Et vous verrez repousser vos mollets.

Chœur

Bon voyage !
Cher Dumollet, etc...

Monsieur Dumollet

Allez ! au diable et vous et votre ville,
Où j'ai souffert mille et mille tourments
Il vous serait cependant bien facile
De m'y fixer, Messieurs, encore longtemps.

Chœur

Bon voyage !
Cher Dumollet, etc...

Monsieur Dumollet

Pour vous plaire, je suis tout prêt
A rétablir ici mon domicile,
Faites connaître à Dumollet
S'il doit rester ou faire son paquet.

Impitoyable, le chœur reprend une dernière fois le refrain moqueur, et M. Dumollet grimpe, majestueux, dans la diligence, en partance pour St-Malo. Grâce à ce vaudeville, qui est l'œuvre de Desaugiers, M. Dumollet devint vite l'amusante personnification du bourgeois de St-Malo, dont les chiens du guet avaient dévoré les mollets.

Or, tout comme les autres, en ce temps des culottes courtes et du bel habit bleu à la française, les Malouins étaient parfois très fiers de leurs superbes mollets.

Un jour, l'un d'eux assistait à Paris à la représentation de *Monsieur Dumollet.*

Ce Malouin, dont le nom est encore représenté dans notre ville, par de très nombreux parents, ne put contenir

son indignation, en entendant le chœur des Parisiens gouailleurs chanter autour des mollets étiques de Monsieur Dumollet :

> Ah ! croyez-moi, faites meilleure cuisine
> Et vous verrez repousser vos mollets !

Rouge d'indignation, il enjamba la banquette du théâtre, se campa sur la scène en bousculant les acteurs. Et, de superbe prestance, frappant sur ses beaux mollets engraissés par une succulente cuisine bourgeoise :

— Regardez ! s'écria-t-il, si les chiens du guet ont mangé les mollets de tous les Malouins.

Notre compatriote... et ses mollets furent salués d'un tonnerre d'applaudissements.

CHAPITRE IV

CHANSONS DE CORSAIRES

Sur le navire, existe toute une littérature qui a sa prose et ses vers. Ce sont de longs récits, empreints de merveilleux, que conte, sur le gaillard d'avant, quelque vieux loup de mer, afin de tromper la longueur de la traversée. C'est une chanson de bord qui, accompagnée de l'accordéon, s'élève tout-à-coup dans la nuit semée d'étoiles. Du temps de Duguay-Trouïn, il en était déjà ainsi. Il raconte, en effet, dans ses mémoires, que les corsaires se plaisaient à composer « beaucoup de chansons matthelottes en son honneur,[1] » et pour accompagner leurs refrains, dans sa brillante expédition de Rio-Janeiro, il fit embarquer à bord de son vaisseau « six hautbois et violons. » Sans doute, aussi, sur les pontons anglais, nos aïeux ne se

1. Manuscrit autographe.

contentèrent pas d'écrire leurs infortunes ; ils durent aussi les chanter.

Ces chansons, dit l'abbé Poulain,[1] devaient être dans le genre de celle-ci :[2]

. . . .
On aperçut par tribord
Un navire d'apparence
A mantelets de sabords.

C'était un anglais vraiment
A double rangée de dents,
Un marchand de mort subite,
Mais le français n'a pas peur ;
Au lieu de prendre la fuite
Nous le rangeons à l'honneur.

Ses boulets sifflent sur nous ;
Nous lui rendons coup pour coup,
Tandis que la barbe en fume
A nos braves matelots.
Nous voilà pris dans la brume
Nous échappons aussitôt.

Pour nous refaire des combats,
Nous avions à nos repas,
Des gourganes et du lard rance,
Du vinaigre au lieu de vin,
Le biscuit pourri d'avance
Et du camphre le matin.

Nos prises au bout de six mois
Ont pu se monter à trois :
Un navire plein de patates
Plus qu'à moitié chaviré,
Un autre plein de savates,
Un troisième de fumier.

Pour finir ce triste sort,
Nous venons périr au port.
Dans cette affreuse misère,
Quand chacun s'est cru perdu,
Chacun, selon sa manière
S'est sauvé comme il a pu.

Le capitaine et son second
Se sont sauvés sur un canon ;
Le maître sur la grande ancre ;
Le commis sur son bidon.
Oh ! le triste et vilain congre,
Le voleur de ration !

Il eut fallu voir le coq
Avec sa cuiller et son croc.
Il s'est mis dans sa chaudière,
Comme un vilain pot au feu.
Il a couru vent arrière,
Il a pris terre à l'Ile-Dieu.

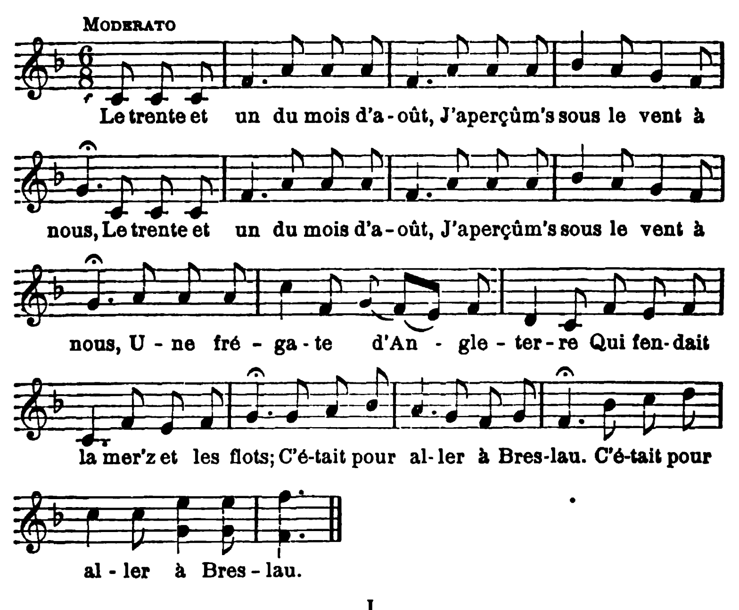
De notre horrible malheur,
Le calfat seul est l'auteur.
En tombant de la grande hune,
Dessus le gaillard d'avant,
A rebondi dans la pompe,
Défoncé le bâtiment.

1. Duguay-Trouïn et St-Malo, la cité corsaire. 1882, Didier et Cᵉ éditeur à Paris (page 264).

2. Extrait de *La France maritime*.

Voici

La chanson des Marins de Surcouf



I

Le trente-et-un du mois d'A-oût } bis
Nous aperçum's sous l'vent à nous }
Une frégate d'Angleterre
Qui fendait la mer et les flots
C'était pour aller à Breslau.[1]

---

1 Variante communiquée par notre confrère M. Louis Boivin, publiciste :

Le vingt-et-un du mois de Juin
Nous aperçum's venir grand train
Une frégate d'Angleterre
Qui brisait la mer et les flots
C'était pour entrer dans Bordeaux.

Autre variante.

Le vingt-et-un du mois d'A-oût
Nous aperçûmes devant nous
Nous aperçûm's une *frégade*
Qui brisait la mer et les flots
C'était pour entrer dans Bris*lôt.*

Ou encore ; C'était pour aller à Saint-Malo.

II

Le capitaine au même instant } bis
Fait appeler son lieutenant : }
Lieutenant, te sens-tu capable,
Dis-moi, te sens-tu z'assez fort,
Pour aller accoster son bord ?

III

Le lieutenant, fier z'et hardi, } bis
Lui répondit : Capitaine, oui ! }
Faites monter votre équipage,
Braves soldats et matelots,
Faites-les tous monter en haut,

IV

Le maître donne un coup d'sifflet : } bis
En haut larguez les perroquets, }
Largue les ris, et vent arrière,
Laisse porter jusqu'à son bord,
Pour voir qu'est-ce qui s'ra l'plus fort.

V

Vir' lof pour lof, en arrivant, } bis
Nous l'avons pris par son avant, }
A coups de haches d'abordage,
De piques et de mousqueton,
Nous l'avons mis à la raison.

VI

Que va-t-on dir' de lui bientôt } bis.
En Angleterre et à Breslau, }
D'avoir laissé prendr' sa frégate
Par un corsaire de six canons
Lui qu'en avait trente si bons !

VII

Buvons un coup, buvons en deux, } bis.
A la santé des amoureux ! }
A la santé du roi de France ![1]
M.... pour celui d'Angleterre[2]
Qui nous a déclaré la guerre.

---

1. *Variante :* A la santé des fill's de France
ou encore : Buvons à l'Empereur de France
Qui nous a donné bon succès
Pour être vainqueur des Anglais.

2. Le mot de Cambronne.

Ayant publié, une première fois, cette chanson, en 1887, dans le journal *Le Salut*, de Saint-Malo, je reçus de nombreuses lettres me faisant connaître quelques-unes des variantes que je relève en notes. Un officier de marine en retraite m'écrivit également que cette chanson était encore très en vogue, en 1868, sur le vaisseau d'application « Jean-Bart ». Quelque temps aussi, elle fit partie du répertoire chanté au fameux cabaret du *Mirliton*, à Paris.

Ajoutons à la chanson des *Marins de Surcouf*, connue aussi sous le titre : *Le trente-et-un du mois d'A-oût*, celle en l'honneur de Larondinière.

Aïeul du contre-amiral Gauttier-Duparc, ce valeureux Malouin s'était illustré dans un combat naval, aux abords de Saint-Malo.[1]

Le roi, pour le remercier de son beau fait d'armes, lui fit don d'une épée d'honneur, qui fut ainsi chantée par nos aïeux[2] :

L'Escornard en vérité
Il a eu le nez cassé
Par Mathieu de la Rondinière
Qu'a un sabre à son derrière.
Lampons ! amis, lampons !

Et, quand les Malouins voyaient passer le beau corsaire, ils se chuchotaient malicieusement à l'oreille :

C'est Mathieu de la Rondinière
Qu'a l'épée au derrière !

Malgré les fructueuses prouesses de leurs aïeux, les Malouins ont été les premiers à célébrer les bienfaits de *l'entente cordiale*, comme le démontre cette chanson contemporaine de l'épopée des corsaires :

---

1. Voir *Saint-Malo illustré par ses marins*, de Charles Cunat.
2. Communication de Mme Hercouët, née Gauttier-Duparc.

Les Corsaires Malouins



I

C'était au temps où l'Angleterre,
N'écoutant que son fol orgueil,
Contre nous allumait la guerre
Et dans nos champs portait le deuil ;
Comme jadis sous leur armure,

Clisson, Du Guesclin et Rolland,
Dans sa granitique ceinture,
Saint-Malo, veillait frémissant.
Ici, point de lâches alarmes,
Corsaires, le cœur affermi,
Couraient, criant : aux armes, aux armes !
Malheur, malheur à l'ennemi !...

II

Or, bientôt du rocher célèbre,
On vit s'élancer vers la mer,
Qui sonnait comme un glas funèbre,
Vingt bâtiments armés de fer ;
A bord étaient ces capitaines
Qui devaient tous porter si loin,
A travers les liquides plaines,
Le vieil honneur du nom malouin,
Leroux, Danycan, Grout, Porée,
Gauttier, Surcouf, Potier, Fromy,
Bravant la sanglante mêlée,
Malheur, malheur à l'ennemi !...

III

La hache au poing, qu'importe l'âge,
Les pistolets, le sabre au flanc,
Voyez monter à l'abordage
Tous les braves du *Revenant*.
Triste, blessé, l'Anglais chancelle,
L'effroi l'a glacé sur son bord,
Où, rouge flot, le sang ruisselle,
Où, reine, vient s'asseoir la mort.
Maintenant, à nous, gloire, ivresses !
Il est, dans la tombe, endormi.
A nous, ses trésors, ses richesses !
Malheur, malheur, à l'ennemi !

IV

Hirondelle et *Magicienne*,
Renard, *Sorcière*, *Pérignon*.
Toujours il faut qu'on se souvienne
De votre héroïque nom.
Vous fûtes vaillants, beaux corsaires,
Mais Dieu dans sa sainte bonté,
Veut que tous les hommes soient frères

Pour le bien de l'humanité.
Oh ! oui, qu'une noble alliance
Vous tienne désormais unis,
Fils d'Angleterre et fils de France,
Pour être heureux, soyons amis.[1]

La statue de Duguay Trouïn fut inaugurée sur la *Commune*, le 16 février 1829, au son des cloches et au bruit du canon. Elle inspira à M. Pitel, juge à Saint-Malo, la chanson suivante, d'une envolée plutôt modeste[2] :



I

C'est ici que Trouïn naquit.
Vraiment ma commère, oui !
C'est d'ici qu'était son père.
Vraiment ma commère, vère,
Vraiment ma commère, oui !

II

Et Saint-Malo fut aussi
Vraiment ma commère, oui !
Le berceau d'son heureuse mère.
Vraiment ma commère, vère
Vraiment ma commère, oui !

III

Le jour que Trouïn naquit

---

1. Communication de Mme Hercoüet.
2. Communication de Mme Luzière.

Vraiment ma commère, oui !
Tous les Malouins dansèrent
Vraiment ma commère, vère
Vraiment ma commère, oui !

IV

Quoiqu'il fut encor petit
Vraiment ma commère, oui !
Il fit bisquer l'Angleterre
Vraiment ma commère, vère
Vraiment ma commère, oui !

V

D'or, de diamants, de rubis
Vraiment ma commère, oui !
Il fit sa fortune entière
Vraiment ma commère, vère
Vraiment ma commère, oui ! [1]

La chanson de M. Pitel, natif de Villedieu-les-Poëles, déplut aux Malouins. Ils y rispostèrent ainsi :

Le jour que Pitel naquit
Vraiment ma commère, oui !
Tous les chaudronniers dansèrent.
Vraiment ma commère, vère
Vraiment ma commère, oui !

Si les Malouins furent mécontents de M. Pitel, le statuaire Molchnet, auteur de la statue, fut de son côté

---

1. Variante des deux premiers couplets :

A St-Malo, Dugué naquit !
Dame ! oui, ma commère
Vère !
Dame ! oui, ma commère
Oui !

A son baptême l'assistit
Dame ! oui, ma commère
Vère !
Monsieur notre grand vicaire
Dame ! oui, ma commère
Oui !

2. Communication de feu M. Salmon Laubourgère, ancien magistrat, qui tenait ce renseignement de M. Rubillon de Lattay, collègue de MM. Jausions et Pitel, au tribunal de St-Malo.

fort peu satisfait des Malouins qui lésinèrent sur « les droits d'auteur », bien que le marbre leur eût été gracieusement offert par Charles X.

C'est pourquoi, dans la longue et ondoyante chevelure du célèbre corsaire, il tailla une grimaçante figure de polichinelle qu'on distingue fort bien en se plaçant au bout de la place, du côté de l'hôtel *de la Vieuxville.*

CHAPITRE V

La rivalité des deux villes-sœurs

Lorsque Jean de Châtillon, qu'on appelle à Saint-Malo Saint-Jean-de-la-Grille, à cause de la grille qui entourait autrefois son tombeau, prit possession de son siège épiscopal d'Aleth, en 1144, il fut frappé de l'état de solitude qu'offrait sa ville épiscopale.

Désespérant de pouvoir jamais y ramener la prospérité, il songea de suite à transporter son siège à Saint-Malo, où régnait déjà une certaine activité commerciale.

Pour arriver à ses fins, le nouvel évêque eut à combattre la vive opposition du Chapitre d'Aleth, et c'est ainsi que débuta l'homérique rivalité des deux villes-sœurs, qu'au cours des âges entretint religieusement la contradiction d'intérêts, tantôt réelle, tantôt apparente.

Ainsi, les privilèges considérables dont bénéficiaient les Malouins, à la barbe des Servannais, alléguant même qu'ils avaient le droit d'exporter leurs franchises dans leurs maisons de campagne de Lambéty ou de la Flourie.

Ainsi, les taxes que les Malouins faisaient payer à Saint-Servan, paroisse rurale.

D'où d'interminables et virulents procès qui ne se terminèrent qu'en 1757, par l'annexion de St-Servan, à St-Malo, en qualité de Faubourg.

Ainsi, les procès qu'introduisit alors le faubourg de Saint-Servan, pour se faire ériger en ville indépendante, résultat qu'il obtint en 1792.

Ainsi, la création du bassin de St-Malo, la délimitation des deux villes, le pont de Bizeux...

Oh ! les belles pommes de discorde dont les chansons populaires, autant que les grimoires de procédure, ont su nous conserver la piquante saveur !

Ci-dessous, la chanson du *Bassin de Saint-Malo.*

Le Bassin de Saint-Malo[1]



1. C'est à un malicieux bossu qui habitait St-Servan, le chansonnier Gauthier, qu'est du cette amusante satire qui nous a été communiquée

I

Je m'en souviens, j'étais tout jeune encore
Quand j'entendis, retentir un matin,
Debout, debout, saluez cette aurore,
Car aujourd'hui commence le Bassin !
Un lustre, à peine, voyez cette merveille !
Verra finir ces travaux de géants,
Pouvait-on dire une blague pareille, } bis
Nous l'attendons depuis bientôt 30 ans ! }

II

Comme tant d'autres, rempli d'espérance,
Jeune et naïf, vivant d'illusions,
J'avais alors entière confiance,
Comptant fort peu sur les déceptions,
Mais j'ai vieilli ; le doute est mon partage
Et mes cheveux s'en vont tous grisonnants,
C'est que depuis qu'on s'est mis à l'ouvrage } bis
Il s'est, hélas ! passé bientôt 30 ans ! }

III

Que de bonheur, disait une commère,
Qui dans la ville a bon œil et bon bec,
Avant cinq ans, je vais pouvoir, j'espère,
Chez mes voisins, me rendre d'un pied sec,
Sans m'embarquer ni traverser la grève,
Où je salis mes jupons à volants,
Mais aujourd'hui, elle dit : C'est un rêve, } bis
Qui dure, hélas ! depuis bientôt 30 ans ! }

IV

Que nos voisins de nous doivent se rire :
Lorsque chez eux on commence, on finit,

---

par Mme Hercoüet. Le bassin à flot, dont elle parle, a coûté des sommes considérables, fut commencé en 1835 et finalement n'a jamais pu être achevé, à cause de la rivalité des deux villes-sœurs.

Les chansons de Gauthier n'ont jamais été éditées. Après sa mort, elle furent jetées au feu.

Signalons, au moins, le premier couplet de celle qu'il composa, vers 1848, en l'honneur des filles de la Cité, à St-Servan :

Les filles de la Cité
Sont des républicaines ;
Elles ont promis, juré
De rester citoyennes.

(Communication de M. Haize, directeur de la *Revue d'Aleth*.

Tandis qu'ici, chose assez triste à dire,
Rien ne s'achève et tout se démolit.
Mais quel est donc le sort qui s'ingénie
A nous frapper de ses coups malfaisants ?
Assurément quelque mauvais génie } bis
Plane, sur nous, depuis bientôt 30 ans !

V

On creuse, on fouille, on aligne. on maçonne,
A pleines mains, on prodigue l'argent,
Tout ébahi le bon public s'étonne,
Regarde, admire un si grand mouvement,
Chacun croit voir après une campagne,
Toujours au port, nos bâtiments flottants.
Ce n'était là que châteaux en Espagne, } bis
Qui durent, hélas ! depuis bientôt 30 ans !

VI

Puis un beau jour tout le monde s'agite,
Toute la ville est en émotion,
L'on modifie, un autre allant plus vite,
Propose quoi ?... la démolition.
C'est un débat, c'est presque une querelle,
Que de projets, que d'avis, que de plans !
De tout ceci qui n'a vu la ficelle ? } bis
Nous la voyons depuis bientôt 30 ans !

VII

Pour couronner l'œuvre, si c'est possible,
Et nous mener de retards en retards,
Soudain surgit la digue insubmersible,
Où nous irons voir nager les canards.
Nous en avons assez vu, je le pense,
De gris, de noirs, de jaunes et de blancs.
Grand Dieu qu'il faut avoir de la patience, } bis
Attendre ainsi depuis bientôt 30 ans !

VIII

Tout récemment, ô comble de misère !
En promenant. qu'ai-je vu, mes amis !
Le fait est vrai, ce n'est pas un mystère.
J'ai vu, ma foi ! démolir les pertuis.
C'est à surprendre et la France et l'Europe,
A dissiller les yeux non clairvoyants,

C'est le manteau que brodait Pénélope, } bis
On brode ainsi depuis bientôt 30 ans ! }

IX

En terminant, sans crainte de médire,
Un bon conseil il me reste à donner,
Quand même il dût paraître une satire,
Vous ferez bien de vous y conformer.
Pour moi, j'en ai la conviction intime,
Et vous le dis, à tous, petits et grands,
Pour voir la fin de cette œuvre sublime, } bis
Tâchez de vivre encore au moins 30 ans ! }

Signalons, dans le même ordre d'idées, la *Chanson du Colonel*[1] qui, d'un seul trait, jaillit de l'âme indignée des Malouins, quand ils apprirent, un beau matin, que le colonel du régiment en garnison chez eux voulait se fixer à Saint-Servan. C'était vers 1830,

La Chanson du Colonel[2]

I

Un colonel aimant l'économie,
Nous est venu demander à loger,
Il désirait une maison garnie,
Riche maison, mais à très bon marché.
Ne pouvant pas lui faire son affaire,
Chacun lui dit : Changez votre séjour,
Ici, tout près, nous avons des confrères, } bis
Allez, Monsieur, habiter le faubourg. }

II

Les faubouriens sont remplis d'éloquence,
Beaucoup, je crois, en perdent la raison.
Ils font même les hommes d'importance,
Ayant chez eux factionnaire et planton.
Jamais le bourg n'a vu chose pareille !
Bast ! de voir cela, c'est vraiment son tour,
On n'a pas vu souvent cette merveille : } bis
Un colonel !... habiter un faubourg. }

1. Communication de Madame Binard, couturière à St-Malo.
2. Air précédent.

III

Flattez-le bien, ce brave colonel,
Car il pourrait peut-être vous quitter,
Si devant lui vous faisiez les rebelles,
Lors, il pourrait habiter Paramé.
Bourg, comme vous, il peut bien y prétendre,
Chaque pays peut bien avoir son tour
On a du goût, on a des préférences } bis
Et bien souvent l'on change de faubourg. }

IV

Chers Servannais, qui vivez dans l'enfance,
Nous pouvons bien vous contenter encor,
Vous envoyant, tout plein de déférence,
Le complément de notre état-major.
Mais ces Messieurs venus dans la Bretagne,
Pour quelque temps fixer leur gai séjour,
Préférant tous la ville à la campagne, } bis
Ne veulent point habiter le faubourg. }

Pour adoucir l'âpre rivalité dont il était, du reste, le père, Saint Jean de la Grille avait décidé que la procession des Rogations irait en station, le mercredi, à l'ancienne cathédrale d'Aleth.

Vain effort ! bien que le clergé malouin, en mettant le pied sur le territoire de St-Servan, invoquât tous les saints du Clos-Poulet :

S. Aaron	Ora pro nobis
S. Suline (Suliac)	»
S. Jacuste	»
S. Judicaël	»
S. Melore (Méloir)	»
omnes sancti monachi et eremiti	»

gamins de Saint-Malo et de Saint-Servan, à la jonction des deux communes rivales, se livraient à une bataille rangée, qui était une immuable tradition.

J'ai toujours entendu raconter que, finalement, nos aïeules, la veille de la procession, prenaient soin, quand leurs enfants étaient couchés, de mettre sous clef toutes leurs culottes, seul moyen imaginé par l'amour maternel

pour empêcher leurs héritiers de se casser bras et jambes, à la bataille de la procession.

Ce moyen, lui-même, ayant été reconnu insuffisant, on supprima la procession.

CHAPITRE VI

CHANTS RELIGIEUX

Dans les calamités publiques, spécialement lorsqu'était signalée l'approche de la flotte anglaise, une procession solennelle s'organisait aussitôt, et on promenait autour des remparts les reliques de Saint Malo, enchassées dans un reliquaire d'argent qui disparut à l'époque de la Révolution.

La procession faisait *le tour des murs*, au chant des litanies ou du cantique en l'honneur du patron de la cité-corsaire.

Ce cantique qui subit, au cours des siècles, de nombreuses et successives transformations fut ainsi reconstitué sous l'épiscopat de Mgr des Laurents,[1] ce saint évêque, auteur de remarquables ordonnances synodales qui mourut, sur le Sillon, en revenant de l'Assemblée du clergé, en 1785 :

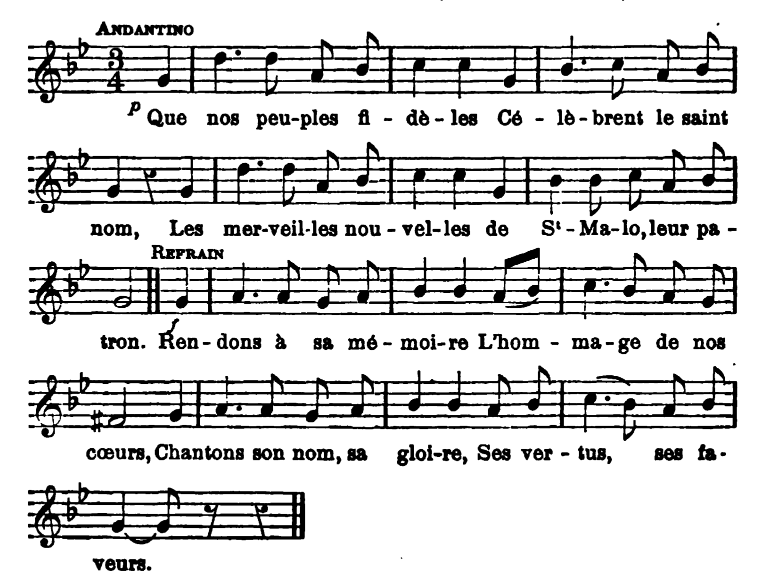
---

1. Recueil à l'usage particulier des grands catéchismes de St-Malo imprimé par l'ordre de Mgr l'Evêque de St-Malo.

NOUVEAU CANTIQUE

EN L'HONNEUR DE SAINT MALO, ÉVÊQUE, PATRON DE CETTE VILLE ET DU DIOCÈSE

(Sur l'air du *Vieux Noël* : Or, dites-nous Marie) 1



I

Que nos peuples fidèles
Célèbrent le saint nom,
Les merveilles nouvelles
De Saint Malo, leur patron.

Refrain

Rendons à sa mémoire
L'hommage de nos cœurs
Chantons son nom, sa gloire,
Ses vertus, ses faveurs.

II

Une innocence pure
Orna ses jours naissants,
Et s'accrut à mesure
Qu'on vit croître l'enfant.

III

Son enfance docile
Puisa de saints secours,
Dans la science utile,
Au bonheur de nos jours.

IV

Ensuite par son zèle,
Ses veilles, ses sueurs,
Il fut et le modèle
Et l'honneur des pasteurs.

1. Communiqué par M. Blanc, organiste de la cathédrale de St-Malo.

V

Le courage invincible
Dont il arma son cœur
Fut le fléau terrible
Du crime et de l'erreur.

VI

Heureux les temps propices
Où nos premiers aïeux
Reçurent les premices
De ce présent des cieux.

VII

Malo devint leur frère
Et leur concitoyen,
Leur apôtre, leur Père,
Leur guide et leur soutien.

VIII

On vit sous ses auspices,
La vertu triompher,
Et le germe des vices
S'éteindre et s'étouffer.

IX

Toujours à l'indigence
Il ouvrit un secours,
Toujours à l'innocence
Il prêta son concours.

X

Le timide pupille
Trouve toujours en lui
Un refuge, un asile,
Un vengeur, un appui.

XI

Que les temps, que les âges,
Les siècles révolus,
N'ôtent rien aux hommages
Qu'on doit à ses vertus.

XII

Ce pasteur charitable
Qui se fit tout à tous,
N'est ni moins favorable
Ni moins tendre pour nous.

XIII

Dans nous, il voit sans cesse
Son peuple favori,
L'objet de sa tendresse
Et son troupeau chéri.

XIV

Sensible à nos alarmes,
Facile à nos besoins,
A dessécher nos larmes
Il consacre ses soins.

XV

Tout cède à sa puissance,
Et le malheur des temps,
Et l'amère souffrance,
Et les fiers éléments.

XVI

Si le ciel nous menace,
On l'invoque et soudain
Tout change au loin de face,
Et le ciel est serein.

XVII

Sur nos rives humides,
Il met un frein aux flots,
Sur nos plaines arides,
Il fait tomber les eaux.

XVIII

Il bénit nos rivages,
Nos hameaux, nos toisons,
Nos champs, nos pâturages,
Nos vaisseaux, nos maisons.

XIX

Par lui, la face altière
De nos fiers ennemis
Respecta la barrière
De nos remparts munis.

XX

Leur fureur effrayante
S'épuise en vains efforts,
Leur machine bruyante[1]
Vient échouer sur nos bords.

1. La machine infernale.

XXI
Par lui, l'âme innocente
Conserve sa blancheur,
Et l'âme pénitente
Ranime sa douleur.

XXII
Dans lui le cœur coupable,
Qui recourt à son nom
Trouve un cœur charitable
Qui le guide au pardon.

XXIII
De l'âme languissante
Il réveille l'ardeur
Et de l'âme fervente
Il nourrit la chaleur.

XXIV
Allons puiser en foule
Aux pieds de ses autels
L'eau du salut qui coule
De ses os immortels.

XXV
Mais pour qu'il nous assure
Son appui bienfaisant
Ayons et l'âme pure,
Et le cœur innocent.

XXVI
Une vie infidèle,
Nos péchés, nos forfaits,
Refroidiraient son zèle;
Suspendraient ses bienfaits.

XXVII
En marchant sur les traces
De notre saint Patron,
Nous recevrons les grâces
Que nous obtient son nom.

XXVIII
Rendons à sa mémoire
L'hommage de nos cœurs,
Chantons son nom, sa gloire,
Ses vertus, ses faveurs.

A la fin de ce vingt-huitième couplet, le tour des remparts devait être achevé !

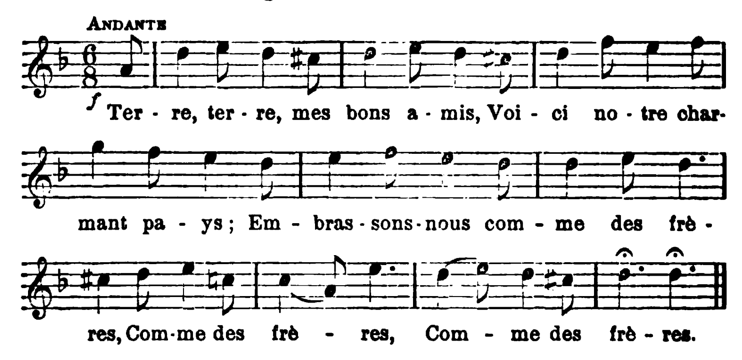
*
* *

Le docte abbé Manet qui est l'auteur de *Chants religieux à le gloire de la Très Sainte Vierge*,[1] met dans la bouche de nos marins un cantique, dont il composa également la musique. Ce cantique porte ce titre fort explicatif : « Transports de joie de l'équipage, quand le navire double le cap Fréhel, et qu'il cingle vers le port de Saint-Malo. »

---

1. Notice intéressante sur le fatal incendie de St-Malo, en 1661, et sur la statue réputée miraculeuse de la Très Sainte Vierge Marie, érigée deux ans plus tard au dessus de la principale porte de la cité. (Hommage offert par M. Manet aux Malouins. — 1843, Imp. Landais et Oberthur, à Rennes.)

Cantique de l'abbé Manet



Terre ! Terre ! mes bons amis !
Voici notre charmant pays,
Embrassons-nous comme des frères,
Comme des frères. (*bis*)

Nous allons, en quelques instants,
Embrasser aussi nos parents,
Et te revoir, cité chérie,
Cité chérie. (*bis*)

Patronne de tous les marins,
Et surtout de nos vieux Malouins,
Salut ! Salut ! Vierge chérie,
Sainte Marie. (*bis*)

Tu nous as, par tes soins touchants,
Préservé de mille accidents.
Jusqu'à la fin de notre vie,
Sois-en bénie. (*bis*)

CHAPITRE VII

CHANSONS DE MARINS

Les marins de notre pays possèdent des usages et des traditions qui constituent un des chapitres les moins connus et les plus intéressants du folklore maritime.

En voïci quelques miettes :

Autrefois, ils chantaient ainsi pour compter les paquets de morue :

Premier adieu, grâce !
Deux, s'il passe,
Trois, à son passage,
Quatre, à bonne décharge,
Cinq pour l'équipage.[1]

Aujourd'hui, sur un ton lugubrement monotone, ils se contentent de chanter :

Une et deusse ; deusse et trois ; trois et quatre.

Du temps de nos pères, quand la morue ne donnait plus, le capitaine faisait chanter au petit mousse :

Que le bon Dieu nous en veuille donner.
De la plus belle, aussi de la plus grosse,
Et davantage
Pour faire un bon voyage,
Vive le roi : Vive le roi !

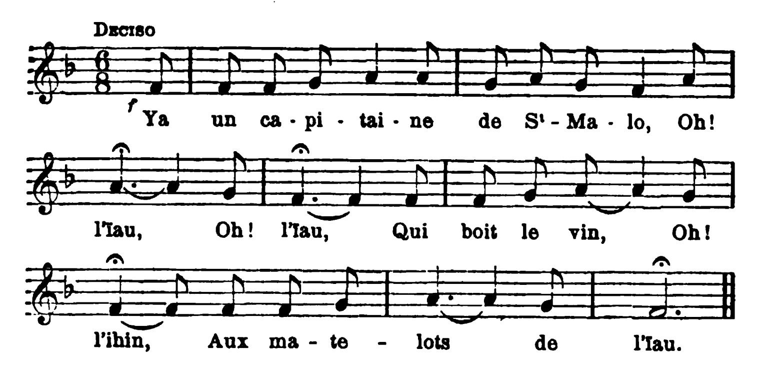
Lorsque le navire appareillait pour quitter le Grand Banc, l'équipage chantait :

Là v'la pourtant finie
La maudite campagne, mes frères,
La v'la pourtant finie
La maudite campagne du Banc.[2]

Au temps où n'existait pas le remorquage à vapeur, et où les marins, au long du quai, halaient sur un câble, pour conduire leurs bateaux jusqu'au fond du port, ils avaient coutume, pour faciliter la besogne, de chanter la formulette suivante. A peu près intraduisible, elle veut exprimer le cri d'un homme qui fait un effort :

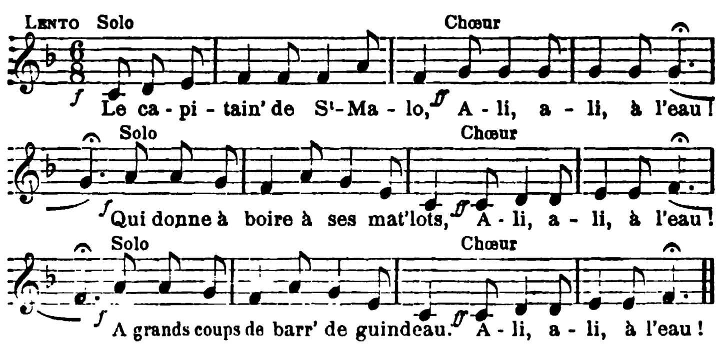
---

1. *Le Folkore des pêcheurs*, par Paul Sébillot, page 307. Maisonneuve éditeur à Paris.
2. Sébillot précité, page 306.



Y'a un capitaine de St-Malo
Oh ! l'Ïau
Qui boit l'vin
Oh ! l'ihin...
Aux matelots
De l'Ïau...[1]

Ou bien encore :

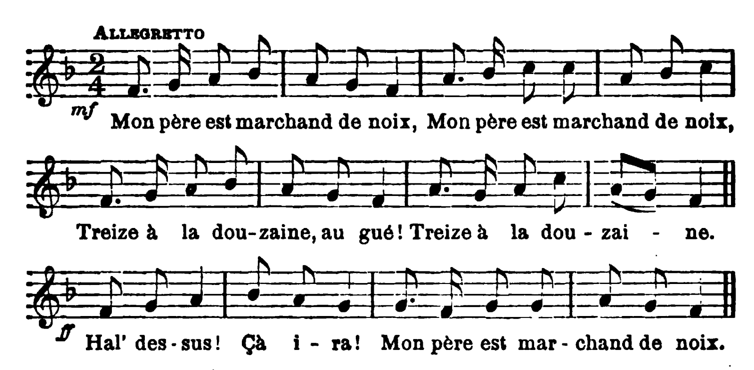


Le capitain' de Saint-Malo
Ali, ali, à l'eau.
Qui donne à boire à ses mat'lots
Ali, ali, à l'eau.
A grands coups de barr' de guindeau
Ali, ali, à l'eau.

Ils chantaient également :[2]

1. Communication de M. le Docteur Peynaud.

2. Communication de Madame Sicot, ancienne domestique chez M. Martin, capitaine au long-cours.



Mon père est marchand de noix, (bis)
Treize à la douzaine, au gué !
Treize à la douzaine !

Hal' dessus ! ça ira !
Mon père est marchand de noix !

Voici une des nombreuses romances qui se chantaient à bord pour charmer la longueur de la traversée :



I

Ah ! si j'étais petite allouette grise,
Je volerais sur ces mâts de navire.

Refrain

Roter tard, va-t-en bien !
Coucher tard, lever matin.

II

Je volerais sur ces mâts de navire
J'enten*de*rais tous ces mariniers dire.

III

J'entenderais tous ces mariniers dire
Monsieur Leroux, mariez votre fille.

IV

Monsieur Leroux, mariez votre fille,
Gentil marin, tu n'es pas assez riche.

V

Gentil marin, tu n'es pas assez riche,
J'ai trois vaisseaux sur la mer qui navigue.

VI

J'ai trois vaisseaux de sur la mère jolie,
L'un chargé d'or, l'autre de pierreries.

VII

L'un chargé d'or, l'autre de pierreries,
Le troisième de fichus pour les filles.

VIII

Le troisième de fichus pour les filles,
Monsieur Leroux, gardez donc votre fille.

IX

Monsieur Leroux, gardez donc votre fille,
Dans not' pays y'en a de plus gentilles.[1]

Quand la campagne de pêche finie, le navire ne rentrait pas au port, le naufrage était chanté, en une dolente complainte. Souvent même un grand tableau, qu'on promenait dans les assemblées, reproduisait la triste odyssée du disparu.

Ainsi en est-il, encore aujourd'hui, pour les crimes sensationnels qui ont leur dénouement définitif, non pas à la Cour d'Assises, mais sur le champ de foire, où la complainte naïve se complait à en détailler les horreurs, en humbles vers de mirlitons.

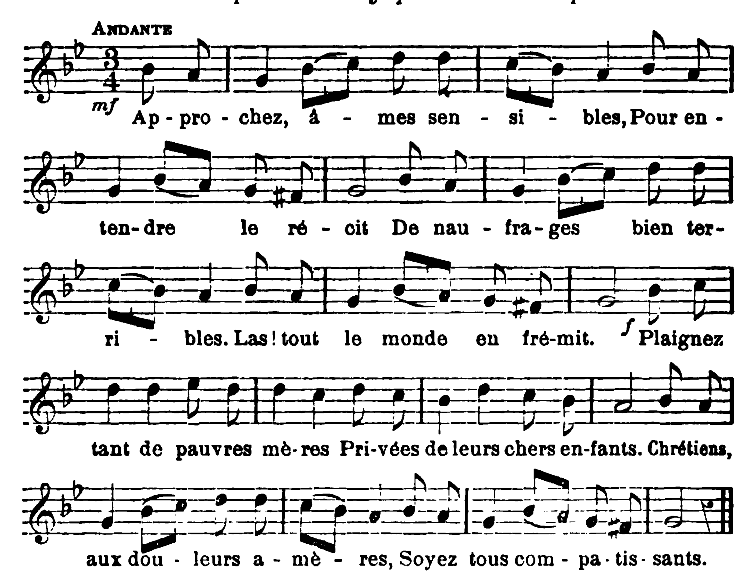
Ci-dessous, la complainte du naufrage de *la Clarisse*, survenu à Terre-Neuve, le 10 avril 1847 :

---

1. Communication de Madame Sicot précitée.

Le Naufrage

Air du cantique : *Au sang qu'un Dieu va répandre.*



I

Approchez, âmes sensibles,
Pour entendre le récit
De naufrages bien terribles
Las ! tout le monde en frémit.
Plaignez tant de pauvres mères
Privés de leurs chers enfants ;
Chrétiens, aux douleurs amères,
Soyez tous compatissants.

II

Dans l'île de Terre-Neuve,
Le dix avril, vers le soir,
Nos marins, ô dure épreuve !
Ont péri sur le Cap-Noir.
Sur la mer épouvantable,
Gronde le vent furieux,
Une plainte lamentable
Frappe la terre et les cieux.

III

Au milieu des noirs abîmes,
Prêts, hélas ! à s'entrouvrir,
Quatre-vingt pauvres victimes,
Tristement, s'en vont mourir.
Vers le beau pays de France,
Ces malheureux matelots
Tournent les yeux en silence,
Etouffés par les sanglots.

IV

Voici le moment terrible,
Dans un lugubre fracas,
L'ouragan, monstre insensible,
Va briser vergues et mâts.
Sur le pont de *la Clarisse*
On n'entend que cris et pleurs,
Dieu ! quel affreux sacrifice,
Quelles immenses douleurs !

V

Adieu donc, nos bonnes mères,
Disent-ils tous éperdus,
Adieu, épouses si chères,
Nous ne vous reverrons plus.
Aujourd'hui, sur ce navire,
En regrettant le pays,
Tout notre équipage expire,
Loin de ses foyers chéris.

VI

La tempête furieuse
Redouble à ces derniers mots,
La Clarisse malheureuse
S'abîme au milieu des flots.
O Dieu de miséricorde
Tous ces marins sont vos fils,
Que votre amour leur accorde
Une place au Paradis.[1]

Depuis le naufrage de *la Clarisse*, combien d'autres, engloutissant des centaines de marins, sont venus endeuiller notre pays ! Ainsi, les catastrophes du *Rocabey*, des *Quatre-Frères*, de l'*Ella*, des *Cousins-Réunis*... qui ont inspiré des chansonniers de premier ordre.[2] Mais, l'analyse de leurs œuvres, qui sont récentes, ne rentre pas dans le cadre de cette étude.

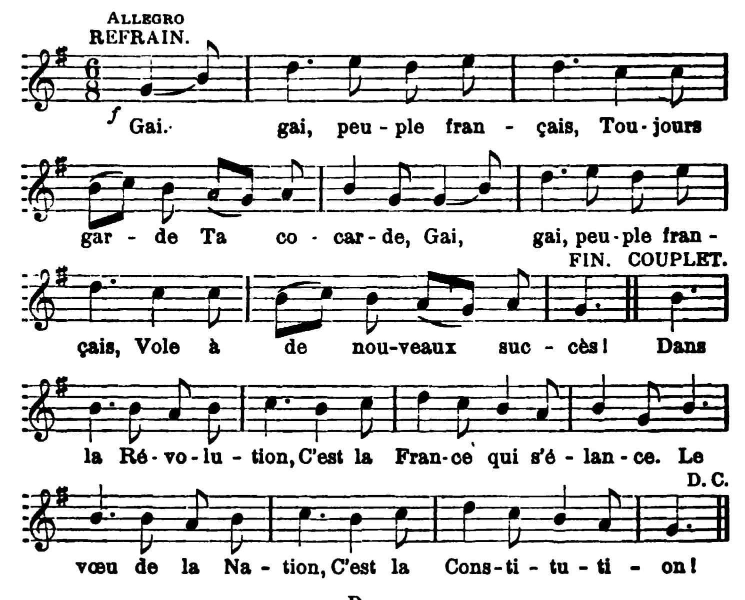
CHAPITRE VIII

LA MALOUINE

Un de nos concitoyens voulant doter la France d'un hymne national, composa *la Malouine.* Quel fut le Rouget de l'Isle de St-Malo ? Je n'ai pu le découvrir. Je sais seule-

1. *Nouveau Chansonnier de 1847*. — Dinan, Imp. Bazouges.
2. Ainsi, notre compatriote Yann Nibor, qui commença à se faire connaître avec son émouvante chanson des *Quatre-Frères et de l'Ella.*

ment que sa chanson figura à côté de la *Marseillaise* et du *Chœur des Girondins*, dans les feuilles révolutionnaires qui furent répandues en Bretagne, à l'époque des évènements de 1848.[1]



REFRAIN

Gai, gai, peuple français
Toujours garde
Ta cocarde.
Gai, gai, peuple français
Vole à de nouveau succès.

I

Dans la Révolution,
C'est la France,
Qui s'élance !
Le cœur de la Nation
C'est la Constitution.

II

Roi d'un peuple belliqueux,
Prince riche
Qui nous triche,
Tu n'es plus aimé des gueux,
Toi qui fut créé par eux.

---

1. Une de ces feuilles porte l'en-tête *République française, Liberté, Egalité, Fraternité*. Suit la narration des évènements politiques. Au verso de la feuille : la *Marseillaise*, la *Malouine*, le *Triomphe du peuple* et le *Chœur des Girondins*. — Imp. Edouard Anner, rue St-Yves, Brest. 1848.

III

Emporte ta royauté,
C'est un rêve
Qui s'achève;
Nous voulons la liberté,
Nous voulons l'égalité.

IV

Emporte avec tes trésors
Ta couronne
Qui se donne,
Tu vendras sur d'autres bords
Le vieux chapeau des rois morts.

V

Tu nous laisseras Guizot,
Son affaire
N'est pas claire,
Le pays qu'il fit capot
N'a pas dit son dernier mot.

VI

Allons calmer notre faim
Chez un cuistre
De ministre,
Nous voulons voler le pain
Qu'il nous ôta de la main.

VII

Au dernier cri de Capet,
Vieille race
Qui s'efface.
S'il nous venait un cadet,
Souvenons-nous de Juillet.

VIII

Braves enfants de Paris,
Espérance,
Confiance,
Vous laissez nos droits écrits,
Dans des monceaux de débris.[1]

CHAPITRE IX

La Chanson de circonstance

Beaucoup de menus faits locaux inspirèrent, au cours des ans, la verve de nos aïeux.

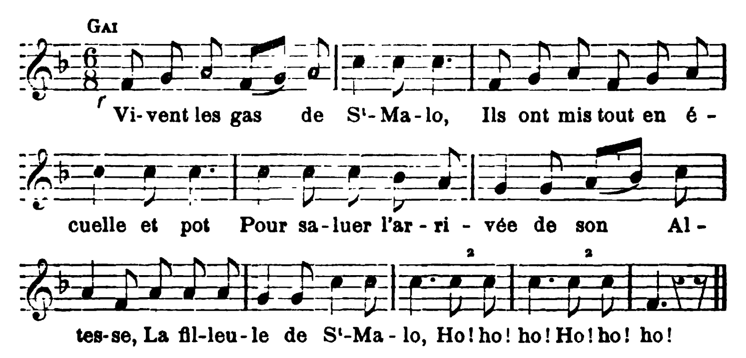
Nous entrons ici dans le domaine de l'anecdote racontée par la chanson.

*
* *

Quand la duchesse Maclovie de Duras vint à Saint-Malo,

1. Communication de M. le Lieutenant Lachaud.

on fit pour la recevoir de magnifiques fêtes. A l'hôtel Granville, où elle était descendue, il y eut un grand bal, et les jeunes filles de la ville, vêtues de blanc, vinrent lui offrir des fleurs. La chanson populaire, suivant la vieille coutume malouine, célébra l'évènement. En voici deux couplets qui ont échappé à l'oubli :



Vivent les gas de Saint-Malo,
Ils ont mis tout en écuelle et pot
Pour saluer l'arrivée de son altesse
La filleule de Saint Malo.
Ho ! ho ! ho !

Il était quasi presque nuit
Quand la princesse arrivit,
Jà ! de quelle longue durée
Leur avait paru la journée.
Ho ! ho ! ho ![1]

*
* *

Le 6 janvier 1817, le navire *la Marie*, armateur Robert Surcouf, de Saint-Malo, capitaine Léguevenec, de Bréhat, entra dans le port de Saint-Malo, apportant la dépouille glorieuse de Saint Célestin, martyr des premiers siècles de l'Eglise, et ainsi baptisé par le pape Pie VII.

Dès que Me Bourdet, notaire, porteur du connaissement, eut avisé M. Le Breton, curé de Saint-Malo, de l'arrivée de

1. Communication de Mme Hercouët.

la Marie, tout le clergé se rendit processionnellement au devant des saintes reliques, qui étaient enfermées dans une chasse de verre.

Elles furent transportées à la cathédrale, au milieu d'un immense concours de fidèles. M. le Curé monta en chaire et prononça un remarquable discours à la louange des martyrs, et spécialement de Saint Célestin.

Un Salut solennel et un *Te Deum* d'action de grâces terminèrent cette imposante manifestation de foi.

L'ancien évêque constitutionnel, M. Grandrivière, tourna ainsi la cérémonie en dérision[1] :

Air de l'*O filii*



Monsieur Hay, un peu mon cousin
Exorcisa un jacobin
Un fédéré et cœtera
Alleluia !

Le vénérable Le Breton
Fit un discours un peu trop long ;
Saint Célestin même en bailla
Alleluia !

Morin d'un air acerbe et sec
Fit un léger salamalec ;
Le Saint lui dit : Saluez plus bas !
Alleluia !

1. Communication de Madame Luzière.

Le tout-petit abbé Fourchon
Récita petite oraison ;
Le saint lui dit : Tu grandiras !
Alleluia !

Monsieur Robiou tout larmoyant
S'agenouilla en chancelant ;
Offrit sa cire et puis... rota.
Alleluia !

L'abbé Manet riposta par cette strophe mordante :

Pour Grand-Rivière et Demolon,[1]
Saint Célestin nous vous prions
De convertir notre papa.
Alleluia !

* * *

Le 25 août 1843, la ville de Saint-Malo reçut la visite du duc et de la duchesse de Nemours.

Un bal et un banquet figurèrent au programme.

Un conseiller municipal, qui était pharmacien, après avoir proclamé bien haut les avantages que ces fêtes procureraient au commerce local, trouva moyen de se faire adjuger la fourniture des vins.

D'où la chanson suivante[2] :



1. Le fils et le gendre de l'ancien évêque constitutionnel.
2 Communication de Mme Luzière.

I

Conseillers municipaux
De la ville de Saint-Malo,
Qui pour fêter le prince
Votez largement notre argent,
Dont le gosier se rince
Toujours à nos dépens.

II

Approchez tas de hableurs,
Partagez-vous les honneurs,
Passez-vous la Rhubarbe
Et repassez-vous la Séné,
Riez à notre barbe.
Nous payons le dîner.

III

Rappelez-vous Sixte-Quint,
Jetant au loin son rotin
Pour entonner la messe,
Puis se moquant des cardinaux,
Ainsi sont les promesses
De nos municipaux.

* * *

C'était en 1848.[1]

En ce temps-là, on appelait encore, à Saint-Malo, les Anglais des *Rosbeefs* ou des *Anglish*.

Quand on vit la *gobe-tout*, c'est-à-dire *le vapeur* des *Anglish*, emporter les patates du Clos-Poulet, un nordouâ de révolte souffla sur toutes les petites rues de Saint-Malo.

Et les petites rues de la Lancette, du Pot d'Etain, de l'Anguille et du Puits-Aubray franchirent les remparts, s'épandirent sur les quais et s'emparèrent de tous les mannequins de pommes de terre.

Le cri de révolte fut le *Chant du départ*, mais ainsi pastiché :

Mourir pour la patate (bis)
C'est le sort le plus beau,

---

1. Renseignements fournis par M. Ferrand père, qui commandait les gardes-nationaux chargés de faire évacuer les remparts.

Le plus digne d'envie,
C'est le sort le plus beau.

La garde nationale réprima l'émeute. Des bénédictions de condamnations furent infligées aux révoltés auxquels les loustics, sans pitié, chantèrent à la sortie de l'audience :

Mourir pour la patate (bis)
C'est le sort le plus beau !...

C'est ainsi que débuta chez nous l'exportation des *potatoes*.

Aujourd'hui, on ne meurt plus pour la patate. On en vit, et son commerce est même une des richesses de la Côte d'Emeraude.

* * *

Du temps de nos grand'mères, vivait à St-Malo, rue du Bé, un pauvre « innocent », savetier de son état. Il s'appelait Dubus.

Peu à peu, la clientèle abandonna son échope, dont les carreaux étaient un papier enduit de suif.

De désespoir, Dubus alla se pendre au Chemin Pavé. De belles dames arrivèrent à temps pour couper la corde. L'évènement fut ainsi chanté, sur l'air de l'*Alleluia* :

Un jour Dubus fut dépité.
Il s'en fut s'pendre au Ch'min Pavé.
Alleluia ! Alleluia !
Alleluia !

Heureus'ment trois dames passèrent.
Dubus ! Dubus ! Que fais-tu là ?
Alleluia ! Alleluia !
Alleluia !.

J'ai plus d'cuir pour fair' mes souliers,
Ni d'argent pour en acheter !
Alleluia ! Alleluia !
Alleluia !

Coup' moi vite c'te corde là
Et l'bon Dieu te pardonnera.
Alleluia ! Alleluia !
Alleluia !

J'nai plus d'couteau pour la couper,
Râla Dubus d'mi étranglé.
Alleluia ! Alleluia !
Alleluia !

La dame ses ciseaux tirit
Et Dubus sur l'herbe tombit.
Alleluia ! Alleluia !
Alleluia !

A l'hôpital on le portit,
Et Dubus se ravigotit.
Alleluia ! Alleluia !
Alleluia !

Nous pourrions joindre à cette déjà bien longue nomenclature, de nombreuses chansons politiques que nous avons recueillies au cours de notre enquête. Mais, elles ne sont pas encore de date assez ancienne pour figurer dans ce recueil qui, du reste, démontre suffisamment, je crois, l'amour de nos aïeux pour la chanson.

EUGÈNE HERPIN.

---

1. Communication de M. E. Descottes fils.



LE CHATEAU DE DOL

RETRAITE DE GUILLAUME LE CONQUÉRANT. — GOUVERNEURS DE LA VILLE. — MONSEIGNEUR COHON. — LES ANGLAIS A L'EAU. — LE NEZ DE M. BOILE. — MURAILLES QUI MEURENT ET FOSSÉS SANGLANTS.

Quærit vestigia muri.
(LUCAIN, *La Pharsale*, IX, 965.)

Mon intention n'est pas d'écrire ici une étude archéologique et historique de l'ancien château de Dol, je serais trop inférieur à la tâche ; je désire simplement utiliser quelques documents inédits, parmi lesquels le mémoire de Mgr. Cohon présente un intérêt particulier pour l'histoire locale.

I

Le monastère de Dol joua dès l'époque de sa fondation un rôle politique.[1] Il est donc naturel de croire que sa position, jugée excellente, — sur une légère éminence, au milieu de bois et de tourbières, — fut fortifiée de bonne heure.[2] Qu'on se représente, si l'on veut, précédée d'un large

1. Saint Samson, fondateur du monastère, se mit à la tête du mouvement qui devait rendre la souveraineté de la contrée au prince Judual.

2. La plus ancienne mention de Dol est malheureusement trop sobre de traits descriptifs. Nous lisons seulement : *Samson « aptis-*

fossé, une palissade qui servait de rempart. Dans l'enceinte pouvaient se réfugier les groupes bretons qui voulaient se mettre à l'abri d'incursions ennemies.[1] Il semble permis de songer aux villes de Crimée dont parle Montesquieu, « faites pour renfermer le butin, les bestiaux et les fruits de la campagne. »[2] Il n'est pas impossible qu'on n'ait mis à profit les restes d'un camp romain.[3] Quoi qu'il en soit, saint Samson construisit en ce lieu son église, au sommet peut-être conique, couverte de roseau, aux murs formés sans doute de branches flexibles, artistement enlacées.[4]

Que nous sommes éloignés du donjon roman que les chroniqueurs et les poètes chanteront, et de cette brillante cour archiépiscopale où, l'année 1128, le légat Gérard d'Angoulême viendra tenir concile.[5]

---

simum reperit inibi locum atque honorificum fundavit monasterium, quod usque hodie proprio vocabulo Dolum nuncupatur » (Bollandistes, *A.S.*, Jul. vi, p. 585, E. F.) Et encore : « *in illo eminentissimo atque optimo loco in quo sanctus Samson quiescit in pace.* » (*Eod. loc.*, p. 591, B.)

1. *Oppidum autem Britanni vocant cum silvas impeditas vallo atque fossa munierunt, quo incursionis hostium vitandæ causa convenire consueverunt* (Cesar, *De bell. Gallic.*, l. v, c. xxi.)

2. *Grandeur et Décadence des Romains*, ch. I.

3. Qu'on ne me croie pas en fièvre de gallo-romanie. Je ne tiens nullement à mon camp. Mon but est d'appeler l'attention sur les débris authentiques d'un édicule au Mont-Dol, et sur les traditions relatives à une voie romaine qui aurait passé en Carfantin (Deric, *H. E. de Bret.* 1847, t. ii, p. 186 ; t. i, p. 51-52.)

4. Vers 652, Finan dressa une belle église épiscopale, « quam tamen more Scottorum, non de lapide sed de robore secto totam composuit atque harundine texit. » (Bède, *Hist. Eccles.*, l. iii, c. xxv.) — Whitley Stokes, *Lives of Saints from the book of Lismore*, Oxford, 1890, p. civ. — La Borderie, *H. de Bret.*, t. i, 297-98 ; 363-64 ; 392 ; t. ii, 215-220.

5. Au concile dolois de 1128, l'évêque de Tréguier et l'évêque de Léon confirmèrent, l'un, par son anneau, l'autre, par sa mitre, la fondation du prieuré de Saint-Martin de Morlaix (Morice, *Preuves*, i, col. 558.) Honorius II avait recommandé à l'archevêque de Dol,

II

Orderic Vital va nous introduire dans l'histoire. Il nous affirme que Guillaume le Conquérant, désirant élargir ses frontières et accaparer la Bretagne, arriva sous Dol avec une puissante armée. En des termes horribles il menaça les défenseurs et fit serment de ne pas s'éloigner avant d'avoir obtenu la reddition de la place. Mais les troupes d'Alain Fergent approchaient à marche si rapide que l'orgueilleux assiégeant en oublia ce qu'il avait juré ; il se hâta de conclure la paix avec les Dolois étonnés, battit en retraite, abandonnant des tentes et des coffres, des vases, des armes et des provisions. Je ne puis vaincre les Bretons, médita le rusé normand, eh bien ! je les épouserai ! En effet, il donna sa fille Constance au duc Alain Fergent.[1]

Vraiment, — malgré quelques inexactitudes du narrateur anglais, — le baptême du château de Dol fut un solennel et gentil baptême.

Qui s'étonnerait donc que notre ville, au moyen-âge, n'ait cessé de produire de bons guerriers, — tels cet Alain, porte-étendard des archevêques, qui combattit à la première Croisade,[2] ou ce Briant, chevalier, à qui Charles V donna deux cents francs d'or, pour les frais de la défense de Saint-James contre Louis de Navarre.[3]

Laissons maintenant la parole à Monseigneur Cohon,

---

comme aux autres archevêques, d'avoir les plus grands égards pour son nonce, Gérard, évêque d'Angoulême (Migne, *P. L.*, t. 166, col. 1306).

1. Orderic Vital, *Histoire Ecclésiastique,* au chapitre XXIVe de la seconde Partie (Migne, *P. L.*, t. 188, col. 368).

2. Baldricus, *Hist. Hierosol.*, l. II ; dans Migne, *P. L.*, t. 166, col. 1084. — Le château de Combour était une fondation des archevêques de Dol. C'est pourquoi le sire de Combour, qui porte le titre de *Signifer sancti Samsonis*, a charge de défendre les terres et les sujets de l'église doloise. (La Borderie, *Le régaire de Dol et la baronnie de Combour.*)

3. Jules Tardif, *Monuments Hist.*, n° 1436.

ancien évêque et comte de la cité doloise. Il va nous soumettre un plaidoyer curieux... et instructif.

III

Mémoire pour le Sr. Cohon, évesque de Nismes, gouverneur de la ville et chasteau de Dol en Bretagne.[1]

Il a plu au Roy escrire au s^{r}. du Morier, nepveu du dit s^{r} Cohon pour luy faire commandement de sortir du chasteau de Dol à l'arrivée du s^{r} Toreau, évesque dudit Dol et ceste lettre a esté expédiée par l'ordre de Sa Majesté sur deux expositions dudit évesque qui sont deux surprises manifestes.

Premiérement il suppose que l'on s'est emparé de sa maison par la condescendance ou permission de son prédécesseur évesque et il se justifie que ledit du Morier est en possession du gouvernement et de la demeure affectée au gouverneur, près de 2 ans avant la nomination du s^{r} Cupif à l'evesché de Dol ; les provisions de celuy là estant du mois de mars 1647 et le brevet de celuy-ci du douze de novembre 1648, lequel n'estoit ny parent ny allié ny assez amy du gouverneur pour le souffrir dans le manoir épiscopal, s'il n'eust eu droit d'y demeurer.

Mais pour faire voir à Sa Majesté que cet establissement

---

1. Paris. *Archives du Ministère des Affaires Etrangères*, Ms. 1508, fol. 283-284. — Cette pièce fut écrite certainement en 1662. — En effet, la lettre de Sa Majesté au sieur Du Morier était datée du 13 janvier 1662. Le 25 du même mois, Du Morier communiqua cette missive à la communauté de ville. Celle-ci répondit qu'elle n'avait point à se mêler de la question. Mécontent, l'intéressé envoya quatre jours après un sergent royal, Avril, signifier au syndic de la municipalité qu'on eût à lui trouver un nouveau logement, à lui, gouverneur, et à sa famille. (Archives de la mairie de Dol, *Registre des délibérations municipales de 1642 à 1662.*)

n'est pas nouveau ny fait par entreprise, comme parle la lettre, et depuis peu d'années, l'on prouvera que dès le temps du duc Jean, un de ses fils bastard estoit gouverneur de Dol et demeuroit dans le chasteau lorsque le s^{r} de Pledran estoit évesque.[1] Depuis ce temps là si les évesques de Dol n'ont esté gouverneurs en chef comme les derniers l'ont esté, il y a toujours eu d'autres personnes pourveües du gouvernement qui ont logé dans le chasteau pour le garder et le deffendre, comme de nos jours les sieurs de la Charonnière[2] et de la Gamelière ; celui cy

1. Le 9 juillet 1433, Jean V donna une somme d'argent au sire de Coëtquen pour le consoler d'avoir perdu la capitainerie de Dol, qui avait passé aux mains de Monseigneur le bâtard. Douze jours après, Tanguy — c'était le nom de ce bien aimé fils — reçut 300 livres pour l'aider à soutenir son état. Comme il ne tarda pas à mécontenter du monde, le duc, au 6 mars 1434, lui envoya ordre de traiter comme les autres habitants les « normans et estrangers » qui habitaient dans notre ville. Ce petit discours de son vénérable père n'émut pas beaucoup le gouverneur. Jean V fut obligé de le gratifier d'une nouvelle admonestation, en date du 27 mai 1435. (Bibliophiles bretons, *Lettres et mandements de Jean V*, N°s 2088, 2097, 2139, 2194.)

Quant à Mgr Mathurin de Plédran, il dut éprouver quelque difficulté à nouer des relations avec le bâtard de Bretagne. Car, élu évêque de Dol en 1504, il entra dans sa ville en 1507. — Dès les premières années de son épiscopat, il fit restaurer la magnifique verrière qui décore le chevet oriental de l'église. Dans ses statuts, imprimés à Nantes, en 1509, on lit, en guise d'épilogue, une prosopopée du vitrail :

« Ecce Mathurinus præsul reparare nitorem
« Amissum properat...
« Vade igitur, felix letare ecclesia Doli,
« Nam patet ad cælos bella fenestra tibi. »

La tombe de ce généreux et intelligent prélat se trouve dans la chapelle absidale de la cathédrale.

2. Georges de la Charronnière fut grand gouverneur d'artillerie sous le duc de Mercœur. J'ai cité ce personnage dans une *notice sur Charles d'Espinay* (Paris, Lortic, 1896), où je tentai de faire revivre la gloire de la forteresse doloise au temps de la Ligue. — Georges de la Charronnière avait épousé Marguerite de Guémadeuc. On rencontre plusieurs gouverneurs dans la famille de cette noble dame. Le plus célèbre est celui de Fougères, à qui le roi fit trancher la tête. Racon-

proche parent[1] du s[r] de Revol, évesque, qui fut maintenu au titre et fonctions de gouverneur de la ville et chasteau, nonobstant l'opposition dudit s[r] de Revol qui s'efforça inutilement de luy oster le logement ordinaire du gouverneur.

Le sieur du Morier[2] s'est pourveu de ce gouvernement qu'en survivance du s[r] Cohon, son oncle, sur la démission duquel Sa Majesté l'en honora soubs le titre de gouverneur de la ville et chasteau, lorsqu'il plût à feu Monseigneur le Cardinal de Mazarin retirer ledit s[r] Cohon de

---

tant cette aventure dans ses *Histoires tragiques*, Claude Malingre débute ainsi : « La charge de gouverneur de quelque ville, place ou chasteau, dans une province, est une chose tellement sacrée... » (Rouen, 1641, p. 459).

1. *De la Gamelière?* Lisons : *de la Ramelière*. Antoine de Revol, évêque de Dol, avait autour de lui, suivant la coutume, plusieurs neveux. François de Revol, chanoine, sieur des Marguerites (et de la Ramelière, si Cohon le veut bien), est qualifié de *gouverneur de Dol* dans l'acte de baptême de Magdeleine Ybert, le 12 août 1610 (Paris-Jallobert, anciens Registres paroissiaux, *Dol*, p. 138.)

2. Le s[r] *Du Morier* s'appelait plus simplement *Marin Chéreau*. Il fit souche à Dol, où il épousa Marguerite Lemasson (Paris-Jallobert, *loc. cit.*, p. 30.) Le 9 mars 1647, Mgr Cohon avait donné sa démission de gouverneur et supplié Leurs Majestés de nommer à sa place Marin Chéreau, son neveu. Le 12 mars 1647, celui-ci obtint la charge, abandonnée par son oncle. A partir de 1657, le personnage se décora du titre d'*écuyer*. (Mairie de Dol, *Registre de 1642 à 1662*).

François, frère du précédent, devint trésorier du chapitre. Le 13 avril 1654, ce chanoine légua 20 livres de rente, afin que, le jour de St François d'Assise, on célébrât à perpétuité une grand'messe, suivie d'un libera, dans la chapelle de St-Sébastien, où étaient enterrés ses neveux, et où lui-même devait avoir sa « pierre tombale ». (Archives départ. de Rennes, *Actes capitulaires de Dol*, G. 368) Cette chapelle de St-Sébastien, dans la cathédrale, porte aujourd'hui le nom de Saint-Michel, et rien n'y évoque plus le souvenir de l'heureuse famille Chéreau.

Le 31 juillet 1656, à la prière de François Chéreau, les chanoines assignèrent au mercredi suivant « le bout de l'an et anniversaire de feu dame Renée Cohon, mere dudit sieur trésorier. » (A. D. de R., *A. C. de Dol*, G. 369).

l'évesché et l'attacher à son service personnel.[1] Les provisions dudit s^r^ Cohon portent la mesme qualité de gouverneur de la ville et chasteau et jusques à ce jour ceste contestation n'avoit jamais paru.

L'inspection seule de la place en doit faire le jugement. C'est un chasteau qui a pont levis et fossé au dedans de la ville, un corps de garde dès l'entrée avec les rateliers pour y poser les armes. Il y a garnison de quatorze soldats avec un commandant outre le gouverneur. Les murs en sont d'une espaisseur toute extraordinaire et retranchez sur le machicoulis pour y faire les rondes. Au logement ordinaire du gouverneur il y a magazin pour les munitions de guerre et ce logement est planté sur l'une des portes de la ville qui est couverte et deffendue d'un fort esperon au dehors avec fossé à fonds de cuve. Dans la premiere cour il y a plate forme avec artillerie. Les maisons épiscopales ne sont point de ceste structure en aucune ville diocésaine du royaume. Mais, en un mot, le s^r^ Toreau entrant dans l'évesché a crû que desloger un gouverneur estoit une voye asseurée pour le dégouster de son gouvernement et l'en déposséder. En effect il en fist proposer la vente au s^r^ du Morier un jour après que la lettre du Roy luy eût esté rendüe, comme s'il eust ignoré qu'il appartenoit à son oncle et qu'il n'en avoit que le dépost et l'exercice en son absence, ce que Sa Majesté jugera d'autant plus estrange que ledit s^r^ Toreau qui avant son départ honora ledit s^r^ Cohon de fréquentes visites ne parla jamais que des dispositions qu'il avoit à traiter civilement son nepveu et à l'obliger par toutes voyes.

La seconde supposition dudict s^r^ Toreau est que le gouverneur occupe la plus grande partie de sa maison épisco-

---

1. Phrase onctueuse. La vérité, c'est que Cohon déploya de grands efforts pour quitter Dol, où il s'ennuyait, et demeurer à Paris, où il jouissait du succès de ses prédications et de ses attaches politiques. — Sur ce personnage, je me permets de renvoyer à l'étude que j'ai publiée en 1902 : COHON, *évêque de Nîmes et de Dol* (Paris, Gamber), et à divers articles qui paraîtront dans le *Bulletin de la commission hist. et archéol. de la Mayenne.*

pale, ce qu'il n'eust pas osé avancer s'il eust esté bien informé de l'estat du chasteau de Dol, composé de trois grands corps de logis séparés l'un de l'autre par deux cours spatieuses.

Le premier des trois, le plus logeable, le plus commode et le plus beau, est sur le portail du chasteau à vingt pas de la cathédrale, ce qui a fait que les seigneurs évesques l'ont choisi et retenu pour leur demeure, mais avec liberté de prendre dans les autres logemens du chasteau ce qui leur manque pour leur train et ils en ont tousjours usé de ceste sorte, laissant aux gouverneurs ce qu'ils occupent dans le second corps de logis esloigné du premier de plus de deux cens pas, en sorte qu'ils ne sont point incommodés par le meslange des familles. S'il y en avoit quatre plus grandes que celle du s^r Toreau, il les pourroit loger commodément après qu'il se sera mis en devoir de réparer les lieux de son habitation qui sont faciles à remettre et son prédécesseur avoit commencé de le faire.

Le logement que nous tenons a esté restabli à nos despens et avant que le s^r du Morier l'habitast il n'y avoit ny sale ny chambre qui ne fust en débris. Et hors de là il ne faut point qu'il cherche de retraite ; la ville de Dol ne consiste qu'en une seule rüe, les habitans si vous en exceptez le chapitre, les officiers et cinq ou six bourgeois, sont tous nécessiteuz, de vile et basse condition et impuissans à faire la despense d'un logement convenable à un gouverneur. Et la nouveauté du dessein qui esclot maintenant les allarme desja par la crainte qu'ils ont qu'on leur demande une chose impossible.

Quant à ce que dit le s^r Toreau qu'on le met à l'estroit et qu'il n'aura pas les lieux vastes qui lui sont nécessaires pour les conférences qu'il veut tenir avec ses prestres, il void bien à présent l'erreur et le mesconte de ceste allégation, car il a en relais hors de son logement une sale magnifique qui joint sa chappelle épiscopale, vraysemblablement destinée à ceste sainte application.[1]

---

1. C'est tout-à-fait de l'ironie du genre Cohon. Le vieux « maza-

Ainsi le Roy ne blessera point sa piété faisant justice à l'oncle et au nepveu et leur conservant une chose dont ils jouissent par un titre fort légitime et par une possession qui n'est point usurpée. C'est le jugement qu'ils attendent de Sa Majesté et qu'ils continueront de mériter par leurs très humbles et fidelles services.

ANTIME DENYS, *évesque de Nismes.*

IV

Vous souvient-il du fort marseillais de Notre-Dame, qui charma le *voyage de Bachaumont et La Chapelle :*

Gouvernement commode et beau
A qui suffit pour toute garde
Un suisse avec sa hallebarde
Peint sur la porte du château.

Dès le début du XVII[e] siècle, les murailles Doloises n'avaient pas besoin d'autres soldats. Ce qui fit subsister le titre de gouverneur, c'est qu'il permettait aux évêques-comtes d'augmenter leurs revenus personnels ou d'offrir une sinécure à quelque membre de leur maison. D'ailleurs on désirait le maintien d'une gendarmerie décorative. Lorsque, dans les premiers mois de 1644, Mgr. Hector d'Ouvrier, gouverneur, quitta son siège épiscopal, la petite

---

rin », comme on disait alors, avait appris plus d'un tour dans la fréquentation de son bon maître.

La chapelle du château était dédiée à Sainte Magdeleine. En décembre 1902, pendant que les ouvriers ajoutaient un corps de bâtiment au groupe scolaire, — qui a remplacé le palais de Mgr Dondel, détruit en 1885, — on découvrit un petit sceau de forme ovale, portant l'image de la sainte, avec ces mots : MAGDELAINE MARIE. Ce joli sceau, qui me fut montré, me parut être du XVII[e] siècle.

Une autre pièce du château médiéval que le seigneur Cohon n'a pas occasion de décrire, c'est le puits. Souvent, il était très profond, construit avec grand soin, orné de belle ferronnerie. Celui de la forteresse doloise n'a point laissé de traces. *Etiam periere ruinæ !*

troupe était retirée depuis un certain temps. Mais, le 30 décembre 1644, les chanoines donnent charge à leurs députés aux Etats de présenter les réquisitions nécessaires « pour le restablissement de la garnison du chasteau de Dol.[1] » Soit que le vénérable chapitre eût demandé dans cette affaire le secours de son nouveau prélat, soit qu'il eût agi plutôt à l'instigation de celui-ci, les échevins apprirent, dès le début de janvier 1645, que Cohon désirait « pour le bien et utillitté de cette ville y faire restablir la garnison, laquelle depuis quelques années en avoit esté ostées. » En conséquence, l'évêque voulait que les députés de la bourgeoisie doloise aux Etats de Bretagne proposassent « en l'assemblées desdits estatz le retablissement de ladite garnison.[2] » Monseigneur prit soin d'assister lui-même aux Etats. Les démarches qu'il souhaitait furent couronnées de succès : le mémoire précédent nous a permis de le constater... Et les choses marchèrent leur train régulier jusqu'au commencement de l'année 1662. Mathieu Thoreau, nommé au siège de Dol, et sacré, n'avait point encore fait son entrée dans sa ville ? Mais il était tenu au courant de la situation de l'évêché par son frère, Philippe, qui, le samedi 10 mars 1657, avait été installé grand chantre au chapitre de Dol.[3] Il est possible que Philippe ait eu des difficultés avec les neveux de Mgr. Cohon, qui avaient place parmi les chanoines et dans le gouvernement de la cité épiscopale. N'était-il pas ambitieux et intrigant ? Sans doute, il cherchait à profiter de l'autorité nouvelle de son

---

1. Archives départementales de Rennes, *Actes capitulaires de Dol*, G. 368.

2. Archives de la mairie de Dol, délibération municipale du mercredi 4 janvier 1645. (C'est par erreur que, dans sa brochure sur *Dol et ses alentours*, M. Toussaint Gautier attribue au mois de février 1645 la lettre de Cohon aux échevins).

3. Archives départementales de Rennes, *Actes capitulaires de Dol*, G. 369. « Illustrissime Philipe Thoreau de l'Aubertiere, clerc du diocese de Poictiers » et camérier d'honneur de Sa Sainteté, est pourvu « de la dignité de chantre, premiere apres la pontificale en l'eglise de ceans. »

aîné. Les contestations surgirent donc. Mgr. Cohon usa de son influence en faveur de Marin Chereau, sieur du Morier. Je ne sais comment la controverse entre les deux pontifes fut tranchée. La chose certaine, c'est que Philippe Thoreau, sieur de l'Aubertière, devint un beau matin gouverneur des ville et château de Dol.[1] Malgré les quelques réparations qui avaient été faites au cours du XVII[e] siècle, en quel triste état apparaissaient alors les ponts-levis et les murailles ! Notre personnage, plein d'activité, songea sérieusement à leur rendre un petit air gaillard. Du moins nous le pensons, en présence d'un document, daté du 15 juin 1693, et qui est intitulé : *Estat des plus urgentes reparations a faire a la ville de Dole pour la mettre hors d'insulte et empecher un coup de main.*[2] Nous apprenons que l'artillerie de la place se composait de 9 canons et de 3 pierriers, mais elle manquait de poudre et d'affûts !

Franchissons un demi-siècle. Certain dossier des *Archives nationales* prouve qu'au commencement de son épiscopat, Mgr. Dondel voulut en finir avec la forteresse.[3] Le 10 mars 1752, ce prélat « représente qu'il est si peu décemment logé et si à l'étroit depuis trois ans qu'il est en place, n'ayant que deux chambres pour luy et pour sa suite, qu'il se voit

---

1. Le chanoine Philippe Thoreau se montra si bon administrateur que le ciel me préserve de raconter ses méchantes histoires. (Le lecteur pourra d'ailleurs recourir à Depping, *Correspond. Administr. sous le règne de Louis XIV*, t. II, p. 572-573). En général, on félicite ce gouverneur d'avoir organisé le service d'eau. Sans doute, on lui doit beaucoup à ce point de vue. Pourtant, il ne faut pas oublier que, dès l'année 1642, les échevins étaient préoccupés de « faire courir l'eau de la pompe pour l'utilité » de la ville. (Mairie de Dol, *délibérations municipales de 1642 à 1662*).

2. Cette pièce, datée de *Saint-Malo, 15 juin 1693*, signée Garangeau, est accompagnée d'un plan soigné des fortifications, « fait et levé par Picot, ingenieur. » (Archives départementales de Rennes, *Intendance de Bretagne*, C. 364).

3. Archives Nationales, *Carton S. 3255*. Evêché de Dol, *Palais Episcopal*. (Deux plans qui faisaient partie du dossier sont maintenant dans la série N.)

dans l'absolue obligation de demander la permission de faire démolir deux anciens châteaux qui servoient ci devant de palais épiscopal à ses prédécesseurs ainsi que les batimens superflus et inutiles du château des Ormes et dépendances et de faire construire un nouveau palais épiscopal dans la ville de Dol. » L'affaire marcha bon train. Et le 2 avril 1753, un ouvrier, Yves Fiat se tuait « en travaillant à la démolition du château. »[1] L'annaliste dolois, Juhel de la Plesse, a noté qu'on vendit les bois des Ormes pour couvrir les dépenses du bâtiment neuf, — lequel fut construit en 1755, « par le sieur Baudouin, architecte. »[2]

V

Bien que Dol continuât d'être le siège d'une capitainerie garde-côtes,[3] — chaque membre de la milice bourgeoise

---

1. Paris-Jallobert, A. R. P., *Dol*, p. 163.

2. René-François-Timothée Juhel de la Plesse (dont le titre seminobiliaire provenait d'une terre non féodale, située à Kercou, faubourg de Dol) composa, avant la Révolution, une chronique dont le texte original est conservé aux archives presbytérales de la ville. Pendant la Révolution, il se mêla très activement à la politique du temps. Peut-être essaya-t-il de préserver les bibliothèques et les archives. Pourtant, il présida à la « disparition générale de tous les signes de royauté, féodalité et fanatisme. » On sait quel vandalisme est contenu dans cette formule. Il sollicita même « l'abatis de la flèche de la ci-devant église Notre-Dame. » Je voudrais croire qu'il ne mit pas beaucoup de zèle à soutenir sa motion, car la flèche existait encore sous l'empire ; menacée de nouveau par les édiles, en mai 1807, Juhel la défendit intrépidement. Il mourut le 27 mars 1810. Il était alors conseiller municipal et premier adjoint.

3. Tout le territoire qui s'étend le long des côtes était divisé en capitaineries, ayant à leur tête un officier, chargé de veiller à la défense des côtes, et d'organiser dans chacune des paroisses faisant partie de la capitainerie des compagnies de garde-côtes.

Parmi les capitaines dolois de cet ordre, nous citerons Jean-Joseph de Saint Pair, qui fut tué à la tête de sa troupe, la veille de la bataille de Saint-Cast, et Charles-Julien-Bonaventure Toullier, père de

logeait en sa maison,[1] — avec le vieux château disparurent à jamais les hauts faits d'armes dolois. — Seul, le mince filet d'eau du Guyoul essaya un jour de sauver l'honneur de la cité. Voici le trait :

Le vendredi 9 juin 1758, durant la guerre désastreuse que l'Angleterre fit subir à la France, pénétrèrent tranquillement dans la ville épiscopale, à six heures du matin, 2.000 fantassins et 500 cavaliers anglais. Ces braves gens, ayant rencontré des dragons français sur la route de Pontorson, estimèrent d'une vraie sagesse de quitter Dol, le 10, vers onze heures de la matinée. Au reste, ils n'avaient causé aucun dommage et s'étaient contentés d'exiger la nourriture nécessaire. Leurs repas nous coûtèrent « 1.500 livres. » En s'en allant rejoindre les « 110 vaisseaux » qui les attendaient dans la rade de Cancale, — c'est Juhel de la Plesse qui consigna tous ces détails, — fantassins et cavaliers se pressaient tant que plusieurs tombèrent dans la rivière. — Et le minuscule fleuve rit avec goguenarderie en sa barbe limoneuse, oh ! très limoneuse !

VI

La ceinture de murailles qui enserrait la cité de Dol avait un nœud infrangible : le château, et possédait deux boucles ornées qui pouvaient s'ouvrir : la *porte St-Michel* (ou porte d'en-haut) et la *porte Notre-Dame* (ou porte d'en-bas). La première était à l'extrémité de la rue des Carmes et donnait sur le faubourg de la Chaussée. En 1777 on commence à l'abattre. Ce fut à l'occasion de l'entrée du comte d'Artois, le futur Charles X. Nos édiles craignirent que des pierres ne tombassent sur sa tête royale. La seconde

---

l'illustre jurisconsulte. (Paris-Jallobert, A. R. P., *Dol*, p. 125, p. 131.)

1. La milice bourgeoise prenait les armes et paradait dans les cérémonies. De concert avec la maréchaussée, elle pouvait faire la police. — Messire de Normanville, brigadier de maréchaussée, qui mourut en 1784, était un toulousain. (Paris-Jallobert, *eod. loc.*, p. 101.)

porte subit probablement quelques coups dès 1763, mais elle ne disparut complètement qu'en janvier 1785.[1] Elle livrait passage sur la rue du moulin, — que plusieurs pièces du XVIIIe siècle appellent avec raison rue de Hercé. (Car la transformation de l'ancien *faubourg de la Boulangerie* est due principalement au dernier évêque et comte de la ville.)

L'ère des démolitions est inaugurée. Sur les vieux murs, livrés au mépris, on entasse les « boues » et le parfum s'en répand. Les voleurs s'y donnent rendez-vous pour piller les jardins du voisinage et surveiller les maisons ; et les « libertins » y tiennent leurs tête-à-tête.[2]

Au tour des porches. Ils étaient frères des remparts. N'achevaient-ils pas la physionomie médiévale de la cité ? Leur granit sculpté formait une galerie de formes variées, solide, pittoresque, d'un usage agréable. Pourtant, quelqu'un demanda leur condamnation. Enervé par les chaleurs du mois d'août 1785, Monsieur Boile, habitant de Dol, se plaignit amèrement que ses voisins déposassent « leurs ordures sous les porches de cette ville » et empoisonnassent le quartier ! Il réclamait en conséquence... Que pensez-vous que Monsieur Boile réclama ? — Un règlement de police ? — Nenni ! Il sollicita, pour honorer la sensibilité de son appareil olfactif, l'autorisation de clore son porche par de la maçonnerie, c'est-à-dire d'interrompre la circulation du passage sous voûte et d'entreprendre l'altération épicière des rues.[3] Monsieur Boile, vous avez attaché le grelot !... La Révolution peut venir. Les Dolois sont habitués à entendre la pioche ruiner les monuments antiques. Ils savent, en sus, qu'on n'offense pas certains nez impunément.

---

1. J'emprunte ces dates au manuscrit de Juhel de la Plesse.

2. Archives département. de Rennes, *Intendance de Bretagne*, paquet C. 363-366. C'est en janvier 1786 que la communauté de ville gémit sur la malpropreté physique et morale des tant vieilles murailles?

3. Dans une lettre du 21 septembre 1785, M. Piou, ingénieur à Rennes, fit un rapport à l'Intendant, relativement aux désirs de M. Boile. (Archives départementales de Rennes, *Intendance de Bretagne*, paquet C. 363-366).

. . . .

Et novembre 93 est arrivé. C'est le mois noir. Sous les porches de la ville épiscopale, on aligne les caissons et on couche les blessés. Du faubourg de la Chaussée au pont des Tanguères, les sublimes vainqueurs de la Vendée et les glorieux soldats de la République se massacrent :

> Bella per Emathios plus quam civilia campos...
> Cognatasque acies...

Puis, les cadavres sont jetés au pied des anciennes fortifications. Plusieurs mois après, ils laissaient voir encore leurs misérables membres abandonnés, d'où montait, vengeresse, une odeur de pestilence.[1]

Et le poète qui porte aujourd'hui son rêve sur la pacifique promenade des douves, contemple avec mélancolie, près des murailles qui meurent, les derniers vestiges des fossés sanglants.

F. Duine.

---

1. Le 6 germinal, an II, Juhel de la Plesse représente qu'il est « instant de faire couvrir de chaux les cadâvres des brigans enterrés dans les fossés de cette ville, qu'il avait déjà requis il y a plus de deux mois de prendre des mesures à ce sujet et de faire recouvrir de terre ces cadavres, qui cependant ne l'ont point été... cependant il est absolument nécessaire de remédier sur le champ au miasme pestilentiel qu'exhalent dans ce moment ces corps putréfiés. » (Archives de la mairie de Dol, *Registres de la Municipalité*). On était alors dans les premiers jours du printemps de 1794 !

L'ÉGLISE NOTRE-DAME

DE DOL

C'était jadis une des paroisses de la ville de Dol, avec les paroisses du Crucifix (cathédrale) et de l'Abbaye.

Notre-Dame avait pour territoire le faubourg oriental de la ville, qui prit d'elle le nom de « *burgus Sancte Marie*[1] », bourg Sainte-Marie.

Elle fut établie par les Evêques de Dol et son église fut vraisemblablement construite par Riwallon, premier seigneur de Combourg, qui venait de recevoir, de son frère Ginguené, archevêque de Dol (1010 à 1030), donation de masures au bourg Sainte-Marie.[2]

La paroisse et l'église Notre-Dame étaient, dès le XIIe siècle, divisées en deux sections administrées, l'une par le curé nommé par le Chapitre de Dol, l'autre par les Bénédictins de St-Florent de Saumur, établis dans leur prieuré de l'Abbaye.

Dom Huynes, dans son Histoire manuscrite de Saint Florent, dit qu'en 1194, l'Evêque de Dol, Jean de la Mouche, concéda aux Bénédictins de St-Florent la totalité de la paroisse.

En 1239, au contraire, comme le titulaire bénédictin était en voyage depuis trois ans, laissant sa moitié de paroisse en souffrance, l'Evêque de Rennes, Jean Gicquel, dont le théologal Jean Quarré était recteur de la seconde moitié,

---

1 et 2. Dom Morice. Preuves de l'Histoire de Bretagne. I, 683.

obtint de l'Abbé de Saint-Florent, Geffroi, qu'il mit celui-ci à la tête de la paroisse entière. L'Evêque de Dol, Clément, agréa la présentation, tout en maintenant en principe la division de la paroisse.[1]

Cet état de choses dura jusque vers la fin du XVe siècle ou le commencement du XVIe. Alors, la pénurie des ressources nécessaires pour nourrir deux recteurs, obligea à ne plus nommer qu'un seul titulaire, qui fut au choix de l'Evêque de Dol.

Le 27 juillet 1772, Mgr de Hercé unit à Notre-Dame les quelques rues dépendant de la paroisse du Crucifix qu'il supprima.[2]

Notre-Dame était donc, à la fin du XVIIIe siècle, la paroisse la plus importante de Dol, lorsque la Révolution vint la ruiner. Son église fut convertie en halles en 1818,

Ce fut dans cet état que M. de la Bigne-Villeneuve la trouva en 1855 et qu'il en fit la description suivante[3] :

« Notre-Dame est une église à trois nefs, terminée à » l'Est par un chevet rectangulaire ; son style se rattache » en grande partie à l'époque romane ; ainsi, le carré cen- » tral ou intertransept, présente ses quatre arcades cin- » trées en fer à cheval dont l'archivolte, doublée par une » retraite à l'intrados, retombe sur des pilastres munis » d'un simple chanfrein. Ce carré a beaucoup de rapport » avec celui de Saint-Melaine de Rennes ; à l'intérieur de » ses quatre angles ont été appliquées, après coup, » des colonnes rondes à bases simplement garnies d'un » tore et couronnées de chapiteaux romans, lesquels » reçoivent les nervures toriques de la voûte.

» Les quatre premières travées de la nef affectent la » même disposition que le carré central et appartiennent » à la même époque, c'est-à-dire au XIe siècle. Au dessous » de chaque arcade, le mur est percé d'une fenêtre cintrée. » Les deux dernières travées du bas de l'église paraissent

1. Dom Huynes.
2. Insinuations ecclésiastiques de l'Ev. de Dol ; archives départementales d'Ille-et-Vilaine. G.
3. Mélanges d'Histoire et d'Archéologie bretonnes, I. 183.

» postérieures ; l'une d'elles a des piliers cylindriques à » chapiteaux historiés. On remarque particulièrement, » près de la porte occidentale, du côté du collatéral Nord, » un massif carré, épannelé sur ses angles, cantonné de » quatre colonnettes engagées, le tout surmonté d'un » chapiteau historié dont voici le détail : 1re face, une » femme endormie ; 2me face, tête d'âne montrant la » langue ; 3me face, personnage assis appuyé sur un bâton ; » 4me face, feuillages et rinceaux d'une exécution grossière. » La nef n'a point de voûte, mais un simple lambris en » ogive avec tirants en bois sculpté.

» Les deux transepts, voûtés en pierre, appartiennent » encore au style roman, quoiqu'on y ait percé des fenêtres » ogivales ; il en est de même des arceaux qui ouvrent les » bas-côtés sur les transepts.

» Le chevet est une reconstruction du XIVe siècle peut-» être, comme semblent l'indiquer deux fenêtres dont les » meneaux se subdivisent en deux ogivettes supportant un » trèfle, et des contreforts extérieurs à retraites peu sail-» lantes. Je rapporterais à la même époque la tour qui » surmonte le carré central et le mur du collatéral Nord, » où l'on voit de petites fenêtres étroites, trilobées à leur » sommet, tandis que la façade occidentale présente tous » les caractères des XVe et XVIe siècles. »

Cette église si intéressante a été renversée en 1880 pour être remplacée par une halle moderne dont l'aspect banal, mesquin, abandonné et déjà décrépit, fait vivement regretter la disparition du monument archéologique auquel elle a malheureusement été substituée.

Pendant longtemps deux colonnes restèrent debout et ceux de notre génération se souviennent les avoir vues en avant et un peu à l'Ouest de la façade sans art de la halle moderne.

Par quel vandalisme stupide les a-t-on renversées à leur tour ? Toujours est-il qu'elles gissent aujourd'hui, derrière la halle, à demi enfouies dans un cloaque de boue et d'ordures où je suis allé leur faire, il y a quelques mois, un pélerinage attristé et dolent, (le mot a sa couleur locale).

Ce sont deux des colonnes des travées du bas de l'église, décrites par M. de la Bigne.

Voici le massif à huit pans avec ses quatre colonnettes engagées, sa base octogonale et son chapiteau historié ; voici la femme endormie drapée dans une longue robe, laissant retomber sa tête sur l'épaule droite, la main droite posée sur le genou et la gauche pendant le long du corps ; à côté, l'âne au repos, la tête entre les deux jambes. Ici, c'est le mendiant appuyé sur son bâton et vêtu d'une robe courte d'où sortent des pieds énormes. Là, une ornementation semblable à un fleuron de pinacle. Entre ces quatre sujets principaux, au dessus des colonnettes engagées, des fleurons élégants et variés.

Non loin, nous retrouvons l'autre des deux colonnes échappées au vandalisme. Sa base est carrée, terminée par un tore circulaire, son fût cylindrique, son chapiteau à huit pans, séparés par des arrêtes ornées alternativement de feuillages variés et des têtes suivantes que je déchiffre péniblement, car le chapiteau est presque totalement enfoui dans la boue : Une femme ; un homme imberbe ; un homme barbu, de face ; un profil, barbu ; ? (caché) ; un profil vague ; un homme de face, à grands favoris.

Un peu plus au centre de la ville, on nous montre dans le porche d'une maison[1] deux colonnes qu'on nous dit provenir de l'église Notre-Dame : l'une a le fût et le chapiteau octogonaux : on y voit : une tête, une rosace, une feuille, une rosace à flammes, une feuille, une croix avec une rose, une tête ; le huitième côté qui devait s'appliquer à un mur ne porte pas de figure ; des têtes, enfin, ornent les angles. L'autre est une élégante colonne du XIIIe siècle, à fût annelé et au chapiteau orné de crochets retombants.

La tradition populaire doit se tromper en attribuant ces colonnes à la démolition de Notre-Dame. Elles sont d'un style différent de celui du monument et de plus, elles faisaient partie de la maison longtemps avant la destruction de l'Eglise.

---

1. Aujourd'hui [1906] Boucherie Lavoué, Grande-Rue

Mais, les deux qui sont des restes authentiques de l'Eglise Notre-Dame, pourquoi les laisse-t-on dans cet oubli fâcheux ?

Espérons que nous les verrons bientôt relevées de leur chûte, orner le square de la place Saint-Samson, comme à Venise, ornent la piazetta, les colonnes que surmontent le Lion de Saint Marc et la statue de Saint Théodore.

La ville de Dol s'honorerait grandement en suivant un si artistique exemple.

JOSEPH MATHURIN.

LE GUILDO

I

ASPECT GÉNÉRAL. — BORDS DE L'ARGUENON

Le Guildo, — *guedum dolosum*, gué dangereux, — d'après certains étymologistes, est un petit port formé par le lit de l'Arguenon (Ar-guen — aoûn, la rivière blanche), près du lieu où cette rivière se perd dans la baie à laquelle le port a donné son nom.

Il est difficile de trouver une succession de sites plus pittoresques et plus romantiques que ceux qui se déroulent, à mer haute, le long des bords de l'Arguenon. « Je parle ici seulement de la partie navigable qui s'étend de Plancoët au bas de l'eau, à marée basse ; bien que la vallée de l'Arguenon toute entière soit très intéressante, depuis sa source, dans la commune du Gouret, jusqu'à son embouchure.[1] »

Tout d'abord, la jolie ville de Plancoët avec sa riche église si bien placée en amphithéâtre sur son coteau.

En face, la Montagne de Brandefer qui domine tout le pays et évoque le souvenir de Châteaubriand, car c'est, sur ses pentes, que le grand poète plaça l'épisode de *Velleda*, ainsi qu'en témoigne H. de la Morvonnais, l'ami

1. En 1899, j'ai vu la source de l'Arguenon. Elle sort de terre au milieu d'une petite prairie, sur les pentes du Menez, et forme tout de suite un ruisseau.

de Châteaubriand et l'un de ses exécuteurs testamentaires.[1]

Tout en haut, sur la colline, le vieille église des Jacobins de Nazareth, lieu de pélerinage très fréquenté.

Dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, Châteaubriand raconte, qu'étant encore tout enfant, ses parents le vouèrent à Notre-Dame de Nazareth et que cette consécration eut sur sa destinée une influence décisive.

En descendant la rivière on rencontre le vieux bourg de Saint-Lormel et son église romane à l'if séculaire. Le nouveau bourg et sa belle église, l'imposant château de Largentaye et sa chapelle gothique d'un style si pur. Le bourg et la communauté de Créhen, les manoirs de la Ménardais et de la Ville-Meneu.

Des coteaux de la Pichardais, en Créhen, ou de la pointe du Château-Parlant ; des hauteurs de la Ferté-Fromentel, en Saint-Lormel, ou bien encore des bois de pins de Bellenray et du Chaland, en Notre-Dame du Guildo, les paysages sont ravissants.[2]

Mais c'est surtout à partir du château et du bois du Val et en suivant la côte jusqu'à la grêve de Quatre-Vaux que les horizons s'élargissent et que le panorama, dans sa variété, présente les aspects, tour-à-tour, les plus grandioses et les plus gracieux.

Tantôt vous croyez voir un grand fleuve aux sinuosités capricieuses, tantôt un beau lac qui reflète, dans ses eaux, le castel féodal, en ruines, de Gilles de Bretagne, comme

---

1. Au bord de l'Arguenon, petit fleuve qui doit rester dans la mémoire des historiens et des poètes, car, sur ses rives, on trouve le château du Guildo, où fut saisi Gilles de Bretagne, et la bourgade où Châteaubriand raconte qu'il passa, chez son aïeule, une partie de son enfance et de sa jeunesse. Auprès de cette bourgade est le tertre de Brandefer, qui, dit-on, était le rêve du poète lorsqu'il composait l'épisode de *Velléda*, la plus parfaite production de son génie. » (Hip. de la Morvonnais, *Un vieux paysan des bords de l'Arguenon*).

2. Ces paysages ont été souvent reproduits par le pinceau de peintres renommés, et particulièrement par M. P. Blin. Plusieurs de ses meilleurs tableaux : Le Guildo à marée basse, le Moulin de Bellenray, etc. sont au musée de Luxembourg.

un burg sur les bords du Rhin, ou les maisons qui se pressent autour d'un vieux monastère.

Parfois la falaise est couverte d'arbres dont les branches s'inclinent au dessus des flots des grandes marées.

Souvent élevée, abrupte, elle s'avance en promontoire sauvage ; souvent aussi, elle s'abaisse en pentes douces, formant, çà et là, de petites prairies d'émeraude et vient mourir sur le sable et les galets de la grève.

Sur les bords, au fond d'une petite baie, qu'on appelle ici port, (le port-aux-oranges, le Port-Blanc, etc., etc.) où domine une plage, comme la grève de Vauvert, de pacifiques hameaux : St-Eniguet, St-Jaguel et son vieux prieuré dépendant du monastère de St-Jacut, Ste-Brigide et sa chapelle récemment restaurée, Biord, etc., etc.

A l'horizon, Saint-Jacut et sa célèbre abbaye, où mourut Dom Lobineau,[1] puis un archipel d'îlôts et de rochers qui semblent les satellites de l'île des Ebihens (*Enes-bihen*, île petite) que signale, de loin, sa haute tour.

A la vallée de l'Arguenon viennent, comme les rameaux d'un arbre, s'ajouter les vallées secondaires, sinueuses, elles aussi, ombreuses et fraîches.

Les plus importantes sont : La vallée de Montafilant, dont le ruisseau baigne la colline qui supporte les ruines de l'antique château des Dinan et se jette dans l'Arguenon, en face de Largentaye.[2]

---

1. L'abbaye de Saint-Jacut fut, avec celles de Landévének et de St-Gildas-de-Ruis, une des trois premières abbayes de Bretagne ; elle fut toujours aussi une des plus riches et des plus importantes.

2. Le château de Montafilant, en Corseul, qui d'après M. de la Borderie, fut avant de devenir le château féodal dont nous voyons les ruines, le castellum romain de la cité des Curiosolites fut, au VI[e] siècle, la résidence de Conomor, le tyran de la Domnonée, le Barbe-Bleue de la légende.

« Montafilant était placé dans un site dont la configuration avait pour les hommes des hauts siècles du Moyen-Age un attrait irrésistible. Un mamelon de forme ovale défendu sur trois faces par des vallons très profonds, aux pentes abruptes, accessible d'un seul côté par un isthme étroit, facile à garder et à couper.

La vallée du Guébriant, dont le ruisseau sort de l'étang de ce nom, en Pludino, et forme les coteaux charmants du Vau-Méloisel, de la Roncière et de Bellenray, que l'on a appelés la Petite-Suisse.

La vallée de Quatre-Vaux, chantée par le poète des grèves H. de la Morvonnais. La vallée de Quatre-Vaux, si mélancolique, avec son vieux parc, son vieux colombier et ses ruines gallo-romaines.

Bertrand Robidou dit, parlant des bords de l'Arguenon : « Ces belles campagnes, ces tertres verdoyants ou rocheux, ces belles vallées de Bellouray, du Vau-Balisson, du Vau-Vallien, de Quatre-Vaux, de Vauvert, ces anses profondes, ces pointes avancées, tableaux d'une sauvage mélancolie, déjà si grands par eux-mêmes, ont pour avant-scène la mer sans repos, sans frein et sans limite, roulant sous les caps sonores du rivage.[1] »

« Vu de la hauteur où se trouve coquettement assis le petit village du Guildo, dit le *Guide du golfe de Saint-Malo*, ce paysage, si justement vanté, rappelle, à s'y méprendre, un coin de la Suisse Vaudoise.[2] »

Vous qui me visitez dans mon désert sauvage,
Vous aimerez, sans doute, à longer ce rivage ;
Vous irez traversant le taillis du manoir,
Gravissant des ravins, vous arrêtant pour voir
Le cours de l'Arguenon, doux fleuve poétique,
De notre grand René, il reçut le cantique.[3] (etc.)

» Tel est Montafilant, à 1.600^m N. O. de Corseul, qui avait été occupé par les Romains et ne put manquer de l'être ensuite par les Bretons. » (A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I.)

1. B. Robidou, *Histoire et Panorama d'un beau Pays*, t. II.
2. Coni, *Guide du golfe de St-Malo*, p. 173.
3. H. de la Morvonnais, *Les larmes de Madeleine.*

II

Le Guildo à travers les âges

Un correspondant d'Hippolyte de la Morvonnais écrivait au poète, en parlant du Guildo :

« Ce coin de terre est vraiment favorisé du ciel. La na-
» ture en a fait un poétique théâtre où chaque âge est venu
» jouer un acte du grand drame de la vie de la Société,
» laissant après lui la décoration de sa scène particulière ;
» celui-ci, l'autel druidique ; l'autre, le fanum gallo-romain ;
» un troisième, le château d'armes gothique ; puis, le mo-
» nastère catholique, posé sur la lagune comme une hôtel-
» lerie aux confins des deux mondes ; ici, le manoir breton,
» qui s'asseoit carrément sur les guérets, comme son
» maître, dont il est la vivante image ; plus loin, les mu-
» railles noircies par l'incendie anglais. Druides, gaulois,
» romains, bannerets, moines, nobles, soudards, tous ont
» passés par là ; essayant de s'y arrêter... ; et, nouveau
» jalon, maintenant, la tranquille et poétique église s'élève
» au milieu de tous ces souvenirs ou débris, et des beautés
» du paysage, comme le phare du passé et de l'avenir.
» C'est un tableau plein de grâces et d'enseignements, vers
» lequel la pensée s'en va d'elle-même, et dont elle revient
» toujours rafraîchie et meilleure.[1] »

Cette lettre, sous son emphase poétique n'est-elle pas une véritable synthèse qui reproduit fidèlement la physionomie du Guildo ? C'est ce qui nous reste à démontrer.

Voyons donc le Guildo à travers les âges ; ce qu'il fut dans la préhistoire et ce qu'il fut à l'époque gallo-romaine, ce qu'il fut au Moyen-Age, ce qu'il a été et ce qu'il est dans les temps modernes.

---

1. Lettre adressée à H. de la Morvonnais et reproduite par B. Robidou ; (*Histoire et Panorama d'un beau Pays*, t. II, p. 601.)

Si, malheureusement, les documents nous ont été parcimonieusement laissés, les monuments subsistent, nous restent ; et en les sollicitant sans doute quelque peu, — pourquoi pas, il n'y a que les textes qu'il n'est pas permis de solliciter, — il ne nous sera pas impossible de deviner quelques-uns des secrets que nous cachent ces sphinx de pierre.

LE GUILDO GÉOLOGIQUE ET MINÉRALOGIQUE

« Le sol du pays du Guildo, dit M. Jean Rigault, (*Géographie historique des Côtes-du-Nord*), est en partie granitique et contient, en outre, du gneiss et des roches amphiboliques.) Je pourrais ajouter qu'il contient aussi, particulièrement dans la région appelée « le Chaland », du micaschiste renfermant de très beaux cristaux de tourmaline.

Comme presque toute la Bretagne, le Guildo est de formation primitive et éruptive, les roches de nature calcaire et sédimentaire ne s'y trouvent point.

LES PIERRES SONNANTES

Les pierres sonnantes du Guildo sont très connues, elles sont visitées et frappées, chaque année, par des milliers de voyageurs et d'excursionnistes ; pas un guide qui ne leur consacre quelques lignes.

« En face du château du Guildo, dit le *Guide Joanne*, sur la rive droite de l'Arguenon, sont les « pierres sonnantes, » roches d'amphibole qui, frappées par un galet de même nature, rendent un son argentin. »

« Les pierres sonnantes, dit le *Guide du golfe de Saint-Malo*, curiosités du pays, sont d'énormes blocs de pierres superposées qui, au contact d'un coup quelconque donné à une de leurs extrémités, rendent un son semblable à celui d'une cloche d'airain. »

Ce n'est pas un coup quelconque, pourtant, qu'il faut donner aux pierres sonnantes, pour les faire vibrer et rendre un son ; il faut, comme le dit le *Guide Joanne*, les frapper avec un galet de même nature, un morceau d'amphibole.

L'amphibole ou plutôt l'amphibolite qui constitue les pierres sonnantes du Guildo est une des roches les plus dures et les plus massives qui existent ; certaines variétés rayent le verre.

Elle se trouve, au Guildo, renfermée en rognons, dans la falaise du champ qui précède le château et le bois du Val.

Cette falaise ayant subi et subissant toujours une lente mais continuelle érosion par l'action de la mer, des glaces, des neiges, des pluies et de l'air, les blocs d'amphibolite, peu à peu débarrassés de leur gangue qui s'est désagrégée, sont tombés dans la grève.

Plusieurs de ces blocs s'étant, dans leur chute, trouvés comme suspendus sur d'autres blocs qu'ils touchent à peine, l'amphibolite étant de sa nature extrêmement dense et vibrante, beaucoup donnent un son métallique qui rappelle celui d'une enclume de forge ; un seul bloc, de beaucoup le plus gros et le mieux placé, la vraie « pierre sonnante », rend un son pur et cristallin, un son de cloche.

Mais tout bloc encore engagé, dans la falaise, ou pas encore entièrement dépouillé de sa gangue rocheuse, ne rend aucun son.

LE GUILDO PRÉHISTORIQUE

L'époque préhistorique est, dans le pays du Guildo assez largement représentée.

A deux kilomètres, à peine, du port du Guildo, à la Ville-Génouan, en Créhen, se trouve une belle allée couverte composée de cinq ou six grands dolmens juxtaposés.

Ces dolmens passent dans le pays pour des autels païens ou druidiques sur lesquels se faisaient des sacrifices humains. Pourquoi pas ? Si l'on admet généralement aujourd'hui que les mégalithes ont été des tombeaux, de l'âge de la pierre polie, bien antérieurs aux Gaulois que trouva Jules César dans notre pays ; il semble acquis également que les Gaulois se servirent de ces pierres pour leurs sacrifices et conséquemment pour leurs sacrifices humains. Des mégalithes, comme l'a démontré Fergusson, ont été élevés à des époques relativement récentes et plu-

sieurs sont postérieurs à l'établissement du Christianisme.[1]

Sur l'un des dolmens de la Ville-Génouan on vous montre encore la place bien indiquée d'un corps hnmain et la rigole d'où s'écoulait le sang de la victime. On montre aussi, sur un autre, l'empreinte d'une main, elle est assez bien faite et profonde ; c'est là que l'on prêtait serment.

A quelques champs au-dessus de la *Ville-Génouan*, près de la ferme de la *Hautière*, en Trégon, on trouve encore une autre allée couverte bien conservée, elle se compose de cinq dolmens.

En Trégon, toujours, et très près du Guildo, sur un petit tertre, se voit un crommlech, ou cercle de pierres, monument mégalithique extrêmement rare en France, dit Fergusson ; et plusieurs petits menhirs.

Signalons en N.-D. du Guildo, sous la falaise de *St-Jaguel*, une grotte ou houle, dont a parlé M. Paul Sébillot, dans un de ses livres sur les légendes de la Haute-Bretagne.

Cette grotte des bords de l'Arguenon que l'on appelle dans le pays la grotte ou plutôt le *Trou-aux-Fées* ne rappelle sans doute que de très loin les fameuses cavernes préhistoriques des bords de la Vézère ; et il serait bien difficile d'y rencontrer le moindre des ossements humains que l'on trouve dans les abris sous roche de l'époque de la Madeleine.

On y trouve pourtant plusieurs petits bassins creusés de main d'homme, des cuvettes circulaires faites dans le rocher, à l'entrée de la grotte.

D'après M. de Quatrefages, M. Verneau, etc.... la présence de cuvettes circulaires creusées dans un rocher, au-dessous ou dans le voisinage d'une grotte naturelle, indique la présence de l'homme préhistorique.

L'homme des cavernes a-t-il donc vécu chez nous ? Quel dommage qu'il ne nous ait pas laissé d'autre souvenir, d'autre témoignage de son passage que ces petits bassins, bien certainement faits de main d'homme. Le moindre

---

1. Fergusson, *Les monuments mégalithiques*, traduction de M. l'abbé Hamard.

crâne humain, dolychocéphale ou non, eût bien mieux fait notre affaire.

Le pays de Créhen que baigne l'Arguenon, sur un assez long parcours, est aussi limitrophe du pays de Corseul, ce centre indiscutable d'une des principales tribus gauloises, ce chef-lieu connu et certain d'une des principales cités gallo-romaines ; il n'est donc pas étonnant que Créhen lui-même fut un centre préhistorique, nullement comparable, sans doute, à ceux de Carnac, de Locmariaquer et de Plouharnel, mais pourtant d'une certaine importance. Il y avait aussi en Créhen, près de la maison de *la Champagne*, une butte qu'on appelait tumulus ; ce n'était pas un tumulus puisqu'il ne recouvrait aucun *cairn* ou cellule mortuaire.

Je ne sache pas, qu'on ait jamais constaté la présence, dans notre pays du Guildo, pas plus qu'à Corseul d'ailleurs, d'aucun atelier d'instruments de l'âge préhistorique, comme celui du *Champ-du-Rocher*, en St-Hélen, près de Dinan, par exemple ; mais les hachettes en diorite, ou même en fibrolite n'y sont pas rares et j'en possède plusieurs trouvées chez nous.

LE GUILDO GALLO-ROMAIN

L'occupation romaine ayant succédé, au commencement de l'ère chrétienne, à la domination armoricaine dans tout le pays des curiosolites, et cette occupation ayant été très importante ; il n'est pas étonnant que les débris, les vestiges de ce séjour des romains ne s'y soient conservés et que l'on y retrouve encore les traces de leur passage. Elles s'y trouvent en effet en abondance.

On peut dire que tout notre littoral malouin qu'on a si bien appelé la Côte d'Emeraude a été couvert, semé de villas et de constructions romaines de toutes sortes.

Les romains si fins connaisseurs, si justes appréciateurs des beaux sites ; les romains qui, en Italie, savaient si bien choisir pour leurs luxueuses villas les lieux enchanteurs de Tibur, de Tusculum et des rivages du golfe de Naples, surent aussi, de bonne heure, apprécier les char-

mes de nos côtes armoricaines et ils y établirent leurs résidences d'été.

La pierre taillée de petit appareil, la brique à crochet, surtout, se rencontre partout dans le pays du Guildo. Je l'ai trouvée sur toute la côte et particulièrement dans le voisinage du château du Val-de-l'Arguenon.

Mais, c'est surtout à Quatre-Vaux qu'il faut aller chercher des restes, des souvenirs de l'occupation romaine. Là, nous trouvons non plus seulement des briques, du ciment, des monnaies et des médailles, comme ailleurs, mais encore les substructions et les murs d'un édifice considérable, dont aujourd'hui, échappés au vandalisme ou à l'action des éléments, il ne reste plus malheureusement que quelques pierres, quelques blocs de ciment que leur dureté, presque indestructible, a préservés ; et les fondations que le gazon recouvre et que seule la dépression du sol indique encore.

Je laisse ici la parole à Bertrand Robidou, qui visita, peu de temps après leur découverte, les ruines romaines de Quatre-Vaux.

« La grève de Quatre-Vaux, dit-il, fut jadis dominée par » le monument romain dont MM. Cunat et de la Morvon- » nais ont découvert, en 1850, les ruines ensablées sous les » dunes.

» En les visitant, avec ce dernier, en 1852, nous avons » admiré les beaux fragments de fresques, de plaques de » revêtements en coquillages, de marbres sculptés ou tra- » vaillés, etc., qui garnissaient l'intérieur des murs de la » grande salle de bains.

» Les nombreux compartiments du vaste édifice de » Quatre-Vaux étaient desservis par un bel et large esca- » lier de granit, dont les volées tournent et disparaissent » dans la montagne, où les fouilles n'ont pas été continuées. » Les dalles sont à demi usées par le pied de l'homme, ce » qui prouve la longue occupation de cet établissement » avant sa dévastation, qu'il faut, sans doute, attribuer à » la révolte des habitants de la contrée contre la tyrannie » romaine, en 410.[1] »

---

1. Voir Charles Cunat, *Découverte d'un établissement de bains*

Comme la découverte de Quatre-Vaux coïncidait, à peu près, avec celle des fameux gisements aurifères de la Californie et que les gens du pays croyaient fermement que l'on cherchait des trésors dans les fouilles qu'ils voyaient faire, les restes de l'établissement romain s'appelèrent longtemps *Californie*.

Dans mon enfance, cinq ou six cellules, bien conservées, existaient encore. Etaient-ce des salles de bains comme on l'a cru ? Il est difficile d'en douter. Le voisinage de la mer et surtout le revêtement intérieur de ces cellules en ciment extrêmement dur et imperméable, ne semblent laisser aucun doute à cet égard.

A Corseul, vers 1890, en creusant dans un champ du bourg les fondations d'une maison, on trouva des cellules ou salles de bains, identiquement pareilles à celles de Quatre-Vaux.

On sait que les romains, en toute saison, se baignaient chaque jour ; cela explique la multiplicité des établissements de bains qu'ils avaient partout.

LE GUILDO AU MOYEN-AGE

CHRAMNES

Beaucoup d'historiens ont établi, sur une sorte de vague tradition, et, aussi, peut-être, sur un prétendu texte latin qu'on a attribué à Grégoire de Tours, bien qu'il ne se trouve point dans cet auteur, que Chramnes, le fils révolté du roi des Francs, Clotaire I, fut brûlé au Guildo, avec sa femme et ses enfants.

On sait que Chramnes s'étant réfugié à la cour de Conomor, roi de Domnonée, l'ennemi des Francs et de leur roi, « le roi Chlotacaire, dit Grégoire de Tours, furieux contre » Chramn, s'avança à sa rencontre en Bretagne, avec une

---

romain à Quatre-Vaux. (Voir aussi les Annales de la Société archéologique de St-Malo, année 1901, page 65.

» armée, et celui-ci ne craignit pas de marcher contre
» son père. Les deux armées se trouvèrent en présence,
» concentrées dans une même plaine, et Chramn, avec les
» Bretons, commanda les troupes contre son père. Ils com-
» battirent avec un succès égal, mais le comte des Bretons
» tourna le dos et, à l'instant, fut tué. Chramn, enfin, se
» prépara à fuir : il avait sur la mer des vaisseaux tout
» prêts. Mais, au moment où il voulait sauver sa femme
» et ses filles, il fut écrasé par l'armée de son père, saisi et
» enchaîné. On l'annonça au roi Chlotacaire et il ordonna
» qu'il fût brûlé avec sa femme et ses filles. On les enferma
» dans la cabane d'un pauvre ; Chramn, étendu sur un
» banc, fut étranglé avec un mouchoir, puis, on mit le feu
» à la cabane et ainsi périt-il avec sa femme et ses filles,
» 560.[1] »

Malheureusement, ce récit du vieux chroniqueur ne nous dit point l'endroit précis où se livra le combat entre Clotaire et son fils Chramnes ; il ne nous indique pas le lieu où ce dernier trouva la mort.

Reste le texte annoncé plus haut, mais dont je ne puis garantir l'authenticité, n'en connaissant pas l'auteur.

« *Chramnes sic dictus quia crematus est inter Corsilium et mare.* Chramnes ainsi nommé parce qu'il fut brûlé entre Corseul et la mer. »

Entre Corseul et la mer se trouve le pays de Créhen ou du Guildo ; c'est tout ce que l'on peut dire.

Il reste encore une tradition, assez flottante, ou plutôt une légende assez connue, puisque plusieurs auteurs placent au Guildo la mort de Chramnes.

« Non loin du port, dit M. J. Rigault, (*Géographie historique des Côtes-du-Nord*), on voit encore les belles ruines du château du Guildo, où, dit-on, se réfugia Chramnes poursuivi par son père, Clotaire I, et rendu célèbre par les infortunes de Gilles de Bretagne. »

A moins d'admettre, comme le fait M. de la Borderie pour le château de Montafilant, que le château féodal du

---

1. *Grégoire de Tours*, livre IV, chap. XXI. (Traduct d'H. Bordier.)

Guildo a été bâti sur les ruines d'un castellum gallo-romain, ce qui n'est pas impossible, ou sur les débris d'un château primitif, comme ceux que l'on bâtissait dans le haut Moyen-Age : Chramnes n'a pu se réfugier dans le château où fut pris Gilles de Bretagne, pour la bonne raison que ce dernier n'a été bâti qu'à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe.

LA FERTÉ-FROMENTEL

Mais si le château du Guildo, celui qui fut la résidence ordinaire de Gilles de Bretagne, n'existait pas en 550 ; tout près de là a dû exister, en ces temps éloignés, un autre château : c'est celui de la Ferté-Fromentel.

Il ne reste de cette Ferté ou de ce château que l'emplacement dans une situation admirable, mais le nom seul *Ferté*, *Firmitas*, *fortitudo*, en basse latinité, nous indique un château primitif, bien antérieur à l'époque féodale.

Ce sont ces fertés qui surmontaient les mottes ou buttes, dites féodales, bien qu'elles ne soient pas de cette époque, qui surmontaient la Motte-ès-Goyons, à Matignon, la Motte-ès-Rieux, à Corseul, les quatre, cinq ou six mottes qui, comme les tours d'un château, font l'enceinte de la ferté des *Bouressas*, en Pléven.[1]

Comme on ne trouve sur les mottes et dans leur voisinage immédiat aucun mur, aucune pierre ou brique, il semble bien que les châteaux ou les donjons qui les surmontaient n'étaient que de simples blockhaus en bois.

« Dans la fameuse tapisserie de Bayeux, dite tapisserie » de la reine Mathilde, les villes représentées sont » curieuses, à ce point de vue, qu'elles nous donnent une

---

1. Les Bouressas, en Pléven, (*Burg-es-Saos*, château des Saxons). — Saos en breton veut dire saxon ou anglais. Malheureusement, le mot burg n'est pas breton. Les bouressas forment, en Pleven, sur un coteau charmant qui domine l'Arguenon, une sorte de château en terre. Les tours de cet étrange château sont des mottes protégées par des fossés et reliées entr'elles par des courtines également en terre. On dit que cette forteresse fut contruite contre les normands ?

» idée de ce qu'étaient, à cette époque reculée, (le siège de » Dinan par Guillaume-le-Bâtard, 1065), les forteresses et » les châteaux.

» Il n'y avait encore, à ce moment, d'autres châteaux » que les buttes féodales, les *Fertés*, plus ou moins natu- » relles, plus ou moins artificielles, car une butte naturelle » destinée à recevoir une forteresse était toujours plus ou » moins remaniée, plus ou moins retouchée.

» Sur la butte ainsi préparée se dressait une tour ou » même plusieurs tours en pierres ou en bois. Les châteaux » de moindre importance n'étaient que des blockhaus faits » de bois, sans beaucoup d'art. » (A. de la Borderie).

La Ferté-Fromentel appartenait donc, comme son nom l'indique, à cette catégorie de châteaux primitifs dont parle M. de la Borderie. Etait-ce là que se réfugia Chramnes devant la colère et la vengeance de son père offensé ???

J'ai mis en note, plus loin, toujours d'après M. de la Borderie, comment Conomor, le tyran de la Domnonée, celui chez qui précisément s'était réfugié Chramnes, était venu, au VIe siècle, établir sa résidence à Montafilant, dans le Castellum gallo-romain des Curiosolites.

« Conomor, nous dit l'éminent historien de la Bretagne, » après la mort de St-Mélar, quitta son château du Beuzit » et vint se fixer à l'autre extrémité de ses états dans un » château, entre la Rance et l'Arguenon, qui pourrait être » la forteresse gallo-romaine de Montafilant, près de » Corseul. »

En 1898, après la lecture de ce passage de l'*Histoire de Bretagne*, j'écrivais :

« Il y a presqu'à l'embouchure de l'Arguenon et près du Guildo, dans un site admirable, aussi bien et mieux encore défendu que celui de Montafilant, auquel il ressemble, quoique présentant une assiette plus étendue, les restes ou plutôt l'emplacement d'un château des premiers siècles du Moyen-Age.

Ce château fut celui de la Ferté-Fromentel, en Saint-Lormel, autrefois en Pluduno, au confluent de l'Arguenon et de la rivière du Guébriant.

De ce promontoire élevé et presqu'inaccessible l'œil embrasse le plus merveilleux panorama. Ne serait-ce point sur ce plateau de la Ferté-Fromentel, sur cette presqu'île et dans cette situation inexpugnable que Conomor, lassé de ses châteaux du Poher et du Léonois, aurait fixé sa résidence ? Ne serait-ce point là qu'il eut accueilli Chramnes révolté contre son père ? »

Il reste à la Ferté-Fromentel une chapelle, aujourd'hui désaffectée, qui succéda peut-être à celle de l'antique château. Elle fut desservie jusqu'à la Révolution, et les offices s'y faisaient comme à l'église paroissiale.

M. Quérot, le premier curé de Plancoët après le Concordat, racontait, qu'étant vicaire, avant 1789, il avait prêché tout un carême à la chapelle de la Ferté.[1]

III

Origine du Guildo

PORT, HAMEAU, VOIES ROMAINES

Parlant de ce que devait être le Guildo à l'époque gallo-romaine, j'écrivais que le pays avait été un centre très important de cette époque ; son voisinage des cités de Corseul et d'Aleth en donne une explication ; les vestiges si abondants sur notre territoire de constructions et de substructions gallo-romaines en sont une démonstration. Des routes, non pas, sans doute, de première grandeur,

---

1. Je tiens ce souvenir de M. l'abbé Reland, mort recteur de Pluduno.

mais suffisantes, furent créées par les romains et aboutirent, au Guildo, au passage de la rivière d'Arguenon, et quelques maisons furent alors bâties sur les bords de la rivière, tant sur une rive que sur l'autre, à l'endroit du passage. Ces quelques maisons furent les premières du village.

Le passage de la rivière, en bac à mer haute, à gué à mer basse, qui détermina la construction des premières maisons, amena aussi la création d'un certain commerce sur ce point qui se trouvait dans des conditions favorables à la navigation ; telle fut l'origine du petit port et du hameau du Guildo.

Une route partant de Corseul devait passer au Guildo et se continuer au moins jusqu'à l'établissement des bains de Quatre-Vaux.

M. Liger, (*Etude sur Corseul, le Coriallo de la table de Pentinger*),[1] a trouvé les traces d'une route se dirigeant de Corseul jusqu'à la ferme actuelle du Pont-Brûlé, à deux kilomètres du bourg de Corseul. Cette route devait suivre le tracé de la route actuelle de Corseul à Brégerac, en Créhen ; passait près des mégalithes de la Ville-Génouan, traversait l'Arguenon au lieu dit « le Chaland », se dirigeait par le vieux-chemin du Chaland, qui existe toujours, par le manoir de Haubard, le château du Val, la ferme de Maugit, dont le nom sinistre (mauvais gîte, auberge dangereuse) semble évoquer le souvenir de quelques crimes lointains ; et par le hameau de St-Jaguel arrivait à Quatre-Vaux, pour se continuer, peut-être, par Sainte-Brigide jusqu'à Saint-Cast.

La route romaine, bien antérieure aux hameaux et maisons dont je viens de citer les noms, servit durant tout le Moyen-Age et jusqu'à la création des routes actuelles, dont beaucoup ne remontent pas au-delà du XVIIIe siècle et

---

1. La table de Peutinger ou table Théodosienne fut une partie de la Carte du monde romain faite, par Agrippa, sous l'empereur Auguste, et rééditée, au IVe siècle, par Théodose. Elle comprenait le deuxième réseau des voies militaires romaines. — Un moine de Colmar l'ayant découverte au XIIIe siècle, elle passa dans les mains de Peutinger et en prit le nom.

ont été faites sous l'administration du duc d'Aiguillon.

D'autres voies romaines desservaient notre côte ; une passant à Matignon et le Port-à-la-Duc, le *Portus Arradur*,[1] de la carte de Peutinger, se dirigeait par le Chemin-Chaussé jusqu'à Erquy ou Rheginea, Nazado d'après M. Liger ; toujours d'après la Carte de Peutinger.

ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME DANS LE PAYS DU GUILDO

A quel moment précis fut prêché l'Evangile sur les bords de l'Arguenon et jusqu'où faudrait-il remonter pour trouver, chez nous, les premiers établissements de la religion chrétienne ? Au VIe siècle de notre ère, assurément, et à l'arrivée, de la Grande-Bretagne en Armorique, de nos saints Bretons ; à l'époque donc de l'émigration bretonne. Mais, si nous voulons chercher parmi les saints bretons du VIe siècle auxquels, plus particulièrement, notre pays est redevable des bienfaits de la foi ; il n'y a pas non plus d'hésitation possible, c'est à saint Tudual ou Tugdual, le premier évêque de Tréguier et l'apôtre incontesté de la Domnonée.

C'est aussi, probablement, à saint Samson, le fondateur de l'évêché de Dol et son premier évêque ; c'est encore, certainement, à saint Jacut, le fils de saint Fracan et de sainte Guen ou sainte Blanche, le frère de saint Guethenoc et de saint Guénnolé, l'un des principaux apôtres de la Cornouaille, à saint Jacut qui, dès le milieu du VIe siècle, vint fonder son *lann*, ou monastère, dans la presqu'île de Landouar, aujourd'hui Saint-Jacut-de-la-Mer, à deux pas du Guildo.

Saint Tudual ou Tugdual, ai-je dit, fut l'apôtre de la Domnonée. Mais, la Domnonée c'était, à peu près, toute la côte Nord de la Bretagne, c'était toute cette moitié de la

---

1. M. le chanoine Daniel, curé archiprêtre de St-Sauveur de Dinan.

Bretagne que baigne la Manche, c'était, par conséquent, le pays de Penthièvre et de Poudouvre.

« Dans ce vaste territoire, dit M. de la Borderie, à part » deux petits groupes particuliers, la colonie de Fracan et » de Ricgall et les moines de l'île de Lavré, le fondateur » du Christianisme, le créateur de la vie religieuse, c'est » saint Tudual. Son zèle apostolique le conduit jusque sur » la rive droite de la Rance, dans le pays de Ratel qui » correspond au pays actuel de Châteauneuf-de-la-Noë. »

» Non seulement, dit ailleurs le même auteur, d'après » saint Louénan, disciple de saint Tudual et auteur d'une » vie de ce saint, non seulement Tudual fonda le monas- » tère du Val-Trécor qui fut le berceau du diocèse et de la » ville de Tréguier, mais il visita ensuite le pays de Goelou » (Goelo), de Penteur (Penthièvre), le pays de Daoudour » (Poudouvre), enfin le pays de Ratel ; et dans chacun de » ces pays il fonda beaucoup de paroisses. — Ces sept *pagi* » ou pays forment toute la Domnonée à l'exception du » Léon.

» Saint Tudual, dans ses différentes pérégrinations apos- » toliques, se chargeait d'assurer le service religieux des » *plous* récemment créés par l'émigration. Avec les dons » en argent et en terre qu'on lui faisait, il bâtissait une » église, fondait un petit monastère, un petit *lann*,[1] ou » plutôt un *loch*, c'était le nom qu'on donnait à ces petits » couvents qu'on appela plus tard des prieurés. Il y ins- » tallait quelques-uns de ses moines pour entretenir le » culte et subvenir aux besoins des populations. On peut » voir là le principe, l'origine de nos paroisses et cette » première organisation, en beaucoup d'endroits, subsista » jusqu'à la Révolution.

» Dans beaucoup d'endroits, en effet, jusqu'en 1789, les » monastères fournissaient des pasteurs à beaucoup de » paroisses et, dans ce cas, les presbytères étaient des

---

1. Le *lann* était le monastère d'une certaine importance : Lann-Sieu, Lann-Modez, Lann-Pol, etc., etc. — Le *loch* était le petit couvent ou prieuré : Loch-Maria, Loch Ronan, etc., etc.

» prieurés, comme les recteurs étaient des prieurs. Les » autres prêtres, les vicaires si l'on veut, étaient moines » ou religieux.[1] »

Dans le pays de Penthièvre je ne trouve qu'une chapelle qui porte le nom de saint Tudual, M. de la Borderie ne l'a point connue, il ne la cite pas ; c'est la chapelle de Saint-Pabu, sur la limite de la paroisse d'Erquy et assez près de Pléneuf. On sait que *Pabu* est un des noms de saint Tudual, comme saint Tual. Saint-Pabu ou Pabu-Tual.

Entre la Rance et l'Arguenon, dans le pays de Poudouvre, nous trouvons le nom et le souvenir de saint Tudual. La paroisse actuelle de Saint-Lunaire s'est d'abord appelée Pontual, Saint-Lunaire-de-Pontual ; et jusqu'à la Révolution c'était le titre féodal de cette terre. Aujourd'hui le nom de Pontual n'est plus donné qu'au bois qui sépare Pleurtuit, Saint-Lunaire, Saint-Briac et Ploubalay, faible reste de la grande forêt marécageuse qui couvrait jadis tout ce pays.

Le nom de Pontual vient sans doute, dit M. de la Borderie, d'un petit pont que le saint aurait jeté sur le ruisseau du Crévelin qui se jette dans la baie de Saint-Lunaire. Ce pont se serait appelé Pont de Tudual et par contraction Pontual.

Saint-Samson, premier évêque de Dol, visita lui aussi et évangélisa les plous[2] de Poudouvre et de Penthièvre. Parti des bords du Couesnon, il vint presque sur les bords de l'Arguenon ; mais ses missions évangéliques, ses

---

1. A. de la Borderie, 1 vol. passim. Aujourd'hui encore les recteurs de St-Suliac, de St-Tual, etc. sont appelés M. le prieur.

2. *Plou.* Nom donné aux premiers établissements que fondèrent les bretons en débarquant en Armorique, au VIe siècle, quand, dans la nouvelle colonie, dominait l'élément laïque. — Le *Plou* s'appelait *Lann* si la colonie était en grande majorité ecclésiastique ou plutôt religieuse. — Le plou et le lann, mais surtout le plou ont été le premier noyau de nos paroisses actuelles dont le nom si souvent commence par plou, pla, ple, pli, plo, plu. Ploubalay, Plancoet, Plévenon, Plorec, Pluduno, ce qui est toujours plou ; ou par lann, loch.

fondations et celles de ses disciples durent s'étendre bien au delà.[1]

Saint Tudual et saint Samson, mais surtout saint Tudual, sont donc bien les apôtres du pays du Guildo; mais il convient de leur associer un autre saint, leur contemporain, et qui, lui, habita le pays même et ne le quitta pas, l'évangélisant et le défrichant; cet apôtre particulier de notre pays, c'est le fils de Fracan et de Guen, c'est le fondateur du *lann* ou monastère de Landouar, c'est saint Jacut.

Saint Jacut et ses disciples ont dû fonder une bonne partie des paroisses et des petites trèves des bords de l'Arguenon.

Il est certain que les moines de Saint-Jacut ont fondé sur la côte opposée à leur monastère, en la paroisse de Saint-Pôtan, aujourd'hui en N.-D. du Guildo, le prieuré de St-Jaguel et qu'ils l'ont desservi jusqu'à la Révolution. Les restes de la chapelle du prieuré et la maison du prieur se voient encore au hameau de St-Jaguel.

Les moines de Saint-Jacut desservaient en Saint-Cast la chapelle de Sainte Blanche dont le nom rappelle celui de la mère de Saint-Jacut. Ils desservaient aussi l'église paroissiale de Saint-Cast ou Saint-Cado.

Il existait au port du Guildo et sur la rive gauche une chapelle dédiée à sainte Barbe. Je n'ai pu trouver qui fonda cette chapelle et par qui elle était desservie; vraisemblablement par un prêtre séculier dont le presbytère était tout près.

Cette chapelle qui fut brûlée par les anglais quand ils passèrent l'Arguenon, le 8 septembre 1758, était entourée d'un cimetière. Dans mon enfance, au coin de ce cimetière rempli d'ossements humains, à découverts, une partie des murs existait encore, particulièrement une fenêtre gothique. Il ne reste plus aujourd'hui de cette vieille chapelle de sainte Barbe qu'une petite niche gothique très élégante mais à moitié cachée, et une sorte de baie ogivale ou peut-être d'enfeu couvert par des constructions récentes.

---

1. A. de la Borderie, 1 vol. passim.

Sur la rive droite, avant la fondation de la collégiale du Guildo par les sires de Dinan, un prieuré ou au moins une chapelle dut aussi exister pour subvenir aux besoins religieux des populations voisines et entretenir le culte divin. Où était placée cette chapelle ? probablement dans l'endroit même où plus tard fut établie la collégiale ; par qui fut-elle fondée et desservie ? par saint Tudual ou saint Jacut et leurs religieux ? Nous ne le savons pas.

LE PORT ET LE HAMEAU DU GUILDO DANS L'HISTOIRE

La première date historique que je rencontre au sujet du Guildo remonte à l'année 1256 ; je la trouve dans les *Anciens Evêchés de Bretagne* (proleg. 105-106.)

« De nombreuses fondations pourvoyaient à l'entretien « des gués, des ports et des bacs disposés aux points ou « les grandes voies étaient coupées par des cours d'eau ; « ainsi en l'an 1256, Geoffroy de la Loraye donna au port du Guildo une rente de 6 deniers. *Sex denarios apud Legueledou.* »

La vie des saints de Bretagne de Dom Lobineau relate le fait suivant :[1]

« Sous l'épiscopat d'Alain Gauthier, évêque de St-Malo, « en l'an 1341, commença la guerre de Bretagne entre « Charles de Blois époux de la princesse Anne de Bretagne, « d'une part, et Jean Comte de Montfort, d'autre part ; « lequel ayant conquis et muni quelques places, s'embar- « qua au port du Guildo pour passer en Angleterre. »

« Le château du Guildo, d'où le Comte de Montfort, « partit pour aller faire sa désastreuse alliance avec l'An- « gleterre, et où fut saisi par les ordres de son frère, le « malheureux Gilles de Bretagne, etc. etc.[2] »

Le château du Guildo où fut saisi Gilles de Bretagne, n'existait pas, nous l'avons vu, en 1341.

---

1. Catalogue des évêques de Saint-Malo, fol. 207.)
2. Hippolyte de la Morvonnais. *Thébaïde des Grèves.* p. 41.

« En l'année 1497, Olivier de Saint-Denoual ordonnait, par son testament, (*Qu'il fut paië à quatre portz d'aulmones, savoir : Le Guildeho, Jouvante, Mordreuc et Establehon, à chacun cinq deniers.*)[1] »

IV

La Seigneurie du Guildo

La fondation de la seigneurie du Guildo est dûe à la maison de Dinan.

Cette Seigneurie, anciennement unie à celle de Montafilant[2] ne semble pas. ainsi que le château, remonter au-delà de la seconde moitié du XIII[e] siècle, ou même au commencement du XIV[e].

---

1. *Anciens évêchés de Bretagne*, t. 3, p. 105 et 106.

2. Le plus ancien témoignage de Montafilant est une charte de 1223 contenant un acte passé à Montafilant et signé par St-Guillaume, évêque de St Brieuc, contenant un emprunt de XX[ti] librog et XI[um] solidos, fait à St Aubin-des-Bois, par Marguerite de Plancoete. Il se termine ainsi : « *Datum apud Montafilant in crastino beati Martini hiematis, anno Domini M°CC°XXX° tertio.*

(Cartulaire de l'Abbaye de St. Aubin-des Bois).

Le château de Montafilant, en Corseul, est un des plus anciens de Bretagne. Il en reste encore une tour en ruines et quelques restes de murailles. — M. de la Borderie pense qu'il fut bâti sur les débris de l'ancienne citadelle des Curiosolites. — Plusieurs colonnes romaines qu'on y a trouvées et qui y sont encore, beaucoup de briques à crochets appuyent cette opinion.

LE CHATEAU

Le château du Guildo qui fut une des bonnes places de Bretagne était bâti sur le bord même de l'Arguenon et baigné par la mer haute ; il commandait complètement l'entrée de la rivière.

Sa construction a la forme d'un trapèze. Ses deux côtés parallèles ont l'un 80 mètres de long, l'autre environ 70. Sa superficie, y compris la cour intérieure, est de 32 ares, 50 centiares, et les constructions occupent une superficie de 16 ares 40 centiares.

La façade du midi, côté de l'entrée, présente deux tours demi cylindriques qui défendent le pont-levis. Dans l'angle de droite, et, reliée aux deux premières par une courtine de trois mètres d'épaisseur, est une troisième tour plus forte et plus élevée que celle du centre.

L'angle gauche n'a plus que des ruines informes:

Le côté Nord montre à ses deux angles deux fortes tours circulaires, réunies par des courtines, soutenues, vers le milieu, par un énorme contrefort carré. La tour du Nord-Ouest semble plus forte que l'autre, peut-être servait-elle de donjon, car il n'en parait point ailleurs.

Les courtines contenaient les logements du seigneur. La partie Est renfermait les logements du personnel du château.

Le côté Ouest est en état de dégradation. On n'y remarque plus que l'enceinte d'un vaste foyer dans lequel, dit la légende, on brûlait des chênes entiers, on rôtissait des bœufs entiers, et devant lequel, dit toujours la légende, le prince Gilles se chauffait à cheval. On remarque encore sur les pierres quelques traces de suie.

Autour de ces vastes constructions, de larges fossés, rendus plus profonds encore par une espèce d'épaulement du côté de l'édifice, protégeaient la forteresse du côté de la terre ferme. A l'angle du Sud-Ouest une tour a dû exister primitivement comme aux autres angles, et cette tour devait être reliée à celle du Nord-Ouest par une courtine. Cette tour du Sud-Ouest a disparu et la courtine, brusque

ment détruite assez près de la tour du Nord-Ouest, a été remplacée par un mur plein assez peu épais et assez mal relié aux premières constructions.

L'aveu au roi de Jean de Cahideuc, en 1680, mentionne formellement six grosses tours au château du Guildo.[1]

MARIE DE DINAN-MONTAFILANT. — Le fief du Guildo fut formé en 1315, en faveur de Marie de Dinan-Montafilant lorsqu'elle épousa Jean de Beaumanoir.[2] Marie de Dinan, fille de Geoffroy de Dinan-Montafilant et épouse de Jean II de Beaumanoir fit passer dans cette famille la terre du Guildo, dans la personne de son fils Jean III de Beaumanoir, l'illustre héros du combat des Trente.

Rolland de Dinan, fils de Geoffroy et frère de Marie, assura à sa sœur, sur la succession de leur aïeul commun Rolland VIII de Dinan, une rente de 200 livres, à condition que Marie et Jean de Beaumanoir, son époux, ainsi que leurs successeurs dans la seigneurie du Guildo, seraient considérés comme juveigneurs de Montafilant.

JEAN III DE BEAUMANOIR. — Jean III de Beaumanoir, fils de Jean II et de Marie de Dinan hérita du Guildo et épousa Marguerite de Rohan dont il eût plusieurs enfants et entr'autres Jeanne de Beaumanoir.

JEANNE DE BEAUMANOIR. — Jeanne de Beaemanoir épousa son cousin Charles de Dinan. Ce mariage ramena la maison du Guildo dans celle de Montafilant.

CHARLES DE DINAN † 1364. — Charles de Dinan et Jeanne de Beaumanoir eurent six enfants ; Henri, Rolland, Robert, Bertrand, Jacques et Thomine.

HENRI DE DINAN † 1403. — Henri de Dinan fils de Charles et de Jeanne de Beaumanoir succéda à sa mère aux

---

1. Tous les aveux des seigneurs du Guildo depuis François de Laval, fils et héritier de Françoise de Dinan, cet aveu est du 3 juillet 1499, jusqu'à l'aveu de Mess. Picot de Gallinée, 21 décembre 1765, disent que le château du Guildo avait six grosses tours. Tous ces aveux que j'ai à ma disposition seront publiés à la suite de ce travail.

2. Archives de Penthièvre.

seigneuries de Montafilant, de Beaumanoir, de la Hardouinaye et du Guildo. — Il mourut sans enfants le 1er février 1403.

ROLLAND DE DINAN † 1419. — Rolland de Dinan, frère de Henri fut son héritier et mourut lui-même, sans enfants, en 1419.

ROBERT DE DINAN † 1430. — Robert de Dinan, baron de Châteaubriant, troisième fils de Charles et de Jeanne de Beaumanoir hérita, à la mort de son frère, des châteaux de Montafilant et du Guildo, etc. Il épousa Jeanne de Châtillon, fille de Jean de Châtillon et de Marguerite de Clisson, et mourut lui aussi, sans enfants en 1430.

JACQUES DE DINAN † 1444. — Jacques de Dinan, cinquième enfant de Charles de Dinan et de Jeanne de Beaumanoir, hérita des biens de son frère Robert. Il épousa Catherine de Rohan dont il n'eut qu'une fille, la célèbre Françoise de Dinan.

Jacques de Dinan, sieur de Montafilant réunit en ses mains toutes les seigneuries de son père et de sa mère et les laissa à sa fille Françoise qui fut ainsi une des plus riches héritières de la Bretagne et même de la France entière.

FRANÇOISE DE DINAN, 1436-1499. — Françoise de Dinan, dame de Montafilant, de Beaumanoir, de la Hardouinaye, du Guildo et de beaucoup d'autres lieux, fut aussi célèbre par sa beauté que par ses richesses, elle le fut aussi, hélas ! par ses malheurs.

Née à Dinan le 20 décembre 1436, elle mourut le 3 janvier 1499 et fut enterrée dans la chapelle des jacobins ou dominicains de Dinan.

Promise au sire de Gavre, fils aîné du comte de Laval, la belle Françoise, entourée de prétendants, fut enlevée par le prince Gilles de Bretagne, frère du duc François et troisième fils du duc Jean VI et de Jeanne de France, sœur du roi Charles VI ; Françoise n'avait que 12 ans quand elle fut ainsi enlevée et conduite au Guildo, dans un de ses châteaux.

GILLES DE BRETAGNE. — Il faut ici ouvrir une parenthèse et raconter sinon toute entière la lamentable histoire du prince Gilles de Bretagne, du moins ce que nous savons des années qu'il passa au Guildo.

Le moyen de parler du château du Guildo sans parler du personnage tragique auquel ce château semble indissolublement lié. Le château du Guildo n'a jamais appartenu à Gilles de Bretagne et pourtant il est et il sera toujours pour le populaire et pour la légende, et la légende ici est bien plus forte que l'histoire, il est et il sera toujours le château de Gilles de Bretagne.

L'ombre de Gilles plane toujours sur le vieux castel.

Gilles de Bretagne n'a pas été, à proprement parler, seigneur du Guildo, et il ne rentre pas dans la ligne généalogique des nobles personnes qui se sont succédées, par droit de naissance ou d'héritage, dans la possession de ce fief.

Non seulement Gilles de Bretagne n'a pas été l'époux de Françoise de Dinan, la vraie et légitime propriétaire du Guildo, mais il n'en était pas même le véritable fiancé, puisque, nous l'avons vu, elle avait promis sa main au sire de Gavre, l'aîné des fils du comte de Laval, et que Gilles l'avait enlevée sans son consentement. Elle était du reste mineure.

Pourquoi Gilles vint-il donc s'établir au Guildo ? D'abord, par ce qu'à son grand regret, il n'avait point d'apanage en Bretagne, et c'était un des grands motifs de son désaccord avec son frère ; ensuite, croit-on, par ce qu'au Guildo, sur le bord de la mer, les relations qu'il voulait entretenir avec l'Angleterre lui étaient plus faciles.

Sans aucun scrupule et avec le sans-gêne que permettaient les mœurs du temps, il s'installa dans un des châteaux de celle[1] qu'il voulait épouser et qu'il considérait comme son épouse future quoiqu'elle n'eut pas encore l'âge nubile.

---

1. « Françoise de Dinan, fille et héritière unique de Bertrand de Dinan et de dame Marguerite de Rohan, lequel de Dinan fut seigneur

Ce fut une des nombreuses fautes qu'il commit et que depuis il expia si cruellement.

Je laisse ici la parole à Bertrand Robidou (*Histoire et panorama d'un beau pays*), qui me parait le plus complet et le mieux renseigné des historiens qui ont traité ce point si sombre des annales de notre pays. Il a suivi les *Actes de Bretagne*, t. II. Dom Morice et surtout d'Argentré.

« L'enlèvement de Françoise de Dinan qui avait déconcerté ses nombreux prétendants fit à Gilles de Bretagne de nombreux ennemis parmi lesquels se signala surtout le sire de Montauban. Un autre grief donnait aux passions occultes des ennemis de Gilles le masque du zèle patriotique. Gilles exigeait que son héritage fixé en Anjou lui fut assigné en Bretagne. On fit entendre au duc François I que de telles prétentions avaient pour but les intérêts de l'Angleterre que le réclamant voulait servir dans la péninsule ; et sa retraite au Guildo, au milieu des officiers de cette nation dont il faisait son entourage habituel, fut considérée comme un commencement de révolte. On découvrit même une lettre datée du 5 juillet 1445, par laquelle, dans un moment d'irritation, il mettait ses places à la disposition d'Henri VI.

» Fort de cette pièce, le duc confondit son frère et lui fit promettre de rester désormais à Rennes. Mais, fatigué de vivre au milieu de ses ennemis, Gilles revint au Guildo où il reprit sa vie joyeuse d'antan, dans la compagnie d'officiers anglais.

» Le 21 juin 1446, Gilles faisait une partie de boules,

---

de Châteaubriant, de Beaumanoir, Baing (sic), la Hardouinaye et le Guildo, car quant à Dinan, il en portait seulement le nom et l'avaient ses prédécesseurs vendu au duc. » (D'Argentré, *Histoire de Bretagne,* livre XII, chap. III.)

D'Argentré commet ici une erreur ; Françoise de Dinan n'était point fille de Bertrand de Dinan, quatrième fils de Charles et de Jeanne de Beaumanoir, mais fille de Jacques son frère, le cinquième fils de Charles. — Bertrand mourut avant son frère Robert. — La mère de Françoise de Dinan ne s'appelait pas Marguerite mais Catherine de Rohan.

dans la cour du château, avec un officier anglais et Tanguy son frère naturel, lorsqu'on annonce l'arrivée d'un ambassadeur. — C'était Jean Hingant qui, au nom du duc de Bretagne et du connétable de Richemont, venait enjoindre au prince Gilles l'ordre de venir s'entendre avec son frère et son oncle et régler ensemble leurs différends.

» Gilles reçut fort mal Jean Hingant et le congédia en lui disant qu'il ne sortirait du Guildo qu'avec une armée capable d'en imposer à ses adversaires.[1]

» Cependant, Gilles, sur les instances de son frère Tanguy, s'était décidé à envoyer une députation au duc de Bretagne pour lui faire amende honorable et le fléchir ; mais il en fut détourné par un anglais. On ne peut en douter, les anglais comptaient bien se servir de Gilles de Bretagne contre son frère ; et le malheureux prince, inconsciemment sans doute, jouait un jeu bien dangereux. Il glissait sur une pente fatale et allait devenir traître à sa patrie.

» Ses ennemis ne lui en laissèrent pas le temps. Cependant, de toutes parts, les avis lui arrivaient, on le pressait de fuir au plus vite et qu'il était menacé.

» Le prince restait et poursuivait ses jeux, ses chasses et ses fêtes sur la terre et sur les flots. »

» Le lendemain, 26 juin 1446, à l'heure où les paysans, aux longues vestes de bure, aux larges chapeaux, sortaient en foule de la grand'messe, une troupe de 400 cavaliers français armés de lances et d'épées, traversait les belles campagnes de l'Arguenon et s'arrêta devant la forteresse du Guildo.

---

1. Il reste, peut-être, à quelques centaines de mètres du château du Guildo, un souvenir de Jean Hingant, dans le petit manoir de la *Hingandais* qui, depuis quelques années, est devenu l'hopital fondé par M. l'abbé Giblaine.

Jean Hingant, mal reçu au château, serait peut-être resté dans le voisinage, et la maison qui lui servit de retraite aurait gardé le nom de Hingandais. Simple hypothèse, ne reposant que sur une similitude de noms.

» En même temps, les gardes qui veillaient sur les plates-formes jettèrent un cri :

» — Monseigneur, les gens du roi !

» Gilles de Bretagne jouait à la paume, dans la cour.

» — Eh bien ! répondit-il : « Qu'ils soient les bienvenus ; et il alla au devant de la troupe.

» L'expédition qui s'attendait à quelque résistance, vit avec surprise le pont-levis s'abaisser sur la douve. En quelques minutes l'enceinte fut pleine.

» — Comment se porte le roi mon oncle ? demandait le jeune prince, en faisant le plus gracieux accueil aux capitaines Coëtivi, Brézé, Dresney.

» On lui remit l'ordre d'arrestation, signé de Charles VII.

» Maîtres de sa personne, les français s'emparèrent des clefs, se répandirent avec fracas dans les appartements, arrachèrent les tapisseries historiées ou brodées, les glaces et les images aux cadres vermeils ; ouvrirent ou brisèrent les meubles cachés sous la pompe et la variété des sculptures et, dans leurs mains, on vit flamboyer, sous les plafonds obscurs des salles gothiques, les trésors et pierreries de Françoise de Dinan ; tissus et chaînettes d'or ; rubis enchassés dans le même métal ; joyaux aux perles pendantes ; joyaux en forme de fleurs, avec des oiseaux de perles couronnés de diamants ; roses aux boutons de diamants ; écharpes de toutes couleurs émaillées et frangées d'or : etc., etc., que la jeune châtelaine, héritière des plus riches maisons de Bretagne, avait recueillis dans sa chambre.[1]

» Ayant ainsi changé en deuil la physionomie de ces lieux si luxueuse et si joyeuse une heure auparavant, les

1. Faut-il attribuer à la présence de toutes ces richesses au Guildo, au moment de l'arrestation de Gilles de Bretagne, la croyance enracinée dans le pays que le vieux château, comme on l'appelle, récèle, dans ses ruines, des trésors inestimables, qui y furent cachés au moment de l'apparition des gens d'armes du roi ? En réalité, à ma connaissance, on n'y a trouvé, depuis longtemps, qu'une vieille arquebuse et des boulets de canon de toutes grosseurs.

soldats emmenèrent Gilles à Dinan où son cruel frère l'attendait.

» Adieu manoir du Guildo ! adieu beaux rivages, témoins des illusions de l'âge et de la liberté perdue ! Adieu douce et chère enfant, que son amour jaloux cachait à l'ombre du donjon...

» Elle aussi, la pauvre orpheline, pleurait, abandonnée, au haut de la tour que rasait l'oiseau de mer d'une aile plaintive ! A ses yeux l'escorte royale disparaissait bien loin, dans un nuage de poussière. A quoi lui servaient sa fortune et ses charmes ?... »

Nous ne suivrons pas Gilles de Bretagne dans les douloureuses étapes de sa terrible agonie ; nous ne devions parler que de son séjour et de son arrestation au Guildo qui nous occupe.

Disons seulement que, conduit à Dinan, il ne trouva point grâce devant le duc, son frère, et que, malgré son oncle le connétable, malgré les Etats de Bretagne qui assemblés pour le juger concluent qu'il n'y a pas de motif de condamnation ; on le traîna de châteaux en châteaux, où il subit la prison la plus cruelle et les traitements les plus barbares. Rappelons qu'il fut conduit successivement de Dinan à Châteaubriant, puis à Touffon et enfin à la Hardouinaye. Qu'on essaya de l'empoisonner et ensuite de le faire mourir de faim, et que ses bourreaux après avoir essayé de l'étouffer entre deux matelats finirent par l'étrangler.

« Comme il achevait de faiblir et flestrir, dit d'Argentré, le jour Saint Marc, 24 d'avril MCCCCL., ses gardes entrèrent de grand matin en sa chambre où le trouvant au lit, lui mirent une nappe autour du col, et, le serrant, l'étranglèrent, après trois ans, dix mois de prison. Il était déjà mi-mort auparavant.[1] »

Françoise de Dinan (*suite*). — Après la mort de Gilles de Bretagne, Françoise de Dinan, malgré son désir de n'épouser que son premier fiancé, fut forcée de donner sa

---

1. D'Argentré, *Histoire de Bretagne*, livre XII, chap. III.

main au père de celui-ci et elle épousa Guy XIV, comte de Laval. La seigneurie du Guildo, par suite de ce mariage, passa dans la maison de Laval.

« Le duc de Bretagne François II, par son testament, nomma Françoise de Dinan dame de Châteaubriand, du Guildo, etc., gouvernante de sa fille Anne de Bretagne.[1] »

Comme nous l'avons vu, Françoise mourut à Dinan le 3 janvier 1499, et fut enterrée dans l'église des jacobins de Dinan.

FRANÇOIS DE LAVAL. — François de Laval, deuxième fils de Guy XIV et de Françoise de Dinan, devint seigneur du Guildo à la mort de son père et épousa Françoise de Rieux.[2]

JEAN DE LAVAL † 1543. — Jean de Laval, successeur de François, épousa Françoise de Foix et mourut sans enfants, en 1543. Il était né en 1847.

PHILIPPES DE MONTESPÉDON. — La succession de Jean de Laval échut à Philippes de Montespédon, arrière petite fille de Thomine de Dinan, dernière enfant de Charles de Dinan et de Jeanne de Beaumanoir. Philippes de Montespédon épousa Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, et mourut sans enfants.

GUY DE SCÉPEAUX. — La Châtellenie du Guildo passa alors à Guy de Scépeaux, deuxième du nom, comte de Chemillé et baron de Mortagne.

Voici la généalogie qui établit ses droits à l'héritage du Guildo :

Charles de Dinan, époux de Jeanne de Beâumanoir ; de ce mariage naissent : Henri, Rolland, Robert, Jacques et Thomine de Dinan.

Philippes de Montespédon, veuve de Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, et arrière petite-fille de

---

1. D'Argentré, livre XIII, chap. 48.

2. François de Laval fit un aveu au roi, le 3 juillet 1499, pour ses châteaux et terres et en particulier pour son fief du Guildo. Voir à la suite cette pièce intitulée : Minu et adveu de la seigneurie du Guildo rendu à Sa Majesté par haut et puissant seigneur François de Laval, baron de Châteaubriand et du dit lieu, l'an 1499.

Thomine de Dinan, épousa en secondes noces Jean de la Haye,[1] seigneur de Chemillé et de Mortagne. Ils n'eurent pas d'enfants. Louise de la Haye, sœur de Jean, ayant épousé Jean de Scépeaux, elle eut de ce mariage Guy de Scépeaux qui hérita, par sa mère Louise, des Seigneuries de Chemillé et de Mortagne appartenant à son oncle Jean.

Je n'ai pu trouver à quel titre il hérita des fiefs de Philippes de Montespédon dont il ne descendait point ; il hérita pourtant, sans doute par donation ou testament, des seigneuries de Bain, de Beaumanoir, de la Hardouinaye et du Guildo.

JACQUES DE GOYON, SIRE DE MATIGNON (1579). — Vers 1579, Guy de Scépeaux échangea la châtellenie du Guildo avec Jacques de Goyon, sire de Matignon, suivant acte déposé aux archives de Penthièvre, passé en la vicomté de Coutances, en date du 22 avril 1599, constatant que Jacques de Matignon, sieur du dit lieu et de Thorigny, et Guy Despeaux (pour de Scépeaux), comte de Chemilly et baron de Mortaing (sic), ont fait l'échange suivant :

« Le comte de Chemilly donne la châtellenie, terre et sieurye du Guildo lui provenant de la princesse de la Roche-sur-Yon, tenue mouvante au roi notre Sire, à cause de sa sénéchaussée et haute justice de Rennes, Dinan, Jugon et Lamballe. Le comte de Thorigny donne en échange le Perron, la Pierre et la Chesnaye, en Savoie, relevant de Thorigny.

Ce Jacques de Goyon, né en l'an 1531, se rendit célèbre par de beaux faits d'armes, épousa Françoise de Daillon et mourut en 1597. — Le dictionnaire historique place sa naissance en 1525.[2]

---

1. Il ne semble pas possible que Philippes de Montespédon eut épousé en troisièmes noces un Jean de la Haye, seigneur de Chemillé et de Mortagne ; ces deux seigneuries étaient déjà tombées à cette époque dans la maison de Montespédon ; tout au plus, aurait-elle épousé un autre Jean de la Haye qui, par suite de cette alliance, devint en effet seigneur de ces terres du chef de sa femme, mais, ce Jean de la Haye, s'il existe, n'a rien de commun avec le fils de Thomine de Dinan.

2. Dezobry et Bâchelet, *Dictionnaire de biographie, etc.*

Il fut fait maréchal de France par Henri III, en 1579, et gouverneur de la Guyenne en 1584. Il défit les huguenots en plusieurs rencontres, se rangea du côté de Henri IV, au sacre duquel il remplit les fonctions de connétable.

CHARLES DE GOYON DE MATIGNON. — Jacques II de Goyon, sire de Matignon, eut pour successeur son troisième fils Charles, sire de Matignon, né à Thorigny, Normandie, en 1564. Marié, en 1596, à Eléonore d'Orléans, fille du duc de Longueville, Charles de Goyon mourut à Thorigny le 2 juin 1648.

Par contrat, en date du 7 avril 1605, Charles de Goyon échangea la châtellenie du Guildo, avec Jean II d'Avaugour, seigneur du Bois de la Motte, en Trigavou, qui lui céda en échange la seigneurie de Trémereuc.

Louis XIII érigea le Bois-de-la-Motte en marquisat et la châtellenie du Guildo en baronnie par lettres-patentes datées du 16 juillet 1623.

Marguerite d'Entragues, seconde femme du sire d'Avaugour, décéda le 8 février 1651 et fut enterrée dans l'église des Carmes, qu'avec son mari, elle avait fondée.

Ils ne laissèrent pas d'enfants.

GUYONNE DE MONT-BOUCHER, 1654. — Guyonne de Mont-Boucher, nièce de Jean d'Avaugour et de Marguerite d'Entragues, fille de François de Mont-Boucher, seigneur du Bordage et de Bonaventure d'Avaugour, hérita, en 1654, de la baronnie du Guildo.

Guyonne avait épousé, le 2 février 1633, Sébastien-René de Cahideuc, qui mourut, à Saint-Malo, le 27 mars 1670. — Guyonne, elle-même, mourut à Rennes le 13 février 1688.

FRANÇOIS DE CAHIDEUC. — François de Cahideuc, fils de Sébastien et de Guyonne, avait reçu en héritage la baronnie du Guildo, à l'époque de son mariage avec Guyonne de Langou-du-Bois, 7 avril 1664.

SÉBASTIEN ET ARMAND DE PONTUAL, 1712.[1] — En 1712, la seigneurie du Guildo avait changé de mains ; elle apparte-

---

1. Voir à la suite l'aveu au roi de René de Pontual du 27 février

tenait à Sébastien de Pontual qui, le 10 août 1750, céda sa propriété à son fils aîné Armand de Pontual.

Mme Picot de Beauchêne. M. Michel Picot de Gallinée. — Armand de Pontual, en 1752, vendit sa terre et baronnie du Guildo à Mme veuve Picot de Beauchesne, dont le fils Michel Picot de Gallinée, la possédait en 1776.

V

ÉTAT DU CHATEAU DU GUILDO AU 11 MAI 1579

On lit dans la prise de possession du château du Guildo par Jacques II de Goyon, sire de Matignon :

« Et pour ce que nous avons trouvé au dict château, logis et tours que ne soient en ruines, fors (excepté) un grand corps de logis au bas duquel ladite N... gardienne est demeurante, et qu'elle nous a dict qu'au haut d'icelui il y avait des chambres accommodées de quelque peu de meubles.

» Le lieu et châtellenie du Guildo, clos et fermé de murailles et bâtiments et tours presque du tout à demy ruinées et sans couvertures, fors un grand corps de logis encore debout et couvert ; et à l'entrée du dict château où il y a un portail et pont-levis. — Le déport duquel consiste en vallées, roches et quelques terres labourables, encore fermé par endroits, de vieilles murailles, contenant le tout : 12 journaulx de terre ; joignant au chemin conduisant du port et havre du Guildo à Saint-Jagu, d'autre à la grève

---

1694, celui de Sébastien de Pontual, son fils, du 16 septembre 1721, celui de Michel Picot de Gallinée du 21 décembre 1765.

de la mer et à un ruisseau fluant (coulant) du Boullon[1] à la dite grève, auquel deport il y a un petit réservoir d'eau et applacement de Coulombier ruiné et autrefois bâti de terre.

» A l'issue, vers le dict port et havre est le collège et esglize du dict chasteau, et un peu plus bas le lieu où l'exercice de la juridiction se tient... avec plusieurs maisons en relevantes, prochement au dict port et havre, tant du côté vers le dict chasteau que de l'autre costé en Penthièvre.

» La juridiction de la Châtellenie du Guildo s'étendait dans les paroisses de Créhen, Trégon, Ploubalay, Pleurtuit, St-Enoguet (St-Enogat) et St-Pôtan. »

LE CHATEAU DU GUILDO PENDANT LA LIGUE

En 1590, durant la Ligue, la garnison du château du Guildo était commandée par le sieur de Ray, lieutenant du duc de Mercœur qui, à cette époque, fut obligé de quitter la place. Mais, au mois de juin 1597, d'Avaugour-Saint-Laurent la reprit pour Mercœur, à l'aide d'un corps de 2.000 hommes.

En 1593, St-Malo se rendit au roi et entretint un navire de 200 tonneaux et deux pataches armées pour faire le blocus des rivières de l'Arguenon et de la Rance dont les bords étaient occupés par des ligueurs.

M. de Penhouet pense que le château du Guildo a dû subir, à cette époque, plusieurs sièges, pendant lesquels l'artillerie fut employée pour l'attaque comme pour la

---

1. Le manoir du Bouillon, en Trégon, est situé tout près du château du Guildo. Il appartenait, au XVIII[e] siècle, à la famille de Lesquen, et c'est là que naquit Mgr Claude de Lesquen, évêque de Beauvais, puis évêque de Rennes. — Démissionnaire en faveur de Mgr Godefroy Brossays-Saint-Marc, son coadjuteur, Mgr de Lesquen, se retira à Dinan où il est mort. — On voit son tombeau dans l'église de Saint-Malo de Dinan.

défense. Cette opinion paraît incontestable. Les nombreux boulets trouvés dans l'enceinte même du château, et celui qui écrit ses lignes en possède d'énormes, n'ont point, comme on l'a dit, été lancés par les anglais, à leur passage du Guildo, les pièces anglaises ne lançaient pas de pareils boulets, mais par des navires contre le château.

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT DE BRETAGNE EN DATE DU 2e JOUR D'AVRIL 1625.

« Grand chambre et tournelle assemblées, il a été donné, sur la requête des habitants des paroisses de Plancoët, Saint-Méloir, Saint-Lormel et Saint-Briac, arrêt, portant défense au lieutenant du prévost des maréchaux de prendre autre connaissance et juridiction sur tous les dits sujets du roi que celle qui lui est attribuée par les ordonnances.

Et au sieur du Bois-de-la-Motte de faire aucune fortification au château du Guildo et de contraindre les dits habitants des dites paroisses et autres d'y aller travailler. »

GARNISON DU CHATEAU DU GUILDO EN 1665

En 1665, la garnison du château du Guildo était composée de miliciens levés sur les paroisses de Créhen, Corseul, la rue de l'Abbaye, Quévert, Languenan, Bourseul, Plorec, l'Escouet (sic), Plélan-le-Petit, St-Maudez et Tréméreuc.

Cette milice montait à 523 hommes, divisés en 20 escouades. Les noms de leurs commandants appartiennent à des familles bien connues dans le pays.

Les paroisses susdites devaient être approvisionnées de 175 mousquets de rechange, de 1.800 livres de poudre, 1.405 livres de plomb ou balles et de 945 mèches.

ÉTAT-MAJOR DE LA GARNISON DU CHATEAU DU GUILDO EN 1665

De Cabideuc, *capitaine.*
De Mauny, *lieutenant.*

De la Ville-Robert, *cornette.*
De la Herviais, *maréchal-des-logis.*

Première escouade

De la Saulois, *brigadier.*
De la Ville-Rouet, *lieutenant.*
De la Haute-Ville, *maréchal.*

2°

De la Ville-Gueury, *brigadier.*
De Brégerac, *cornette.*
De la Broune-Blondeau, *maréch.*

3°

De la Ville-Nieu (ou Ville-Menen), *brigadier.*
De la Brunais, *cornette.*
Du Tertre-Boixière, *maréchal.*

4°

De la Brunais, *capitaine.*
De la Ménardais, *cornette.*
De la Provôtais, *marechal.*

5°

De la Duchais, *capitaine.*
De la Ravillais, *cornette.*
Du Clos-Hérisson, *maréchal.*

6°

De la Brémaudière, *capitaine.*
De la Ville-Gueury, *cornette.*
Du Pont-Gérault, *maréchal.*

7°

De la Vieuville, *capitaine.*
Du Bervison, *cornette.*
Des Ponts, *maréchal.*

8°

Du Vaurouault, *capitaine.*
De la Comté, *cornette.*
De la Coulbart, *maréchal.*

9°

De la Baussaie, *capitaine.*
De la Motte, *cornette.*
De la Maisonneuve, *maréchal.*

10°

De la Forestière (ou Foresterie), *capitaine.*
Du Plessix-Madeuc, *cornette.*
Du Domaine-Halna, *maréchal.*

11°

De la Crémerais, *eapitaine.*
De la Ville-Hatte, *cornette.*
Guérin, *maréchal.*

12°

De la Metterie, *capitaine.*
Du Breil, *cornette.*
Du Clos-Seriseau, *maréchal.*

13°

De la Rivière, *capitaine.*
De la Ville-Vieu (ou Ville-Even), *cornette.*
De Clermont, *maréchal.*

14°

De la Caulnelaye, *capitaine.*
De la Gatinais, *cornette.*
Huet, *maréchal.*

15°

Du Bois-Riou, *capitaine.*
De l'Isle, *cornette.*
Hamon, *maréchal.*

16°

Du Fresne, *capitaine.*
Crochon, *cornette.*
De la Coudrais, *maréchal.*

17°

De la Billardais, *capitaine.*
De la Pâquerais, *cornette.*
Le Ganet, *maréchal.*

18°

De la Bouessière, *capitaine.*

Du Bois-Roland, *cornette.*
Mauduit, *maréchal.*

19·

Du Vau-Fleury, *capitaine.*
De la Motte, *cornette.*
Maingart, *maréchal.*

20·

Du Bois-Adam, *capitaine.*
De l'Orgeril, *cornette.*
De la Cour, *maréchal.*

AVEU AU ROI

PAR LE SIRE DE CAHIDEUC, POUR SA TERRE ET BARONNIE DU GUILDO, LE 1er FÉVRIER 1680.

Le château et place forte du Guildo consistant en six grosses tours,[1] ceinture de murailles, deux corps de logis, l'un desquels et partie des dictes tours sont présentement ruyneux, douves, pont-levis, esprons sur lesquels il y a présentement deux petits jardins.

» Item, le parc, garenne, coulombier, grève, autrefois en étang, avec un moulin ruyneux.

» Item, droit de coutume et trépas qui se lève au dict lieu du Guildo, à St-Jagu, à St-Cast, à Quatre-Vaux, à la Jeannais[2] et généralement sur toute la rivière d'Arguenon, depuis la Roche d'Arguenon,[3] située en mer, par dela l'isle des Hébihens, jusqu'à une grosse pierre située dans la dicte rivière, près de la maison de l'Argentaye, qui est la séparation de la coûtume du dict Guildo et celle de Plancoët.

---

1. Cet aveu indique clairement, qu'en 1680, il y avait au Guildo, quatre grosses tours aux quatre angles, et deux tours demi-cylindriques qui défendaient le pont-levis. — Je n'ai pu trouver, jusqu'à ce jour, à quel moment fut rasée la tour du Sud-Ouest et la courtine de l'Ouest qui a remplacé le mur actuel.

2. La Jeannais, manoir devenu ferme, en Créhen.

3. La Roche d'Arguenon est un petit écueil situé à peu près à égale distance des côtes de St-Cast et de l'Hébihen, et tout-à-fait au bas de l'eau. Elle ne découvre qu'aux grandes marées.

» Entre les dites mettes, fins, endroits en environs, autant que la mer peut en couvrir et découvrir, laquelle rivière d'Arguenon descend de Plancoët au dict port du Guildo et de là dans la mer, pour lequel devoir de coûtume entière appartient à la dicte seigneurie du Guildo, par chacun tonneau de vin, sel, fer, bled, drap et toute autre sorte de marchandise passante et encombrante, menée et emportée, par mer, au dict lieu et environs ; iceux déclarés 4 deniers par tonneaux.

» Item, à la dicte seigneurie du Guildo, entre les mètes et limites ci-dessous déclarées, appartiennent les bris et pêches de mer de toutes choses y avanturées, avec les esturgeons, marchoux (marsouins), saulmons et tous poissons y trouvés et pris.[1]

» Item, appartient à la dicte seigneurie une isle vulgairement appelée les Ebihens, située, en mer, entre la dicte roche d'Arguenon et la dicte pierre de l'Argentaye ; et généralement tous rochers, iles, fonds, rives que la mer peut couvrir et découvrir entre les dictes mètes.

» Item, appartient à la dicte seigneurie la supériorité, fondation et couvent, maison, église, chapelle et autres choses dépendant de la maison conventuelle des pères Carmes, du dict lieu du Guildo ; dans laquelle église il y a enfeu et tombeau prohibitif, ceinture, lisière, écussons, en relief et plate peinture, chargés des armes des seigneurs du dict lieu du Guildo.

» Item, appartient : supériorité aux paroisses de Créhen et de Trégon, auxquelles paroisses il y a écussons armoyés (sic), des armes des dicts seigneurs du Guildo aux lieux les plus éminents et généralement tous droits appartenant à un seigneur et haut justicier.

» Item, appartient encore à la dicte seigneurie le droit de faire tenir un marché, chaque jour de mardy ; lequel n'est pas encore établi. Une foire qui se tient au dict

1. Dans les aveux de François de Laval, de René et de Sébastien de Pontual il est dit non pas tous poissons, ce qui serait excessif, mais tous poissons royaux.

Guildo, le lendemain de la Quasimodo.[1] Devoir de guet. Droit d'apprécis sur les vins, cidres et autres breuvaiges vendus en détail et par le menu en icelle juridiction. Et défense de non les vendre à autre prix que celui ordonné par les dicts officiers d'appréciement.

» Item, appartient encore à la seigneurie du Guildo : droits de rachat sur les terres suivantes en Créhen : 1° La terre et châtellenie de la Touche-à-la-Vache ; 2° La maison seigneuriale de Brégerac ; 3° La métairie de la Prévôtais ; La Vieuville-Morin, l'Augerais,[2] la Pichardais,[3] la Ménardais[4] et la Ville-Yvonnet.

PROTOCOLE SEIGNEURIAL DE M. MICHEL PICOT. — 1776.

« Ont comparû N... N... lesquels ont, ce jour, avoué, reconnu et confessé estre sujets, vassaux traitables et justiciables de Messire Michel Picot, Seigneur de Gallinée,

---

1. Cette foire existait encore il y a 40 ans. Elle se tenait entre le château du Guildo et le couvent des Carmes, sur la route, à l'endroit nommé le Haut-du Bois. — Vers onze heures du matin, de la rive gauche, on apercevait deux ou trois vaches et cinq-six moutons, et l'on disait : « — Voilà la foire qui se noue. » Tout était fini avant midi, le dénouement et le nœud s'étaient suivis de près.

Cette foire, peut être la plus petite de France, s'appelait, par antiphrase, la foire de Guibray. (La foire de Guibray est la plus forte après celle de Beaucaire.)

2. Le château de la Touche-à-la-Vache, en Créhen, est un spécimen curieux et rare d'architecture médiévale et féodale. C'était un donjon carré, rendu plus fort aux quatre angles par des épaulements réguliers. Des douves remplies d'eau l'entouraient. Ses ruines s'élèvent aujourd'hui du milieu d'un étang. On y remarque une belle porte gothique.

3. Le manoir de la Pichardais appartenait, avant la Révolution, et appartient encore à la famille de Courville.

4. Le manoir de la Ménardais, avant la Révolution, à la famille de Lesquen, depuis, à la famille O'Murphy. Ces deux manoirs sont en Créhen et près du Guildo.

Le Boisfeillet, la Baronnie du Guildo et autres lieux ; et de leur dit seigneur tenir et relever prochement et noblement, par la dite baronnie du Guildo, aux devoirs de foy et hommage, chambellenage, lots, ventes, recepts et parties à rachat, et à tous autres droits et devoirs seigneuriaux et suite de Moulin sous la banlieue et droits féodaux.[1] »

Durant la Révolution française, la Société dite « Bande-Noire », acheta le château du Guildo pour achever de le démolir, comme elle a fait pour tant d'autres monuments historiques. Elle en enleva les dalles des escaliers en spirales, ce qui restait des barbacanes et des machicoulis, les pierres d'encadrement des portes et des fenêtres.

Beaucoup de maisons du Guildo et des environs ont été, dit-on, bâties avec des pierres arrachées au vieux château.

Ce vandalisme a pris fin grâce à M. Rioust de Largentaye qui acheta le château du Guildo pour en conserver les restes que nous voyons.

Em.-A. Tréguy, Curé-doyen de Matignon.

---

1. Le château de Gallinée, disent les auteurs des Anciens évêchés de Bretagne, était une des plus anciennes et des plus importantes châtellenies de Bretagne. Il appartint longtemps à la famille de Bréhoud. Il fut brûlé, en partie, vers 1850. A M. Picot de Plédran.

Le manoir du Boisfeillet, en Pluduno, est toujours dans la famille Picot de Plédran.



LITTÉRATURES ORALES

ESSAI

SUR LE

BLASON POPULAIRE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

L'archéologie, a dit M. Melchior de Vogüé, *est la confirmation de l'Histoire par les monuments.*

A prendre à la lettre cette définition, l'archéologue ne devrait accorder son attention qu'aux « objets », à ce que l'abbé Manet appelait pittoresquement « des morceaux d'antiquité.[1] » Edifices et parchemins, vieilles maisons et vieux papiers, tels seraient ses deux champs d'explorations et d'études.

Depuis quelques années, cependant, les Sociétés archéologiques et historiques ont élargi la sphère de leurs travaux — qu'elles étendent aux *productions orales*. C'est ainsi qu'a pris naissance la science nouvelle du « folklore » qui apporte à l'Histoire le concours précieux de la Tradition.

Déjà la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo a eu l'occasion de s'occuper des productions de la littérature populaire.[2]

1. *Etat de la baie...* p. 54.
2. Voir notamment : 1902, p. 34 — 1903, p. 1 — 1904, p. 49 — 1905, p. 144, etc...

Sous le titre : *Blason populaire de la Côte d'Emeraude*, le distingué folkloriste M. E. Herpin a étudié les proverbes, brocards et dictons du pays malouin. (*Annales*, 1903, p. 1 à 11).

C'est là le blason populaire tel que le définit un ancien auteur : « Blason est quelque petite sentence ou quelque motet de souhait et dévotion en peu de paroles bien ordonnées et bien souvent à double entente. » (*Us et coutumes de la mer*, 1778, p. 300.)

Nous voudrions ici étudier le blason populaire dans un sens plus spécial. Nous prenons ce mot comme synonyme de *sobriquet* ou surnom dont on « affuble » les habitants d'une contrée, d'une commune, d'un village. (On dit chez nous *soubriquet*, ou encore *signorise*.)

Ainsi entendu, le « blason populaire » procède de la science archéologique. Le plus souvent, en effet, comme on le verra, il a sa source dans un fait historique. Seulement, le peuple essentiellement porté à la malice, y a mis l'empreinte de son esprit. « Le blason populaire s'inspire » plutôt de la satire que de l'éloge, dit le savant auteur » d'un ouvrage modèle sur le *Blason normand*[1], il est la » contre-partie du blason chevaleresque. » C'est un fils du vieil esprit gaulois.

Passons en revue successivement les cantons de l'arrondissement de Saint-Malo, en commençant par le centre.

CHAPITRE I

CANTON DE DOL

Marauds et Terrumas

Ce canton se divise naturellement en deux fractions bien tranchées : l'une au nord, *le Marais*, l'autre au sud, *le Terrain*.

---

1. Canel, *Blason populaire de la Normandie*, Rouen et Caen, 1854.

Cette distinction donna lieu, jadis, à des divisions, à des querelles et même à des rixes sanglantes. (V. *Mes Marais*, par P. Genée, de Dol. — St-Malo 1867, p. 79).

Aujourd'hui les batailles et les disputes ont pris fin. Les « Gâs du Bas paie » (Bas pays) fraternisent avec les « Gars du Haut paie », tout le canton est uni... au moins sur ce terrain.

Cependant, le blason populaire, dépositaire du passé, nous a conservé comme un écho de ces rivalités éteintes. Les habitants du Marais sont connus sous le sobriquet de MARAUDS, et les gens en dehors de l'*Enclave*[1] sont appelés TERRUMAS.

Ces appellations s'expliquent d'elles-mêmes. Cependant remarquons que ces termes portent « en eux-mêmes » l'idée de dépréciation, caractéristique de l'esprit populaire. *Maraud*[2] ne rappelle-t-il pas son homonyme français, avec l'idée péjorative que l'on retrouve dans les formes similaires : Lourdaud, nigaud, salaud, etc. ? Quant à *Terrumas* il rappelle les mots suivants du patois dolois, impliquant tous une idée dépréciative : *essas* (vieux restes), *dégobillas* (ce qui a été vomi), *dégonachas* (débris de fruits mâchés), *peltas*, etc... ce qui prouve, en passant, que notre patois suit certaines règles dans la confection de ses vocables...

•

BAGUER-MORVAN

Les Chouans

Ce surnom évoque un souvenir historique. Il remonte incontestablement à la Révolution française.

Cette commune fut, en effet, en ces temps troublés, le théâtre de nombreux épisodes. On en trouvera un récit détaillé dans le dernier volume paru de l'érudit M. Delarue, membre de la Société.[3]

---

1. On entend par *Enclave* le Domaine de 15.000 hectares régi par l'*Association des Digues et Marais*.

2. Prononcez : Mara-ou, accent tonique sur a.

3. *Le Clergé et le culte catholique pendant la Révolution*, III, p. 117-169.

En dehors de cet excellent ouvrage, plus spécial à l'histoire du culte, nous pouvons rappeler les faits suivants, puisés également à bonne source et, croyons-nous, peu connus.

« Le 28 février 1792, le lieutenant-colonel en deuxième du 1er bataillon des *Grenadiers de la Manche*, cantonné à Dol, Roger de Valhubert, le futur héros d'Austerlitz, se rend à Baguer-Morvan avec ses hommes *pour reprimer des troubles graves.* » (Dol, archives.)

« Le 29 mai 1795, une *rixe sanglante* s'engage entre les gardes de Dol et des *chouans*, à la « Croix-Chemin » non loin du bourg... » etc...

Citons enfin une lettre inédite du maire de Bonnemain au « District de Dol », en date du 14 floréal an III (14 mai 1795.)

« Nous sommes plus que jamais exposés aujourd'hui.
» Ce ne sont plus les Chouans de Bécherel et des environs
» que nous redoutons, ce sont *ceux de Baguer-Morvan, qui*
» *nous promettre* (sic) *pillage et carnage.* » (Dol, *Délibérations.*)[1]

L'origine du surnom des habitants de Baguer-Morvan parait ainsi suffisamment expliquée.

CARFANTAIN

Le Noble

Cette paroisse possédait, sous l'ancien régime, de nombreuses terres-nobles. (V. *Pouillé.)*

Voici ce que dit la Tradition :

A Dol se faisait annuellement la procession des *Reliques*, où se réunissaient les paroisses voisines. Les prêtres de chacune étaient appelés à tour de rôle pour la formation du cortège. Un jour, à l'appel de Carfantain, personne ne

---

1. M. Toussaint-Gautier prétend que Baguer-Morvan fut appelé aussi *Coblents*. Ce sobriquet semble oublié. Néanmoins il atteste que cette commune fut un asile pour les « chouans ». (*Dol et ses alentours*, 1854).

répondit. — *Carfantain-noble*,[1] reprit l'évêque. Aussitôt le recteur se leva et l'évêque d'ajouter :

..... *Noble-gueux*,
Suis si tu veux.....

Nota. — M. Bertrand Robidou prétend que pendant la Révolution on appelait cette commune le *Petit Coblentz*. (*Histoire et Panorama*, I, 353.)

MONT-DOL

Les Ventres jaunes

Cette commune, toute entière dans « l'Enclave », est quasi le cœur des Marais de Dol. Autrefois ce pays était fort malsain et les indigènes avaient le teint *jaunâtre*.

Le peuple, qui affectionne les mots typiques, a pris ici « ventre » pour corps ou pour physionomie. Un peu partout on rencontre, dans les patois, des expressions analogues. C'est ainsi que les habitants de Pleudihen sont dits *Ventres de Paumelle*, que nos voisins les Normands appellent *Ventres pelés* les gens du Mortainais (Canen, *op. cit.* p. 66 du tome ii), et que les Saintongeais sont dotés du surnom de *Ventres rouges* (Eveillé, *Gloss. Saintongeais*), (V. aussi *infra :* Epiniac), etc.

Les habitants de Genets, près Avranches, sont connus sous le sobriquet de *Pieds jaunes*. (*Le blason populaire de l'Avranchin*, par M. de Tesson, 1903.)

ROZ-LANDRIEUX

Les Budauds

Ce nom vient peut-être de Saint Budoc. La tradition veut, en effet, que ce saint soit originaire de cette paroisse.

---

1. Nous trouvons « Carfantain dit le Noble » dans une lettre de 1804. [Delarue, *op. cit.* p. 33.]

(Pouillé de Rennes, V. 716.) (Rapprocher la disinence ***aud*** de ***Maraud***).

SAINT-LÉONARD

(Paroisse de la Commune d'Epiniac)

A St-Lénard

Sur quinze ménages, quatorze coucous et un cornard

Nota : Coucou est mis ici pour un mot comptant deux lettres de moins et qu'on devine sans effort...

ÉPINIAC

Les Ventres de Rochettes

En patois de Dol on appelle *rochette* le noyau de la cerise (dite *badiou*).[1]

Cette commune possède un très grand nombre de cerisiers. Les habitants mangent des cerises à « ventre que veux-tu » et dans leur gloutonnerie avalent le noyau, d'où le nom.

(Sur l'emploi abusif du mot ventre dans le langage populaire, voir la remarque sous *Mont-Dol.* (P. Sébillot : *Les Badious. Blason populaire d'Ille-et-Vilaine. S. D.*)

CHERRUEIX

Les Ventres de Margatte

La *margatte* est l'os de seiche, mollusque très commun dans les grèves de Cherrueix. (P. Sébillot : *les Chians*, (chiens).

---

1. Dans le Calvados le noyau s'appelle *pierre ;* et *caillou,* dans la Manche. (Rolland, *Flore populaire*).

CHAPITRE II

CANTON DE PLEINE-FOUGÈRES

PLEINE-FOUGÈRES

A. *Les Gourganiers*

En patois du pays, la *gourgane*[1] est la « fève des marais. » Les habitants de cette commune cultivaient jadis ce légume en grand, et en faisaient leur nourriture presque exclusive.

B. *Les Masses*

Allusion à un assassinat commis vers 1825 (?) près du « Champ-Blot » par deux habitants du pays qui tuèrent un voyageur à coups de *masse.* (Ils se nommaient Courgé et Paluel et étaient briseurs de pierres de leur état.) Cet assassinat fut commis en plein jour, le cadavre fut caché sous les feuilles et découvert par une femme quelques jours après le crime.

C. *Les Pouces mielloux*

Ce dernier sobriquet était surtout employé par les gens de Sains, par allusion au vol de mouches à miel. (Voir *infra* : à Sains.)

SAINS

Les Mouchoux

Il y a une centaine d'années, des gens du village du Val aux Bretons, en Pleine-Fougères, volèrent à Sains plusieurs ruches d'abeilles (ou *mouches-à-miel*) pendant une

---

1. Vieux mot, *Dictionnaire de Richelet,* 1680.

nuit. Le lendemain matin, à leur réveil, les habitants de Sains ne furent pas peu surpris de voir les clochetons de leur église[1] couronnés de *bonnelles* (ruches) vides. Les voleurs furent découverts, mais les volés devinrent la risée de leurs voisins qui les dotèrent du sobriquet de *mouchoux*, surnom sous lequel on les désigne encore aujourd'hui dans la région.

SAINT-MARCAN

Les Chouans

Cette commune fut, pendant la période révolutionnaire, favorable aux royalistes qui s'y livraient à de nombreux exploits.

Citons, en autre, un épisode que l'érudit M. Delarue, d'Antrain, a bien voulu extraire pour nous, d'un volume en préparation :

« En 1796, Prudent Jarry, greffier de la justice de paix de Roz-sur-Couasnon (alors chef-lieu de canton), appelé pour raison de service à St-Broladre, fut assailli dans le bourg par une bande de « brigands » de Saint-Marcan et assassiné dans une maison où il s'était réfugié.

VIEUXVIEL

Les Houriquets

Toutes nos recherches pour connaitre la signification et l'origine de ce sobriquet sont demeurées infructueuses.

Les anciens de Trans ont gardé le souvenir, toutefois, d'un refrain sur leurs voisins de Vieuxvieil :

Catholiques
Comme une bourrique
Chrétiens
Comme un vieux chien...

---

1. L'ancienne église de Sains, démolie vers 1850, possédait un campanile à clochetons avec escalier *extérieur*.

SOUGÉAL

Les Chiens
Les Chiens sans Queue

Allusion à quelqu'épisode dont il n'a pu être trouvé de traces.

Les habitants des communes voisines avaient coutume de dire :

Les gas de Sougea
Qui regardent à deux *fas* (fois).

On chantait aussi une sorte de complainte :

« Auprès de Saint-Jean[1]
» J'ai rencontré deux brigands;
» S'ils s'étaient découplé
» Ils m'auraient dévoré... »

SAINT-GEORGES DE GRÉHAIGNE

Les Ventres jaunes

Sur ce surnom appliqué aux habitants de l' « Enclave des Digues et Marais de Dol » voir à *Mont-Dol*.

ROZ-SUR-COUASNON

Les Cassous d'os

Allusion à quelque rixe entre habitants de communes voisines.

---

1. Village voisin du bourg.

CHAPITRE III

CANTON DE COMBOURG

COMBOURG

Les gros chevaux

Ce surnom vient sans doute de ce que les chemins aboutissant à cette commune étant particulièrement mal entretenus[1] jadis, les cultivateurs recherchaient surtout des gros chevaux de trait, seuls aptes à trainer les véhicules par ces chemins impraticables.

BONNEMAIN

A. *Les haut-hannés*

Les habitants de ce pays portaient des pantalons courts.

B. *Les Téniers*

Ténier semble ici pour « tanière », en ancien français : *taisnière*, gîte de bête sauvage. Ce pays, très boisé autrefois, servait de repaire aux animaux de toutes espèces.

C. *Les Tanguiers*

Les cultivateurs de cette commune allaient nombreux chercher de la *tangue* dans les grèves du Mont St-Michel. (La tangue, espèce de sable gris mêlé de limon, est un stimulant pour les récoltes.)

CUGUEN

Les Navets

En souvenir d'une histoire confuse dans laquelle une truie aurait mis bas dans un « gros navet ».

---

1. De nombreuses pièces de la période révolutionnaire l'attestent.

LOURMAIS

Les Pottiers

Jadis on fabriquait des pots de terre dans cette commune ; aujourd'hui on y trouve encore quelques briquetteries de peu d'importance.

MEILLAC

Les houssus

Houssu, en patois du pays veut dire mal peigné.

La tradition veut que les gens de Meillac portaient des cheveux extrêmement longs. On disait en les plaisantant : « Quand il y a de la paille, il y a du grain. » Allusion aux... habitants problèmatiques de ces luxuriantes toisons...

SAINT-LÉGER

Les trottoux

Jeu de mots. Ils sont *légers*, donc, *trottent* aisément.

TRÉMEHEUC

Les Guerzillons

En patois, grillon, se dit *guersillon*. Cette minuscule commune (430 habitants) était quasi toute en landes et en bruyères, peuplées de ces petits insectes au cri perçant.

TRESSÉ

Les Balletiers

Dans cette commune très boisée on fabrique des balais de bourdaine.

CH. LECOMTE.



Ces simples notes sont extraites d'une étude en préparation sur le blason des 64 communes de l'arrondissement de St-Malo. L'auteur serait très reconnaissant aux personnes qui voudraient bien lui adresser, soit des rectifications ou additions pour la partie publiée ; soit des renseignements pour la partie inédite. C. L.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

SALLE DES FÊTES DE L'HOTEL-DE-VILLE
DE SAINT-SERVAN

LE 20 AOUT 1906

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de Mgr. Duchesne, Membre de l'Institut, Directeur de l'Ecole française de Rome, Commandeur de la Légion d'Honneur.

M. Lesage, premier adjoint, accueille les Membres de la Société, par les paroles suivantes :

Monseigneur, M. le Président, Messieurs,

En l'absence de M. le Maire, retenu à Rennes par les travaux du Conseil Général, et qui me prie de vous exprimer tous ses regrets, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à l'Hôtel-de-Ville.

Je remercie M. le Président et Messieurs les Membres de la Société Archéologique qui ont bien voulu venir tenir leur réunion générale à Saint-Servan.

La vieille cité d'Aleth dont le passé si glorieux est riche en souvenirs de toutes sortes avait bien droit, n'est-ce pas, à la visite de votre compagnie ?

Elle s'en félicite grandement aujourd'hui, puisqu'elle a le grand honneur de saluer à la maison commune un de ses plus glorieux fils, l'éminent prélat Mgr. Duchesne, Directeur de l'Ecole de Rome ; le distingué autant qu'aimable Président de votre Société, M. Dupont, et vous Messieurs, archéologues infatigables et laborieux.

A vous tous Messieurs, sans oublier votre sympathique Secrétaire, j'adresse au nom de la Ville de Saint-Servan un cordial salut.

Mgr. Duchesne, président d'honneur, prend ensuite la parole et, dans une causerie particulièrement appréciée, retrace succinctement l'histoire de Saint-Servan depuis les origines de la Cité d'Aleth jusqu'à nos jours.

M. E. Dupont, président, remercie Mgr. Duchesne d'avoir bien voulu assister à cette séance annuelle, et, après avoir assuré de sa gratitude M. le Maire de Saint-Servan, qui a bien voulu mettre la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville à la disposition de la Société Archéologique, rend compte des travaux et des succès littéraires des Membres, durant l'année écoulée.

M. E. Dupont salue également les familles Rouxel, Charles Rosse, Dengel, Simonnot et Fettu, représentées à cette séance dont l'objet principal est un hommage à la mémoire de Gilles Lecoufle, leur ancêtre.

Conformément à l'ordre du jour, les communications suivantes sont faites :

SAINT-SERVAN, BOURG PAROISSIAL

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

MESDAMES, MESSIEURS,

Sur le tombeau élevé à la mémoire de Michelet au cimetière du Père-Lachaise, quatre simples mots sont inscrits : « L'histoire est une résurrection. »

En gravant cette phrase lapidaire sur le marbre, les amis de l'historien ont-ils voulu dire que si l'étude de l'histoire ne donne pas l'immortalité, du moins assure-

t-elle une seconde vie terrestre, dans leurs œuvres, à ceux qui l'ont pratiquée.

Il me semble plutôt que cette épigraphe formée d'une célèbre phrase de Michelet, nous indique que cet historien a renouvelé l'étude de l'histoire dans sa méthode, par la clarté du style, par la recherche du fait connexe propre à éclairer le fait principal, par l'action qui anime ses récits, par le soin qu'il prit de mettre dans leurs cadres les toiles qu'il brossa avec tant de vigueur.

L'histoire doit être une résurrection : Le XIXe siècle tout entier aura été le champ de cette évolution.

Si l'on compare « l'Histoire des français » que M. de Sismondi faisait paraître en 1821, dont la composition est sans art, les récits sans mouvement et le langage sans élégance, avec les « Récits mérovingiens » d'Augustin Thierry, on apprécie déjà le chemin parcouru et l'on pressent l'œuvre de Michelet, toute de grâce, d'esprit et d'éloquence.

Mais si à bon droit Augustin Thierry a pu être déclaré le rénovateur des études historiques au XIXe siècle, parce que vivant à l'époque du romantisme, il devait fatalement faire l'histoire romantique en y introduisant le sens de la couleur locale par la recherche des traditions populaires ; si Michelet a pu faire de l'histoire séduisante mais incomplète, Taine devait bientôt montrer, que l'écriture de l'histoire atteignait une étape mais n'était pas parvenue à une méthode définitive.

Taine écrivait que dans cinquante ans, quand on voudrait définir l'œuvre de Michelet, on dirait qu'elle fut l'épopée lyrique de la France.

L'auteur des « Origines de la France contemporaine » ne s'était pas trompé. Son grand talent lui avait fait prévoir qu'au XXe siècle, comme toutes les grandes idées, l'histoire pour être admise devait être scientifique et positive ; et si, de cette transformation, l'histoire gagnait en clarté, en précision et en autorité, ce qu'elle perdait en puissance imaginative, elle restait cependant par la conscience du document, cette fleur poétique et chevaleresque qu'elle avait toujours été.

Parce que de nos jours elle est exacte, l'histoire ne doit pas être devenue insipide et sans panache ; l'histoire de France ne serait plus française, si quinze siècles de bravoure et de désintéressement devenaient négatifs.

Mais, Mesdames et Messieurs, à côté des grands faits valeureux qui forment le blason de l'histoire, doivent se grouper les faits moins importants qui constituent surtout notre vie nationale ; et pour arriver à un résultat vraiment appréciable, l'histoire a surtout besoin d'être décentralisée.

Par suite des influences locales signalées par Michelet, chaque province a eu sa vie propre, son histoire lui est particulière, et c'est l'ensemble des histoires provinciales qui formera plus tard notre histoire nationale définitive.

L'histoire d'une ancienne province ne ressemble pas à l'histoire d'une autre, l'histoire d'une ville est différente de celle de sa voisine et dans l'histoire d'un simple bourg on peut rencontrer des faits uniques d'autant plus intéressants à étudier qu'ils peuvent éclairer d'un jour nouveau la vie sociale d'une époque et contribuer à fixer d'une façon plus exacte les causes et le mouvement d'une évolution que l'histoire générale peut indiquer sans la définir.

L'histoire d'une commune se retrouve surtout dans les registres de délibérations de son corps de ville.

A Saint-Servan, nous nous trouvons devant une administration toute particulière. C'est au XVII[e] siècle un gros bourg très peuplé, fier de ses origines, difficilement soumis aux seigneuries qui se partagent son territoire.

Par suite de legs, de fondations, d'anciens revenus du siège d'Aleth attribués au rectorat de la paroisse de Saint-Servan lors de sa création, le Recteur se trouve le chef d'une seigneurie groupée autour de l'Eglise, ayant sa justice particulière dirigée par un Sénéchal. Mais elle relève pour une part de l'Evêque, pour l'autre des Chanoines de la Cathédrale de Saint-Malo, également décimateurs dans la paroisse.

Saint-Servan n'étant pas ville, ne possède ni Maire ni Echevins. Il est administré par un Corps général, simple-

ment appelé le Général, c'est-à-dire l'ensemble des paroissiens représentés par leurs délégués.

Ces représentants sont au nombre de vingt. En tête viennent les deux trésoriers en charge dont le premier possède virtuellement le titre de Syndic. Ces deux trésoriers sont renouvelés chaque année par le Corps général formé de six anciens trésoriers délibérants et de douze notables ayant seulement voix consultative pour les affaires, mais prenant part à l'élection des officiers de la paroisse.

Ces officiers comprennent en outre un procureur fiscal assisté d'un greffier, un sergent de juridiction, deux commissaires de police et un écrivain, qui, je l'ai constaté, n'avait pas toujours une belle écriture. Et cependant, les signatures des délibérants qui pendant cent trente ans seront apposées sur les registres du Général, montrent que les signataires étaient pour la plupart d'excellents calligraphes.

Notre plus ancien registre a été coté et paraphé le 19 janvier 1669 ; le premier trésorier s'appelle Jean Creton sieur du Rivage ; à part les affaires coutumières d'ordre administratif : nomination des collecteurs des impôts, des notables chargés d'établir la liste des habitants soumis aux fouages, approbation des comptes des trésoriers et mise en adjudication des travaux nécessaires aux bâtiments communaux, ce registre ne présente que peu d'intérêt.

Cependant, nous y trouvons une longue discussion entre le Corps général et le Recteur, au sujet du fameux Pré-Brécel, dont l'acte de donation se trouve être l'un des plus anciens documents de la paroisse.

Cette pièce de terre, très étendue, qui est un bénéfice de la Cure, était primitivement enclose d'un mur. Mais les habitants des Sablons pour se rendre au bourg et aux offices trouvent plus simple de passer par les brèches et de traverser le pré Brécel, que de contourner le Glorioux. La nuit même, on vient y parquer les bêtes, et le brave recteur Allain ne peut plus louer sa terre, qui paraît à tout le monde.

D'autre part, ses faibles ressources ne lui permettent

pas de reconstruire un mur de 229 toises de long, et le Général, de son côté, trouve que la dépense ne serait pas en rapport avec les ressources de la paroisse.

— M. le Recteur, conclut le Général, il ne vous reste qu'à arrenter le pré Brécel à telle condition modeste que vous en pourrez trouver !

Dans le second registre commencé en 1691, nous voyons que la charge de Sénéchal est établie en survivance, pour reconnaître les bons services du titulaire, le sieur du Boscq.

Paul Lebrun, maître-chirurgien, est alors premier trésorier et il lui incombe le soin de l'inventaire des revenus ecclésiastiques du ressort de la paroisse, prescrit à la suite de la déclaration gallicane du clergé de 1682. L'histoire qui est un perpétuel recommencement obéirait-elle à des lois mathématiques ? On serait tenté de le croire en revoyant les mêmes faits se reproduire à date presque fixe, dans la circonstance une centaine d'années.

Nous trouvons ensuite un arrêté du Corps général pris sur la requête du Sénéchal et prescrivant le dépôt immédiat entre les mains du procureur fiscal de tous les titres de la seigneurie de la paroisse.

Jusqu'alors, ces documents se trouvaient disséminés. Les trésoriers sortants ou les défenseurs de la paroisse dans ses nombreux procès ne remettaient pas toujours dans les coffres de l'auditoire les pièces dont ils s'étaient momentanément saisis. De là, des abus : les personnes assujetties aux redevances seigneuriales, — nous apprend le registre, — achetaient les titres et déclaraient ensuite « malicieusement » ne rien devoir, au grand préjudice de la paroisse.

C'est à partir de ce moment que l'on prend soin des Archives ; on les renferme dans une pièce spéciale. Un règlement de la Cour du Roi prescrit que les réunions du Général se feront dans une salle destinée à cet usage et non plus chez le Recteur. Le registre des délibérations sera tenu soigneusement.

On exécute cet arrêt avec d'autant plus d'empressement à St-Servan, qu'il y a conflit entre le Recteur et le Corps général.

Le Sénéchal, le Procureur, le Greffier de la juridiction prennent fait et cause pour le Recteur, et le Général usant d'un droit qu'il possède, rembourse à ces officiers la taxe de leurs charges pour s'en assurer la propriété. C'est un avertissement ; aussitôt, les officiers de la paroisse choisissent l'Evêque comme arbitre, ne demandant pas mieux, lui disent-ils, que de vivre désormais en bonne amitié avec les représentants des paroissiens.

La visite synodale vient rétablir le calme, mais le Corps général voulant assurer quand même la suprématie du pouvoir civil dans la paroisse, présente au Recteur un tarif qu'il ne pourra dépasser pour le service du culte.

Bien mieux, l'année suivante, le Général établit un juré-crieur d'enterrement qui assurera le service extérieur des inhumations. Nous sommes en 1706 et ce fait encore, est pour nous d'actualité.

Par son édit d'août 1702, le Roi avait érigé en titre d'officier héréditaire, un syndic dans les paroisses de Bretagne où il n'y avait ni Maire, ni Syndic perpétuel ; leur office était d'y exercer les mêmes fonctions que celles précédemment exercées par les procureurs terriers et autres qui avaient eu l'administration des biens et affaires des paroisses. Il y était attribué plusieurs droits, honneurs et exemptions.

Le Corps général de Saint-Servan, si jaloux de son indépendance, se trouva bientôt gêné par cet office. Il demanda et obtint le droit de racheter la charge de Syndic d'une valeur de 1000 livres, et depuis ce temps, ce fut le premier trésorier qui prit officieusement le titre de syndic sans en avoir les prérogatives, même après l'édit du Roi de 1725 qui supprima cette fonction.

Nous avons dit que le Général supportait difficilement l'autorité de justice de la seigneurie ecclésiastique ; quand il lui arrivait de disposer d'un bien paroissial, d'arrenter une terre, il prescrivait dans l'acte que ce bien ne pourrait tomber par héritage ou autrement à des gens de mainmorte, devant toujours rester en mains laïques.

Les trésoriers de paroisse ne possédaient en fait, qu'une autorité purement nominative. En 1731, le sieur Gaillard,

l'un des trésoriers, ayant présenté une sommation au Général, au nom d'un habitant, Vincent des Bassablons, il dut se démettre sans délai de son office de trésorier.

En 1755, c'est le sieur Rivière qui refuse d'occuper le poste de trésorier dont il a été pourvu et, pour ce fait, est assigné devant le Présidial de Rennes.

Quand les trésoriers prêtaient le serment d'usage au prône de la première grand'messe de l'année, c'était une rude charge qu'ils assumaient.

Ils étaient, en effet, responsables de la bonne gestion des affaires de la paroisse pendant leurs douze mois de fonctions. Ils ne se libéraient que par la reddition de leurs comptes, qui ne pouvait se faire souvent que plusieurs années après. Si, par suite d'un procès perdu, la paroisse était obligée de payer une somme importante, leur fortune personnelle et à défaut celle des notables par rang d'ancienneté devait suppléer à l'indigence des recettes disponibles.

Le Sénéchal assistait aux séances du Corps général, mais ce n'était pour lui qu'un droit honorifique de présence. Son titre équivalait à celui de chef de justice de la paroisse, autrement dit de juge de paix.

Le Général choisissait pour remplir cette fonction, l'un des plus notables habitants. Pendant la moitié du XVIII[e] siècle, ce fut M. Nouail de Cohigné ; il cumulait ces fonctions avec celles de subdélégué de l'Intendant de Bretagne.

Comme le Corps général était souvent en procès avec le Chapitre malouin dont plusieurs membres étaient apparentés avec M. de Cohigné, le Général vit une incompatibilité entre ces deux fonctions et voulut nommer un alloué, c'est-à-dire un second juge.

Le Sénéchal protesta et put empêcher cette nomination.

A M. Nouail de Cohigné succéda comme Sénéchal, le sieur Gervin, procureur fiscal depuis six mois et qui avait su s'imposer, par ses dehors affables, aux membres du Corps général ; ils eurent bientôt à le regretter.

Chargé de s'occuper activement des affaires de la paroisse pendantes en Cour du Parlement, il fit un long séjour à Rennes, en revint sans rendre compte de son

mandat, mais en réclamant 900 livres pour couvrir ses dépenses sans vouloir en donner le détail.

Le Général, en la personne de ses trésoriers, somma le Sénéchal Gervin de s'expliquer ; celui-ci répondit aux trésoriers qu'il ne leur reconnaissait pas le droit de lui imposer des lois et de lui faire des ordonnances. Le Général se vit contraint d'adresser une requête au Procureur général pour que Gervin fût forcé de se démettre de sa charge.

De là un long procès qui se termina par un accommodement, non sans avoir coûté beaucoup d'argent à la Paroisse.

Il semble que le principal souci du Corps de paroisse fut de faire des procès. La nouvelle église avait été construite sur un terrain dépendant de plusieurs fiefs. Des contestations surgirent et donnèrent naissance à de multiples procédures dont plusieurs ne durèrent pas moins de cinquante années.

Procès avec le Chapitre malouin, procès avec les Marquis de Châteauneuf au sujet des droits honorifiques et des fours banaux, procès avec la Communauté de ville de St-Malo pour l'exemption des droits de coutume, procès avec le duc de Penthièvre au rapport des droits patrimoniaux ; ainsi s'en allait le plus clair des revenus de la paroisse.

Fouages, tailles, corvées s'appesentissaient sur le dos des paroissiens. Le seigneur de Châteauneuf faisait-il réparer son château, le Gouverneur de St-Malo procédait-il à la restauration des remparts, les grands chemins avaient-ils besoin d'entretien, toujours le manant était mis à contribution, devait assurer les charrois et se décharger des prestations sur un plus pauvre que lui s'il ne voulait payer de sa personne.

En dehors de ces charges civiles, il devait acquitter aussi des contributions militaires.

Les habitants valides étaient constitués en une milice formée de quatre compagnies. Chaque compagnie élisait son capitaine ; celui de la compagnie du bourg, la plus importante, avait le titre de premier capitaine-commandant et assistait aux séances du Général, ainsi que le Lieutenant de l'Amirauté.

L'élection de ces capitaines était confirmée par le Gouverneur de Saint-Malo, commandant le ban et l'arrière-ban de l'Evêché.

Ces compagnies miliciennes assuraient la défense de Solidor et des forts détachés de la rade.

En temps de guerre, les charges augmentaient sensiblement et lors de la descente des anglais en 1692, la paroisse dut contracter un emprunt pour faire face aux réquisitions militaires.

Nous trouvons en 1701, une requête faite à l'Intendant de Bretagne par les Servannais, pour ne pas fournir deux miliciens pour le service personnel du Roi, attendu le grand nombre d'hommes de la paroisse déjà à son service dans l'armée navale.

De plus, les Servannais devaient assurer le logement des gens de guerre et nous possédons d'eux une autre requête à l'Intendant pour y faire contribuer les bourgeois de Saint-Malo, qui s'en prétendent exempts quoique ayant des terres roturières dans la paroisse.

En 1716, c'est le connétable de St-Malo qui prétend lever le droit de guet sur les habitants de la paroisse ; naturellement le Corps général s'y opposa formellement.

En 1734, le commandant des troupes en Haute-Bretagne prescrivit l'établissement d'un corps de garde à St-Servan ; il fut établi aux Bas-Sablons et le service fut assuré par des soldats invalides. Tout d'abord, les habitants devaient leur fournir des lits, à tour de rôle. Ces lits étaient loués par les fripiers 30 l. 10 s., devant cette exagération le Corps général assura lui-même la fourniture des lits militaires.

Cependant, quand des troupes séjournaient dans la paroisse, les habitants leur assuraient le coucher. Les gentilshommes étaient exonérés de cette charge. Les fonctionnaires publics étaient aussi exempts du droit de casernement. Il y eut, en 1757, une vive contestation entre le Corps général et un commis du bureau des droits patrimoniaux parce que le Général l'avait imposé.

Devant sa réclamation à la Commission intermédiaire du département, le Général fit valoir qu'en plus de sa place

de commis, Benâtre était aussi « l'un des plus fameux fabriqueurs de cidre de la paroisse. »

Une autre réclamation est non moins curieuse ; c'est celle faite aux Commissaires des Etats en 1746, par le sieur de la Villeanne, l'un des capitaines de la milice, contre plusieurs de ses miliciens en même temps collecteurs des impôts et qui, mécontents du service, l'avaient imposé extraordinairement dans la capitation.

Cette milice citoyenne ne pouvait être prise au sérieux, on s'en aperçut en 1758. A l'approche de l'ennemi, si les capitaines n'avaient pas quitté précipitamment la paroisse, il leur eut été impossible de former leurs compagnies et encore plus, semble-t-il, de les faire marcher.

Il ne pouvait en être autrement. Une pétition des Malouins au duc d'Aiguillon, en septembre 1757, nous montre l'état des milices :

« Elles sont composées, — disent-ils, — de trois classes d'habitans. La première comprend ceux qui après avoir puisé leur fortune dans le commerce, affectent de paroître s'y soustraire et vivent dans l'inaction à l'abri de leur opulence. La deuxième est formée de ceux qui n'ayant pas encore atteint le degré de richesse où les premiers sont parvenus, travaillent à y monter et s'occupent à cette fin de négoce, soit sur mer, soit sur terre. Dans la troisième sont placés les artisans et les pauvres.

« La première classe a sçû dans tous les temps se décharger sur les deux autres du poids et de la dépense de la garde de la ville ; deux prétextes ont fait naître et accrédité cet abus : l'achat de quelques titres ayant la vertu ou d'annoblir ou dexemter, et la tolérance pour ceux des dernières classes de se faire substituer dans la garde par des hommes malheureux qui pour 12 sols prennent sur eux les fatigues d'un service de 24 heures. »

On voit que si elle n'était pas subitement disparue à l'approche des voiles anglaises, la milice n'aurait pas été d'un grand secours à la paroisse de St-Servan, et le brave Gilles Lecoufle pouvait-il vraiment agir autrement le 5 Juin 1858, que de parlementer avec le général anglais

quand les troupes ennemies eurent envahies la paroisse ?

Amèrement, on lui reprocha de n'avoir pas tenu tête à l'armée britannique.

Et comment l'aurait-il fait ? Sur 10.000 habitants il en restait une centaine. Des malades, des religieuses, les capucins et quelques habitants qui n'avaient pas craint de voir l'ennemi.

Où donc étaient le Sénéchal et ses officiers de justice ? A l'abri des remparts malouins, de ces remparts qui, construits à frais communs, devaient servir à la sûreté des deux villes. De ces remparts, du haut desquels, nécessités de la guerre, les troupes de Boulonnais, de Marbeuf et de Fontenay-le-Comte canonnaient sans trêve les quartiers des Sablons et de la rue Royale.

Je pense à Lecoufle. Mesdames et Messieurs, et je le vois sur le pas de sa maison, songeant à répondre aux exigences de l'envahisseur et à l'empêcher de détruire ce que les canons de Saint-Malo auraient respecté.

C'est une noble figure à laquelle nous rendons hommage aujourd'hui. Figure modeste, bon citoyen qui fit son devoir, tout son devoir, et simplement, en 1758, et plus tard continua à donner son dévouement à sa paroisse comme ancien trésorier délibérant dont les conseils faisaient autorité.

Bon citoyen en 1789, tenant son rôle paisiblement, remplissant plusieurs missions difficiles, délégué à l'inventaire des biens conventuels et s'en acquittant entouré du respect des religieux et de la considération de ses concitoyens, sans distinction de partis.

Quand un homme ou un évènement exercent une influence ou frappent l'imagination, les contemporains en sont éblouis. L'engouement immédiat est inconsidéré et se traduit, de nos jours, par des statues.

Mais l'histoire est plus sévère et réduit les faits et les hommes à leur proportion normale, et il faut lui rendre cette justice qu'elle a parfois fait descendre les grands capitaines de leurs destriers et qu'elle a souvent mis en évidence des héros méconnus.

Les dépôts d'archives, Mesdames et Messieurs, semblent

à ceux qui les connaissent des sanctuaires où dort le passé ; le passé, envers lequel l'indifférence de tant d'hommes est une ingratitude.

Eh bien, dans les dossiers poudreux des archives communales se trouve peut-être le meilleur de l'ancienne France. Les vertus ignorées, les actions souvent sublimes mais toujours effacés des humbles artisans.

Et quand parfois, comme aujourd'hui, on rend cette justice de saluer un vaillant citoyen, d'incarner dans un nom choisi le dévouement désintéressé à la chose publique, on peut se flatter d'avoir ajouté une page vraiment démocratique à l'histoire de son pays.

JULES HAIZE.

NOS RIVAGES

(Autrefois. — Hier. — Aujourd'hui.)

Monseigneur, Mesdames, Messieurs

La mer, pour nous autres enfants de la côte, est un perpétuel sujet de conversation.

Et comment en serait-il autrement ?

Tout petits, ne nous a-t-elle pas donné nos plus beaux joujoux : le sable d'or de ses grèves et l'émeraude de ses vagues.

N'est-ce pas sur son attirante immensité que nos gas — les pêcheurs du Grand-Banc — s'en vont trouver leur pain quotidien ? Et, quand ils sont très vieux, quand ils viennent s'asseoir, à tous petits pas, sur les bancs ensoleillés du môle, n'est-ce pas elle, l'amie toujours fidèle, qui se complait à leur redire le passé mort, dans la berceuse chanson de ses brises ?

Ah ! sans doute, pour les mères, les sœurs, les épouses, les fiancées de chez nous, elle est souvent bien cruelle, et

c'est la douloureuse école de la vie qui leur enseigne l'impitoyable vérité des beaux vers de Victor Hugo :

Oh ! combien de marins, combien de capitaines
Qui sont partis joyeux pour des courses lointaines,
Dans ce morne horizon, se sont évanouis !...

Oui. Mais ce morne et perfide horizon, nous le voyons, du rivage, s'empourprer, chaque soir, de la prestigieuse magie de nos soleils couchants.

Et dans la trompeuse illusion des nuages qui passent, nous croyons voir se dessiner — nous autres, les Bretons rêveurs et imaginatifs — toutes les terres inexplorées que découvrit le génie aventureux de nos ancêtres : les Iles Malouines, Terreneuve, l'Ile-de-France, le Canada...

Nous croyons voir aussi passer toute la triomphale épopée des corsaires que mènent, le sabre au poing, les Duguay-Trouïn, les Bouvet et les Surcouf.

Et alors, nous aussi, cette mer à l'éternelle attirance, nous nous prenons à la défendre, et nous répétons après le grand poète qui, pour la mieux chanter, est venu chercher l'inspiration sur nos rivages :

Pourquoi dire qu'elle est funèbre ?
Au soleil, c'est un diamant,
Et quand sa face s'enténèbre,
C'est le miroir du firmament...

Elle est plus vieille que la terre,
Et pourtant on l'aime encor mieux,
Jamais on ne se désaltère
De la jeunesse de ses yeux !

Après un poète comme Richepin, ou un historien comme Michelet, je n'ai pas la prétention, dans cette modeste causerie, de venir, à mon tour, chanter la mer.

Je me contenterai de me promener, avec vous, sur nos radieux rivages et de vous en décrire les successives physionomies.

* * *

La mer n'était, pour nos aïeux, qu'un glorieux champ de bataille, et un fructueux instrument de travail.

Ils n'en comprenaient pas, comme nous, la merveilleuse poésie, et de retour au port, lui tournaient le dos, de parti pris.

Aussi, nos rivages, aujourd'hui si mondains et si joyeusement pittoresques, n'étaient-ils que tristesse, épouvante et désolation.

A l'entrée de notre belle *Grand'Grève*, sur les rochers que surplombe aujourd'hui le Fort National, se dressaient les fourches patibulaires de la seigneurie ecclésiastique de St-Malo. Au milieu d'elles, une croix. A son pied, s'agenouillaient ensemble le bourreau et le condamné qui, sa dernière prière dite, se balançait bientôt dans la tristesse des rivages.

Juste en face, sur les dunes de la Hoguette, où chante aujourd'hui l'orchestre du Casino de Paramé, c'étaient les fourches patibulaires de la seigneurie de Plessix-Bertrand, et Châteaubriand raconte, daus ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, qu'il se plaisait à aller, le jeudi, avec sa bonne, se promener dans ces parages déserts. Et, à son approche, dit-il, s'enfuyaient, apeurés, les oiseaux de mer perchés sur les vieux bois de justice.

Sur la grève du Talard, c'est le Sanitat. Il date de 1583, et sert d'asile obligatoire à tous les pestiférés de la région. Aux environs, ce sont des corderies exploitées par des cacous ou lépreux, appartenant à la race maudite.

Tout près, à l'endroit où le Routhouan se jette dans la mer. c'est l'horrible *trou des suppliciés.*

Nous sommes au xve siècle. Il est minuit. Le porte-baguette vient de se faire ouvrir la porte Notre-Dame.[1] Il la franchit, suivi de l'aumônier et d'une charrette. Dans cette charrette, le condamné est étendu, plongé dans un sac de crin. Derrière, les parents qui récitent des prières. Le macabre cortège traverse les grèves. Le voici arrivé. La charrette bascule. Un grand cri ! Puis, le bruit d'un corps qui tombe dans l'eau. Justice est faite. Le cortège s'éloigne. Bientôt, une barque s'approche. Son silencieux nautonnier repêche le cadavre qui sera inhumé, demain, dans le cimetière de Saint-Servan.

1. Aujourd'hui la Grand'Porte.

Les seuls habitants, qui volontairement habitent nos rivages, sont les meuniers de la Hollande, du Naye ou du Sillon. Leur réputation, du reste, est détestable :

Les meuniers sont des larrons,
Tant du Naye que du Sillon

dit la chanson locale.

Le soir, sur les grèves désertes, erre, en quête de mollets à dévorer, la meute des chiens du guet, et si par hasard quelque mécréant, en quête de mauvais coup, évite la dent des terribles molosses, il n'échappera pas, du moins, aux rondes infernales des fées du Clos-Poulet qui, raconte-t-on, le soir à la veillée, mènent le sabbat sur les dunes de la Hoguette.

* * *

Enfin, voici la grande Révolution qui s'est effondrée dans une mare de sang.

Sur nos grèves, on a cessé de fusiller les Chouans, et de les inhumer dans nos sables d'or.

Voici le premier mouvement balnéaire qui commence à se dessiner.

Montées sur les ânes de Paramé, non aïeules s'en vont, en bandes joyeuses, se baigner à la Varde ou à la Guimorais.

Plus souvent, elles prennent les bateaux du Naye, pour se faire conduire sur la grève de Chasles, au pied du château de Beauregard.

Chacune a emporté son costume de bains : une toilette démodée depuis bien des saisons. Chacune a emporté aussi son grand parapluie prune-Monsieur.

Cependant, à l'ombre des hauts peupliers tremblants, se sont ouverts, au long du rivage, tous les grands parapluies prune-Monsieur.

Bientôt, voici le plus large de tous — celui de grand'-tante Emerance — qui s'écarte légèrement.

— Suis-je bien ainsi ? ma petite Scolastique, dit grand'-tante Emerance dont émerge l'ample capot Directoire.

— Vous êtes tout-à-fait convenable, répond respectueusement la petite Scolastique qui, écartant à son tour son

grand parapluie prune-Monsieur, sort sa frimousse futée qu'encadre un joli cabriolet de mousseline mauve.

Lors, toutes deux se prennent par la main. Et tous les parapluies prune-Monsieur se soulèvent. Et, les voici toutes, nos bonnes grand'mères et nos bonnes grand'tantes, toutes les Manon, Manette et Nanon ; toutes les Pépée, Perrette et Perrine ; toutes les Prudence, Lydie, Laure et Modeste, les voici toutes, en vieilles robes à queue et à ramage ; en robes couleur cheveux de la Reine ; candeur parfaite, conquête assurée ou regrets superflus ; en robes jonquille, marjolaine ou caca d'oie, qui se tenant par le bout des doigts se dirigent vers la mer.

Leurs pieds menus glissent si légers qu'ils semblent danser le dernier menuet de l'ancien régime, tandis que dans les grands peupliers tremblants, qui se penchent pour regarder, la brise, elle, chante un air si pimpant qu'on dirait la première redowa du nouvel empire.

Saluons ! Messieurs ; saluez ! Mesdames. C'est la Côte d'Emeraude qui prend son premier bain de mer.

Dans l'eau, nos aïeules ne nagent pas. La tradition populaire raconte qu'elles font « pigeon », c'est-à-dire se dressent et se plongent en cadence, avec des ondulations de tourterelle, capables de faire se pâmer d'aise M. de Châteaubriand, ou au moins quelque brave capitaine-marin, qui après avoir capturé maintes corvettes ennemies, n'a plus, pour couronner sa carrière, qu'à conquérir un cœur.

*
* *

En réalité, elles étaient alors assez peu nombreuses, les baigneuses du Clos-Poulet.

Dès Pâques, en effet, on partait en villégiature.

Cette mode remontait à la plus haute antiquité.

Le découvreur du Canada villégiaturait aux Portes-Cartier ; nos évêques, à Château-Malo ou à Saint-Malo de Beignon ; les Châteaubriand à Combourg et à la Balue ; les Porcon de la Barbinais, les Duguay-Trouïn, à la Flourie ; la famille La Mennais, à la Chesnaie ; les Beauregard, Surcouf et Bouvet, dans vos jolies campagnes ser-

vannaises qui tenaient, du reste, l'incontestable record de la villégiature.

Les deux grands centres mondains de ces estivales villégiatures d'antan se trouvaient au Vaugarni, près le Rosais, et à la Fontaine-des-Eaux, en Dinan.

En ces deux endroits, on prenait les eaux, dont le docte abbé Manet vantait les salutaires vertus : vertus fondantes, apéritives, stomachiques et emménagogues !

Le soir, au Vaugarni, on dansait, sous les grands arbres, au bord des étangs, sur lesquels nageaient, avec une féodale majesté, de beaux cygnes aristocratiques.

Un plancher mobile avait été aménagé pour les danseurs, et des gradins pour les dames, « faisant tapisserie » avec les grands arbres.

Ces bals avaient lieu sur invitation. Ils étaient très cotés. M. le Maire les présidait, et les équipages faisaient queue, jusqu'au bout du chemin qui longe le poétique cimetière du Rosais.

Sur la grève, des bateaux de plaisance débarquaient les Dinannais de la Fontaine-des-Eaux, qui fraternisaient avec les danseurs du Vaugarni.

Le retour par la Rance était délicieusement romantique. Au clair de la lune, on chantait de sentimentales romances : *Le lac*, *L'oiseau bleu* et *Fleuve du Tage...* En fin de saison, de beaux mariages cimentaient immanquablement l'antique « Union malouine et dinannaise. »

*
* *

En 1835, sur la Grand'Grève de Saint-Malo, fut fondé le premier établissement de bains de mer. Le *Petit Casino* suivit de près, et la belle société du Vaugarni y transporta ses élégances et ses distractions.

Dès lors, chez nous, la mode des eaux minérales est morte. L'ère balnéaire est définitivement ouverte. L'aurore de Dinard-la-Belle se lève à l'horizon. D'un coup de sa magique baguette, M. Lacroix, l'éditeur de Victor Hugo, celui que nous appelons ici « le travailleur de la mer », fait sortir de la dune sauvage les *Villas-de-la-Mer*. Le Figaro

fonde Paramé, et sur l'emplacement des anciennes fourches patibulaires, Mme Céline Chaumont chante de sa délicieuse voix de fauvette :

Quel est, de Biarritz à Calais,
Le seul bain de mer qui jamais
Faute de baigneurs n'a chômé ?
C'est Paramé.

A leur tour, émergent des falaises les stations de Saint-Lunaire, St-Enogat, Saint-Cast, Rothéneuf, Saint-Briac...

Et, aujourd'hui, cette bonne grand'mère qui se nomme la cité d'Aleth, mollement assise sur les bords de la Rance, regarde, complaisamment, à travers la verdure de ses boulevards, toutes les juvéniles et élégantes plages de la Côte d'Emeraude qui ont jailli soudain des ondes fondantes, apéritives, stomachiques et emménagogues de sa source chantante du Vaugarni.

Et, c'est ainsi, que la vieille cité d'Aleth, aïeule du Clos-Poulet disparu, n'a pas été seulement, comme vient de vous le dire, si éloquemment, Mgr. Duchesne, le verdoyant berceau où naquit votre délicieuse ville de Saint-Servan.

Elle a su être aussi la merveilleuse fontaine de Jouvence de toutes nos élégantes stations balnéaires. Elle a su être l'*alma mater* de toute la Côte d'Emeraude.

E. HERPIN.

Après la séance, une plaque commémorative a été apposée, Grande-Rue, n° 6, à Saint-Servan. Elle porte l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE DE
GILLES LECOUFLE
1718-1799
ÉTANT SYNDIC, A SAUVÉ SAINT-SERVAN DE LA RUINE,
LORS DE L'OCCUPATION ANGLAISE, EN JUIN 1758.

Hommage de la Société Historique et Archéologique de l'Arrondissement de Saint-Malo
(20 Août 1906.)

M. E. Dupont, président, prononce le discours suivant :

Celui que la Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo veut, aujourd'hui, honorer par ce marbre, ne fut point un homme de guerre ; il est étranger aux Arts et aux Belles-Lettres et la Science ne le revendique pas.

Dans ce pays, illustré par des découvreurs comme Jacques Cartier, des philosophes comme Maupertuis, des littérateurs comme Châteaubriand, des marins comme Duguay-Trouïn et Bouvet, Lecoufle, humble et modeste, demeure presqu'inconnu et l'hommage que nous rendons, en ce jour, à sa mémoire, le révèlera, sans doute, à de nombreux et excellents citoyens.

Il se contenta d'être un brave homme, aimant beaucoup sa ville natale qu'il sauva de la ruine en de terribles circonstances. Il trouva cela tout simple et tout naturel. C'est très beau.

L'évènement se produisit au cours d'une période historique, analysée par Voltaire avec cette malice implacable qui fait du Tableau du Siècle de Louis XV une œuvre de psychologie.

Saint-Malo, point de mire et objet des convoitises de l'Angleterre, était tranquille depuis près d'un siècle. Sur la côte, on avait fini par s'endormir dans une douce quiétude. Le réveil fut rude, quand, aux premiers jours de juin 1758, une flotte anglaise considérable (près de 120 navires) apparut au large. A ce moment, le bon Lecoufle, syndic de Saint-Servan, était en train de faire le tour du propriétaire sur ses fermes de Pontorson. Il accourt à Saint-Malo. La vieille cité-corsaire est admirablement fortifiée ! Mais Saint-Servan..... ? Lecoufle consulte La Châtre, gouverneur de Saint-Malo : « Les Servannais, répond celui-ci, doivent se comporter à l'égard de l'ennemi, le plus sagement qu'il sera possible, afin d'éviter, par une soumission raisonnable, les ravages que ces sortes de visite, entrainent ordinairement. »

Le pauvre Lecoufle ne nous fait pas connaître, dans le curieux récit qu'il a laissé de l'évènement, l'impression

qu'il ressentit en recevant les instructions de La Châtre. Il dut être tant soit peu estomaqué ! Mais, officier respectueux, on dirait aujourd'hui fonctionnaire soumis, il prit la chose sans protester ni se plaindre. Il agit, toutefois, en serrant au plus près, (on me pardonnera dans cette ville, cette expression de marine), les instructions du gouverneur. Le 7 juin, seize bons citadins, réunis par Lecoufle, prirent « la résolution unanime d'aller au devant du commandant des troupes anglaises, pour supplier celui-ci de traiter Saint-Servan avec clémence. »

Par malheur, il se trouva qu'un mauvais citoyen, un exécrable délateur, — le mot est écrit dans le rapport de Lecoufle, — dénonça au gouverneur les infortunés Servannais et tout aussitôt Lecoufle de recevoir un billet de La Châtre.

Ah ! il ne ressemblait en rien au célèbre billet que Ninon de Lenclos signait à son ami, partant pour la guerre, en lui faisant celui des serments que cette jolie et aimable personne était le moins en état de tenir. Le gouverneur criait presque à la trahison et menaçait « de l'indignation du Roi et des foudres de la Providence les Servannais coupables de complaisance criminelle à l'égard des Anglais. »

Lecoufle contint son indignation ; il dut trouver que M. le Marquis en prenait à son aise, « le syndic ayant proposé à l'assemblée ce que La Châtre lui avait dit mot pour mot. »

Mais, l'heure n'était pas aux récriminations. L'ennemi était là, puissant, impérieux, arrogant. Le cercle de fer et de feu dont Saint-Servan était entouré se resserrait de plus en plus. Les boulets faisaient des trouées dans les maisons de la ville, les faubourgs flambaient. C'était horrible et angoissant. Au surplus, vous lirez le récit de Lecoufle. Vous y retrouverez toute son âme avec ses faiblesses et ses incertitudes, sa crainte non pas de se compromettre mais de mal faire, son respect de l'autorité, sa prudence avisée, son amour pour sa petite patrie, son dévouement pour ses concitoyens. Par endroits, son rapport est attendrissant. Il est tout honteux quand il consigne ses entretiens avec le chef de l'armée anglaise. Il n'avait point, en ce moment-là,

la hart au col et les pieds nus, comme l'héroique Eustache de St-Pierre, et le récit de son entretien avec Malborough ne soulève point l'émotion dramatique qui nous fait pleurer, quand nous lisons Froissart. Mais, son rapport est vraiment touchant dans sa simplicité même, dans sa tournure officielle et l'on plaint sincèrement cet excellent homme qui s'humilia fort décemment pour sauver sa ville natale, rançonnée avec excès par un ennemi dont l'appétit est proverbial.

Le roi n'oublia pas les services de son fidèle sujet ; il reçut des mains de M. d'Aiguillon une belle médaille d'or.

Aujourd'hui, c'est un morceau de marbre que notre Société appose auprès la maison dans laquelle Lecoufle passa la plus grande partie d'une vie modeste et bienfaisante. L'hommage est simple, cordial et affectueux comme le bon citoyen auquel il est rendu. C'est le paiement léger d'une dette de reconnaissance. Ce souvenir plaira, nous l'espérons, à l'âme de Lecoufle et nous sommes certains de donner à la justice une satisfaction grandement méritée.

M. Lesage, premier adjoint, prend ensuite la parole :

Monsieur le Président, Messieurs,

Délégué par M. le Maire retenu à Rennes, à l'assemblée départementale, j'ai l'agréable mission d'adresser à la Société Archéologique de l'arrondissement l'expression de la reconnaissance de la Ville toute entière.

C'est à vous, Messieurs, que la mémoire du vaillant citoyen, qu'était Lecoufle, doit d'être enfin honorée, et de se perpétuer désormais, grâce à cette plaque commémorative devant laquelle nous nous découvrons.

Au moment où la ville de Saint-Servan reçoit cette plaque, c'est un devoir pour moi de dire à votre vaillante Société, qui s'impose une tâche lourde, autant qu'utile, combien vifs sont pour elle nos sentiments de gratitude.

N'est-ce pas elle, en effet, qui, travaillant sans relâche, combat cette folie de tout moderniser, qui, s'aggravant chaque jour, menace de faire sombrer, dans un avenir prochain, nos vieilles traditions, nos vieilles coutumes, nos vieilles ruines, enfin, nos souvenirs les plus sacrés.

N'est-ce pas elle, qui, travaillant sans cesse, secoue la poussière des siècles, fait revivre tant de gloires ensevelies et donne l'immortalité à tant de héros jusqu'ici ignorés.

C'est Lecoufle qui est honoré aujourd'hui ! Lecoufle, le glorieux Servannais, le sauveur d'Aleth, dont une parole si autorisée a retracé, tout-à-l'heure, l'histoire glorieuse, et dont j'espère, la muse d'un Tiercelin chantera demain la vaillance.

Honneur au héros, mais honneur aussi à vous Messieurs, qui, en consacrant l'hommage, avez consacré l'exemple et montré au peuple ce que peut l'esprit de sacrifice, uni à l'amour de son pays.

Puisse notre génération actuelle s'inspirer des mâles vertus de son aïeul et trouver là le plus précieux des enseignements.

J'accepte officiellement au nom de la ville de St-Servan la plaque commémorative que vous lui offrez.

Je vous donne l'assurance que, comme elle est bien reçue, elle sera bien gardée.

Au nom de la famille, M. A. Fettu, Professeur à l'Université de Rennes et Membre correspondant de la Société archéologique, s'exprime ainsi :

Monsieur le Président de la Société Archéologique,

Monsieur l'Adjoint au Maire,

Vous voudrez bien me permettre, à la suite de vos intéressants discours, d'être l'interprète des descendants de Gilles Lecoufle, ici même réunis, en vous exprimant leur vive reconnaissance pour l'honneur que vous rendez à sa mémoire, aujourd'hui rajeunie.

Merci à la Société Archéologique, à son savant Prési-

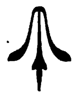
dent d'honneur Mgr. Duchesne et tout spécialement à son distingué Président M. Dupont, d'avoir, dans ce pays dont le passé glorieux compte tant d'hommes célèbres, recherché pour les mettre en lumière les mérites de ce syndic énergique et simple qui, à une heure tragique dans l'Histoire de sa chère paroisse, sut tenir au chef anglais envahisseur, un langage noble et fier qui le déconcerta et le fit reculer ; Merci également à la ville de Saint-Servan, de s'être fait représenter à cette cérémonie par son premier adjoint, le digne M. Lesage, à défaut de M. le Maire, retenu à Rennes par la session du Conseil Général, et d'avoir affirmé, de la sorte, la continuité et la solidité du lien qui, malgré le temps écoulé, rattache la Municipalité Servannaise actuelle au Syndic d'autrefois.

Merci, enfin, à toutes les personnes que groupe autour de nous cette charmante fête, et dont les cœurs ne restent pas insensibles à l'évocation de souvenirs lointains et précieux d'un patriotisme ardent et pur !

A ces remerciements légitimes, je joindrai un souhait : Puisse, Messieurs, cette ancienne demeure familiale, qui depuis deux siècles et demi a abrité des générations successives, où Lecoufle a vécu et où il est mort, garder longtemps et pieusement les traditions d'un ancêtre qui donna l'exemple du bon citoyen, dévoué par dessus tout à sa cité natale et à son pays.

Mgr. Duchesne termine par une vibrante improvisation que nous avons le regret de ne pouvoir reproduire.

Mme Rouxel reçoit ensuite dans ses salons le Bureau de la Société archéologique et de nombreux invités.



EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES

A BROCÉLIANDE

3 & 4 JUIN 1906

PRÉLUDE

« Cette forêt n'est autre que l'ancienne et célèbre forêt » de Brécilien ou Brocéliande, mais qui alors était d'une » bien plus grande étendue. C'est là que coulait la fameuse » fontaine de Barenton, dont les eaux, répandues sur le » perron de l'enchanteur Merlin, excitaient la tempête. » C'est là où était le Val périlleux, ou Val des faux » amours, parce que tout amant volage qui s'y engageait » n'en pouvait sortir ; cette forêt mystérieuse est, en un » mot, toute conforme à la forêt enchantée de la *Jérusalem* » *Délivrée*. Tantôt, on y voit, la nuit, les arbres en feu ; des » fantômes gémissants y apparaissent au milieu de » spectres et dragons volants. Enfin, l'enchanteur Merlin » y faisait encore sa demeure à l'ombre d'une aubépine, » dans un état de sommeil irréductible où l'avait réduit sa » mie Viviane, et cette forêt privilégiée était le séjour des » fées bretonnes...[1] »

Il y a quelques dix ans, dans une brochurette bien modeste et très justement oubliée,[2] j'écrivais, au retour d'une fugue rapide dans la forêt enchantée, les lignes que voici :

1. *Histoire Nationale et Dictionnaire Géographique de toutes les communes de France*, par Girault, de St-Fargeau (1829).

2. *La Bretagne Légendaire et l'Ame Celtique*, Louis Boivin, chez Simon, Rennes.

« ..... Un jour, hélas ! cet enchanteur[1] qui plie à son gré toutes les fantaisies et brise toutes les volontés, se laissera charmer à son tour. Viviane, l'hôtesse gracieuse de la fontaine de Brocéliande, glissera dans son cœur l'enivrant poison d'amour, et sous la caresse des beaux yeux veloutés de la fée, sous le charme de ses perfides paroles, Merlin se laissera ravir l'anneau d'or et la harpe qui font sa force. Un soir, il cessera de chanter, et pour toujours, victime de l'amour, il dormira sous les ombrages épais de la forêt séculaire, la tête appuyée sur les genoux de Viviane qui le berce de ses chansons moqueuses...

» C'est un sentiment mêlé d'admiration et d'effroi qui vous saisit quand vous pénétrez dans cette forêt de Brocéliande, maintenant la forêt de Paimpont, et qui, très étendue, se confondait alors avec les forêts de Lorges, de Rennes et de Loudéac.

» Ici, comme ailleurs, sous les grands arbres les oiseaux chantent, des sources murmurent, des brises traversent les feuillages et des mousses verdoient ; la nature vit partout, luxuriante et belle. Mais, à chaque pas, une ombre gigantesque se dresse à vos yeux : c'est l'ombre de Merlin. Des accents harmonieux sortent des halliers ; c'est la harpe d'or de l'enchanteur qui raconte les gloires évanouies. Puis, de brillantes cavalcades défilent dans les sentiers verts ; sur des chevaux fougueux qui, sous leurs sabots d'acier, font craquer les feuilles sèches, ce sont les chevaliers d'Arthur, fièrement campés, la lance haute, l'étendard déployé, l'écusson azur et orange gravé sur leurs cottes de mailles. C'est Arthur lui-même, le roi de la Table Ronde. Puis, des Bardes aux longs cheveux flottant sur leurs tuniques blanches, et, derrière, plus loin, dans le silence, des amoureux qui cherchent le mystère.

» Combien est triste la réalité après cette idéale vision ! »

Brocéliande !

Forêt d'enchantements ; source pure et féconde
Où se sont abreuvés tous les bardes du monde,

---

1. Merlin.

a dit Brizeux.[1] Brocéliande, où, aux époques lointaines, les Druides et les prêtresses d'Arvor devisèrent de sagesse, à l'ombre des chênes séculaires ; où plus tard, aux fabuleuses époques de la chevalerie, défilèrent les chevauchées glorieuses, tandis que dans les combes secrètes les pages blonds contaient fleurette aux langoureuses châtelaines ; où git, dans un inviolable sépulcre, le Graal sacré, symbole de l'éternelle espérance ; où tout bruissement de feuille évoque une idée d'amour, où chaque pas que l'on fait, remue du mystère et du souvenir, où le passé merveilleux survit aux tempêtes humaines, où les fontaines ont la « couleur d'émeraude et l'amertume de la mer » ; forêt d'enchantement et de rêve, où il ferait bon vivre jusqu'au dernier soir, dans les secrets de la bonne nature, loin des réalités décevantes et douloureuses.

C'est cette forêt enchantée et enchanteresse que, le dimanche et le lundi de la Pentecôte dernière,[2] profitant des premiers sourires de la saison nouvelle, notre compagnie avait choisi pour but de son excursion printanière.

C'était, certes, une aventure bien tentante. Abandonner, deux jours durant, l'activité du logis familial ; oublier pendant deux fois vingt-quatre heures les labeurs absorbants et les besognes monotones ; s'en aller, loin des bruits de la petite, mais si tumultueuse cité, aux hasards d'une fugue romanesque ; partir à la conquête d'un chimérique Saint-Graal, c'est-à-dire d'un peu de repos, de solitude et de rêve ; vagabonder, insoucieux, dans le domaine de la légende et de l'histoire ; remuer des souvenirs, dissiper du mystère, nombreux furent ceux qui succombèrent à la tentation, et nul, je le gage, n'en eut le moindre regret.

Ce furent, en effet, deux exquises journées et qui resteront inoubliables pour ceux et celles qui les vécurent. Car, rompant avec le préjugé suranné qui écartait les dames de nos réunions, nous souvenant peut-être aussi que c'eut été un crime de lèse-chevalerie de se promener entre hommes seuls dans cette forêt mystérieuse où chaque arbre,

---

1. *Les Bretons*
2. 3 et 4 juin 1906.

presque, évoque les gracieux souvenirs de cette force douce qu'est la femme, — n'est-ce pas par un sourire que Viviane enchanta Merlin, — nous avions convié les dames à cette promenade, et les dames étaient venues. Et, comme je me permis de le dire dans les strophes que voici, que j'adressai *A celles qui vinrent*, à la fin du joyeux déjeuner d'arrivée, à l'excellent Hôtel Delaunay, de Plélan, ce fut charmant :

Vous avez donc osé braver le ridicule,
Mesdames, et narguant les Alcestes grincheux, —
Devant aucun danger la femme ne recule, —
Vous nous avez suivis, et vous voilà. Tant mieux.

« Pas de femmes ! disaient sur un air d'opérette
Tous ces bourrus, qu'un gai minois met en fureur;
Nous voulons être seuls à manger l'omelette,
Et seuls à digérer, dans la forêt en fleur. »

Pas de femmes ! Pardon, mes bons messieurs, mais comme
Je ne partage pas l'avis de la chanson,
— Pour être archéologue, on n'en est pas moins homme,
Excusez-moi, si je vous le dis sans façon.

Si, messieurs, il nous faut des femmes, et, Mesdames,
Quand d'un geste galant notre cher colonel, —
Non, — notre président, — dit : Nous voulons des femmes !
Aussitôt on vous vit accourir à l'appel.

Vous avez consenti, très crânes et très braves,
A nous suivre partout, et pendant deux grands jours
Vous allez, sans broncher, ouïr nos paroles graves,
Et même, je le gage, applaudir nos discours.

Oh ! cela vous sera compté dans l'autre monde.
N'ayez crainte, d'ailleurs, nous nous efforcerons
De ne pas vous raser longtemps. Puis nous irons
Errer bien loin, très loin, dans la forêt profonde.

Alors, en évoquant les récits d'autrefois.
Nous verrons défiler dans les sentes ombreuses
Les pages blonds, les châtelaines amoureuses,
Les barons et les ducs, les bardes et les rois.

Nous irons nous asseoir près des claires fontaines,
Nous verrons Viviane et le Val-sans-Retour,

Et Merlin l'enchanteur, pris au philtre d'amour,
S'endormir aux accents berceurs des voix lointaines.

Nous aurons du soleil, de la joie, et le chant
Des oiseaux, les parfums des fleurs à peine écloses ;
Et, pour charmer nos yeux et nos esprits moroses
Nous vous avons, enfin, et ce sera charmant.

C'est le récit de ces chevauchées pacifiques à travers monts et vaux, de ces longues et joyeuses courses dans les méandres mystérieux de la forêt enchanteresse, de ces haltes, trop rapides, hélas, au bord des clairs étangs, que notre aimable président, qui connaît ma prédilection pour le vagabondage champêtre, m'a chargé de faire pour nos Annales.

Certes, la tâche est douce et je m'en acquitterai de mon mieux. Si, cependant, il m'arrive parfois de m'égarer en chemin ; si, au cours de ces courses aventureuses, bien qu'admirablement réglées, j'allais écrire chronométrées avec un soin scrupuleux, je m'arrête au bord des sentiers fleuris d'aubépines et d'ajoncs pour cueillir une humble fleurette ou saisir un joli papillon bleu ou rose, je compte, n'est-ce pas, sur toute votre indulgence. Que voulez-vous ? C'était au printemps ; les oiseaux chantaient dans les frondaisons nouvelles, les bourgeons éclataient joyeusement, lourds de sèves, aux branches des hêtres et des chênes, les sources babillaient sous les mousses d'un vert tendre ; c'était, enfin, la saison bénie, où la nature tressaille et où les poètes rêvent. Plus d'une fois, sans doute, modeste rimeur qu'un rayon de soleil transporte et que grise le parfum d'une fleur, il m'arrivera de m'éloigner du droit chemin pour aller butiner le long des haies embaumées. Mais vous ne m'en voudrez pas, puisque ce butin, c'est vous qui en profiterez ; puisque ces fleurs, fleurs de légende et de rêve, frêles et gracieuses, fleurs d'histoire, plus sombres mais au parfum combien pénétrant, fleurs d'archéologie, aussi, car les fleurs poussent sur les ruines, c'est à votre intention que j'irai les cueillir dans la forêt profonde. Elles se fanent, aujourd'hui, emprisonnées entre les feuillets des vieux grimoires et des vénérables manuscrits, où nul ne

songe à les aller chercher. Les voici, réunies en un bouquet symbolique, et c'est à vous que je les offre, Mesdames, à vous qui mîtes dans notre docte et grave réunion d'archéologues, la grâce de votre sourire et le communicatif éclat de votre gaîté.

I

Quand nous partîmes de Saint-Malo, le 3 juin, à l'heure matinale à laquelle, d'ordinaire, nos paupières ne songent guère à s'ouvrir, le ciel était gris et maussade. « Il fera beau », disaient les optimistes, en regardant, avec une pointe d'inquiétude, d'où venait le vent. Au fond, ils n'y croyaient rien, et plus d'un regrettait presque déjà d'avoir si vite abandonné le douillet oreiller pour aller ainsi follement courir la prétentaine. Les pessimistes, eux, ronchonnaient, en branlant de la tête, et la présence des dames ne parvenait même pas à dissiper leur mauvaise humeur. Notre président était heureusement là, et, quand il nous eut formellement déclaré qu'il avait « commandé le soleil », nous nous laissâmes convaincre et le train, un de ces bons petits trains qui font exprès de ne pas aller trop vite, de peur de troubler les rêves ou le sommeil des voyageurs, nous emporta vers Rennes, où nous attendait une agréable surprise.

A 8 heures, nous nous trouvions tous réunis dans la vieille église Saint-Etienne, où l'un des vicaires, notre aimable collègue M. l'abbé Mathurin, disait une messe à notre intention. Pendant la cérémonie, M. Beéseau, organiste de talent, et un violoniste, amateur distingué, M. Massabiau, firent entendre plusieurs pages d'une belle inspiration, et, par une délicate attention, interprétèrent à la sortie de jolies variations sur la populaire romance de Chateaubriand, *Combien j'ai douce souvenance.*

Puis, après avoir salué le bureau de la Société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine venu, très cordialement, nous souhaiter bon voyage, nous confiâmes nos précieuses existences au tramway départemental qui, après deux

heures d'une course folle à travers une campagne tour à tour fertile et pittoresque, nous débarqua sains et saufs à Plélan, où, les formalités de cantonnement achevées, — et ce ne fut pas une sinécure pour le fourrier, — nous nous mîmes à table et fîmes, tout en devisant joyeusement, en convives qu'aucun souci ne troublait, honneur à l'excellent déjeuner de l'Hôtel Delaunay. En guise d'apéritif, au risque de laisser passer les hors-d'œuvre, l'ami Turmel apporta aux dames le salut des Druides ; au dessert, je les saluai en vers ; M. Gilbert voulut bien me remercier en leur nom et, ce fut sous un magnifique soleil, — le président avait dit vrai, et les pessimistes, gagnés par la franche gaîté ambiante, ne ronchonnaient plus,— que les caravanes s'organisèrent au gré des sympathies et que les voitures se mirent en marche vers la forêt mystérieuse.



Les savants, qu'aucun obstacle n'arrête, cependant, ne sont pas encore parvenus à établir de façon définitive l'étymologie du nom de Brocéliande. Tour à tour, dans les ouvrages, et ils sont légion, qui s'occupent de la forêt célèbre, le profane se trouve en présence de dénominations différentes, bien que peu dissemblables, pourtant, en apparence. Au XIIe siècle, Wace, dans le *Roman de Rou*, la désigne sous le nom de Bréchéliant, nom accepté par M. Félix Bellamy, dans sa remarquable compilation sur le bois enchanté,[1] à laquelle nous aurons plus d'une fois recours. Egalement au douxième siècle, nous trouvons dans le *Roman du Lion*, Brocéliande, Bréchéliande, Brécéliande, et, dans Bertrand de Born, la forme latine Berselianda. Au XIIIe siècle, Huon de Méré l'appelle Bercéliande ; puis, c'est Bercillant, dans le *Roman de Brun de la Montagne*, Brécilien et Brécélien, dans la *Charte des Usements* de 1467, Berthelien, au XVe siècle, dans le *Roman de Ponthus*, Brésilien, dans les *Preuves*, de Dom Morice ; Brécilian, dans l'*Histoire*

---

1. *La Forêt de Bréchéliant*, etc, par Félix Bellamy. — Plihon et Hervé, Rennes, 1896.

de Bretagne, de d'Argentré ; Brécéel, dans la *Philippide*, de Guizot ; Bréchéliant, dans l'*Histoire de la Petite Bretagne*, de l'abbé Manet ; Brékilien, dans l'*Histoire des Peuples Bretons*, d'Aurélien de Courson, et dix autres formes, que vous me permettrez de passer sous silence, car tout ce fatras étymologique n'a, en somme, qu'un intérêt tout à fait relatif. Ce qu'il importe que nous sachions, c'est que la forêt de Brocéliande, — une forêt en une lande, — selon Wace qui n'y allait pas par quatre chemins pour trouver une étymologie, — aujourd'hui forêt de Paimpont,[1] formait, au temps jadis, le cœur de cette immense forêt centrale qui protégeait de ses magnifiques ombrages tout l'intérieur de la péninsule armoricaine. Cette forêt, s'il faut en croire M. de la Borderie, qui vécut, en imagination, du moins, dans ces temps fabuleux, couvrait les deux versants des montagnes du Mené, rejoignait la forêt de Coat-an-Noz, — bois de la nuit, — près de Belle-Isle-en-Terre, et celle de Beffou, en Loguivy-Plougras ; s'étendait presque jusqu'à Brest, escaladait les Montagnes Noires, englobait Duault au passage, et, sur l'autre versant, le joli bois de Convau ; couvrait tout le Morbihan et une grande partie de l'Ille-et-Vilaine. « Tel était le cadre de cette énorme forêt, ajoute M. de La Borderie.[2] Mais, d'elle-même, que reste-t-il ? Peu de choses, sans doute, et c'est de ses débris que l'on peut dire : *apparent rari*..... Si l'on avait devant les yeux une carte de Bretagne de bonnes dimensions, teintée en couleurs, on distinguerait encore, dans le cadre que nous venons de tracer, une trentaine de taches vertes plus ou moins grosses, marquant les dernières épaves de la Brécilien celtique, qui, jadis, couvrit plus de trente lieues de pays et dont le nom, par un curieux hasard, subsiste encore aux deux extrémités de son antique domaine, à Pempon, tout près du Meu, à Paule, dans la Montagne-Noire. »

---

1. Dans la charte des Usements de Paimpont, 1467, on désigne la forêt de Paimpont sous le nom de *mère forest*. (Cartulaire de Redon.)
2. *Histoire de Bretagne*, tome I, Topographie Générale, les forêts.

Ce qu'il importe aussi que nous sachions, c'est que la moderne Brocéliande, bien amoindrie dans le cours des siècles, est encore, à peu près exactement, d'une superficie de 7.400 hectares, y compris les étangs, terres, landes, qui y sont englobés ; qu'elle se divise en deux parties, la Basse et la Haute forêt ; se partage en douze quartiers, désignés du nom des lieux principaux qui les avoisinent, et que la contrée de la forêt qui a sauvé de l'oubli l'antique appellation de Brécilien, entoure précisément un des coins les plus pittoresques du bois enchanté, le joli village des Forges, où, par un clair de lune superbe, nous fîmes, à la fin de la première journée, une halte si pleine de charme et de poésie.

Il y avait, dans la forêt de Brocéliande, et on en retrouve encore d'imposants vestiges, d'innombrables monastères. C'était l'abbaye de Saint-Méen, fondée par saint Méen, vers l'an 600 : le prieuré de Paimpont, que nous visiterons bientôt ; l'abbaye de Saint-Jacques-de-Montfort (1152), au nord de la butte de la Harelle ; le prieuré de Plélan, le prieuré de Saint-Pierre-de-Gaël, qui aurait eu pour fondateur le roi saint Judicaël, et, surtout, la célèbre abbaye de Talhoüet, qu'un historien breton, M. S. Ropartz a minutieusement décrite,[1] et dont il subsiste encore quelques ruines vénérables.

Il y avait aussi une demi-douzaine de châteaux qui dressaient leurs imposantes murailles, à l'orée du bois, comme celui de Comper, où nous nous arrêterons tout-à-l'heure, et celui de Trécesson, plus éloigné, où, demain, nous recevrons une si cordiale et si franche hospitalité.

De distance en distance, enfin, les grandes futaies, jalouses du mystère qu'elles enveloppent, s'ouvrent comme à regret, et alors, sous les yeux ravis du voyageur, d'immenses étangs étendent leurs ondes à peine agitées, fleuries de prêles tremblantes et de nénuphars d'un vert glauque : ce sont les étangs de Paimpont, aux eaux souillées par le minerai des Forges, de la Fonderie, du Perray, du Pas du

---

1. *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1876.

Houx, où la solitude est si reposante, et où nous ne pûmes, hélas ! nous arrêter que quelques minutes à peine ; de Comper, de Trémelin, au fond d'une vallée resserrée entre des rocs à l'aspect rude et sauvage ; le petit étang de Châtenay, dans un paysage d'un romantisme délicieux, et bien d'autres encore.

Tout cela, châteaux, monastères et étangs, c'est la réalité, ce que l'on peut voir, sentir et admirer à loisir. Mais il y a autre chose dans la forêt séculaire, et c'est le mystère, qui en est l'âme et qui l'enchante. C'est l'invisible, c'est l'inconnu qui ne se dévoile qu'aux initiés seuls. C'est, en un mot, la douce et berceuse légende, Viviane, Merlin, Arthur, Radiance, Morgane, Lancelot, toutes les belles et poétiques histoires dont le souvenir, dans notre siècle d'utilitarisme à outrance, se perd, de plus en plus, et dont ici, à chaque pas, on retrouve les traces merveilleuses. C'est l'éternelle aventure d'amour qui se poursuit sans trêve, aussi bien à Folle-Pensée qu'au Val-sans-Retour et à la fontaine de Barenton ; l'éternel conflit des cœurs, où, comme il arrive toujours, l'enchanteresse enchante l'enchanteur.

C'est le souvenir de cette belle aventure que je vais évoquer ici, tandis que notre joyeuse caravane contemple les ruines pittoresques du vieux château de Comper, qui se mire si joliment dans les eaux brunes de ses calmes et poétiques étangs.

II

Viviane, dont le nom, parait-il, signifie nymphe,[1] vit le jour au château de Comper. Elle était, s'il faut en croire la tradition, « fille d'un noble seigneur appelé Dymas, pro-

---

1. Viviane, *Nynianne,* altération du mot celtique Chwibliau, ou Vivlian, d'après M. de la Villemarqué ; *Ninienne*, féminin de Ninian, d'après M. Gaston Paris ; *Houib-Lelian,* prêtresse souffle, feu-follet, Brizeux, notes sur le poème *Les Bretons.*

priétaire de la moitié de la forêt et qui habitait un château situé à l'extrémité du bois près d'un vaste étang et nommé Kon-Per, *Val du Vase* ou *Val Bleu.* »[1] Encore une étymologie qui me semble fort contestable et que je ne chercherai pas à éclaircir.

Merlin ou Myrdhinn, magicien, barde et prophète, plus heureux qu'Homère qui ne fut qu'un mythe, de génie, il est vrai, serait né vers l'année 480, sur la côte méridionale de la Cambrie ou Pays de Galles.

Il était fils d'une vestale, ou plus simplement d'une nonne d'un couvent situé en la ville de Caemartin, et... d'un être supérieur, un Génie, qui, dans la réalité n'était autre qu'un Consul romain.[2] L'enfant fut surnommé Merlin,[3] et, plus tard, nouveau Tyrtée, devint le barde d'un puissant chef breton. « Ses chants, dit M. Bellamy, empreints d'un ardent patriotisme, ranimaient les courages défaillants, excitaient l'ardeur belliqueuse, célébraient la valeur des Bretons dans leurs succès, et, dans leurs revers, soutenaient leur espérance en leur prophétisant l'ère prochaine de la délivrance. Dans le combat, il était le premier au rang, de son épée frappant dur au Saxon ; il donnait l'exemple de la vaillance, et gagnait le titre de prince des Bardes de l'île de Bretagne... Outre la faculté bardique que le ciel lui avait départie à un éminent degré, on le regardait comme doué, d'une façon spéciale, d'une autre faculté plus merveilleuse, celle du pouvoir divinatoire, de la seconde vue. C'est que, soit par une prédisposition naturelle, soit par suite de longues et profondes méditations, soit par l'effet d'une exaltation morale, soit plutôt pour toutes ces causes réunies, ou pour toute autre, il était sujet à l'extase. En cet état, il restait immobile, les regards dirigés au ciel, son corps se faisant insensible. Etranger aux choses du monde extérieur, son esprit se transportait

---

1. *Paimpont*, Comte de Bellevue. — M. Bellamy, ouvrage précité.

2. Nennius, dans Th. Gale, cap. XLIV. — Episode de Velléda, dans les *Martyrs* de Chateaubriand.

3. *Marzin*, *Myrd'hinn*, *Merlin*, l'enchanteur, Comte de Bellevue.

au séjour imaginaire des divinités bardiques, et entrait en communication avec les intelligences célestes. L'avenir lui était révélé ; et, à son réveil, agité par l'inspiration, le barde dévoilait les choses futures.[1] »

C'est dans la forêt de Brocéliande, où s'écoula presque toute son existence, que nous irons chercher Merlin, devenu l'ami et le conseiller du fameux roi Arthur. C'est dans cette forêt, où, en compagnie des vaillants chevaliers de la Table-Ronde,[2] il s'était mis à la recherche du Saint-Graal, qu'il fit la rencontre de la douce Viviane.

Et, c'est ici que nous tombons en pleine légende.

Un matin du joli mois de mai, Merlin cheminait, sous les traits d'un écolier imberbe, sous les ombrages embaumés de la forêt en joie. Merlin rêvait, tout en écoutant, dans les profondeurs des halliers, les voix de la nature en fête. Autour de lui, sous les mousses humides, les sources babillaient, la brise se jouait dans les aubépines en fleurs d'où s'échappaient, en trilles harmonieux, les mystérieuses chansons des nids. Tout à la joie de vivre, l'enchanteur vivait, quand, soudain « il arriva au bord d'une moult et claire fontaine, dont le gravier frémiait brillant comme du fin argent, » et il s'y trouva en présence d'une damoiselle d'une merveilleuse beauté. C'était Viviane. Le

---

1. Nous ne suivrons pas Merlin dans son odyssée merveilleuse, où la fiction se mêle trop souvent à la réalité. Cela nous entraînerait trop loin, et ne présenterait qu'un intérêt très relatif. Les curieux d'histoire et de légende pourront, d'ailleurs, consulter avec profit le remarquable ouvrage de M. Bellamy, qui ne consacre pas moins de trois cents pages aux aventures pittoresques du héros, du barde et de l'enchanteur.

2. «..... Merlin se décida à rétablir l'institution de la Table commémorative de la Cène ; et, aux fêtes de la Pentecôte, il fit dresser dans le pays de Kaërlon, au pays de Galles (comté de Monmouth), une table, ronde cette fois, à laquelle furent conviés cinquante des plus vaillants chevaliers des deux Bretagnes. Ce fut l'origine de la Table Ronde, dont le héros, Arthur, et ses preux compagnons, devaient illustrer le nom par leurs exploits merveilleux..... » — *Paimpont*, *La forêt enchantée*, Comte de Bellevue.

barde salua la jeune fille, s'assit près d'elle sur la margelle, dite depuis *Perron de Merlin*, et, charmé de son esprit et de sa beauté, ensorcelé par la douceur exquise de son regard et de sa voix caline, il demeura près d'elle jusqu'au soir.

« Viviane, je cède ici la parole à M. Edouard Schuré,[1] qui voulut bien, lors de l'apparition de ma *Bretagne légendaire*, donner à mes modestes essais l'appui de sa haute autorité et de sa grande indulgence, — Viviane pria Merlin de lui chanter les merveilles des trois mondes. Tandis que s'élevait le chant rythmé du barde, la fée écoutait attentive. Ses gestes, ses regards, ses attitudes incarnaient les pensées du chanteur, exprimaient ses extases. Il contemplait en elle ses rêves vivants. Parvenu au comble de l'enthousiasme, il s'arrêta et la vit à genoux devant lui dans une pose d'adoration. Elle se releva, et lui mit une main sur l'épaule. Merlin ne vit pas que sa harpe avait glissé dans l'autre main de Viviane. Il ne voyait plus qu'elle. Un instant après, il se trouva assis dans la tour, sur un lit de jonquilles. Toujours plus enjouée, plus caressante, Viviane s'était assise sur les genoux du barde, et, des deux bras, enlaçait sa conquête. — Je t'aime ! dit Merlin enivré. — M'aimeras-tu assez pour me confier un grand secret ? — Tous ceux que tu voudras. — Il existe un charme, une formule magique par laquelle on peut endormir un homme et créer autour de lui un mur invisible pour les autres, mais infranchissable pour lui, et le séparer à jamais des vivants. Me diras-tu ce charme ? Merlin sourit finement. Il avait pénétré l'arrière-pensée d'amoureuse traîtrise dans le désir de Viviane. Mais, sans hésiter, il glissa la formule magique dans la jolie oreille de la fée. Puis il ajouta : — Ne t'y trompe pas, ma Viviane. Ce charme puissant agit sur tous les hommes, excepté sur moi. — Eh ! dit Viviane, peux-tu croire que j'oserais m'en servir jamais ? — Tu l'essaierais en vain contre moi, dit gravement Merlin. J'en suis préservé par cet anneau. Ce puissant talis-

---

1. M. Edouard Schuré, *Les Grandes Légendes de France*, p. 191 et suivantes, Perrin et Cie, éditeurs, Paris.

man me vient de mon génie inspirateur... de Radiance, de ma céleste fiancée. C'est l'anneau d'une foi plus forte que toutes les magies. »

L'enchantement commença. Viviane, plus caline et plus douce, s'était jetée dans les bras de Merlin. La forêt enchantée, raconte la légende, frémissait sur leurs têtes ; l'univers s'emplissait d'un océan de musiques grandissantes, pendant que dans leurs yeux s'ouvrait un ciel intense et sans fond ! Soudain, une clameur formidable domina les bruits de la forêt, et une voix murmura dans l'espace : — Merlin ! qu'as-tu fait de ta harpe ? Epouvanté, Merlin secoua le charme qui engourdissait ses sens, et repoussant la fée tentatrice, frisonnant encore des baisers échangés, l'enchanteur voulut reprendre sa harpe d'or. Mais il était trop tard : Viviane et le décor d'enchantement où s'était déroulée cette scène rapide s'étaient évanouis. Alors Merlin, plein d'épouvante, s'enfuit à travers la forêt sauvage, réclamant aux échos moqueurs sa harpe perdue.

Plus tard, longtemps après la mort d'Arthur, renié par les peuples qui jadis l'avaient acclamé et le considéraient comme un dieu, maudit par Gildas qui l'appelait « fils du diable et pervers, » Merlin revint à Brocéliande. Viviane était là, assise sous son bosquet d'aubépine, au bord de la clair fontaine. Merlin réclama sa harpe, avec laquelle il avait perdu « son inspiration, sa science, son âme et sa vie ». Viviane, plus caressante que jamais, voulut avoir le bel anneau d'or de Radiance, l'anneau des fiançailles qui lui donnerait l'immortalité et la « délivrerait de l'éternel tourment des morts et des naissances », et, en présence de la résistance du charmeur, Viviane se mit à pleurer. Merlin regardait la femme en pleurs, plus tentatrice dans sa douleur échevelée que dans son sourire envelppeur. Il la regardait et restait immobile, partagé entre deux univers, suspendu entre la vie et la mort. Et, Merlin, vaincu, glissa l'anneau d'or au doigt de Viviane. « Aussitôt, un grand calme se fit en elle. Une vie nouvelle entra dans ses veines. Elle se redressa lentement, passa ses mains dans ses cheveux dénoués et sourit. En même temps, il parut à Merlin que le meilleur de sa vie s'échap-

pait hors de lui pour aller à Viviane, et que sa mémoire s'enfuyait par les brêches ouvertes de son être. Sûre maintenant de sa puissance, la magicienne prit l'enchanteur dans ses bras, regarda au fond de ses yeux et murmura l'incantation du grand oubli que lui-même lui avait enseignée. Il voulut résister au charme terrible dont le fluide l'envahissait, mais il n'avait plus ni force ni volonté. Une fois encore, l'image de Radiance glissa dans son regard brisé, puis s'effaça comme une lueur dans un nuage. Alors, se sentant défaillir, il s'abandonna. Viviane, radieuse, superbe, assouvie, tenait sa proie. Trois fois son baiser triomphant tomba sur les yeux, tomba sur la bouche de l'enchanteur. Aussitôt, un voile épais roula sur les yeux aveuglés du prophète ; une mer d'oubli envahit son cerveau, noya ses membres, — et le ciel disparut avec ses étoiles et ses génies.[1] »

L'enchantement avait pris fin. Viviane, l'enchanteresse par amour, avait enchanté l'enchanteur. Il dort, dit la légende, dans la forêt de Brocéliande, envoûté sous une haie impénétrable, au bord de la fontaine d'amour, la tête couchée sur les genoux de Viviane, l'enchanteur enchanté, et personne encore n'a réveillé l'Orphée celtique de son éternel sommeil. « Ne onques puis Merlin ne issit de ceste tour où sa mie Viviane l'avait mis.[2] »

Oh ! la merveilleuse aventure, et qu'il me serait agréable de la poursuivre en votre compagnie sous les ombrages épais de la forêt mystérieuse. Nous aurions chance, en effet, par cette délicieuse après-midi de printemps, de rencontrer, dans les sentes solitaires, fleuries d'ajoncs et d'aubépines, la fée Morgane et ses diaboliques amants, et aussi tous les chevaliers de la Table-Ronde, et les bardes et les amoureuses châtelaines. Le voyage, malheureusement, pourrait se prolonger outre mesure et notre président, symbole vivant de l'heure inexorable, nous rappelle qu'il ne nous reste plus que quelques brèves minutes à flâner

---

1. M. E. Schuré, ouvrage précité.
2. *Roman de Merlin*, Robert de Borron, XII[e] siècle.

sur les rives des étangs de Comper, et me fait souvenir que je ne vous ai encore rien dit de ce fameux château qui, cependant, occupa dans l'histoire, une place importante. Mais tant pis pour l'histoire : je ne me vois pas du tout, en effet, devisant gravement d'étymologie, d'archéologie, jonglant avec les dates et les noms propres, dans ces lieux de légende et de mystère. Je craindrais de rompre le charme, et le charme est si profond. Contentons-nous de dire que, s'il faut en croire M. du Laurens de la Barre, le diable fit jadis des siennes dans la contrée d'alentour : que les Korrigans y élirent plus d'une fois domicile et que l'illustre malouin Chateaubriand, — mais ce dernier point est contesté par M. Bellamy, — choisit ce refuge privilégié pour y abriter les amours d'Eudore et de Velléda, cette sœur de Viviane.

III

Pendant que nos chevaux, harassés par la chaleur, se reposent, et que nos aimables compagnes, après avoir fait tinter les cloches de l'ancienne église de Concoret, exposées en plein vent sur la place du bourg, courent dévaliser les magasins de cartes postales au grand ébahissement des indigènes que cette invasion soudaine d'étrangers irrévérencieux étonne, allons errer quelques instants autour de la fontaine de Barenton, la jolie fontaine d'amour qui se trouve, bien loin, là-bas, à l'orée du bois, au bord de la Lande de Lambrun, entre l'antique château du Roz et le village de Folle Pensée.

La fontaine de Barenton n'est plus qu'une ruine, et c'est ce qui, précisément, en fait le charme. C'est ainsi, abandonnée et déserte, bien déchue de son ancienne splendeur, que Brizeux la vit et la chanta :

Est-ce vous, Barenton, sous la pelouse verte ?
Que la fontaine sainte est aujourd'hui déserte !
Les plantes ont fendu les pierres de ses murs,

Et les joncs, les glaïeuls et les chardons impurs
Entouré son bassin, d'où ses eaux étouffées
De ravins en ravins coulent au Val des Fées.[1]

Elle est là, la jolie fontaine si souvent célébrée dans les belles histoires d'autrefois, aujourd'hui bien oubliées hélas ! Elle est là, sur la lisière de la lande sans fin, dissimulée presque sous les broussailles épaisses. C'est à peine si on la distingue, sous l'amas inextricable des joncs et des roseaux, mais on la devine au clair susurrement de l'eau qui coule et chante sur un lit de cailloux blancs et rouges. Tout autour, tapissées de plantes sauvages s'accrochant aux pierres branlantes dans un pittoresque désordre, des murettes délabrées, et c'est tout. La margelle, ou, plutôt le perron de Merlin, où l'enchanteur se laissa charmer par Viviane, sert de foyer à une maison du voisinage.

C'était ici, aux époques lointaines des berceuses légendes, c'était ici, dans ce coin solitaire et discret, le séjour préféré des fées bretonnes. C'est ici que les jolies nymphes, dont la tradition populaire conserve pieusement la mémoire, venaient, par les belles journées d'été, mirer dans l'eau d'argent leurs gracieux visages.

Là solt l'en li fées veir
Si li Bretunz disent veir.[2]

C'est ici que Morgane,[3] la magicienne, pleura ses cantilènes funèbres. C'est autour de ce perron fameux que les chevaliers d'Arthur accomplirent leurs plus merveilleuses prouesses. « Il fallait que les chevaliers de la Table-Ronde, c'est M. de la Villemarqué qui parle, eussent un bien bien grand amour des aventures périlleuses pour en venir aussi souvent chercher en ces parages ; à défaut d'ennemis à combattre, ils étaient surs d'y trouver la nature.[4] »

C'est ici, enfin, dans cette *vallée des Druidesses*, dans ce

---

1. *Les Bretons*.
2. Robert Wace, *Roman du Rou* : C'est là que venaient les fées, si les Bretons disent vrai.
3. Morgane, en breton, Mor-guenn, blancheur de la Mer.
4. *Visite au Tombeau de Merlin*, *Revue de Paris*, 1837.

Val des fées, couronné de bois sombres, jadis nommé la Forêt de la Puissance druidique (Koat brec'hellian), près de cette fontaine aux pierres couvertes de mousse, que domine une croix de bois vermoulue, que dort le vieux druide, l'enchanteur enchanté, « au murmure des eaux et du vent qui gémit dans les bruyères d'alentour. »

Là, racontait au XIIe siècle Guillaume l'Armoricain, s'accomplit le « prodige étonnant de la forêt de Brocéliande. Si l'on répand quelques gouttes de son eau sur le perron qui touche ses bords, soudain cette eau s'élève en nuages épais : les airs retentissent des mugissements de la foudre et se voilent de ténèbres. » Là, dit Robert Wace,

La fontaine de Barenton
Sert d'une part lès le Perron.
Aler i solent venéor
A Barenton par grand chalor ;
Et a lor cors l'euve puisier.
Et li perron de sus moillier
Par ce solaient pluier aveir...

ce qui signifie dans notre langage moderne : « La fontaine de Barenton est à côté d'un perron. Si des chasseurs y viennent par la grande chaleur, et y puisent de l'eau avec leur cor, répandent cette eau sur le perron, la pluie tombe aussitôt. »

Fontaine merveilleuse, fontaine miraculeuse presque, perdue dans les profondeurs mystérieuses de la forêt enchanteresse, où le voyageur distrait ne rencontre plus guère que des souvenirs à demi effacés ! Morgane est toujours là, cependant, emplissant les échos de ses lamentations et les paysans vous disent tout bas que, par les nuits sereines de mai, quand la lune argente les jeunes frondaisons de la forêt en travail, Viviane, la douce mie de Merlin, vient s'asseoir sur la margelle usée de la source enchantée, et raconte aux fées attentives, ses douleurs et ses espérances.

* * *

Mais le temps nous presse, et notre président aussi. A regret, nous remontons en voiture, et, après une chevau-

chée paisible, sous une chaleur accablante, à travers les routes bordées d'aubépines blanches et de gigantesques genêts d'or ; après une courte halte aux carrières de minerai, brutal rappel à la réalité, nous arrivons à Paimpont, un jour de grand pardon.[1] Tour à tour, après une courte apparition à la grotte de la Vierge miraculeuse, devant laquelle se presse une foule recueillie, nous promenons nos rêves au bord du lac tranquille, bordé de grands chênes verts et de châtaigniers gigantesques, et dont les eaux, affreusement polluées par les résidus du minerai des forges voisines, reflètent mélancoliquement, d'un côté les vastes solitudes des collines chevelues, de l'autre, l'antique abbaye et sa pittoresque église. Le site, en cette après-midi ensoleillée, est d'un charme exquis, d'une poésie intense, et il semble que l'on serait bien ici, à l'abri de ces grands arbres touffus, pour voir se coucher le soleil, là-bas, derrière la montagne lointaine.

Malheureusement, un bruit sauvage nous rappelle une seconde fois à la réalité : ce sont de joyeux gars de Paimpont qui, pour célébrer leur vénérée patronne, s'amusent à tirer à coups de fusil, un pauvre et doux lapin, que des barbares ont isolé à cent mètres de la berge, sur un radeau flottant. A chaque coup de fusil, la malheureuse petite bête ramasse poltronnement ses longues oreilles, ses poils se hérissent, et, mélancoliquement, presque philosophiquement, elle attend la mort qui la guette.

Nous fuyons en toute hâte ce divertissement cruel, pour aller visiter en détail, sous la conduite de l'aimable recteur de la paroisse, M. l'abbé Grécet, un savant et un homme de goût, les derniers vestiges de l'ancienne abbaye ;[2] la curieuse église où notre cicerone nous fait admirer des jolies sculptures sur bois, ignoblement badigeonnées, malheureusement, et, surtout, un superbe christ en ivoire, qui à lui seul vaut une visite. Nous vénérons au passage les reliques de saint Judicaël, et. tandis que sur la place

---

1 Le pèlerinage de Paimpont date du XIe siècle.

2. L'abbaye de Paimpont fut fondée en 640 par le roi Judicaël,

du bourg, — l'ancienne cour du monastère. — les paysans endimanchés prennent d'assaut les manèges de chevaux de bois, nous prenons notre course vers notre gîte d'étape, poursuivis par les accords barbares des musiques foraines.

Puis c'est l'admirable descente des Forges, dans un coin de forêt civilisé, mais si pittoresque, le long des routes bordées de magnifiques ombrages. C'est l'exquise promenade au bord des clairs étangs ; la fugue, malheureusement entravée, vers le Pont du Secret, où, aux jours sanglants de la chouannerie, se livrèrent d'acharnés combats. Ce fut ensuite le joyeux dîner en commun dans le clair obscur de la salle basse de la cantine ; les éblouissements du soleil couchant, les incertaines clartés du crépuscule argentant les eaux calmes du petit lac ; et, autour de la table, la gaîté, qui vient du ventre, a dit un gastronome philosophe, mais est aussi sœur de l'esprit. Un de nos collègues nous en fournit une preuve nouvelle en évoquant à notre intention tous les trésors de sa prodigieuse mémoire. Grâce à l'aimable convive, Virgile, Hugo, Musset, Verlaine, et même le grave et doux Bossuet, furent de la fête ; la prose se mêla aux rimes tintantes, le français au latin, les tirades romantiques aux rêveries décadentes. Ce fut un vrai feu d'artifice et seul, remuant à l'écart d'anciens et tendres souvenirs, le cœur gonflé d'amertume, l'esprit fermé aux poésies ambiantes, Turmel gémissait en silence.

Puis, quand la nuit fut venue, avec les étoiles et son silence propice aux douces rêveries, ce fut le retour au clair de lune, qui fut délicieux. « Tout aurait été silence et repos sans la chute de quelques feuilles »,[1] c'est notre aimable secrétaire qui me souffle cette reminiscence de Chateaubriand, et, las d'une journée bien remplie, nous regagnons Plélan, à travers la forêt, pour trouver à la bonne auberge hospitalière, le bienfaisant sommeil.

---

1. *Le Génie du Christianisme.*

IV

Le lendemain, après une nuit hantée de beaux rêves, — je parle pour moi, — les caravanes se remirent en marche, par les chemins ombreux et escarpés, et ce ne fut pas encore cette fois une journée perdue.

D'abord, nous traversâmes Paimpont, où, profitant d'une halte rapide, Me Hamard, l'éminent avocat rennais, qui est propriétaire à Plélan d'une jolie campagne, prodigua gracieusement aux dames les fleurs de son jardin. *Manibus... lilia plenis.*

Les voitures, après une longue et pénible étape, nous débarquèrent vers 10 heures du matin, c'est-à-dire en plein soleil, au village de Beauvais, où, un guide s'offrit très aimablement à nous conduire à travers les inextricables méandres du Val-sans-Retour.

Le Val-sans-Retour, où caquette dans l'enchevêtrement des branches, un ruisseau clair « dont les eaux salutaires rendirent à Merlin ses esprits égarés », s'étend de la partie occidentale de la forêt de Paimpont à l'entrée de la vallée de Gurwan, à hauteur du bourg de Tréhoranteuc. « Dans une gorge étroite et sauvage, les vallons succèdent aux vallons, les rochers s'étagent et ne semblent retenus sur l'abîme que par les racines de chênes rabougris et de pins contrefaits ; les collines s'entrecroisent et leurs pentes abruptes forment un labyrinthe, envahi de taillis et de broussailles, hérissé d'ajoncs, d'églantiers et de ronces. C'est le *Val des Faux amants*, pénitencier des pécheurs en amour ; c'est le *Val périlleux*, où les chevaliers intrépides se trouvaient en présence des géants et des monstres ; c'est le *Val enchanté*, résidence des fées, où errent les ombres diaphanes de Viviane, de Morgane, de Gurwan, de Merlin, où l'on entend se choquer fer contre fer les armures de Lancelot, de Gauvin, de Tristan, d'Owen, de Guinebaut et du roi Arthur.[1] »

---

1. Comte de Bellevue, ouvrage précité.

C'est le Val périlleux, où Morgane, trahie par son amant Guyomart, enferma le félon ; où furent ensuite retenus tous les infidèles en amour, jusqu'au jour où Lancelot, le valeureux chevalier, disciple de Viviane, affronta mille périls pour les délivrer.

« Au temps passé, raconte M. Eugène Herpin, pour oser pénétrer dans cet étrange labyrinthe, il aurait fallu être fou ou amoureux. C'est d'ailleurs tout un.[1] » Bien que nous ne fussions ni l'un ni l'autre, nous eûmes cependant cette audace, et je gage que nul de nous n'eut à s'en repentir. Nous eûmes bien, un instant, l'illusion que le Val enchanté serait pour nous sans retour, et nous pûmes croire, alors, que les fées malicieuses qui hantent ces parages solitaires, nous avaient fait victimes de quelque nouvel enchantement. Il n'en fut rien, heureusement, et, après une longue et pénible chevauchée dans les sentiers abrupts du Val-sans-Retour, après avoir grimpé au flanc des roches fantastiques fleuries de lichens et de bruyères roses, et d'où, sous nos yeux ravis, se déroula un merveilleux panorama ; traversé, sous un soleil de plomb, la lande diaprée d'asphodèles et de fougères géantes ; cherché un peu d'ombrage sous les sapins maigres et rachitiques, un peu de fraîcheur au fil des eaux chantantes ; fait une visite rapide à la vieille chapelle de Saint-Jean, et, pourquoi ne pas l'avouer, accepté l'aumône d'une bolée de cidre frais qu'un indigène hospitalier voulut bien me faire, notre caravane, inlassable, malgré huit kilomètres de descentes et d'escalades, dévala parmi les roches amoncelées, jusqu'au vénérable et poétique — voilà deux épithètes que l'on n'a pas coutume de trouver accouplées — château de Trécesson, où M. le Marquis de Bellevue, un aimable collègue et un charmant poète, presque un Malouin, et il

---

1. *Noces et baptêmes en Bretagne*, Eugène Herpin, Plihon et Hommay, Rennes, 1904. — Ouvrage honoré d'une récompense par la Société d'Encouragement au Bien, et dont je lus quelques pages gracieuses, la légende des *Amoureux du Val-sans-Retour*, au milieu même du Val enchanté.

n'oublia pas de nous le rappeler avec un brin d'orgueil, nous fit le plus gracieux accueil.

Nos estomacs criaient famine, et, d'un commun accord, après avoir accordé un regard distrait au vieux manoir dont les murailles aux teintes violacées, d'un si curieux aspect, se reflètent si pittoresquement dans les eaux dormantes de ses larges fossés, un pique-nique plantureux s'organisa sous les beaux ombrages d'un joli bois voisin. Quand les appétits furent suffisamment calmés et les jambes un peu défatiguées, les langues, jusque là inactives, se délièrent, et, tandis que le café fumait dans les tasses et que s'allumaient les cigares, on causa.

C'est alors, mais alors seulement, — ventre affamé n'a point d'oreilles, dit le proverbe, — que M. le Marquis de Bellevue consentit à nous initier aux secrets historiques et légendaires du château de Trécesson. L'historien nous traça à grands traits l'épopée glorieuse du vieux manoir ; nous fit assister à sa naissance, vers 1250, nous le montra en pleine apogée de gloire, mêlé, avec la famille dont il porte le nom, à toutes les phases de l'histoire de la Bretagne. Il nous fit assister à sa décrépitude et nous le montra, tel que nous l'avons vu, fier d'attitude encore, sous son armure extérieure, mais rempli, dans ses salles délabrées et ses corridors décrépits, d'abandon et de ruines. *Sunt lacrymæ rerum.*

Puis, l'historien fit place au poète, et M. le Marquis de Bellevue, après avoir évoqué le souvenir d'une dramatique aventure qui, il y a longtemps, troubla la paix solitaire du *château rouge*, — une jeune mariée aurait été enterrée vivante dans le parc, dans des circonstances si mystérieuses que l'on ne connut jamais ni les assassins ni le nom de la victime, - nous récita la *légende de Trécesson*, jolie ballade que je vous demande la permission de reproduire ici :

Ecoutez, amis, c'est une légende
Comme on en raconte au foyer le soir,
Qui fait qu'on frissonne en passant la lande,
Alors qu'on est seul et qu'il fait bien noir.

C'était ici près, à cent pas à peine

De ce vieux château, dont les créneaux gris
Dominent au loin les bois et la plaine,
D'un passé de gloire orgueilleux débris.

Une nuit — c'était de ces nuits d'orage
Où tous les démons semblent déchaînés,
Où tonnerre et vents font fracas et rage,
Où les bons chrétiens sont tous prosternés.

Au galop, dans l'ombre, arrive un carrosse ;
Des hommes masqués et silencieux
Descendent et vont creuser une fosse.
— La foudre grondait, ébranlant les cieux.

Ils creusent longtemps. De leurs coups funèbres.
Longtemps retentit l'écho du manoir.
Ils jettent enfin, parmi les ténèbres,
Une masse blanche au fond du trou noir...

Dans ce trou béant la terre retombe,
Retombe longtemps foulée et sans bruit...
Le carrosse noir loin de cette tombe
Fuit et disparaît perdu dans la nuit...

Quand le lendemain on vint dire au comte,
Noble châtelain du noble manoir,
Ce que dans la nuit, vision ou conte,
Un pastour disait qu'il avait cru voir,

Il en rit d'abord, à ce qu'on raconte ;
Mais l'enfant en pleurs eut un tel pouvoir
Qu'il laissa fouiller pour se rendre compte,
Et, comme ses gens, il voulut savoir.

Lors on découvrit, objet d'épouvante,
Une jeune femme aux traits fins et doux,
Que l'on avait mise en terre vivante
Avec sa parure et tous ses bijoux.

Au siècle dernier, dans une chapelle,
On voyait encor, tout tachés de sang,
Le voile, l'anneau, la robe en dentelle
De la mariée et son bouquet blanc.

Nul n'a su depuis percer de ce crime
Le mystère affreux. Le tombeau discret,
En engloutissant l'obscure victime,
A des assassins gardé le secret.

Ni dans le château, ni dans la chapelle
Rien n'a survécu du drame passé ;
Mais dans le pays plus d'un se rappelle,
Et son souvenir n'est pas effacé.

Le temps a rongé les vieilles murailles ;
Les fiers châtelains d'autrefois sont morts ;
Mais le souvenir de ces funérailles
Pèse sur ces murs comme un lourd remords.

Lorsque tout se tait : lorsque rien ne bouge ;
Quand au donjon rouge, au bord de l'étang,
Le soleil couchant jette un rayon rouge,
On croit voir partout des taches de sang. —

— C'est de Trécesson la sombre légende,
Comme on la raconte au foyer le soir,
Qui fait qu'on frissonne en passant la lande,
Alors qu'on est seul, et qu'il fait bien noir.

L'auteur fut applaudi comme il convenait, et, après avoir longtemps erré dans les appartements déserts de la vieille gentilhommière, déniché, sous la poussière qui les recouvre, quelques vieilles reliques des temps passés qui réveillèrent en certains de nous des âmes d'archéologues, — j'allais écrire de brocanteurs, — nous retournâmes à Plélan, par Beignon, — où dans l'église quelconque trois beaux vitraux retinrent notre attention, — délaissant, hélas, faute de temps, les vieux évêques de Saint-Malo endormis dans leurs tombes séculaires, sous la voûte de l'église de Saint-Malo-de-Beignon, pour rentrer à Rennes, où cette fugue printanière s'acheva joyeusement au restaurant Gaze.

*
* *

Oui, ce furent deux exquises journées, et je gage, chers collègues et vous Mesdames, qu'au retour de ce pèlerinage à la forêt enchantée, vous ne fûtes nullement tentés de vous écrier, comme le fit, au lointain temps jadis, ce dégoûté de Robert Wace :

Là allai-je merveilles querre,
Merveilles, qués mais n'est trouvai ;
Fol m'en revins, fol y alai,

Fol y alai, fol m'en revins,
Folie qui pour fol me tins...

« Là j'allai chercher des merveilles, merveilles que je ne vis point. J'y allai rêvant, rêveur m'en revins, et ce rêve, rêveur me tient. »

Plus heureux que le trouvère déçu, ces merveilles, grâce au joli soleil qui voulut bien illuminer d'un rayon de gaîté notre promenade, grâce aux légendes charmeuses que j'ai cueillies pour vous les offrir dans les profondeurs de la forêt enchanteresse, ces merveilles nous les avons découvertes. Brocéliande, hier une inconnue, nous a conquis, et c'est aujourd'hui une amie que nous irons revoir, j'en fais le pari, plus tard, non plus au printemps, cette fois, mais quand l'incomparable magicien qu'est l'automne aura jeté sur les bois les charmes de ses teintes mystérieuses.

C'est alors, n'est-il pas vrai, que nous retournerons nous faire enchanter au Val-sans-Retour.

Louis Boivin.

EXCURSION D'AUTOMNE

9 SEPTEMBRE 1906

Après la légende, l'histoire ! Après la berceuse chanson des belles et poétiques aventures d'amour, l'horreur des épopées sinistres ! Après l'enchantement de Merlin par sa mie Viviane, la tragique aventure d'un héros, — car l'héroïsme est humain et n'est le privilège d'aucun parti, — c'est ce que j'entreprends de vous conter dans ces pages rapides.

Nous étions une trentaine à accomplir ce pieux pèlerinage, d'opinions bien différentes, sans doute, animés de sentiments diamétralement opposés peut-être, mais tous des fervents du passé, quel qu'il soit, admirateurs des fières actions, quel que fut le mobile qui les inspira ; tous, en tous cas, décidés à nous incliner, sans arrière-pensée et sans trop d'amertume, devant le grand souvenir que nous allions évoquer. Ce souvenir, c'était celui d'un gentilhomme breton, qui eut son heure de gloire, bien rapide, hélas ! et qui, vaincu, désabusé, trahi, — c'est l'histoire d'hier, presque, et ce pourrait bien être celle de demain, — vint achever son existence agitée, toute de sacrifices et d'illusions, dans cet humble manoir de la Guyomarais, où, par une belle après-midi de septembre, mélancolique en dépit du soleil qui l'éclairait, nous commençâmes notre excursion d'automne. J'ai nommé le Marquis Charles-Armand Tuffin de la Rouërie.

LE MANOIR DE LA GUYOMARAIS

Le Marquis de la Rouërie, que Louis Blanc qualifie dédaigneusement d'*aventurier célèbre*, et que Michelet, si prompt, cependant, à l'admiration, appelle un *personnage équivoque*, naquit à Fougères, le 14 avril 1750. Il grandit au château de Saint-Ouen la Rouërie, vieux domaine familial, limitrophe de la commune de Saint-Brice-en-Coglès. La vie calme des champs, plus encore l'existence monotone que menait sa famille dans le triste logis qu'elle possédait à Fougères, s'accommodaient mal avec l'esprit aventureux du jeune et ardent gentilhomme. A dix-sept ans il débarquait à Paris, plus riche de jeunesse que d'argent. Enseigne-drapeau au régiment des Gardes-Françaises, où la protection d'un vieil oncle libertin[1] l'avait fait admettre, Armand de la Rouërie ne sut pas réprimer les « emportements de sa nature ardente et exaltée. » Il eut des maîtresses, qu'il

1. Charles René, Comte de la Belinaye.

sut choisir parmi les plus fameuses et les plus belles ; il fit des dettes, conquit bien des cœurs faciles et roula nombre d'usuriers retors. Il eut des duels, aussi, ce qui faillit même, certain jour, lui attirer une assez désagréable aventure.[1] Le jeune officier, enfin désabusé de l'amour et des plaisirs, se fit trappiste. On le rencontre plus tard, aux côtés de Lafayette, en Amérique, combattant pour la liberté, toujours enthousiaste et ardent. Puis il revient en France, épouse une riche et belle héritière, Mlle de Saint-Brice, qui mourut après six mois de mariage ; vient cacher son chagrin dans sa triste gentilhommière de Bretagne, où il se trouvait quand éclata la tourmente révolutionnaire.

Le Marquis de la Rouërie était populaire en Bretagne. « Le souvenir de ses hauts faits d'Amérique, dit un de ses historiens, M. G. Lenôtre, celui même de sa retraite à la Trappe, de ses duels, de ses aventures devenues légendaires, contribuaient à mettre en évidence sa personnalité plus sympathique, il faut le dire, aux paysans et au petit peuple qu'à ses pairs de la noblesse. Ses opinions, semblables en cela à celles de bien d'autres gentilshommes, ne paraissaient pas avoir été d'une logique parfaite ; il était à la fois royaliste et révolutionnaire ; il tenait pour l'ancien régime en réclamant la vieille constitution bretonne, et contre la Cour en désapprouvant les tendances hostiles à l'esprit philosophique des Parlements. Nous croyons qu'il était, surtout, dévoré d'un besoin d'activité et qu'il recherchait toutes les occasions de luttes et de conflits.[2] »

La Rouërie est la personnification complète des gentilshommes de l'ancien régime : il résume en lui leurs qualités et leurs défauts, la facilité des mœurs, l'insouciance, la

1. A la suite d'une querelle touchant le degré de cuisson d'un poulet, La Rouërie se battit avec un cousin du roi, le Comte de Bourbon-Busset, qu'il blessa grièvement. Le roi se fâcha, et l'ardent marquis dut chercher un refuge en son château de Bretagne pour échapper à la Bastille. Le roi parlait tout simplement de le faire pendre.

2. *Le Marquis de la Rouërie et la Conjuration Bretonne* (1790-1793), G. Lenôtre. — Librairie académique Perrin. — Ouvrage couronné par l'Académie française.

hautaine et naïve imprudence, l'enthousiasme chevaleresque et l'héroïque mépris de la mort. « Il était élégant de taille et de manières, dit Chateaubriand, brave et mince, charmant de visage et ressemblait aux portraits des jeunes seigneurs de la Ligue.[1] »

Tel était ce gentilhomme qui devint le chef de la fameuse Conjuration Bretonne. Seul, il se mit en tête de soulever la Bretagne et de sauver la Royauté. Le premier, il comprit ce qu'on pouvait attendre de ces Bretons parmi lesquels il avait vécu ; le premier, il songea à les enrégimenter, à organiser leurs bandes légendaires, à leur inspirer le sentiment de l'indépendance, la confiance en la force de leurs bras, en l'intrépidité de leurs cœurs. Il fit passer en eux son enthousiasme, sa tenacité, sa folie : c'est lui qui aiguisa les griffes de ces lions : il conçut le projet de les lâcher sur la Révolution, et, tandis qu'ils la serraient à la gorge, — c'est aux *Mémoires d'Outre-Tombe* que nous empruntons cette image, — de crier aux alliés : « Ne craignez rien, accourez ; elle ne bougera pas, je la tiens.[2] »

Ce vaste projet échoua. Trahi par un personnage en qui il avait mis sa confiance, le Marquis de la Rouërie, malade, désabusé, vaincu, traqué comme une bête fauve par les soldats du Directoire, quitta son château livré au pillage et alla demander asile à des amis fidèles qui habitaient dans la commune de Saint-Denoual, la modeste gentilhommière de la Guyomarais. C'était le 12 janvier 1793.

Il y vécut seulement quelques jours, car, le 29 du même mois, une fièvre cérébrale l'emporta et la dépouille mortelle de celui qui avait failli révolutionner la France, de cet aventurier que l'on eût admiré à l'égal d'un héros s'il avait réussi, fut enterrée secrètement dans un taillis voisin, — le Vieux Semis, — où elle dort toujours son suprême sommeil, bercée par la chanson du vent dans les branches des vieux châtaigniers séculaires.

* * *

Le château de la Guyomarais est demeuré, lui aussi, ce

1. *Mémoires d'Outre-Tombe.*
2. G. Lenôtre, ouvrage précité, préface.

qu'il était il y a cent ans. « C'est, dit M. Lenôtre, une antique gentilhommière, composée d'une maison d'habitation élevée d'un étage, flanquée de deux ailes contenant les écuries et les dépendances, et d'un pittoresque donjon carré servant de colombier. On y accède par des chemins ravinés et toujours boueux... »

Cette antique gentilhommière, où, en dépit de l'orage qui grondait sur la France, la famille de la Guyomarais, protégée par une presque impénétrable solitude, écoulait des jours heureux dans un calme à peu près absolu, fut, quelques jours après la mort du Marquis de la Rouërie, le théâtre d'un drame horrible.

L'homme qui avait trahi le célèbre conspirateur, un médecin du nom de Chévetel, ayant, par une de ces intrigues louches dont il était coutumier, réussi à découvrir la retraite du Marquis, et à connaître les détails de sa fin, dépêcha vers la Guyomarais un de ses fidèles lieutenants avec ordre de ramener le conjuré « mort ou vif. » Une nuit, c'était le 25 février 1793, la paisible gentilhommière fut envahie par une troupe de soldats de la Révolution, dirigés par l'envoyé de Chévetel, le nommé Lalligand. Le château fut mis au pillage, les habitants terrifiés, les appartements fouillés et bouleversés. Pendant une nuit et un jour, Lalligand, aidé par le juge de paix du canton de Lamballe, un certain Petitbon, que M. Lenôtre dépeint comme une espèce de plaisantin mal élevé, fit régner la terreur dans le petit manoir, où la famille de la Guyomarais, quelques hôtes et les serviteurs étaient retenus étroitement prisonniers. L'émissaire de Chévetel fit subir à tous de longs et douloureux interrogatoires, dont l'unique but était de savoir ce qu'était devenue la dépouille mortelle du Marquis de la Rouërie. Le Seigneur de la Guyomarais, sa femme, ses fils, ses filles, les domestiques, dévoués à leurs maîtres, les médecins qui avaient assisté à l'ensevelissement du corps, et que l'on était allé chercher, l'un à Plancoët, l'autre à St-Servan, ne trahirent pas le secret. Le secret fut trahi, cependant. Un jardinier, du nom de Perrin, que les soldats avaient grisé, se laissa corrompre par la promesse de quelques louis d'or, et conduisit Lalligand et

ses sbires au Petit-Semis. La tombe du Marquis fut profanée, le cadavre déposé sur le sol et la tête séparée du tronc.

C'est alors que se déroula une scène horrible, dont nous empruntons le récit au bel ouvrage de M. Lenôtre :

« Depuis plus de trois heures, les membres de la famille de la Guyomarais, gardés à vue par les soldats dans le salon du château, attendaient anxieusement le résultat des perquisitions. A quelques mots échangés entre les gendarmes, ils avaient saisi que Lalligand visitait les alentours de la maison et du jardin ; mais, persuadés qu'aucun d'eux ni de leurs serviteurs n'avait parlé, ils espéraient encore que la tombe du Marquis, et, par suite, toute preuve de son séjour à la Guyomarais, échapperaient aux recherches des commissaires : leur confiance s'affermissait en raison de la durée des perquisitions.

» Un peu avant cinq heures, ils entendirent le tumulte de la troupe qui se rapprochait ; par la fenêtre basse, donnant sur la cour, ils virent Lalligand tourner l'angle du donjon et se diriger vers le château ; les commissaires du département, le juge, le médecin l'accompagnaient ; derrière eux marchaient en désordre les soldats et les gendarmes qui, sur un signe de Burthe,[1] firent halte et se turent.

» La porte du salon s'ouvrit ; Lalligand entra et derrière lui les commissaires et quelques curieux ; d'autres s'étaient massés en dehors de la fenêtre que quelqu'un avait poussée et qui se trouva ouverte. Il y eut une sorte de silence, et Lalligand s'avançant vers Mme de la Guyomarais :

» — Citoyenne, fit-il, notre mission est terminée : tu persistes à nier que le ci-devant Marquis de la Rouërie n'a pas trouvé asile dans ta maison ?

» Mme de la Guyomarais, surprise de cette intrusion, hésitait à répondre, cherchant à pénétrer la pensée de l'espion, quand, tout-à-coup, le groupe massé devant la fenêtre s'écarta et une main jeta dans la chambre un objet

1. Domestique, — *officieux*, comme on disait alors, — de Lalligand.

boueux, sanguinolent, velu, horrible, qui vint heurter la jupe de Mme de la Guyomarais et roula sur le plancher. La malheureuse poussa un cri de terreur ; elle avait reconnu la tête du Marquis de la Rouërie. M. de la Guyomarais, indigné, repoussant les gendarmes qui le gardaient, s'élança pour soutenir sa femme ; d'un geste, imposant silence aux ricanements des patriotes :

» — Soit, il n'y a plus à nier, dit-il, voilà bien la noble tête de l'homme, qui si longtemps vous a fait trembler.

» Et, se tournant vers Lalligand, tout glorieux de son coup de théâtre, il ajouta :

» — Vous, Monsieur, vous êtes un lâche et votre action est monstrueuse.

» Il fut interrompu par les huées des soldats, les sanglots des jeunes filles se pressant autour de leur mère et par le tumulte qui suivit cette horrible scène... La tête du Marquis, jetée dans le jardin, y fut ramassée par les gardes-nationaux ; l'un d'eux la planta au bout de sa baïonnette, et, avec des rires et des chants, la troupe joyeuse suivit l'épouvantable trophée promené dans les avenues et les cours du château... »

Je me garderai d'affaiblir par le moindre commentaire ce récit d'un réalisme si saisissant.

Cette « scène horrible », nous l'avons vécue pour ainsi dire, pendant notre séjour de quelques instants au château de la Guyomarais.

La vieille gentilhommière est toujours ce qu'elle était jadis, avec un peu de délabrement et de mélancolie en plus, peut-être. Les mêmes arbres, tordus et rachitiques, bordent l'avenue, et dans les grisailles de l'automne, au fond de la cour, maintenant close par une grille, le manoir dresse ses vieux murs recrépits, que s'efforce d'égayer une glycine déjà flétrie. Le logis hospitalier, — ce ne serait plus demain qu'une ferme banale n'était le souvenir qui la hantera toujours, — s'ouvre devant nous, et une servante consent à nous guider dans la demeure aujourd'hui désertée. Ici, rien n'est changé, ou presque rien. « Voilà les dalles du vestibule que heurtèrent les crosses des soldats ; à gauche, le salon où roula sur ce parquet la tête du Mar-

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

de l'Arrondissement de Saint-Malo

EXCURSION du 9 SEPTEMBRE 1906





RUINES DU CHATEAU DE LA HUNAUDAYE.

Clichés de M. A. BONNESCŒUR, Artiste Peintre et Photographe
à Saint-Servan, Membre de la Société.

quis de la Rouërie ; à droite, la salle à manger et, plus loin, avec ses lits, ses tables, ses bancs énormes de chêne massif, vieux de deux siècles, l'immense cuisine où Burthe fit boire le jardinier et lui arracha son secret.[1] »

Puis, après une incursion rapide à l'étage supérieur, dans la chambre même où mourut le Marquis, nous nous fîmes conduire au Vieux Semis. C'est, à cent mètres à peine du manoir, un joli petit bois qu'ombragent de grands châtaigniers. Au centre d'une minuscule clairière s'élève un modeste tertre de pierres qu'un lierre enguirlande et que tapissent de larges mousses. C'est la tombe du héros. Une croix de fer la protège, branchée d'hermines et de lis, et sur une plaque de cuivre, rouillée par le temps, on lit cette inscription :

MARQUIS DE LA ROUERIE
30 Janvier 1793
Le mal qui l'emporta fut sa fidélité

Et c'est tout. Une main pieuse a déposé sur la tombe une branche verte arrachée à un arbre voisin. Sur cette tombe, pieusement aussi, fervents du souvenir ou simplement admirateurs d'un stérile mais combien magnifique héroïsme, nous nous inclinons une dernière fois, tandis que dans les arbres du Vieux Semis les brises tièdes d'automne chantent leur mélancolique chanson.

LE CHATEAU DE LA HUNAUDAYE

Ce fut notre deuxième halte, plus longue que la première, mais plus apaisante aussi.

Le château de la Hunaudaye, racontent les historiens, fut construit dans la première partie du XIIIe siècle, de 1214 à 1220, par Olivier Tournemine. Ce fut une des plus

1. M. Lenôtre, ouvrage précité.

puissantes forteresses de la Bretagne féodale. Cette mauvaise langue de Tallemant des Réaux a écrit quelque part : « On dit en Bretagne que le sire de la Hunaudaye est un peu moins grand seigneur que le roi de France », boutade que le bon roi Henri réédita plus tard, en ces termes, en visitant le beau château de Nantes : « Ventre Saint-Gris, nos cousins de Bretagne n'étaient pas de petits compagnons. »

Il est certain que le château de la Hunaudaye devait avoir, au temps jadis, fort grand air, si l'on en juge par les ruines imposantes que le temps et le vandalisme des hommes ont respectées.

« Son plan, dit Fréminville, a la figure d'un pentagone, et il est flanqué de cinq grosses tours rondes qui, ainsi que les remparts, sont revêtues en pierres de taille et surmontées d'un parapet saillant, muni de machicoulis. Les petits arceaux de ces machicoulis sont en ogives avec des découpures gothiques délicatement travaillées. L'architecte a voulu réunir dans la construction de ce château l'élégance et la force. Les tours sont à plate-formes, et elles étaient surmontées de tourelles qui, aujourd'hui, sont démolies en partie. »

Le mal a empiré, depuis Fréminville ; chaque jour, sous les efforts du temps destructeur, avec la complicité aussi de propriétaires insoucieux, le vieux château s'écroule, des pans de murailles tombent, les ruines s'amoncellent lamentablement dans les fossés broussailleux, et ce qui reste debout se lézarde et branle, proie promise aux prochains ouragans. L'ancien repaire de brigands, — car, il faut l'avouer, les Tournemine, s'ils furent de puissants seigneurs, furent aussi de terribles détrousseurs de grands chemins, la bonne Duchesse en fit l'expérience quand il lui fallut accepter au château, alors prospère, une hospitalité forcée, et certain évêque de Saint-Brieuc dut y laisser en gage ses bagages, ses chevaux, et jusqu'à sa croix pastorale, — est bien déchu de sa splendeur première. Le lierre, les mousses et les ronces grimpent à l'assaut de ses tours en ruines ; des arbres vigoureux ont poussé leurs racines envahissantes dans les crevasses de ses murs. Ce n'est

plus qu'un amas de ruines, mais de ruines pittoresques à souhait, véritables ruines romantiques, et l'on s'attend, quand vient la nuit, à voir surgir de derrière un pan de muraille, la silhouette d'un soudard aviné, vous barrant le chemin et vous demandant, avec toute la courtoisie qu'il devait y mettre, la bourse ou la vie.

S'il faut en croire la légende, qui fleurit surtout dans les ruines, plus d'un voyageur, égaré dans ces solitudes, y laissa l'une et l'autre. Nous aussi, nous fûmes sur le point d'y être rançonnés ; et si le cerbère farouche qui vint, dès notre arrivée au château, nous réclamer impérieusement le droit du seigneur, nous fit généreusement grâce de la vie, ce ne fut qu'à regret qu'il consentit à ne pas épuiser notre bourse commune, sur laquelle, heureusement, notre trésorier faisait bonne garde.

PLANCOET

Ici s'achève notre promenade automnale. Vers cinq heures, le clocher de Plancoët profila sa silhouette grise dans les brumes crépusculaires. Nous arrivons au terme de notre voyage, et, tandis qu'à l'hôtel, où un excellent dîner nous attend, quelques fervents de la Fée verte se livrent aux émotions du bridge, avec notre aimable secrétaire, M. Haize, notre souvenir se reporte vers une autre partie de cartes que Chateaubriand nous a contée dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, et qui se jouait, à Plancoët, à deux pas d'ici : « Ma grand-mère,[1] dit l'illustre écrivain, dînait à onze heures du matin, faisait la sieste ; à une heure elle se réveillait... A quatre heures, on reportait ma grand-mère dans son salon. Puis, le domestique, mettait une table de jeu ; M[lle] de Boisteilleul frappait avec les pincettes contre la plaque de la cheminée, et, quelques instants après, on voyait entrer trois autres vieilles filles qui sortaient de la

1. M[me] de Bédée, qui habitait une vieille maison située rue du Hameau de l'Abbaye, route de Nazareth, et qui existe encore.

maison voisine à l'appel de ma tante. Ces trois sœurs se nommaient les demoiselles Villedeneux... Liées depuis leur enfance avec ma grand-mère, elles logeaient à sa porte et venaient tous les jours, au signal convenu dans la cheminée, faire la partie de quadrille de leur amie. Le jeu commençait ; les bonnes dames se querellaient : c'était le seul événement de leur vie, le seul moment où l'égalité de leur humeur fût altérée. A huit heures, le souper ramenait la sérénité. »

A huit heures, nous, pèlerins un peu las mais charmés, nous reprenions le train à la gare de Plancoët, et, tandis que mes compagnons devisaient joyeusement, en songeant aux souvenirs si divers que nous avions évoqués au cours de cette journée, dans un coin de wagon, fermant les yeux et les oreilles, je m'oubliai à rimer ces strophes mélancoliques, qui seront, si vous y consentez, la conclusion de ce long bavardage.

Vieux bourg, vieilles maisons, vieilles gens ! Tout autour
Sur les coteaux rouillés, branlant leurs rudes têtes,
Les vieux chênes noueux, meurtris par les tempêtes,
Geignent, chauves et las. C'est le déclin du jour.

En bas, les ruisseaux clairs jasent, et dans la brume,
Qui s'étend vaporeuse et souple, dans le soir,
Tintent des angélus lointains, parlant d'espoir,
Aux cœurs déçus où pleure une ancienne amertume.

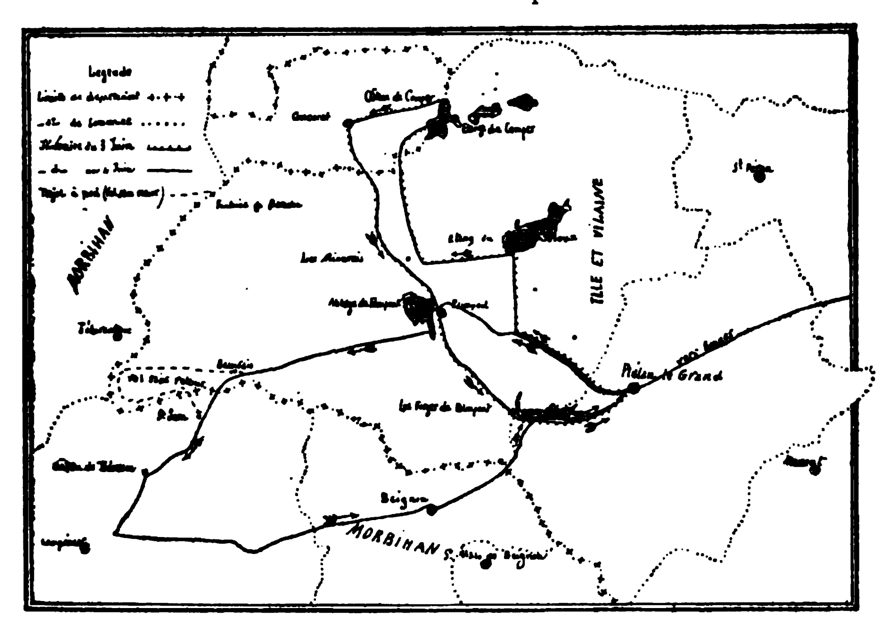
C'est l'heure douce où dans la paix du souvenir,
L'âme inquiète se recueille et se replie ;
L'heure pleine de charme et de mélancolie,
Où l'on croit au bonheur qui ne doit pas finir.

O nuit voluptueuse ainsi qu'une caresse !
O nuit silencieuse et calme, ô douce nuit !
Verse dans mon cœur las le baume qui guérit,
O nuit d'automne, ô nuit caline, enchanteresse.

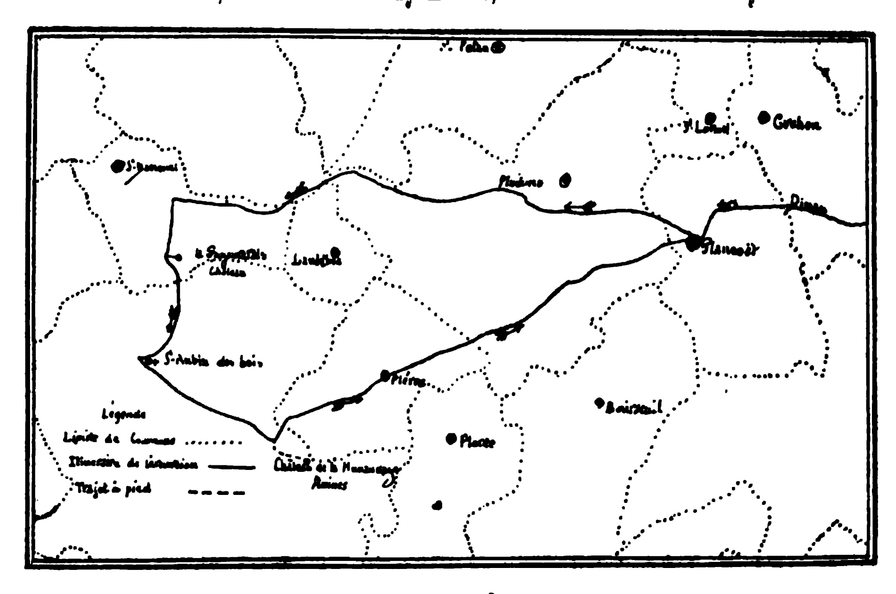
Louis Boivin.

ITINÉRAIRES DES EXCURSIONS

La Forêt de Paimpont



Plancoët, Manoir de la Guyomarais, Château de la Hunaudaye



PRINCIPALES EXHIBITIONS

relatives à l'arrondissement de St-Malo

(Décembre 1905 — Novembre 1906)

Par *M. Avril :*

Plan de la ville et du château de Saint-Malo, pour faire connaître les différents agrandissements qui ont été faits à la Ville. Cette carte était jointe à un mémoire intitulé : « Observations sur la propriété des fortifications de Saint-Malo, réclamée à l'Etat par ladite Ville, le Mémoire rédigé par le Capitaine du Génie Périgord, 1793. »

Par *M. Bêgné :*

Hache en bronze trouvée à Saint-Suliac. M. Bêgné fait connaître qu'environ vingt-cinq kilogs de hachettes en bronze ont été découverts récemment à Saint-Suliac, par un laboureur, en labourant un champ laissé en friche depuis des siècles.

Par *M. Cleret de Langavant :*

1. — Trois affiches de l'époque révolutionnaire ; la première relative à la stricte exécution du calendrier républicain (14 germinal an VI) ; les deux autres portant les n°s 25 et 26 de ventes de biens nationaux.

Ces biens proviennent des émigrés La Lande Magon, Heurtault de la Villemorin, Lansalut, Liochin, Bertrand du Gué Lambert, Villéon Villauroux, situés à Port-Malo ; de Ville-Gilles, situés à Méloir-Richeux, et autres biens situés en différentes communes du département.

2. — Lettre-circulaire du Vicaire général de Dol, l'abbé Déric, et du Vice-Official, du 22 septembre 1762, prescri-

vant de chanter le *Te Deum* pour la victoire remportée le 30 août 1762. (Documents offerts pour les archives.)

3. — Généalogie imprimée, (communiquée par M. le Dr Hervot.) M. Cleret de Langavant en donne l'analyse suivante :

« C'est le résultat des recherches effectuées par Gilles-Louis Bourdet, notaire à Saint-Malo, à propos de la succession de Dlle Renée-Marie-Julienne Gravée, décédée sans hoirs de corps, le 21 germinal an IX.

« Cette généalogie ou plutôt ces généalogies rédigées avec un grand soin d'après les titres trouvés chez la défunte, sont présentées à la fin de l'opuscule en plusieurs tableaux. Le dernier de ceux-ci, qui à mon avis devrait être le premier, donne (sans armoieries bien entendu) les seize quartiers de la *de cujus*. L'auteur du mémoire a fait précéder ce tableau des généalogies des huit familles qui représentaient les huit bisaïeuls de Mlle Gravé.

« On trouve dans ces tableaux généalogiques les noms des plus anciennes familles malouines et malgré la suppression aussi absolue que possible des particules (on est sous la Révolution), on voit défiler les meilleures et les plus puissantes familles du pays : les Gravé, le Fer Maingard, de Baudran, Porée, Brignon de Léhen, Chateaubriand, Pépin de Belleisle (un chef d'escadre), de Boishue, de Langan, de Saint-Meleuc, Gouin de Beauchesne, du Bourblanc, de Poulpiquet, Guillaume de la Vieuville (un évêque de Saint-Brieuc), Richomme du Colombier et de Prelavily, le Clairier de Miniac dont descendent les de France et de Villèle, etc.

« Ce qui rend surtout ces tableaux intéressants pour un amateur, c'est qu'ils sont précédés d'une analyse des pièces ayant servi à les établir, on ne se figure pas tous les renseignements qu'on y trouve et qu'on chercherait vainement ailleurs.

« Comme critique, je signalerai une erreur qui s'est glissée dans le tableau des ascendants de Mlle Gravé. Le second degré de la ligne Gravé doit être supprimé, Macé Gravé, époux de Guyonne Hamel, n'est pas le père mais le frère aîné de Guillaume Gravé marié à Françoise Porée,

ils sont tous deux fils ~~de Julien Gravé et de~~ Colette le Veilleux. »

Par *M. Delarue :*

Tableau peint sur bois représentant la prise des bateaux anglais par le corsaire cancalais Geffroy, le 13 juillet 1808.

Par *M. E. Dupont :*

Première édition d'un volume très rare, imprimé par Henri Estienne en 1513, contenant la Chronique de Robert de Thorigny et plusieurs passages qui intéressent l'histoire ecclésiastique des diocèses de Dol et Saint-Malo.

Par *M. J. Haize :*

1. — Un exemplaire de 1837 du journal « Le Dinannais » contenant une poésie sur le château du Guildo.

2. — « La petite Gazette curieuse » imprimée chez Bazouge à Dinan, en août 1870, donnant des nouvelles victorieuses de la guerre et des chansons patriotiques.

3. — Feuilles de manuscrits du xive et xve siècle, provenant d'un missel et d'un évangéliaire avec commentaires encadrant le texte primitif.

4. — Catéchisme constitutionnel du Bénédictin Hamard, curé assermenté de Pleurtuit ; à Saint-Malo, imp. L.-H. Hovius, décembre 1791.

5. – Discours de M. Le Roy, syndic des procureurs de Saint-Malo, prononcé à l'Assemblée de la Communauté, du 30 mars 1788, in-8, 24 pages, sans nom d'imprimeur.

6. — Transaction politique entre les trois ordres, libelle signé Le Juste, qui doit être attribué à Le Roy, notaire royal à Saint-Malo ; in-8, 16 p. sans nom d'imprimeur.

7. — Extrait imprimé du registre des délibérations des avocats de Saint-Malo, du 4 octobre 1788, touchant la révolte dite du papier timbré. A Saint-Malo, de l'imp. Hovius, imp. du Collège de MM. les Avocats.

8. — Le plus ancien registre paroissial de Saint-Servan, 1517.

9. — Inventaire des titres et contrats appartenants aux Recteur et paroissiens de St-Servan (xve siècle).

10. — Ordonnance du Marquis de Nointel prescrivant l'alignement des rues de St-Servan, 1697.

11. — Vue panoramique de la paroisse de Saint-Servan à la fin du XVIIe siècle.

12. — Tarif des droits de coutume dûs à la Seigneurie de Châteauneuf pendant la foire de Mai à Saint-Servan, 1700.

13. — Acte de baptême (1718) et acte de décès (an 7) de Gilles Lecoufle.

14. — Relation de Lecoufle sur la descente des anglais en 1758,

15. — Pièces relatives à la venue de l'armée anglaise.

16. — Procès-verbal de la séance où Gilles Lecoufle fut décoré par le duc d'Aiguillon, 1758.

17. — Délibération du Général de paroisse, chargeant Gilles Lecoufle de recevoir Le Coz, métropolitain de Bretagne, 1791.

18. — Registre et sceau de la Société révolutionnaire de Saint-Servan.

19. — Notices individuelles des suspects pendant la Terreur.

20. — Cartes et plans de St-Servan à diverses époques.

21. — Correspondance curieuse du délégué de la paroisse de Saint-Servan à Paris, dans l'instance de cette paroisse pour être déclarée bourg de campagne, en 1708.

Par *M. E. Herpin :*

1. — Contrat d'assurances de la Compagnie Royale, à Paris, avec le règlement des primes sur la place de Saint-Malo, arrêté par les assureurs, dans leur assemblée tenue le 16 brumaire an X.

2. — Almanach journalier pour l'année commune 1825, contenant notamment les bénédictions et indulgences données dans les paroisses de Saint-Malo et Saint-Servan — Hovius, Imprimeur-libraire.

3. — Défense du citoyen Jean-François Le Roy, notaire à Saint-Malo, acquéreur de la ci-devant Communauté des Ursulines de Sainte-Anne contre le Conseil général de la commune de Saint-Malo (Juillet 1793).

4. — Inventaire des calices et ornements de la paroisse

de Saint-Malo, extrait des archives de la période révolutionnaire.

5. — Inventaire de la chapelle St-Thomas.

6. — Notes sur *le grand* et *le petit* Porcon de la Barbinais.

7. — Renseignements sur la maison de Duguay-Trouïn. (Il ressort d'actes notariés que la maison de la rue de Jean de Châtillon, connue sous ce nom, appartint, en partie, à cette famille.)

8. — Briques armoriées provenant de l'ancien château de Vitré.

9. — Histoire de la fondation de l'église et abbaye du Mont St-Michel avec l'abrégé des indulgences accordées au même lieu.

10. — Première liste des souscripteurs pour l'érection du monument de Quiberon. (Saint-Brieuc, Prudhomme imp. 1825).

11. — Circulaire du département des Côtes-du-Nord aux Municipalités de son ressort (janvier 1793), sur l'application de la loi du 8 avril, relative au séquestre des biens des émigrés.

12. — Tableau des armoieries des grands aumôniers de France commençant à Eustache, chapelain de Philippe Ier en 1067, et allant à Toussaint Forbin de Jamson, évêque de Digne et Marseille en 1717.

13. — Petites affiches malouines et servannaises, n°s 3 et 4, 1re année, 17 août 1812.

14. — Arrêt du Conseil d'état portant règlement pour la pêche des huîtres dans la baie de Cancale, 20 juillet 1787.

15. — Publicateur de St-Malo, n° spécimen, 28 juillet 1842.

16. — Ancienne lanterne de dame du Clos-Poulet.

17. — Tableau de l'exercice littéraire qui aura lieu à l'Ecole particulière établie à la ci-devant maison des Cordeliers de Dinan, faisant partie du séminaire diocésain, les 24, 25, 26, 27 et 29 août 1808, à 9 heures du matin et à 3 heures de l'après-midi, sous la direction de M. Berher, curé de Saint-Malo de Dinan.

18. — Tableau des mets et vins, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs, de Camus, restaurateur, rue des Filles Saint-Thomas, n° 12, (époque du 1er empire).

19. — Documents relatifs à la vie de M. l'abbé Le Joliff, et aux évènements de Quiberon auxquels il prit part comme aumônier des Emigrés.

Par *M. le Dr Hervot :*

1. — Rapport de garde nationale du 27 thermidor an 8. — Le citoyen Goret refuse de monter la garde à St-Malo, étant requis le même jour à Paramé pour le même objet.

2. — Bannie municipale de la même époque et dont voici l'énoncé :

« Le Maire de Saint-Malo rappelle à ses concitoyens que » suivant toutes les règles de la police, il est expressément » défendu à toute personne de faire aucune espèce d'or- » dures dans les rues, sur les remparts et les escaliers qui » y conduisent, qu'en conséquence la consigne est donnée » à tous les postes militaires de s'emparer du chapeau de » tout bourgeois qui contreviendrait à la défense et de lui » faire verser 5 sols d'amende fixée par la police pour sa » contravention, avant de le lui rendre ; lesquels 5 sols » appartiendront à chaque poste chargé de la surveillance » des remparts et des escaliers. »

3. — Adresse au Roy, présentée par les nobles, bourgeois et habitants de St-Malo, contre un arrêt du Conseil d'Etat, le 10 septembre 1721, approuvant le nouveau plan de la ville de St-Servan dressé par Garangeau. — In-f° double de l'imprimerie de la Veuve Moreau.

Par *M. Houitte de la Chesnais :*

Deux pièces d'or, trouvées dans le cimetière d'Epiniac, près des fondations d'une ancienne chapelle.

1° Franc à cheval. Face : Fleur de lis, Johannes Dei gracia Francorum Rex ; le roi vêtu d'une cuirasse fleurdelisée à l'épée haute à cheval au galop : le cheval couvert d'une housse fleurdelisée. Revers : XPC. vincit — regnat — imperat ; croix feuillue dans une rosace cantonnée de quatre trèfles ; or, 1350-1364.

2° Franc à pied. Face : Karolus Dei gracia francorum Rex ; le roi tenant une épée à la main de justice, debout

sous un dais gothique. Revers : XPC. vincit — regnat — imperat ; croix feuillue cantonnée de deux lis à deux couronnelles ; le tout dans une rosace cantonnée de 8 lis ; or, 1364-1380.

Par *M. A. Ramet* :

Plaquette très rare, portant la subscription suivante. « La Bretagne victorieuse des Anglois devant la ville de Saint-Malo. » Elle est dédiée à Messire Pierre-François Le Jacobin, chevalier seigneur de Keramprat, conseiller et chancelier du Parlement de Bretagne, et signée Huguier, c'est un poème, in-4° de 12 pages, imprimé à Rennes, chez Jean-Baptiste Hovius, imprimeur et libraire sur le pont Saint-Germain, en 1694.

Par *M. Riéger :*

Photographie de la chapelle St-Aaron à St-Malo, prise au moment de sa reconstruction en octobre 1901.

Par *M. Rouxel* :

Brefs d'indulgences et authentiques de reliques, provenant du couvent des Filles de la Croix, qui existait à Saint-Servan avant la Révolution. Papiers et correspondances ayant appartenu à cette Communauté.

Par *M. J. Sage :*

1. — Photographie d'un tableau d'Arondel, représentant la cour et le jardin du Théâtre de Saint-Malo.

2. — Fragment de la carte de Cassini (baie de St-Malo.)

3. — Annuaire civil et commercial dédié aux Malouins, (1827).

4. — Etrennes malouines pour l'année 1834.

Par *M. G. Saint-Mleux :*

1. — Trois photographies de la Cathédrale de St-Malo, l'une avec l'ancien clocher, la seconde avec le nouveau clocher en construction, la troisième avec ce même clocher achevé.

2. — Recueil imprimé de Noëls vieux et nouveaux et de diverses pièces sur la Noël, Saint-Malo, chez Hovius, 1829 et 1836. — Ces opuscules reliés ensemble comprennent notamment une Pastorale en vers, la Vie des Trois Rois (qui se joue par personnages), le Massacre des Innocents, etc.

3. — « Le Manœuvrier, essai sur les évolutions navales », par Bourdet-Villehuet, officier des vaisseaux de la Compagnie des Indes ; in-8, imprimé chez Hovius, an V.

Par *M. Sarazin* :

1. — Certificat d'origine d'émancipation, dispense d'âge, signé : Trublet (1782).

2. — Une vue de Saint-Malo, paraissant être du XVIIe siècle.

3. — Un état des escomptes supportés par Me Bonnefin, trésorier par intérim des Invalides de la Marine de l'Amirauté de Saint-Malo sur divers effets négociés par lui pour subvenir tant au paiement des invalides de la Marine que des gens de mer des quartiers de Saint-Malo et Dinan, depuis le 1er juillet 1791 jusques et y compris le 31 décembre suivant.

4. — Une lettre de l'abbé Déric, auteur de l'histoire ecclésiastique de la Bretagne, à M. Toustain de Richebourg, major, en son hôtel à Josselin par Ploërmel, en date du 16 août 1779.

5. — Un avis du lieutenant-général commandant la 13e division militaire, comte de Bigarré, aux habitants des campagnes des quatre départements.

6. — L'expédition d'un acte passé à Rennes le 24 août 1701, par lequel Me Nicolas Juston, sieur de la Greslerye, procureur au Parlement de Bretagne, rendit à Me Nicolas Clémenceau, âgé de moins de 25 ans et assisté du mandataire de Me Jacques Moreau, notaire et procureur de la baronnie d'Ancenis, son curateur, l'office de procureur héréditaire qu'il exerçait près le Parlement de Bretagne, moyennant la somme de 13.500 livres.

Par *M. L. Saubost* :

1. — « Relation du procès et de l'exécution de Louvel, infâme assassin de M. le duc de Berri, 5-6-7 juin 1820. Le Valais, imprimeur du roi à Saint-Malo. » — A la suite de l'attentat, une famille Louvel, de Saint-Malo, demanda et obtint l'autorisation de changer de nom.

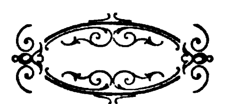
2. — Six numéros de la « Chanson malouine », feuilles publiées à St-Malo en 1862 par un poète malouin anonyme.

Par *M. Turmel* :

Présentation pour la Chapellenie du Pré-Henry, en la paroisse de La Fresnaye, faite par Caradeuc de la Chalotais, possesseur de la terre et seigneurie du Pré-Henry.

Le Secrétaire,

JULES HAIZE



DIVERSES ÉTUDES LUES AU COURS DES SÉANCES

(Décembre 1905 — Novembre 1906)

M. Dault. — Etudes philologiques sur les mots Saint-Lunaire et Saint-Malo.

M E. Dupont. — Les seigneurs bretons à la Conquête normande, en 1066. — Alexandre de Villedieu, appelé aussi Alexandre de Dol, grammairien, (XIIIe siècle).

M. J. Haize. — Les premiers jours du pro-consulat de Le Carpentier. — Un naufrage en rade de St-Malo en 1794. — Le roi Louis XVI devait fuir par Saint-Malo. — Une Société populaire Acadienne à Saint-Servan. — Inventaires des biens ecclésiastiques à Saint-Servan pendant la Révolution. — La Société populaire de St-Servan. — Rapport sur l'Histoire du Livre à Dol. — Les franchises de Saint-Malo d'après les Lettres-Patentes de Charles VI et Charles VII. — Arguments présentés par les bourgeois de Saint-Malo en 1759, pour avoir un port franc. — Saint-Servan, bourg paroissial, sous l'ancien régime. — Rapport sur le 3e volume du « Clergé et culte catholique en Bretagne pendant la Révolution, » de M. P. Delarue.

M. E. Herpin. — Les vieilles chansons de Saint-Malo. — Nos rivages, (autrefois, hier, aujourd'hui.) — Notes historiques sur M. l'abbé Le Joliff.

M. le Dr Hervot. — Notices relatives à plusieurs personnalités malouines dont les noms pourraient être donnés à des rues de la ville.

M. Lemoine. — Les huîtrières de Cancale.

M. Maigné. — Le port de Saint-Malo. — Les fours banaux de Saint-Malo en 1769.

M. l'abbé MATHURIN. — L'Eglise Notre-Dame de Dol.

M. L. SARAZIN. — Notes sur les actes d'expropriation des terrains acquis pour la construction du fort de Châteauneuf.

M. G. ST-MLEUX. — Notes sur le drapeau de Jacques Cartier. — Rapport sur « le Parler Cancalais » de MM. A. Dagnet et J. Mathurin.

M. l'abbé E. TRÉGUY. — Etude historique sur le Guildo.

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUE

Dons faits à la Société pendant l'année

ARCHIVES ET MUSÉE

St-Malo en 1841, lithographie faite par un émigré polonais, (offerte par M. J. Sage). — Le Tombeau de Châteaubriand, lithographie d'après le tableau d'Amiel, (offerte par M. J. Sage). — Numéro de la *Vigie de l'Ouest*, relatant les funérailles de Chateaubriand, (offert par M. Radenac). — Registre manuscrit de comptes d'un propriétaire foncier du XVIIe siècle, (offert par M. E. Dupont). — Trois affiches de l'époque révolutionnaire, (offertes par M. Cleret de Langavant). — Copies d'actes notariés relatifs à la maison de Duguay-Trouïn, (offerts par M. Lemasson). — Le vieux Talard, tableau peint à l'huile signé : Levêque, (offert par M. J. Sage.) — Reproduction photographique d'un tableau d'Arondel représentant le Sillon en 1872, (offert par M. J. Sage). — Portrait à l'huile de l'abbé Le Joliff, (offert par Mme Joubert, sa nièce).

LIVRES

La Médecine et les Médecins à St-Malo .... *Dr Hervot.*
Mémorial des fêtes franco-canadiennes de Saint-Malo .... *Louis Tiercelin.*
Bibliographie générale du Mont St-Michel .... *E. Dupont.*
Les locutions populaires du pays de Dol-en-Bretagne .... *H. de Kerbeuzec*
Le parler Cancalais .... *Dagnet et Mathurin*
Le culte de l'Immaculée-Conception, (augmenté par M. l'abbé Mathurin, d'annotations bibliographiques) .... *Abbé Barbot.*
Une statue de Rioust des Villes-Audrains, à Matignon .... *A. Lemoine.*
Le pèlerinage de St-Gilles à Pont-Audemer...... *X. X.*
Lois et décrets relatifs à la conservation des monuments historiques.
Ports maritimes de la France (3e vol.) De Cherbourg à Argentan .... *F. de Fourcoy.*

L'Histoire du Livre à Dol, du XVe au XVIIIe siècle.	*F. Duine.*
Le Clergé et le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution (t. III, district de Dol)..........	*P. Delarue.*
Notice biographique sur Germain Buisson, président de la Société archéologique de Provins...	*X. X.*
Mémoires de la Société Eduenne (13 vol.) et Histoire de la Réforme et de la Ligue à Autun (2 vol.)..	Offerts par M. Bizouil.
Nouveau tarif du cube des bois ronds, St-Malo, imp. Hovius, 1826	Offert par M. Robic.
Cours de mathématiques. St-Malo, imp. Hovius, an VII..	Offert par M. Robic.
Bibliographie du parler français au Canada.....	*X. X.*
Discours prononcés au Congrès des Sociétés savantes de 1906, à la Sorbonne................	Envoi du Ministère.
Notre-Dame Guesclin, pièce en 3 actes..........	*Th Botrel.*
Sur le Menez-Tour, (poésies)...................	*Lucien Dupuy.*
La Suède comme pays des touristes, guide illustré publié à Stockolm en 1906..................	*X. X.*
Les Gens du Roi au Parlement de Bretagne	*S. de la Pinelais.*
Le Barreau et le Parlement de Bretagne........	»
Annales de Bretagne, 1905-1906.	
Le Fureteur Breton.	

TABLE DES MATIÈRES

Saint-Servan. — Imprimerie J. Haize